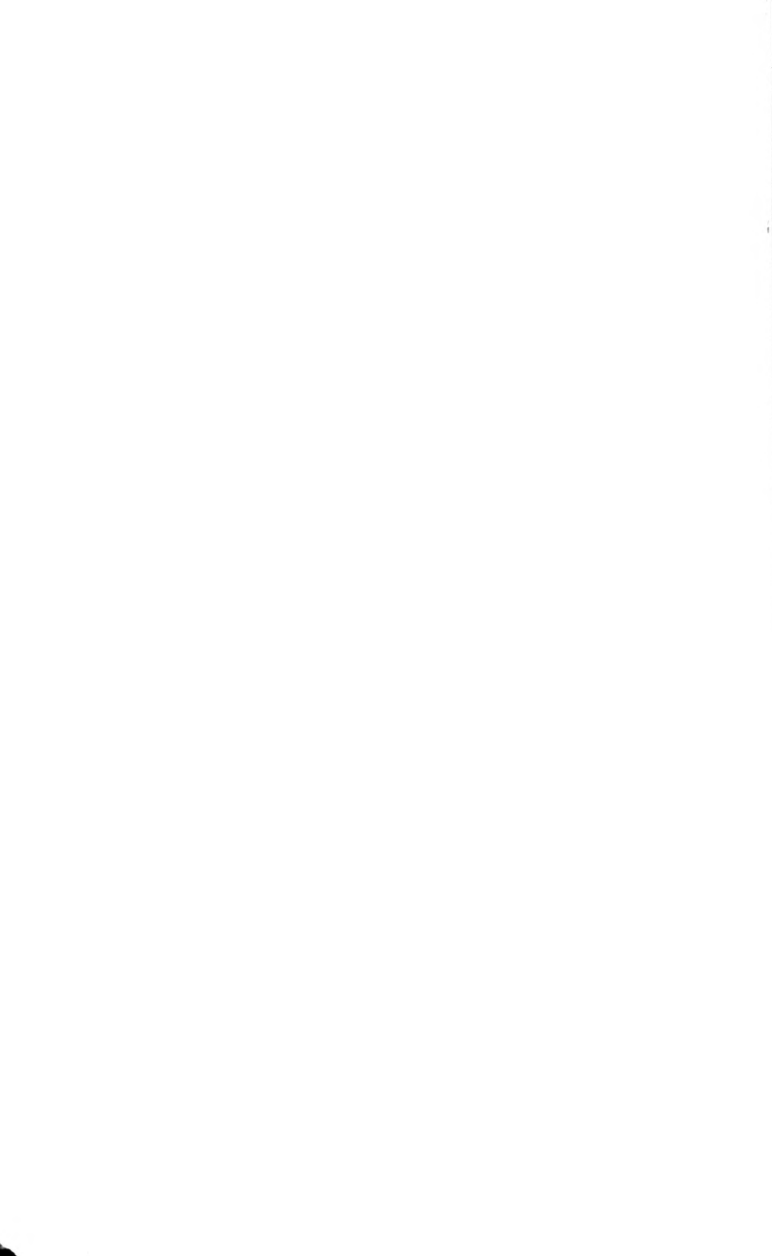




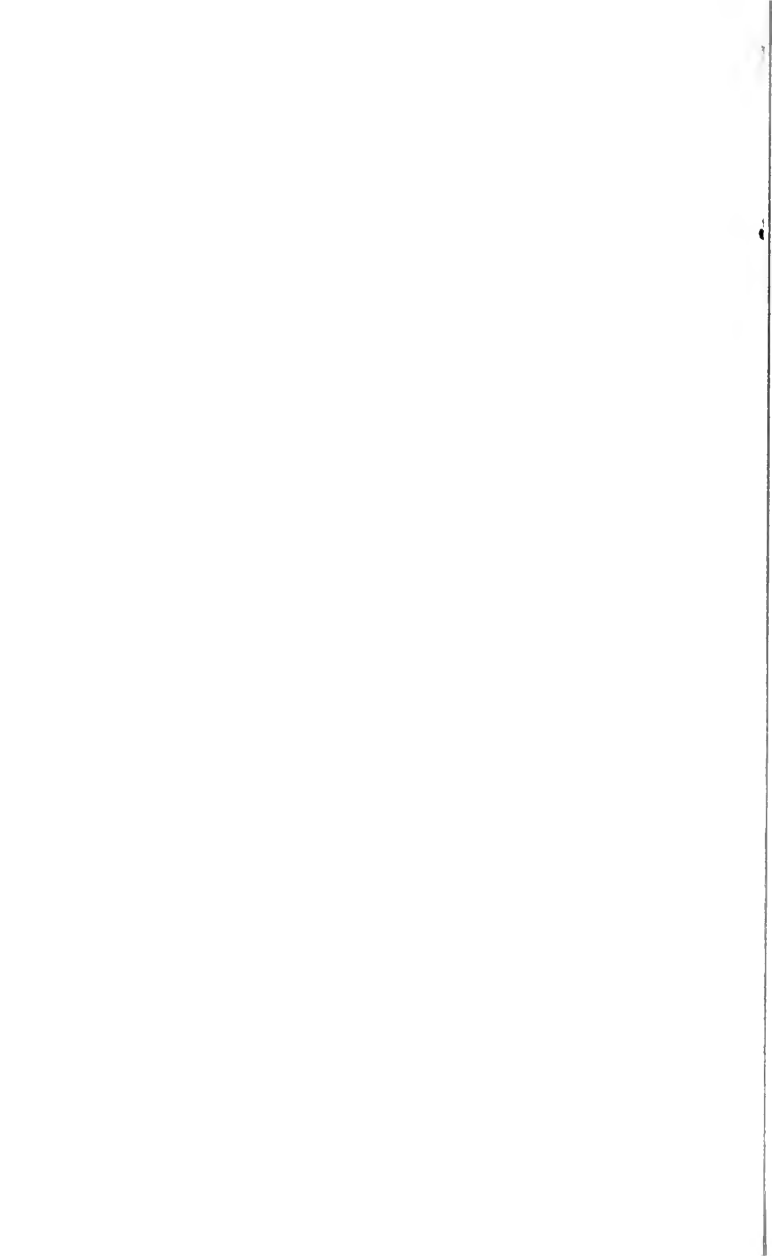
3 1761 06235073 1











GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE

DE LA

VIEILLE LANGUE FRANÇAISE

CORBELL. Typ. et stér. CRÈTE.

LFU
C62325

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE

DE LA

VIEILLE LANGUE FRANÇAISE

PAR

L. CLÉDAT

PROFESSEUR DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES DU MOYEN ÂGE
A LA FACULTÉ DES LETTRES DE LYON
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE DES CHARTES
ANCIEN MEMBRE DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

—
188

SEEN BY
PRESERVATION
SERVICES

DATE NOV 20 1991

12072

201491

DC

12072

C5

PRÉFACE

Si ce livre n'est pas trop au-dessous du but que s'est proposé l'auteur, il pourra conduire à la connaissance de notre vieille langue non seulement ceux qui font ou qui ont fait des études classiques complètes, mais encore ceux qui ne sont pas allés au delà d'une bonne instruction primaire et qui n'ont aucune notion préalable de la grammaire latine. Sans doute ce serait une chimère que de vouloir expliquer le développement de notre langue en se passant du latin. Mais, s'il est nécessaire de connaître l'organisme du latin, il n'est pas indispensable d'avoir fait de cette langue une étude approfondie. Ce qu'il en faut savoir est bientôt appris : la déclinaison réduite à deux cas, la conjugaison réduite à quelques temps de la voix active. J'ai tâché de réunir dans ce livre toutes les notions de grammaire latine qui sont particulièrement utiles pour comprendre la grammaire française du moyen âge.

M'occupant, depuis plusieurs années, de rassembler les matériaux d'une grammaire développée du vieux

français, j'avais, sur la plupart des questions que j'ai dû aborder ici, des notes abondantes entre lesquelles il m'a fallu choisir, pour ne pas dépasser les limites d'un ouvrage élémentaire. Il importait de laisser de côté les détails qui n'auraient pu que rebuter les commençants et disperser inutilement leur attention, ou charger leur esprit de connaissances qui ne sauraient y demeurer. Mais il n'importait pas moins de n'omettre aucun phénomène essentiel, et, sans prévoir, ce qui serait impossible, toutes les difficultés qui peuvent se présenter dans la lecture d'un vieux texte français, de préparer l'esprit du lecteur à les résoudre, par des notions très précises sur les lois générales et les principales exceptions. Je n'ose me flatter d'avoir toujours été heureux dans le choix de ce qu'il fallait dire et de ce qu'il convenait d'omettre : ce que je puis affirmer, c'est que je ne me suis jamais décidé à la légère et sans mûre réflexion.

Je ne pouvais songer à aborder l'examen comparé des différents dialectes du vieux français. Je me suis borné, en général, aux formes d'où dérive le français actuel, sans négliger toutefois de signaler les formes dialectales les plus remarquables, et celles qui pouvaient éclairer l'étude du français proprement dit.

C'est à l'École des Chartes, au cours de M. Paul Meyer, que j'ai appris les premiers éléments de la phonétique, qui est l'objet d'une partie de ce volume. Mais la science des origines de notre langue fait tous

les jours de nouveaux progrès, et, sans parler de mes recherches personnelles, j'ai dû mettre à profit les nombreux articles de revues et travaux de tout genre qui augmentent sans cesse la quantité des faits connus et des problèmes résolus. Parmi les savants qui, à des degrés divers, ont contribué à ces progrès, je citerai : en France, MM. Gaston Paris, Camille Chabaneau, Anatole Boucherie, Natalis de Wailly, Arsène Darmesteter, Léon Gautier, Louis Havet, Marty-Laveaux, et à l'étranger, après Frédéric Diez, qu'on doit mettre hors de pair, MM. Tobler, Fœrster, Bartsch, Cornu, Mussafia, Scheler, Lücking, Ayer. Je cite ces noms au hasard, n'ayant pas la prétention de fixer des rangs ni de donner une liste complète. Si on voulait déterminer la part de chacun dans les résultats actuellement acquis, il faudrait, pour chaque point particulier, une longue bibliographie, qui ne saurait entrer dans un livre élémentaire, mais qui trouvera naturellement sa place dans la grammaire détaillée que je prépare. Je dois une mention spéciale aux vastes dictionnaires de MM. Littré et Godefroy, qui sont, comme on l'a dit, de merveilleux instruments de travail. Enfin il serait injuste de ne pas signaler les services qui ont été rendus par les ouvrages de M. Brachet ¹. Ils ont commencé avec éclat la grande œuvre de la vulgari-

1. A la suite de M. Brachet, presque tous les auteurs de nouvelles grammaires françaises, — et notamment M. Chassang, — ont fait une place à l'histoire de la langue.

sation, complément indispensable de l'œuvre scientifique. J'ai tâché d'aller plus loin dans la même voie, et je serais heureux que mes efforts méritassent du public un peu de l'estime que je professe pour ceux de mon devancier¹.

L. CLÉDAT.

1. J'adresse ici tous mes remerciements à mon excellent collègue, M. Brunot, qui a bien voulu m'aider à revoir, non sans profit, les épreuves de ce livre, et qui s'est acquitté de cette tâche ardue avec une complaisance que je ne saurais trop reconnaître.

Deuxième édition.

Je remercie les critiques qui se sont occupés de mon livre, et particulièrement MM. Chabaneau et Stimming, des utiles améliorations qu'ils m'ont permis d'introduire dans cette seconde édition.

Quant aux remarques de détail que j'avais systématiquement négligées pour ne pas enlever à cet ouvrage son caractère élémentaire, une bonne partie ont trouvé place dans l'introduction, les notes et le glossaire de nos *Morceaux choisis du moyen âge*.

Enfin l'explication des usages de la langue actuelle, qui ne peut figurer qu'accessoirement dans une grammaire de la vieille langue, recevra tout le développement qu'elle comporte dans la *Grammaire historique* que nous préparons.

L. CLÉDAT.

GRAMMAIRE ÉLÉMENTAIRE

DE LA

VIEILLE LANGUE FRANÇAISE

INTRODUCTION ET NOTIONS PRÉLIMINAIRES

CHAPITRE PREMIER

LA LANGUE

ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE

§ 1. — La langue française est une langue *romane*, c'est-à-dire dérivée de la langue *romaine* ou latine. Les autres langues romanes sont : l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain. En réalité il y a eu en France deux langues romanes : la langue du Midi, appelée langue d'*oc* parce que *oui* se disait *oc* (aujourd'hui *o*) dans le Midi de la France, et la langue du Nord, ou langue d'*oïl*, langue d'*oui*, qui est le français proprement dit.

§ 2. — Une langue se compose essentiellement de deux éléments : de mots et de flexions. L'ensemble des mots constitue le *vocabulaire* ou le *dictionnaire*. Les flexions, dont on donne le tableau dans les *grammaires*, sont des désinences qui, en s'ajoutant à la partie invariable des mots, permettent d'exprimer les circonstances accessoires

de nombre, de genre, de temps, de mode, de personne. C'est à la fois par ces deux éléments que notre langue est romane : les mots du vocabulaire français sont en grande partie d'origine latine, et toutes nos flexions dérivent du latin : ceux des mots français qui viennent d'autres langues ont des flexions d'origine latine, comme le mot germanique *wartén*, qui a eu sa désinence germanique *ên* remplacée par la désinence latine *are*, devenue en français *er* ; c'est ainsi que *wartén* a produit *garder*, et dans toute la conjugaison de ce verbe les flexions romanes sont substituées aux flexions germaniques.

FORMATION DU VOCABULAIRE

I. — Époques et procédés de formation.

Origines diverses des mots français.

§ 3. — Je viens de dire que nous devons au latin la plupart des mots de notre vocabulaire. Nos autres mots viennent de langues très diverses : nous les avons empruntés à tous les peuples avec lesquels nous avons été en relation aux différentes époques de notre histoire. Tout d'abord nous trouvons représentées dans la langue, au moment où elle s'est constituée, les trois grandes races qui ont formé, en se combinant, la nationalité française : à côté des mots latins nous avons des mots germaniques et des mots celtiques, qui s'étaient d'ailleurs introduits dans la langue latine parlée en Gaule, avant que celle-ci eût subi la transformation qui devait en faire le français. Nos relations successives avec les Orientaux et les Grecs, au commencement du moyen âge et surtout à l'époque des Croisades, avec les Italiens au temps des guerres d'Italie et des reines de France italiennes, avec les Espagnols pen-

dant la Ligue, sous Louis XIII et sous Louis XIV, avec les Anglais et tous les autres peuples dans les temps modernes, ont fait aussi entrer dans notre langue un grand nombre de mots appartenant aux langues de ces différents peuples¹. A toutes ces causes du développement de notre vocabulaire, il faut joindre l'étude des œuvres littéraires des Grecs et des Latins, dont l'influence s'est surtout manifestée aux xv^e et xvi^e siècles.

Mots savants et mots populaires.

§ 4. — Parmi les mots français d'origine latine, il importe de discerner les mots savants des mots populaires, et les mots de formation latine des mots de formation française.

Les mots populaires sont le produit de la transformation insensible des mots latins que nos ancêtres avaient appris des Latins eux-mêmes. En modifiant insensiblement la prononciation de ces mots, nos ancêtres ont suivi des lois inconscientes, mais très précises. A un même son latin correspond toujours un même son français : par exemple, les mots latins qui avaient un *e* bref tonique ont donné des mots français où l'*e* tonique est remplacé par la diphthongue *ie* ou *iè* : *pied*, *hier*, *lièvre*, *fièvre*, etc. Les mots populaires ont l'accent tonique² sur la même syllabe que les mots latins correspondants. Dans la prononciation du mot latin *mobile*, d'où vient *meuble*, on appuyait sur la première syllabe en faisant à peine entendre l'*i*, à peu près comme les Italiens prononcent aujourd'hui le même mot ; dans le français *meuble* l'accent tonique est aussi sur la première syllabe.

1. Pour les exemples de mots de ces différentes origines, consulter *La langue française*, par H. Cocheris et G. Strehly. — Paris, Delagrave.

2. Pour la définition de l'accent tonique, voyez ci-dessous, § 12.

§ 5. — Les mots dits savants, introduits dans la langue par les littérateurs et les savants, sont la reproduction, lettre par lettre, de mots latins le plus souvent mal prononcés, dont on a simplement francisé la terminaison. Le français *meuble*, mot savant, vient du même mot latin que *meuble* ; mais l'accent tonique se trouve déplacé, puisqu'il porte sur l'*i* que les Latins faisaient à peine entendre, au lieu d'être sur la première syllabe. *Meuble* et *meuble* remontent donc au même mot latin, mais ils ont reçu des acceptions très différentes, quoique dérivées toutes deux, par des voies diverses, du sens latin. Ces doubles formes d'un même mot latin, qui sont fréquentes en français, sont appelées *doublets* : « fragile » est le doublet de « frêle », « captif » de « chétif », etc.

Il y a des mots qui ne sont que partiellement savants ; ainsi dans *adjuger*, *juger* est populaire et *ad* est savant : *adjudiquer* serait tout à fait savant, *ajuger* tout à fait populaire. Le plus grand nombre des mots savants de la langue française ne sont pas antérieurs au xv^e siècle, mais quelques-uns se trouvent dans les textes les plus anciens. A mesure qu'on s'approche du xvi^e siècle ils deviennent plus nombreux.

§ 6. — On trouve souvent plusieurs formes populaires d'un même mot latin. Ainsi *charger*, *charrier*, *charroyer* sont dérivés par des voies diverses, mais également populaires, du latin * *carricare*. Si ce mot avait aussi donné une forme savante, ce serait « carriquer », analogue à « mastiquer » de « masticare ». Une des causes principales de la présence dans la langue des doubles formes populaires est l'introduction dans le français proprement dit, c'est-à-dire dans le dialecte de l'Île-de-France, de mots empruntés aux dialectes voisins : ainsi *camp* est la forme picarde de « campum » dont la forme française est *champ* ; les

deux mots sont aujourd'hui également français, mais avec des sens différents.

Mots de formation latine et mots de formation française.
Préfixes et suffixes.

§ 7. — Tous les mots d'origine latine ne supposent pas nécessairement l'existence d'un mot latin correspondant. Il y a parmi eux beaucoup de mots de formation française qui ont été composés d'un mot plus ancien, auquel on a ajouté un préfixe ou un suffixe, souvent l'un et l'autre : ainsi *encourager* a été créé avec *courage* (latin **coraticum*) à l'aide du préfixe *en* et du suffixe *er*, qu'on trouvait dans un grand nombre de mots dérivés directement du latin. Toutes les parties d'*encourager* sont donc latines ; mais elles n'ont pas été réunies dans la langue latine, le mot est de formation française. Notre vocabulaire s'est enrichi par ce procédé à toutes les époques de la langue depuis l'origine jusqu'à notre temps.

§ 8. — Nous donnerons un tableau des principaux préfixes de la langue française. Les exemples cités pour chacun d'eux seront pris au hasard parmi les mots de formation française et parmi ceux de formation latine.

* On marque d'un astérisque les mots du latin populaire.

PRÉFIXES.	LATIN.	EXEMPLES.	FORME SAVANTE.	EXEMPLES.
a, anciennement ad (le même que la préposition a); souvent, par orthographe savante, avec redoublement de la consonne qui suit.	ad.	agrandir, ajourner, apprendre.	ad(ou, comme en latin, a, avec redoublement de la consonne qui suit).	administrer, adjudger, appréhender.
a, as.	ab, abs.	vieux mots : asoudre, asténir.	ab, abs.	absoudre, abstenir ¹ .
an.	ante.	ancêtre (latin antecessor).	anté.	antécédent.
com, con.	cum.	comparer, conquérir, confondre.		
contre (le même que la préposition contre).	contra.	contredire, contrefaire.	contra.	contradiction.
de (le même que la préposition de), dé.	de.	demeurer, défendre.		
dé (anciennement des), dés.	dis, de-ex.	déplaire, désarmer,	dis.	distraire.

1. Ces deux verbes sont des mots d'origine populaire où le *b* latin, après être tombé, a reparu, d'abord dans l'orthographe, puis dans la prononciation, sous une influence savante.

PRÉFIXES.	LATIN.	EXEMPLES.	FORME SAVANTE.	EXEMPLES.
é (ancienne-ment es).	ex.	éloigner, étendre.	ex.	extension, exporter.
en (le même que la préposition en).	in signifiant <i>dans</i> , et in particule négative.	enduire, envoyer, enfant.	in (ou, comme en latin, avec redoublement de la consonne qui suit).	induire, importer, irruption, infirme.
entre (le même que la préposition entre).	inter.	entrevoir, s'entremet- tre,	inter.	interdire, interroger, intermittent.
mau (anciennement mal), mal (le même que l'adverbe mal).	male.	maudire, malheureux,	malé.	malédiction.
mé (ancienne-ment mes).	minus.	mépriser, médire.		
outré (le même que la préposition et l'adverbe outré).	ultra.	outrépasser, outrémer.	ultra.	ultramontain.
par (le même que la préposition par).	per.	parvenir, pardonner, parfait.	per.	perfection, permettre.
pour (le même que la préposition pour).	pro.	pourvoir, pourelécher.	pro.	procurer, protéger.

PRÉFIXES.	LATIN.	EXEMPLES.	FORME SAVANTE.	EXEMPLES.
re, ré.	re.	réclamer, refaire.		
sou, sous (le même que la préposition sous).	sub, subtus.	souvenir. soutenir, soumettre, soustraire.	sub (ou, comme en latin, su avec redoublement de la consonne suivante).	subvenir, succéder.
sur (le même que la préposition sur).	super.	surveiller, surprendre.	super.	superflu, superposer.
tré, tra.	trans, tra.	trépasser, travers.	trans.	transporter.

Nous n'avons pas fait entrer dans le tableau les préfixes exclusivement savants, tirés du latin ou du grec, comme *anti* (grec ἀντί)¹ de *antipathie*, *antifrançais*; *circum* et *circon* (latin *circum*), de *circumnavigation*, *circonspect*, etc.

Remarque I. — Plusieurs préfixes ne se trouvent que dans les mots qui les avaient en latin, et n'ont pas servi à former de nouveaux mots : *an* de *ancêtre* par exemple.

Remarque II. — Les préfixes ont en général conservé leur première valeur; mais *re* a eu dans l'ancienne langue un sens particulier qu'il n'a plus. « Redonner », par exemple, signifiait tantôt « donner une nouvelle fois », comme aujourd'hui, tantôt « donner de son côté, à son tour ».

1. Il ne faut pas confondre cet *anti*, d'origine grecque, qui a le sens de « contre », avec un autre *anti* qui n'est qu'une variante de *anté* (du latin *ante*), et qui a le sens de « avant, devant », dans *antichambre* par exemple (pièce *avant* la chambre).

§ 9. — Quant aux suffixes, nous ne parlerons pas ici de ceux qui jouent le rôle de flexions, c'est-à-dire qui servent à marquer le genre et le nombre des noms et adjectifs, le temps, le mode et la personne des verbes; on les retrouvera plus loin. Les flexions s'ajoutent aux suffixes proprement dits.

§ 10. — Parmi les suffixes proprement dits, un des plus importants de la langue est celui qui sert à former tant d'adverbes, et qui dérive du latin *mente* : *ment*. « Mente » est le mot latin qui veut dire *esprit*, et par extension populaire *manière*, et qu'on retrouve dans *mental* et autres dérivés. Le sens propre de « fortement, grandement, etc. », est : d'une manière forte, grande.

§ 11. — Voici un tableau des principaux suffixes des noms et des adjectifs ¹. Nous suivrons l'ordre alphabétique de la première lettre des suffixes latins; l'ordre des suffixes français aurait l'inconvénient de séparer souvent des suffixes de même origine, *ois* et *ais* par exemple.

1. Les suffixes verbaux sont moins importants. En effet, un certain nombre de verbes sont formés avec des noms et adjectifs, dont ils ont naturellement conservé les suffixes. Beaucoup d'autres ont un ancien suffixe fondu avec la racine. C'est ainsi que le suffixe *uc* de *manducare* n'est plus représenté que par le *g* du français *manger*. Je signalerai seulement ici le suffixe *oy* de *larmoyer*, et autres verbes semblables, qui dérive de *ic* latin : *icave* = *oyer*.

SUFFIXES LATINS.	SUFFIXES FRANÇAIS.	EXEMPLES.
ábilem ¹ .	<i>able.</i>	aimable, coupable.
áceam ou áciam.	<i>ace, usse.</i>	cuirasse, menace.
ácem.	<i>ace (savant). ais.</i>	efficace, tenace. niais, biais, punais.
áceum.	<i>as. acé (savant).</i>	fatras, plâtras, coutelas. crustacé, cétacé.
áculum.	<i>ail. acle (savant).</i>	soupirail, attirail. miracle, obstacle.
álem.	<i>al. el.</i>	loyal, central, original. naturel, hôtel, originel.
ália.	<i>aille.</i>	épousailles, bataille.
áneam ou ániam.	<i>agne, aîne.</i>	montagne, hautaine.
áneum.	<i>ain.</i>	hautain.
ántiam.	<i>ance.</i>	aisance, assurance.
ánúm.	<i>ain. ien. an (savant).</i>	Romain. doyen, Troyen. gallican.
árem.	<i>aire (savant). er.</i>	militaire, consulaire. sanglier.
áriam.	<i>erie.</i>	chevalerie.
áriam.	<i>ière, ère, aire (voyez le suivant).</i>	chevalière, étrangère, con- traire.

1. L'accent aigu sur les suffixes latins indique la place de l'accent tonique. Voyez §§ 12 et 13. Il est accompagné d'un astérisque quand l'accent tonique occupe dans la prononciation populaire une place différente de celle que lui donnait le latin classique. Quand l'accent tonique n'est pas sur le suffixe, je l'indique en faisant précéder le suffixe d'un trait surmonté de l'accent aigu.

SUFFIXES LATINS.	SUFFIXES FRANÇAIS.	EXEMPLES.
árium.	<i>ier</i> . <i>er</i> (anciennement <i>ier</i>). <i>aire</i> .	chevalier, pommier. étranger, rocher. contraire, imaginaire.
ástrum.	<i>âtre</i> .	marâtre, rougeâtre.
átam.	<i>ée</i> . <i>ade</i> (origine étrangère).	armée, échappée, croisée. croisade, escapade.
áticum.	<i>age</i> . <i>atique</i> (savant).	voyage, passage. viatique, aquatique.
atiónem.	<i>aïson</i> . <i>ation</i> (savant).	comparaison. fondation.
atórem.	<i>eur</i> (anciennement <i>eor</i>). <i>ateur</i> (savant).	empereur, semeur. accusateur, adorateur.
átum.	<i>é</i> . <i>at</i> (savant).	duché, évêché. consulat, épiscopat.
atúram.	<i>ure</i> (anciennement <i>eïre</i> , comparez plus bas le suffixe latin <i>uram</i>). <i>ature</i> (savant).	blessure, brûlure. ligature.
éllam.	<i>elle</i> .	nouvelle, chapelle.
éllum.	<i>eu</i> (anciennement <i>el</i>).	nouveau, chapeau.
éensem.	<i>ois</i> , <i>aïs</i> .	Danois, Anglais.
érium.	<i>ier</i> . <i>ère</i> (savant).	moutier, monastère.
ésimum.	<i>ième</i> . <i>ésime</i> (savant).	trentième. millésime.
íam.	<i>ie</i> .	folie, félonie, calomnie.
ibilem.	<i>ible</i> .	pénible, visible.

SUFFIXES LATINS.	SUFFIXES FRANÇAIS.	EXEMPLES.
icium.	<i>is.</i> <i>ice</i> (savant).	fouillis, hachis. artifice, factice.
iculam.	<i>ille, eille.</i> <i>icule</i> (savant).	chenille, cheville, oreille. canicule, édicule.
'icum (voyez <i>aticum</i> plus haut).	<i>ic, ique</i> (savants). <i>che, i</i> semi-voyelle.	public, portique, laïque. porche, lai.
'idum.	<i>ide</i> (savant). <i>de.</i>	rapide, liquide, maussade, raide.
'ilem.	<i>ile</i> (savant). <i>le.</i>	fragile, utile. frère, meuble.
ilem.	<i>il.</i>	avril, gentil, civil.
inum.	<i>in.</i>	moulin, marin.
itiam.	<i>esse</i> (anciennement <i>ece</i>). <i>ise.</i> <i>ice.</i>	paresse, justesse. sottise, convoitise. justice, notice.
*ittum (<i>ittum, ot-tum</i>).	<i>et.</i> <i>ot.</i>	baquet, pauvret. bachot, cuissot.
ivum.	<i>if.</i>	naïf, maladif.
mémentum.	<i>ment.</i>	garnement, ornement.
ōlam.	<i>eule.</i> <i>ole</i> (savant ou étranger).	filleule, camisole, foliole.
ōlum.	<i>eul.</i> <i>ol.</i>	épagneul, filleul. Espagnol.
ōnem.	<i>on.</i>	oison, bâton.
ōrem.	<i>eur.</i>	chaleur, faveur.
ōriam.	<i>oire.</i>	histoire, mémoire.

SUFFIXES LATINS.	SUFFIXES FRANÇAIS.	EXEMPLES.
órium.	<i>oir.</i> <i>oire.</i>	arro <i>oir</i> , compt <i>oir</i> . mérito <i>ire</i> , audito <i>ire</i> .
ósum.	<i>eux.</i>	glorieux, heureux.
tátem.	<i>té.</i>	vér <i>ité</i> , bon <i>té</i> .
tiónem.	<i>yson, çon.</i> <i>tion</i> (savant).	poison, faç <i>on</i> , leç <i>on</i> . pot <i>ion</i> , fact <i>ion</i> , afflic <i>tion</i> .
úculam.	<i>ouille.</i>	citrouille, grenouille.
úculum.	<i>ou</i> (anciennement <i>ouil</i>).	verrou, genou (* genuculum).
údinem et itúdinem.	<i>ume, tume.</i> <i>ude, itude</i> (savants).	cout <i>ume</i> , amert <i>ume</i> . inquiét <i>ude</i> , amplit <i>ude</i> .
úram.	<i>ure</i> (voyez <i>aturam</i> plus haut).	ceint <i>ure</i> , mesur <i>e</i> .

§ 11 bis. — A ces suffixes d'origine latine il faut ajouter deux suffixes d'origine germanique qui ont une grande importance : *ard* (germanique *hurt*) de *vieillard*, *bavard*, etc., et *aut* ou *aud*, anciennement *ald* (germanique *wald*), de *levraut*, *crapaud*, etc.

Remarque. — Plusieurs suffixes peuvent être agglutinés : *chapelet* comprend *el* et *et*. Dans *menterie*, on retrouve le suffixe *eur* de *menteur* suivi de *ie* ; *oisillon* se rattache à *oisel*, où on a déjà le suffixe *el*. Nous avons d'ailleurs fait entrer dans le tableau plusieurs suffixes ainsi composés.

II. — Règles générales de transformation des mots latins en mots français ou lois générales de la phonétique.

Accent tonique et accent secondaire. — Place de l'accent tonique en latin et en français.

§ 12. — La transformation des mots latins en mots français populaires dépend surtout de la place de l'*accent tonique*. Dans tous les mots de toutes les langues, il y a toujours une syllabe sur laquelle la prononciation appuie. Cette insistence de la voix sur une syllabe, plutôt que sur les autres, est ce qu'on nomme l'*accent tonique* ou l'*accent proprement dit*, et la syllabe qui reçoit cet accent est dite *tonique* ou *accentuée*¹. Ainsi dans le mot français « ornement » l'*accent* est sur la dernière syllabe : *ment*. Les autres syllabes, par opposition, sont dites *atones*. Mais parmi ces dernières il faut remarquer la première du mot, qui reçoit en quelque sorte un accent secondaire. Ainsi dans le mot *fourniture*, les syllabes qu'on entend le mieux sont la première *four* et la tonique *tu*.

§ 13. — En français, l'*accent tonique* est sur l'avant-dernière syllabe quand la voyelle de la dernière est un *e muet*, et sur la dernière dans tous les autres cas. En latin, l'*accent* n'était jamais sur la dernière syllabe; mais il affectait tantôt l'avant-dernière, tantôt celle qui précédait l'avant-dernière². Nous marquerons la place de l'*accent* dans les mots latins par un accent aigu au-dessus de la voyelle tonique.

1. On voit que le mot *accent* est pris ici dans un sens tout différent de celui qu'on lui donne lorsqu'il désigne un signe conventionnel placé sur certaines voyelles pour en préciser la prononciation (accent aigu, grave, circonflexe).

2. Il affectait l'avant-dernière ou pénultième quand elle était longue, et l'antépénultième quand la pénultième était brève.

Loi de la chute des atones. — Exceptions.

§ 14. — En règle générale les mots latins qui sont devenus français n'ont conservé que deux syllabes, la première et la syllabe tonique, et celle-ci est demeurée tonique en français. Ainsi *vindicāre* avait quatre syllabes : *venger* n'en a que deux, l'une *ven*, qui représente la première syllabe du mot latin, *vin*, l'autre qui représente la syllabe tonique *ca* avec adjonction de la consonne suivante. Quant au changement de *i* de *vin* en *e*, du *c* de *ca* en *g*, de *a* en *e*, ce sont des phénomènes très réguliers, dont on trouvera l'explication dans la phonétique.

De même que *vindicāre* a donné *venger*, *capitāle* a donné *cheptel* (dont le doublet savant est *capital*) ; *adjutātis*, *aidez* ; *manducāre*, *manger* ; *dormitōrium*, *dortoir*, etc. Dans tous ces mots français l'accent tonique est sur la syllabe qui correspond à la syllabe tonique latine.

§ 15. — Les voyelles atones des syllabes non initiales, c'est-à-dire autres que la première, ont disparu complètement, excepté dans trois cas principaux :

1° Les *a* latins atones des syllabes non initiales sont toujours représentés dans les mots français par des *e* muets. Ainsi *ornamētum* a donné *ornement*, *fāba* : *fève*. Pour bien comprendre la différence qui existe, à ce point de vue, entre l'*a* atone qui se conserve toujours sous forme d'*e* muet, et les autres voyelles atones qui disparaissent (sauf dans les exceptions 2 et 3 ci-dessous), il suffit de comparer : * *canabisium* qui donne *chênevis*, à *sanitatem* qui donne *santé* ; *port* qui vient de *portum*, à *porte* qui vient de *portam*.

2° Les atones quelles qu'elles soient (et non pas seulement l'*a*) se conservent aussi par exception quand elles sont suivies de deux ou plusieurs consonnes ou d'une con-

sonne mouillée (mouillée par un *i* suivi d'une voyelle). Ainsi : **juvencéllum* donne *jouvenceau*, *quadriliónem*, *carillon*; *traditionem*, *trahison* (dont le doublet savant est *tradition*); **campiniónem*, *champignon*; **acutiáre*, *aiguiser*, etc.

3° Certains groupes de consonnes ne peuvent se prononcer sans le secours d'un *e* muet. En conséquence lorsqu'une atone latine quelconque se trouve au milieu d'un groupe de ce genre (ou après le groupe, suivant les cas), elle est remplacée, dans le mot français correspondant, par un *e* muet, qu'on appelle *voyelle de soutien* ou *d'appui*. Ainsi *peregrínum* a donné *pèlerin* avec un *e* muet au milieu du mot, à cause du groupe de consonnes *r gr* du mot latin. De même *librum* a donné *livre*, *fíbrum*, *fièvre*, etc.

Cette voyelle de soutien a persisté, même lorsque le groupe de consonnes qui l'a produite a cessé d'exister par suite de la chute d'une des consonnes. Ainsi l'*e* qui termine le mot *père* s'explique par le groupe *tr* qui se trouvait dans le mot latin *patrem*. La chute du *t* qui précédait l'*r* a laissé intact l'*e* atone de soutien, tout en lui enlevant sa raison d'être.

Souvent la voyelle de soutien correspond à deux atones latines. Ainsi *pórticum* a donné *porche*. Le latin avait un *i* et un *u* après l'accent, le français n'a qu'un *e* muet; l'*i* atone a disparu, et le groupe *r t e* a amené l'*e* de soutien qui s'est substitué à l'*u* latin.

§ 16. — On voit que dans la plupart des cas, les atones des syllabes non initiales, quand elles ne tombent pas, sont représentées par des *e* muets. Quelquefois il s'y joint un *i*, provenant soit d'un *i* soit d'un *e* latin, et la diphthongue *ei* ainsi formée est aujourd'hui devenue *oi* : **Domicéllum* a fait *dameiselle*, puis *demoiselle*.

§ 17. — Ces différentes règles et exceptions appellent quelques remarques complémentaires.

Remarque I. — L'*i* et l'*u* latins atones, lorsqu'ils se trouvent dans les conditions où ils doivent tomber, se maintiennent quelquefois en formant diphtongue avec l'une des voyelles qui doit persister. Ainsi dans *dormitōrium*, qui a donné *dortoir*, l'*i* de la désinence *ium* a cessé de constituer une syllabe, mais il s'est ajouté à l'*o* tonique pour former la diphtongue *oi*. L'*u* de *vādunt* a changé l'*a* tonique en *o* (d'abord *au*) : *vont*.

Remarque II. — Lorsqu'un préfixe entre dans la composition d'un mot, la syllabe qui suit le préfixe doit être considérée comme la première du mot, au point de vue de l'application des règles ci-dessus. Elle persiste à ce titre. Mais le préfixe se conserve aussi. Ainsi dans **demorāre*, mot latin de quatre syllabes qui commence par le préfixe *de*, la première syllabe *de* persiste parce que c'est le préfixe, la deuxième *mo* se conserve (sous la forme *meu*, anciennement *mou*) parce que c'est la première du mot quand on fait abstraction du préfixe. La troisième *ra* qui est la tonique, persiste à plus forte raison. Enfin l'atone finale *e* disparaît, parce qu'elle n'est pas dans les conditions où les atones se conservent. De là le mot français *demeurer*, anciennement *demourer*. Si *de* n'était pas un préfixe, le mot français venant de *demorāre* n'aurait que deux syllabes, ce serait : *dembrer*.

Toutefois, dans un certain nombre de cas, le préfixe a été considéré comme la première syllabe radicale du mot, et la syllabe suivante est tombée (voyez §§ 176 bis, 239, 256).

Remarque III. — 1° Le latin avait, comme toutes les langues, des mots simples et des mots dérivés : *amicum* était un mot simple, et **amicabilem* un dérivé d'*amicum*. L'un a donné le français *ami*, et l'autre *amiable*. On remarquera dans *amiable* la conservation de l'*i* atone, conservation due à ce que cet *i* était tonique dans le mot simple : *amicum*, *ami*. L'influence de la voyelle tonique d'un mot simple peut donc sauver cette même voyelle dans les dérivés où elle est atone.

2° L'*u* atone de *virtuōsum* s'est aussi conservé dans « vertueux », sous l'influence de l'*u* tonique de *virtūtem* (*vertu*), ou peut-être simplement parce qu'il faisait hiatus avec la tonique ; car l'hiatus paraît avoir préservé les voyelles atones : c'est ainsi que *christiānum* a donné *chrétien*, mot qui formait jadis trois syllabes.

Remarque IV. — 1° Par exception l'*a* latin atone est com-

plètement tombé, au lieu de se conserver sous forme d'*e* muet, à la 3^e personne du subjonctif du verbe *avoir* (ait = habeat), au singulier des imparfaits (devoit, devait, au lieu de devoiet, devaiet = debébat) et dans quelques autres cas. Toutefois il faut faire une distinction entre les deux premières personnes de l'imparfait et la troisième. Très anciennement on a *devoit* sans *e* muet avant le *t*; mais aux deux premières personnes on a écrit jusqu'au xvi^e siècle : *je devoie, tu devoies*.

2^o L'*e* muet résultant d'un groupe de consonnes est aussi tombé dans quelques mots tels que *persil*, jadis *peresil*, latin *petroselinum*.

CHAPITRE II

L'ORTHOGRAPHE

GÉNÉRALITÉS

§ 18. — Les modifications que subit, avec le temps, la prononciation des mots, ne sont pas immédiatement accompagnées de modifications concordantes dans l'orthographe. Souvent l'orthographe ne marque les changements survenus dans la prononciation que très longtemps après qu'ils ont eu lieu. Pour prendre un exemple, les mots français populaires d'origine latine qui avaient un *e* long tonique en latin ont d'abord remplacé cet *e* par la diphtongue *ei* qui s'est conservée longtemps dans certains dialectes, mais que le français proprement dit a de bonne heure changée en *oi*. Ainsi *légem* a d'abord donné *lei*, puis *loi*, *régem* a donné *rei*, puis *roi*. Il est certain, d'autre part, que la diphtongue *oi* n'a pas toujours eu le son qu'elle a maintenant, et qui se compose d'une sorte d'*ou* consonne (*w* anglais) et d'un *a*: *wa*. A l'origine cette diphtongue se composait réellement d'un *o* et d'un *i*, à peu près comme nous prononçons *oi* dans la *langue d'oïl*. La prononciation s'est modifiée insensiblement, sans que l'orthogra-

phe ait suivi. Il n'y a eu de modification dans l'écriture que pour un certain nombre de mots, où l'ancienne diphthongue *oi* a été remplacée exceptionnellement par le son *ai*, notamment à l'imparfait des verbes. L'ancienne langue disait : il *partoit*, il *venoit*. Dès le seizième siècle, on a prononcé comme aujourd'hui, il *partait*, il *venait* ; mais c'est seulement au xviii^e siècle qu'on a mis l'orthographe d'accord avec la prononciation.

§ 19. — Il faut remarquer en outre que cet *ai*, qu'on a substitué à *oi* dans les imparfaits, n'a pas toujours eu la valeur d'un *é*, c'est-à-dire d'une voyelle simple. A l'origine c'était une véritable diphthongue, composée d'un *a* et d'un *i*, et qui pouvait se prononcer à peu près comme l'interjection actuelle *âie*. Toutefois, de très bonne heure au moyen âge, cette diphthongue s'était réduite à un *é*, mais on avait continué à écrire et nous écrivons encore les mots où elle se trouve comme si *ai* était toujours une diphthongue. Cette orthographe toute conventionnelle n'était pas d'ailleurs universellement adoptée au moyen âge, et on rencontre souvent des textes où les mots comme *mais*, *raison*, *fait*, etc., sont écrits par des *e* : *mes*, *reson*, *fet*, etc.

§ 20. — Tous les sons simples que nous écrivons par deux lettres (ou même quelquefois par trois, *eau* de *chapeau*, *œu* de *œuvre*) sont ainsi d'anciennes diphthongues transformées : *au* équivaut aujourd'hui à un *o*, mais il s'est prononcé jadis par un *a* suivi de *ou*, comme lorsqu'on veut imiter le miaulement du chat. De même *eu* a été prononcé *e-ou*, *ou* a été *o-ou*. On voit que dans l'ancienne prononciation de *au*, *eu*, *ou*, on donnait à l'*u* le son de notre *ou* actuel et non pas celui de notre *u*.

§ 21. — Il faut savoir en effet que si la lettre *u* existait dans l'alphabet latin, elle y désignait le son que nous écrivons *ou*, et non pas notre son *u*. Dans notre ancienne

orthographe, cette lettre *u* a tantôt sa valeur latine (*ou*), tantôt sa nouvelle valeur française (*u*).

COMPARAISON DE L'ORTHOGRAPHE ACTUELLE ET DE L'ORTHOGRAPHE DU MOYEN AGE

Nous allons examiner les principales différences entre l'orthographe ancienne et l'orthographe moderne. Nous partirons des formes actuelles pour remonter aux formes antérieures (sauf à suivre exceptionnellement l'ordre inverse quand il s'agira de consonnes qui ne sont plus représentées dans l'orthographe actuelle), et nous étudierons les lettres dans l'ordre suivant : 1° diphtongues et voyelles, 2° consonnes.

I. — Diphtongues et voyelles.

oi, ai.

§ 22. — Nous n'avons presque rien à ajouter à ce que nous venons de dire, dans les considérations générales, sur les diphtongues *oi* (§ 18) et *ai* (§ 19). Il faut cependant remarquer que les textes les plus anciens peuvent avoir la diphtongue actuelle *oi*; on la trouve de tout temps dans les mots où elle provient d'un *o* latin suivi d'une gutturale ou d'un *i* : *poison, gloire*.

D'autre part, nous écrivons par *oi* des mots qui s'écrivaient jadis par *cei, eoi*. Ainsi *voir* a été *veir, veoir* (Comparez ci-dessous § 37).

au, eau.

§ 23. — La diphtongue graphique *au* provient presque toujours d'un *a* suivi d'un *l*. On est sûr de trouver dans l'ancienne langue écrits par *al* les mots populaires d'ori-

gine latine que nous écrivons aujourd'hui par *au* : *altre* pour *autre*, *chevalche* pour *chevauche*, *assalt* pour *assaut*, *mals* pour *maux*. Dans quelques mots seulement *au* est une orthographe savante représentant un *au* latin et un *o* de l'ancienne langue : ainsi *laurier* (latin *laurarium*) était jadis *lorier*, et non *lalrier* ; *pauvre* était *poivre* et non *palvre*.

§ 24. — De même que *au* correspond à un ancien *al*, *eau* correspond (sauf dans le mot *eau*, substantif féminin) à un ancien *el* : ainsi on a *belté* pour *beauté*, *agnel* pour *agneau*, *chapel* pour *chapeau*, etc.

On remarquera d'ailleurs : 1° que la substitution de *eau* à *el* est fort ancienne ; 2° qu'on trouve souvent *iau* au lieu de *eau*. *Iau* est une forme picarde que La Fontaine a conservée dans le dicton qui termine *Le loup, la mère et l'enfant* : « *Biaux* chires leups n'écoutez mie, etc. »

Nous avons des traces de l'ancien *el* dans *bel* et *nouvel*, que nous employons encore, au lieu de *beau* et *nouveau*, devant les mots commençant par une voyelle : un *bel* homme, son *nouvel* habit. Il faut noter en outre que tous les *el* de l'ancienne langue ne sont pas devenus *eau* ; ainsi *hôtel*, *tel* n'ont pas donné *hôteau*, *teau*. Cette différence tient à ce que, dans *hôtel*, *tel* et mots semblables, *el* vient du latin *ále*, tandis que dans *beau*, *chapeau*, il vient du latin *éllum*.

eu, œu.

§ 25. — Les mots que nous écrivons par *eu* (ou *œu*) peuvent avoir dans l'ancienne langue des orthographes très variées, que nous diviserons en trois catégories principales :

1° *Eu* peut venir d'un *o* long latin, et alors on trouvera, suivant les dialectes ou les époques, le même mot écrit

par *o*, *u*, *ou*, *eu*. A côté de *valeur* on a en vieux français : *valor*, *valur*, *valour*; à côté de *merveilleuse* : *merveilleuse*, *merveillouse*, etc.

2° *Eu* peut encore venir d'un *o* bref latin, auquel cas on le trouvera dans les anciens textes sous la forme *oe*, *ue*. *Neuf* sera écrit *noef*, *nuief*; *cœur* : *coer*, *cuer*; *peut* : *poet*, *puet*; *œuvre* : *oeuvre*, *uevre*, etc.

3° Enfin *eu* peut venir d'un ancien *el* (comme *au* de *al*, voyez ci-dessus § 23). *Cheveu* a été *chevel*, *eux* a été *els*. En se reportant au paragraphe 24, on verra que, suivant les cas, *el* de l'ancienne langue est resté *el* (mortel) ou bien est devenu *cau* (château) ou *eu* (cheveu).

Remarque. — Dans le cas où *eu* provient d'un ancien *o* ou *u*, il était quelquefois précédé d'un *e*, qui a disparu par contraction : *empereur* a été jadis *empereor* ou *empereür*. L'*o* ou l'*u* est devenu *eu*, et l'*e* qui précédait est tombé.

ou.

§ 26. — Les sources de la diphtongue *ou* ne sont pas moins variées.

1° Les mots tels que *courage*, *mourir*, *couvert*, *souvent*, *vous*, *nous*, *amour*, etc., sont écrits dans l'ancienne langue *urage* et *orage*, *murir* et *morir*, *cuvrert* et *covert*, *suvent* et *sovent*, *vus* et *vos*, *nus* et *nos*, *amur* et *amor*.

2° *Ou* vient de *ol*, — de même que *au* de *al* et *eu* de *el* — dans *cou*, anciennement *col* (conservé encore dans certaines acceptions) *fou*, anciennement *fol*, *coucher* anciennement *colcher*, etc.

ui, oi.

§ 27. — Les mots que nous écrivons aujourd'hui avec la diphtongue *ui* se rencontrent souvent, dans les anciens textes, écrits par *oi*. Ainsi « je pois, que je poisse » pour

« je puis, que je puisse », « noit » pour « nuit ». Quelquefois on a l'inverse : « juindre » pour « joindre », « anguisse » pour « angoisse ».

a.

§ 28. — Au lieu de l'a, nous trouvons *ai* : dans le suffixe *aige* au lieu de *age* (*courage*, etc.), et dans *aigne* au lieu de *agne* (*montaigne*, etc.).

e

§ 29. — Beaucoup de mots qui avaient jadis la diphthongue *ie* l'ont remplacée par un *e* simple. Nous n'avons plus de verbes en *ier* monosyllabiques (sauf, si l'on veut, les verbes en *yer*, *gner*, *ller*, comme *payer*, *régner*, *piller*); dans les verbes comme *allier*, *confier*, etc., *ie* forme deux syllabes et n'a jamais été diphthongue. Cette diphthongue se faisait entendre jadis dans beaucoup de verbes tels que *aidier* (aujourd'hui *aider*), *abaissier* (aujourd'hui *abaisser*), *adressier* (aujourd'hui *adresser*), etc., et on la retrouvait au participe passé de ces verbes (*aidié*, *aidiée*, aujourd'hui *aidé*, *aidée*) et à la deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent, qui se confondait avec celle du subjonctif : *aidiez*.

En dehors des verbes, un grand nombre d'autres mots ont perdu la diphthongue *ie* : *légier*, *chièvre*, *chief*, etc.

u.

§ 30. — A la place d'un *u* simple de notre orthographe, on a souvent *eu* et quelquefois *ou* : ainsi *plou*, *pleu*, pour *plu* (participe passé du verbe *plaire*), *plous*, *pleus*, pour *plus* (deuxième personne du singulier du prétérit du même verbe), *receu*, *receus*, pour *reçu*, *reçus*; *meur*, *cheute*, *seur*, *blesseure*, pour *mûr*, *chute*, *sûr*, *blessure*.

On imprime généralement ces anciennes formes avec un tréma sur l'*u*, pour indiquer qu'on prononçait au moyen âge en deux syllabes ; mais on a continué à écrire ces mots par *eu* assez longtemps après que *eü* a été contracté en *u* dans la prononciation ; et même nous écrivons encore ainsi le prétérit et le participe passé du verbe *avoir* : *eu, eus, etc.*, bien que nous prononcions : *u*.

o.

§ 31. — Certains textes (surtout anglo-normands) ont souvent *u* au lieu de *o* : *Cunduire, cumbattre, cuntre, cumune*, pour *conduire, combattre, contre, commune*.

y, i.

§ 32. — Il ne faut attacher aucune importance à la substitution de l'*y* à l'*i*, ou inversement. Ces deux lettres ont généralement la même valeur dans l'ancienne orthographe. Il ne faudra donc point s'étonner de voir notre adverbe *y* écrit *i*, le mot *image* écrit *ymage, ai* (d'*avoir*) écrit *ay*, etc.

II. — Consonnes.

Consonnes chuintantes et gutturales (**j, ch, c, k, qu, g**).

§ 33. — Si des voyelles nous passons aux consonnes, nous verrons que notre *ch* est quelquefois remplacé dans les anciens textes par un *c* ou un *k*, et notre *j* par un *g*. Cette orthographe et cette prononciation se rencontrent surtout dans le nord-est de la France. Ainsi on trouvera *keval* pour *cheval*, *kien* pour *chien*, *cambre* pour *chambre*, *gambe* pour *jambe*.

§ 34. — On a souvent *k* au lieu de *qu*, ou bien *k* ou *qu* au lieu de *c* dur. Toutes ces orthographes sont équivalentes : *car* est écrit *kar* ou *quar* ; on a *ki* aussi bien que *qui*.

§ 35. — Dans un certain nombre de mots le *c* (devant *e*, *i*) de l'ancienne orthographe a été remplacé par deux *s* : *fasse* (subjonctif du verbe *faire*) au lieu de *face*, *bosse* au lieu de *boce*. Tous ces mots se distinguent encore des autres mots écrits par deux *s* : ils sont dits à rimes brèves. Ceux qui ont toujours été écrits par deux *s* donnent des rimes longues.

§ 36. — Enfin dans certains dialectes du nord-est de la France on trouve souvent le *w* comme équivalent d'un *g* dur français (d'origine germanique) : *warder* pour *garder*, etc.

Dentales (d, t).

§ 37. — Les mots latins qui avaient un *d* ou un *t* entre deux voyelles ont perdu cette consonne au bout d'un certain temps dans les mots français correspondants ; il en est résulté que les deux voyelles séparées en latin par le *d* ou le *t* ont formé hiatus en français, et souvent elles se sont, avec le temps, contractées en une seule. Ainsi *videre* a donné *voir*, où *oi* a été produit par l'*e* tonique du latin. Mais *voir* a été précédé de la forme *veoir*, en deux syllabes dont la première représente le *vi* latin. Cette forme a été elle-même précédée d'une autre, où le *d* latin était conservé, et comme à cette époque le diphtongue *ei* n'avait pas encore été remplacée par *oi* (voyez ci-dessus § 18), on trouvera dans les textes les plus anciens *vedeir* au lieu de *voir*, *sedeir* au lieu de *seoir* (s'asseoir). On a de même *edage* au lieu de *âge*.

§ 38. — Lorsque le *t* terminait un mot français et suivait immédiatement la voyelle tonique ou un *e* muet, il est généralement tombé de bonne heure, mais on le trouve encore dans les anciens textes : *bontet* (*bonté*), *portet* (qui équivaut tantôt à *porte*, troisième personne de l'indicatif présent de *porter*, tantôt à *porté*, participe passé du même verbe).

Labiales (p, f, b, v) et liquides (l, r).

§ 39. — Il n'y a aucune remarque importante à faire pour les labiales, ni pour les liquides; cependant dans quelques mots *l* est tombée après *ou* : *pouldre, fouldre*; l'*l* mouillée finale est souvent écrite *ill* : *conseill, périll*.

Nasales.

§ 40. — L'*n* mouillée (*gn*) est quelquefois précédée d'une autre *n* (*ngn*) : *empoingner, plaingnant, etc.*

s, x et z.

§ 41. — Dans un très grand nombre de mots, l'*s* de l'ancienne orthographe est tombée devant une autre consonne; la voyelle qui la précédait a souvent pris l'accent circonflexe :

<i>escri</i> t	aujourd'hui	<i>écri</i> t
<i>espée</i>	—	<i>épée</i>
<i>esté</i>	—	<i>été</i>
<i>mesprendre</i>	—	<i>méprendre</i>
<i>desfaire</i>	—	<i>défaire</i>
<i>teste</i>	—	<i>tête</i>
<i>chasteau</i>	—	<i>château</i>
qu'il <i>portast</i>	—	qu'il <i>portât</i>
<i>tascher</i>	—	<i>tâcher</i>
<i>nostre, le nostre</i>	—	<i>notre, le nôtre</i>
<i>apostre</i>	—	<i>apôtre</i>
<i>épistre</i>	—	<i>épiître</i>
<i>croïstre</i>	—	<i>croître</i>
<i>païstre</i>	—	<i>paitre</i>
<i>mist</i>	—	<i>mit</i>
<i>soustenir</i>	—	<i>soutenir</i>

§ 42. — Nous écrivons aujourd'hui par un *x* (au lieu d'une *s*) le pluriel des noms en *au, eau, eu*, et de plusieurs noms en *eu*. Dans l'ancienne orthographe cet *x* représentait

non pas simplement une *s*, comme aujourd'hui, mais *us* : on écrivait *animaus* ou *animax*, *fous* ou *fox*, *cieus* ou *ciex*.

Quant aux mots qui se terminent aujourd'hui par un *i* et un *x*, comme *paix*, *faix*, *poix*, l'ancienne langue les a écrits longtemps : *pais*, *fais*, *pois*, etc., ou *paiz*, *faiz*, etc. (Voyez les paragraphes suivants).

§ 43. — Le *z* de l'ancienne langue représentait généralement un *t* suivi d'une *s*. A ce titre, il se trouvait au pluriel (cas régime) des mots tels que *bontet*, *portet* (participe passé de *porter*), qui faisaient *bontez*, *portez*. Le *z* a persisté au pluriel longtemps après que le *t* était tombé au singulier. Les participes présents, ayant le singulier terminé par un *t*, avaient aussi le pluriel (cas régime) en *z*.

§ 44. — D'assez bonne heure on a employé le *z* à la fin des mots comme équivalent d'une *s*, sans que cette *s* eût été jamais précédée d'un *t*. On trouve aussi l'*s* au lieu du *z*, même dans les mots où nous avons conservé le *z* primitif : *voulés* pour *voulez*.

Consonnes redoublées.

§ 45. — Il nous resterait à parler des consonnes redoublées. En général, surtout à l'origine, elles étaient beaucoup moins nombreuses qu'aujourd'hui; mais, d'autre part, celles qu'on redoublait s'écrivent quelquefois simples de nos jours. L'explication de ces différences ne saurait entrer dans le cadre d'une grammaire élémentaire. Il suffit d'être averti qu'on rencontrera des mots comme *roman* écrits avec deux *m*, et, inversement, des mots comme *couronne* écrits avec une seule *n*.

Nous aurions pu grossir cette liste de particularités orthographiques, en y faisant entrer les variantes des quelques textes antérieurs au XI^e siècle qui nous sont

parvenus; mais ces textes demandent une étude spéciale, et nous avons cru devoir nous borner à la période déjà vaste qui s'étend du xi^e au xvi^e siècle.

ORTHOGRAPHE DU XV^e SIÈCLE

§ 46. — L'orthographe du xv^e siècle appelle quelques explications complémentaires. C'est alors (et même dès le xiv^e siècle) que l'on voit s'introduire dans nos mots, sous l'influence des études latines, ces lettres parasites qu'on ne prononçait pas, et qui allèrent en se multipliant dans le courant du xvi^e siècle; l'Académie les a heureusement fait disparaître, sinon entièrement, du moins en grande partie.

§ 47. — Ainsi au xiv^e et au xv^e siècle on a rétabli des *c* et des *g* qui existaient dans les mots latins, mais qui s'étaient vocalisés en *i*, et qui avaient formé diphtongue avec la voyelle précédente ou s'étaient confondus avec elle. Dans le mot *fait*, le *c* latin de *factum* était représenté par l'*i* qui suit l'*a*; comme on ne se rendait pas compte de cette transformation, on a écrit *faict* pour mieux rappeler l'étymologie, si bien que, dans cette orthographe, le *c* latin était représenté deux fois, par l'*i* et par le *c*. Cette réforme était d'ailleurs purement orthographique. Même en écrivant *faict*, on prononçait *fait*. De même le *c* latin de *dictum* s'était confondu avec l'*i* tonique : français *dit*. Au xv^e siècle on a écrit *dict* pour mieux rappeler *dictum*. Nous avons conservé l'orthographe *doigt*, pour *doit*, qui s'explique de même.

§ 48. — On faisait reparaître des *l* déjà représentées dans les mots par des *u* de diphtongues. On écrivait : *aultre*, *fault*, *mieux*.

§ 49. — Souvent, dans cette orthographe savante, on trouve un *p* ou un *b* parasite devant le *v*; or le *v* était précisément la transformation du *b* ou du *p* latin, de telle

sorte que cette consonne latine était représentée deux fois : *recevoir, devoir*. Le *p* ou le *b* latin qui était tombé devant un *t* ou un *d*, reparait aussi dans *soubdain, doubter, escript* (écrit), etc.

§ 50. — Le préfixe latin *ad* était devenu *a* en français : *ajoindre, avenir, ajourner, aviser*. Au xv^e siècle on fit reparaître le *d* latin, et on écrivit *adjoindre, advenir, adjourner*, etc. Dans quelques-uns de ces mots l'influence de l'orthographe a été assez forte pour modifier la prononciation : aujourd'hui nous prononçons *adjoindre, advenir*, si bien qu'il est devenu impossible de supprimer dans ces verbes le *d* parasite. Au xvii^e siècle on trouve très souvent l'orthographe « *avenir* (infinif), *il avient*, etc. », ce qui prouve que le *d* actuel ne se prononçait pas encore. Nous avons conservé d'ailleurs, comme substantif, l'ancien infinitif *avenir*, et comme adjectif l'ancien participe présent *avenant*. On a également rétabli le *b* du préfixe latin *ab* ou *abs*, dans *abstenir, absoudre*, et la prononciation s'est encore ici soumise à l'orthographe.

Le redoublement des consonnes après le préfixe *a* est aussi un des caractères de cette orthographe.

§ 51. — Enfin il est arrivé plus d'une fois qu'on s'est trompé sur l'étymologie, et qu'on a ajouté à tel ou tel mot des lettres qu'il n'avait jamais eues en latin. On a écrit *çavoir* au lieu de *savoir*, parce qu'on faisait venir ce verbe de *scire*, tandis qu'il vient de *sapere*, qui n'a jamais eu de *c* après l's. On a écrit et nous écrivons encore *poids* avec un *d*, parce qu'on le faisait venir de *pondus*, tandis qu'il vient de *pensum*, ou il n'y a pas trace de *d*.

ORTHOGRAPHES DIALECTALES

§ 52. — Ce qui complique l'orthographe du moyen âge, c'est que le dialecte parlé dans l'Ile de France n'était pas

encore devenu la langue officielle, la seule langue littéraire. Les différents dialectes parlés dans la France du Nord sont aujourd'hui réduits à l'état de patois, c'est-à-dire de langues exclusivement populaires; mais au moyen âge, chaque auteur écrivait dans son dialecte. Or souvent la prononciation d'un même mot n'était pas identique dans toutes les provinces, et les habitudes orthographiques variaient. Nous n'avons pu signaler que quelques-unes de ces différences dans les dialectes les plus importants, dans ceux qui ont produit le plus d'œuvres littéraires, mais il y en avait un grand nombre d'autres. En outre beaucoup d'ouvrages ne nous sont parvenus que par l'intermédiaire de copistes qui appartenaient à un autre pays que l'auteur, et qui mélangeaient les formes de leur dialecte à celles du livre qu'ils copiaient. Enfin dans les limites de chaque prononciation dialectale, il n'y avait pas une orthographe officielle, mais seulement des traditions et des usages qui n'avaient rien de rigoureux et qui admettaient souvent plusieurs manières d'écrire le même mot. Dans un seul ouvrage, on trouve le même mot écrit de deux ou trois façons différentes : par exemple *vos* et *vous* pour le pronom personnel de la deuxième personne du pluriel, ou bien *vus* et *vos*. Il y a des textes où les mots qui ont l'ancienne diphtongue *ai* s'écrivent tantôt par *ai* tantôt par *e*, et ceux qui ont le son *è* tantôt par *e*, tantôt par *ai*.

TABLEAU SYNOPTIQUE

§ 53. — Nous résumerons ces remarques sur l'ancienne orthographe dans le tableau synoptique ci-joint, où on trouvera réunies par ordre alphabétique les principales variantes de l'orthographe française. Nous n'y avons pas compris les lettres parasites du xv^e siècle.

ANCIENNE ORTHOGRAPHE.	Orthographe moderne correspondante.	EXEMPLES.
<i>ai</i> (dans <i>aige</i> et <i>aigné</i>),	<i>a</i> ,	courage (courage), commaige (dommage);
<i>al</i> (devant une consonne),	<i>au</i> ,	falcher (faucher), altre (autre);
<i>c</i> ,	<i>ch</i> ,	cambre (chambre);
<i>e</i> ,	<i>ss</i> ,	face (fasse);
<i>e</i> ,	<i>ai</i> ,	mes (mais);
<i>e</i> (devant une autre voyelle),	supprimé,	veoir (voir), eage (âge), seur (sûr);
<i>ed</i> ,	<i>oy</i> ,	creant (croyant), vecz (voyez);
<i>ei</i> ,	supprimé,	eilage (âge), vedeir (voir);
<i>el</i> ,	<i>ai</i> ,	preneit (prenait), veneit (venait);
<i>el</i> ,	<i>oi</i> ,	rei (roi), lei (loi);
<i>g</i> ,	<i>eau</i> ,	chapel (chapeau); rondel (rondel);
<i>i</i> ,	<i>eu</i> ,	chevel (cheveu); els (eux);
<i>iau</i> ,	<i>i</i> ,	gambe (jambe);
<i>ie</i> ,	<i>y</i> ,	<i>i</i> (<i>y</i> adverbe de lieu);
<i>k</i> ,	<i>eu</i> ,	biau (beau); chatiau (château);
<i>l</i> (entre <i>eu</i> (oe, ue) ou bien <i>ou</i> , et une consonne),	<i>e</i> ,	aidier (aider);
<i>ll</i> ,	<i>qu</i> ,	<i>ki</i> (qui);
<i>ngn</i> ,	<i>ch</i> ,	keval (cheval);
<i>o</i> ,	supprimé,	fouldre (foudre), veult (veut);
<i>o</i> ,	<i>l</i> ,	conseill (conseil);
<i>o</i> ,	<i>gn</i> ,	plainnant (plaignant);
<i>o</i> ,	<i>au</i> ,	lorier (laurier), povre (pauvre);
<i>o</i> ,	<i>eu</i> ,	valor (valeur);

ANCIENNE ORTHOGRAPHE.	Orthographe moderne correspondante.	EXEMPLES.
<i>oe,</i> <i>oi,</i> <i>ol,</i>	<i>eu,</i> <i>ui,</i> <i>ou,</i>	<i>noef</i> (<i>neuf</i>), <i>poet</i> (<i>peut</i>); <i>noît</i> (<i>nuit</i>); <i>colcher</i> (<i>coucher</i>), <i>fol</i> (<i>fou</i>);
<i>ou,</i>	<i>eu,</i> <i>u,</i>	<i>valour</i> (<i>valeur</i>); <i>plou</i> (<i>plu</i>);
<i>s,</i>	supprimé, <i>z,</i> <i>x,</i>	<i>escrit</i> (<i>écrit</i>); <i>voules</i> (<i>voulez</i>); <i>pais</i> (<i>paix</i>);
<i>t,</i>	supprimé,	<i>bontet</i> (<i>bonté</i>);
<i>u,</i>	<i>eu,</i> <i>o,</i> <i>ou,</i>	<i>valur</i> (<i>valeur</i>); <i>cunduire</i> (<i>conduire</i>); <i>vus</i> (<i>vous</i>), <i>pur</i> (<i>pour</i>);
<i>ue,</i> <i>ui,</i> <i>x,</i> <i>y,</i> <i>z,</i> <i>w,</i>	<i>eu,</i> <i>oi,</i> <i>ux,</i> <i>i,</i> <i>s,</i> <i>g,</i>	<i>nuef</i> (<i>neuf</i>), <i>puet</i> (<i>peut</i>); <i>juindre</i> (<i>joindre</i>); <i>chevax</i> (<i>chevaux</i>), <i>mieux</i> (<i>mieux</i>); <i>ymage</i> (<i>image</i>); <i>bontez</i> (<i>bontés</i>); <i>warder</i> (<i>garder</i>).

ÉTUDE DES FLEXIONS

CHAPITRE PREMIER

DU NOM

LA DÉCLINAISON EN LATIN — GÉNÉRALITÉS

§ 54. — Les rapports qui unissent un nom au verbe ou à tout autre mot de la phrase sont aujourd'hui marqués par la place de ce nom, ou exprimés à l'aide de prépositions. Ainsi quand nous disons : « Pierre a recommandé Paul à Jacques », c'est la place des noms Pierre et Paul, l'un avant, l'autre après le verbe, qui indique que le premier est sujet, le second régime, et c'est la préposition *à*, placée devant Jacques, qui nous apprend que ce dernier nom est régime indirect. Les Latins exprimaient les mêmes rapports par des flexions ou des terminaisons qu'on appelle *cas* ; ainsi dans la phrase ci-dessus la terminaison *us* aurait indiqué le sujet, *um* le régime direct, *o* le régime indirect : « *Petrus Jacobo Paulum commendavit.* » En intervertissant les rôles, pour exprimer, par exemple, que Jacques avait recommandé Pierre à Paul, on aurait dit : « *Jacobus Petrum Paulo commendavit.* » Il en résulte qu'on pouvait, sans nuire à la clarté, mettre les noms dans n'importe quel ordre, les réunir avant ou après le verbe, commencer par le sujet ou par l'un des régimes ; la terminaison, le *cas*, suffisait à faire reconnaître le rôle de chacun.

De même quand nous disons : « l'ami de Pierre est arrivé », c'est la préposition *de* qui exprime que « Pierre » est le régime d' « ami ». Les Latins auraient aussi rendu ce rapport par un cas, ils auraient donné au nom « Pierre » la terminaison *i* : « *amicus Petri* » ou « *Petri amicus* ». Comme on le voit, l'emploi des cas rendait souvent inutile celui des prépositions. Mais plus souvent encore, les deux moyens étaient employés à la fois, et se complétaient l'un l'autre.

§ 55. — Il y avait *six* cas en latin. La succession des cas constitue ce qu'on appelle la *déclinaison*, qui était pour les noms ce qu'est la conjugaison pour les verbes. On déclinaient les noms comme on conjugue les verbes, et de même que les verbes se répartissaient entre quatre conjugaisons, il y avait pour les noms cinq déclinaisons différentes, qui ont laissé des traces diverses dans la langue française.

§ 56. — Parmi les six cas du latin, l'un, appelé *nominatif*, était le cas-sujet, celui qui marquait le sujet de la phrase. Un second, appelé *vocatif*, s'employait quand on adressait la parole à quelqu'un. Les autres servaient à rendre les différentes espèces de régime. Le plus important était l'*accusatif*, qui marquait le régime direct des verbes et qui s'employait avec les prépositions indiquant un mouvement.

LA DÉCLINAISON EN VIEUX FRANÇAIS

§ 57. — Or, avant d'aboutir à l'état actuel, qui est la réduction des six cas latins à un seul, notre langue a passé par un état intermédiaire, où elle avait encore une déclinaison composée de deux cas : un cas sujet et un cas régime. Le premier équivalait au nominatif et au vocatif latins, et dérivait du nominatif; le second dérivait de l'ac-

cusatif et s'employait toutes les fois que le nom était régi par un verbe ou par un autre mot, et notamment après toutes les prépositions. Toutefois les noms féminins ont été en général, dès l'origine du français, réduits comme aujourd'hui à un seul cas pour chaque nombre. Nous étudierons donc séparément les noms masculins et les noms féminins.

I. — Noms féminins.

Dérivation de la 1^{re} déclinaison latine.

§ 58. — En latin, la 1^{re} déclinaison, qui contenait surtout des noms féminins, offrait au singulier les formes suivantes :

Nominatif: pórtá (la porte)

Accusatif: pórtam.

Le cas régime ne différait donc du cas sujet que par une *m*. Or, l'*m* finale se faisait à peine entendre dans le latin classique, et elle était complètement tombée dans le latin populaire. Les deux cas s'étaient ainsi confondus et n'ont pu produire en français qu'une seule forme, qui est *porte*.

Au pluriel, le même mot latin se déclinait ainsi :

Nominatif: pórtæ (*latin classique portæ*)

Accusatif: pórtas.

Si on applique à ces deux formes les règles générales que nous avons données pour la transformation du latin en français (§ 12 et suivants), et si l'on tient compte de la solidité particulière de l'*s* finale, on obtiendra, pour le nominatif, *port*, et, pour l'accusatif, *portes*. Ainsi les noms français féminins dérivés de la 1^{re} déclinaison latine auraient dû conserver deux cas au pluriel, l'un sans *e*, l'autre avec *es*. Mais par analogie avec le singulier de ces noms, et aussi avec le pluriel de plusieurs autres déclinaisons latines,

ces deux cas, dès le latin populaire, ont été réduits à un seul; la forme du nominatif a disparu, et dès l'origine de notre langue le mot « *porte* » suivait la règle actuelle; il prenait une *s* au pluriel et n'avait qu'un seul cas pour chaque nombre.

Parmi les noms féminins dérivés ainsi directement de la première déclinaison latine, on peut citer : *couronne*, *chèvre*, *femme*, *fève*, *âme*, *heure*, *chaîne*, *nonne*, *terre*, *voie*, *ville*, *vie*, *chose*, etc.

§ 59. — Quelques-uns de ces noms ont eu cependant une véritable déclinaison, conforme au type ci-dessous.

	SINGULIER.	PLURIEL.
<i>Cas sujet</i> :	nonne	nonnains
<i>Cas régime</i> :	nonnain	nonnains.

Cette déclinaison, d'origine germanique (sauf l'*s* du pluriel), consiste à substituer à l'*e* final du cas sujet singulier : *ain* pour le cas régime singulier, et *ains* pour le pluriel.

On déclinaît de même *ante* (ancienne forme de *tante*) et certains noms propres féminins tels que *Berte* (Berthe), *Eve*, etc., qui faisaient au cas régime singulier *Bertain*, *Evain*. Mais on trouve aussi ces mots avec le cas régime ordinaire, identique au cas sujet.

Pluriels neutres transformés en noms féminins.

§ 60. — Les noms français féminins peuvent aussi dériver de pluriels neutres latins.

On sait que le latin avait trois genres pour les noms, adjectifs et pronoms : le masculin, le féminin et le neutre. Nous avons conservé le neutre jusqu'à nos jours pour quelques pronoms, mais nous l'avons laissé perdre pour les noms et adjectifs. La première déclinaison latine n'avait que des masculins et des féminins, mais les autres comptaient un certain nombre de noms neutres, qui se distinguaient par des flexions spéciales des noms masculins et

féminins. Au pluriel, ils prenaient tous la désinence *a* au nominatif comme à l'accusatif. Ainsi *gaudium* (joie), *animal* (animal), *cornu* (corne) faisaient au pluriel (nominatif ou accusatif) : *gaudia*, *animalia*, *cornua*. Ces pluriels neutres avaient donc l'apparence d'un singulier féminin de la première déclinaison; ils ressemblaient à *porta*, que nous venons d'étudier, et qui se terminait aussi en *a* aux deux cas.

D'autre part, certains noms neutres s'employaient surtout, et quelquefois exclusivement, au pluriel : *arma* (armes) dans le latin classique, *gaudia* (joies) dans le latin populaire. L'usage fréquent ou exclusif du pluriel, et la ressemblance de ce pluriel avec un féminin singulier, ont amené une confusion de nombre et de genre. Ces mots sont représentés en français par des noms féminins en *e* : *gaudia* a donné *joie*; *animalia*, *almaille*, vieux mot synonyme de « bête »; *arma* a donné *arme*; *cornua*, *corne*. Le pluriel de ces noms étant devenu leur singulier, on leur a refait un pluriel, d'après les règles de la première déclinaison, en ajoutant une *s*.

Les mots *merveille*, *enseigne*, *paire*, etc., sont également d'anciens pluriels neutres (*mirabilia*, *insignia*, *paria*).

Noms féminins dérivés des autres déclinaisons latines.

§ 61. — Nous n'avons vu jusqu'à présent que des noms féminins terminés en français par un *e* muet. Cependant, tous nos substantifs féminins ne se terminent point ainsi. Les noms latins, autres que les neutres pluriels et les noms de la première déclinaison, n'avaient généralement pas d'*a* atone après l'accent. Les noms féminins dérivés des autres déclinaisons ne se termineront donc pas en principe par un *e* muet. Ainsi : *chair*, *main*, *foi*, etc. Toutefois l'*e* muet peut résulter, comme nous le savons (voyez § 15, 3^o), non seulement d'un *a* atone mais encore d'un groupe

de consonnes appelant une voyelle d'appui. C'est ainsi que le mot *mère* a un *e* muet final à cause des consonnes *tr* du mot latin *matrem*.

§ 62. — Toutes les déclinaisons latines contenaient des noms féminins; mais la seconde n'en avait qu'un petit nombre qui sont devenus masculins en passant au français. Nous n'avons pas à en parler ici. Pour les autres déclinaisons, il faut remarquer que les noms féminins et masculins se terminaient au pluriel par une *s*, au nominatif comme à l'accusatif. Les féminins ont conservé en français cette flexion *s* commune au cas sujet et au cas régime, tandis que les noms masculins, comme nous le verrons, sous l'influence de la deuxième déclinaison, ont perdu cette *s* au cas sujet pluriel.

§ 63. — Nous verrons aussi que les noms de ces déclinaisons (masculins ou féminins) avaient en général une *s* au nominatif singulier; mais les féminins ne s'étaient conservés que sous la forme de l'accusatif. C'est ainsi que les mots tels que *gent*, *mort*, *nuît*, dans les plus anciens textes, sont invariables au singulier, malgré l'*s* du nominatif latin; si on les trouve plus tard avec une *s* quand ils sont employés comme sujet singulier (sa *morz* (= *morts*) fut belle), c'est qu'ils ont subi l'influence de la déclinaison masculine.

§ 64. — Enfin beaucoup de noms de la troisième déclinaison latine n'avaient pas l'accent sur la même syllabe au nominatif singulier et à l'accusatif singulier ou au pluriel. *Singulier* : *nominatif* *virtus*; *accusatif* *virtutem*; *pluriel* : *virtutes*. Les noms féminins de cette catégorie, ou ceux qui sont devenus féminins en passant au français, n'ont conservé que la forme de l'accusatif. Ainsi *vertu*, *raison*, *moisson*, *douleur*, viennent de *virtutem* (le nominatif *virtus* aurait donné *verz*), *ratiónem*, *messiónem*, *dolórem*.

Dans tous ces mots la flexion atome *em* a disparu : l'*m*

finale était tombée dans le latin populaire (§ 58), et l'e devait tomber aussi conformément à la loi générale de la chute des atones (§ 15). Quant aux modifications diverses subies par les radicaux latins *virtut*, *ration*, *mission*, *dolor*, elles s'expliquent par les lois particulières de la phonétique.

Seul le nominatif *sóror* a donné *soer* (en une seule syllabe, aujourd'hui écrit *sœur*), tandis que l'accusatif *sorórem* donnait *soror*, *seror*. Ce nom se déclinait donc ainsi :

	SINGULIER.	PLURIEL.
<i>Cas sujet :</i>	soer (<i>latin sóror</i>)	sorors (<i>latin soróres</i>)
<i>Cas régime :</i>	soror (<i>latin sorórem</i>)	sorors (<i>latin soróres</i>).

Si la forme française à deux syllabes (*soror*) s'était maintenue, elle serait aujourd'hui : *seur*. Mais par une exception assez rare, c'est le cas sujet singulier de ce mot qui a persisté, au préjudice du cas régime : car la forme actuelle est *sœur*. D'ailleurs on trouve très anciennement *soer*, *saur*, aussi bien que *soror*, comme cas régime du singulier.

On a vu que l'o tonique de *sóror* a produit la diphthongue *oe* (*soer*), tandis que l'o tonique de *sorórem* est resté *o* dans l'ancienne langue (*soror*). Voyez, pour l'explication de ces faits, les tableaux de phonétique : le tableau de l'o bref pour *sóror*, et celui de l'o long pour *sorórem*. Pour le traitement du premier *o* de *sorórem*, voyez le tableau de « l'o bref de la première syllabe ».

§ 65. — Les mots tels que *vertu*, *raison*, etc., ont été employés avec une *s* au cas sujet singulier par analogie avec la déclinaison masculine (Comparez § 63).

Résumé.

§ 66. — En résumé : 1° les noms féminins, comme aujourd'hui tous les substantifs, prenaient une *s* aux deux cas du pluriel.

2° Si l'on met à part la déclinaison de *sœur* et celle des mots tels que *nonne*, cas régime *nonnain*, on peut dire que les noms féminins n'avaient à l'origine qu'un seul cas au singulier comme au pluriel. Il en a toujours été ainsi pour ceux qui se terminaient par un *e* muet. Quant à ceux qui n'avaient pas un *e* muet final, on leur a appliqué *au singulier* les règles de la déclinaison masculine, c'est-à-dire qu'ils ont pris une *s* au cas sujet.

II. — Noms masculins.

Dérivation de la seconde déclinaison latine.

§ 67. — Les noms masculins de l'ancienne langue se répartissent entre deux systèmes de déclinaison. Les règles de l'un et une partie des règles de l'autre dérivent de la seconde déclinaison latine.

Le mot « *amicus* » (*ami*), appartenant à cette déclinaison, offrait les formes suivantes :

	SINGULIER.	PLURIEL.
<i>Nominatif</i> :	amic-us	amic-i
<i>Accusatif</i> :	amic-um	amic-os.

Le *c* qui terminait le radical *amic* est tombé conformément aux lois de la phonétique. Quant aux flexions *us*, *um*, *i*, *os*, les voyelles « *u*, *i*, *o* » ont dû tomber, d'après les lois générales de transformation du latin en français (voyez § 15, l'*s* du nominatif singulier et de l'accusatif pluriel a persisté, de même qu'au pluriel des noms féminins (voyez § 58); enfin l'*m* finale de l'accusatif singulier avait disparu dès le latin populaire, comme nous l'avons remarqué à propos des noms féminins (§ 58).

La déclinaison d'*amicus* est donc devenue en français :

	SINGULIER.	PLURIEL.
<i>Cas sujet</i> :	ami-s	ami
<i>Cas régime</i> :	ami	ami- ^s

Il n'y a pas de flexion au cas régime singulier, ni au cas sujet pluriel, le cas sujet singulier et le cas régime pluriel sont également caractérisés par une *s*.

Par exception dans un petit nombre de mots, l'*i* final atone du nominatif pluriel a produit une modification du radical (voyez § 126).

La quatrième et la cinquième déclinaisons latines et partiellement la troisième.

§ 68. — Les noms de la quatrième et de la cinquième déclinaisons, et une partie de ceux de la troisième, s'étaient confondus, pour le singulier, avec ceux de la seconde. Ils offraient en effet les formes suivantes :

	3 ^e DÉCLIN.	4 ^e DÉCLIN.	5 ^e DÉCLIN.
<i>Nominatif</i> :	pan-is (pain)	fruct-us (fruit)	di-es (jour)
<i>Accusatif</i> :	pan-em	fruct-um	di-em.

Comme on le voit, les noms de la quatrième déclinaison se confondaient tout à fait, pour ces deux cas, avec ceux de la deuxième. Quant aux deux autres déclinaisons, elles ne différaient de la deuxième et de la quatrième que par des lettres qui devaient tomber (l'*i* atone de *panis*, l'*e* de *panem*, *diem*, *dies*). Ces noms latins ont donc produit des noms français qui se sont déclinés au singulier comme *ami* :

SINGULIER.

<i>Cas sujet</i> :	pain-s	fruit-s (ou fruiz)	di-s
<i>Cas régime</i> :	pain	fruit	di.

Le mot *di*, qui signifie *jour*, ne s'est conservé que dans « *mid*î** » (= *mi-jour*) et dans les noms des jours de la semaine, *lundi*, etc.

Au pluriel, ces mêmes noms différaient beaucoup des noms de la deuxième déclinaison ; car leur nominatif et leur accusatif étaient identiques et se terminaient par une *s* : *panes*, *fructus*, *dies*. On remarquera que les plu-

riels « fructus, dies » étaient également identiques au nominatif singulier des mêmes mots, et que « panes » différait peu du nominatif singulier « panis » et avait dû se confondre avec lui dans la langue populaire. Les noms français dérivés de ces déclinaisons latines devraient donc avoir une *s* aux deux cas du pluriel comme au cas sujet singulier. Mais il y a eu (pour les noms masculins) assimilation avec la deuxième déclinaison; on a supprimé l'*s* du cas sujet pluriel, et on a décliné en français :

PLURIEL.

<i>Cas sujet :</i>	pain	fruit	di
<i>Cas régime :</i>	pains	fruiz	dis.

Les noms masculins qui n'avaient pas d's en latin au nominatif singulier.

§ 69. — Tous les mots dont nous venons de parler se sont donc confondus en français dans une seule et même déclinaison. Toutefois, un certain nombre d'entre eux (comme *liber, librum*, en français *livre*, de la deuxième déclinaison; *pater, patrem*, en français *père*, de la troisième) ne se terminaient pas par une *s* au nominatif singulier. Aussi, dans les textes les plus anciens, leur cas sujet singulier est-il identique au cas régime: *livre, père*.

Les deux cas du singulier de ces mots ont dû produire en français le même résultat, car l'*e* atone de *pater* est tombé (§ 15), et le groupe de consonnes *tr* a appelé un *e* muet d'appui qui termine le mot (§ 15, 3^e). Dans l'accusatif *patrem*, l'*m* finale est tombée (§ 58 et 67), et la voyelle atone *e* a été remplacée par un *e* muet d'appui, qui occupe la même place qu'au nominatif. Quant à la partie invariable de ces deux formes, « *patr* », elle a subi naturellement les mêmes modifications dans les deux cas, et se trouve aujourd'hui représentée par « *pèr* » du français *père*.

Ce raisonnement s'applique aussi au mot « livre ». On déclinait donc :

	SINGULIER.	PLURIEL.
<i>Cas sujet</i> :	père (pâter)	père (pâtres ¹)
<i>Cas régime</i> :	père (pâtem)	père-s (pâtres)
<i>Cas sujet</i> :	livre (liber)	livre (libri)
<i>Cas régime</i> :	livre (librum)	livre-s (libros).

Mais de bonne heure il y a eu assimilation par analogie, et on a ajouté une *s* au cas sujet singulier. On avait antérieurement supprimé une *s* au cas sujet pluriel du mot *père* (latin *patres*), comme au même cas de « pain, fruit, di » (Voyez § 68).

Les mots *père* et *livre* se terminent par un *e* muet. Il faut remarquer que, pour les mots masculins, l'*e* muet final ne peut dériver que d'un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui (Comparez § 61).

Noms neutres devenus masculins.

§ 70. — Quant aux noms neutres de ces différentes déclinaisons, ils avaient l'accusatif identique au nominatif, généralement dépourvu d'*s* au singulier¹ et terminé en *a* au pluriel : *vinum* (vin), pluriel *vina*, *cornu* (corne), pluriel *cornua*, *caput* (tête), pluriel *capita*. Ces mots devraient donc n'avoir en français qu'un seul cas pour chaque nombre et ajouter au pluriel un *e* représentant l'*a* final latin (voyez § 15, 1^o). Le mot « vin » par exemple aurait dû former son pluriel comme nos adjectifs forment leur féminin : *vin*, pluriel *vine*.

Il n'en a rien été, ou du moins l'existence de ce mode de déclinaison est douteuse². Lorsque la forme du pluriel

1. Nous verrons que ceux des neutres qui avaient le nominatif-accusatif du singulier terminé par une *s*, ont donné des noms indéclinables en français (§ 85).

2. On croit en voir une trace dans ce vers de la *Chanson de Roland* : « Cinquante carre qu'en ferat carrier. » Mot à mot : « Cinquante chars

s'est conservée, elle a été assimilée, comme nous l'avons vu, à un féminin singulier (§ 60). Pour d'autres noms neutres, c'est la forme du singulier qui a persisté, et alors, il y a eu assimilation avec les noms masculins : *vin* s'est décliné comme *ami*, avec une *s* au cas sujet singulier et au cas régime pluriel. De même : *chef*, dérivé de *caput*. Le mot « cornu » a été traité des deux façons : le pluriel latin a donné naissance à notre substantif féminin *corne*, et le singulier à notre substantif masculin *cor* (cor aux pieds, cor de chasse, cor de cerf).

La troisième déclinaison latine.

§ 71. — La troisième déclinaison latine était celle qui renfermait le plus de types variés. Nous avons déjà vu, en traitant des féminins, qu'un certain nombre de noms de cette déclinaison n'avaient pas l'accent sur la même syllabe au nominatif et à l'accusatif, et nous aurons à parler plus longuement de cette particularité. Mais les noms mêmes dans lesquels l'accent ne se déplaçait pas n'étaient pas tous conformes au type de « panis », ou à celui de « pater ». Quelques-uns avaient le nominatif singulier assez différent des autres cas. Par exemple le mot « lepus » (lièvre) se déclinait ainsi :

SINGULIER.	PLURIEL.
<i>Nominatif</i> : lépus	lépores
<i>Accusatif</i> · léporem	lépores.

Ce mot avait donc pour ainsi dire deux formes de radical : l'une commune au cas régime singulier et aux

qu'il en fera charrier. » Le mot latin *carrus* avait aussi la forme neutre *carrum*, pluriel *carra*, d'où seraient venus, dans l'ancienne langue, le singulier *car* (char) et le pluriel *carre* (charre). Mais *carre* peut être aussi une forme féminine, à la fin de laquelle le copiste du manuscrit a omis l'*s* du pluriel.

deux cas du pluriel (*lepor...*), l'autre spéciale au cas sujet singulier (*lep...*). Mais le langage populaire supprima cette complication, en laissant perdre l'une des formes et en la refaisant d'après l'autre.

Ainsi « *lepus* » n'a rien produit en français, tandis que *léporem* a donné *lièvre*. Le cas sujet singulier du mot français était *lièvres* comme si le nominatif latin eût été *léporis*. Au pluriel, le cas sujet perdait l's, comme nous l'avons expliqué, par assimilation avec la seconde déclinaison latine, et « *lièvre* » rentrait ainsi complètement dans la même déclinaison que « *ami, pain, etc.* » Si le nominatif singulier du latin s'était maintenu, on aurait eu un mot tout différent; car la voyelle tonique de *lépus* n'était pas, comme celle de *léporem*, suivie d'un groupe de consonnes appelant une voyelle d'appui, et le *p* devant l's devait tomber au lieu de se changer en *v* comme devant *r*. Le cas sujet de *lièvre* eût donc été *liès*.

§ 72. — Les substantifs *homme* et *comte* ont eu, dans l'ancien français, une déclinaison aussi compliquée qu'eût été celle de *liès*, cas régime *lièvre*. Les mots latins « *homo* » et « *comes* » faisaient à l'accusatif *hominem* et *comitem*. Les groupes de consonnes *mn* de *hom(i)n(em)* et *mt* de *com(i)t(em)* appellent une voyelle d'appui; de là les formes : « *home, homme* » (d'abord *homne*) et « *comte, conte* », pour le cas régime singulier. Mais au cas sujet on avait, en une seule syllabe, « *hom, om, on* » et « *cuens* » (*ue* de *cuens* ne forme pas deux syllabes, c'est une diphthongue). Le pluriel français était conforme, sauf la flexion *s* de l'accusatif, à l'accusatif singulier. Ces mots se déclinaient donc :

SINGULIER.

<i>Cas sujet :</i>	<i>cuens(comes)</i>	<i>hom (homo)</i>
<i>Cas régime :</i>	<i>comte(comitem)</i>	<i>homme (hominem)</i>

PLURIEL.

<i>Cas sujet :</i>	comte (comites)	homme (homines)
<i>Cas régime :</i>	comtes (comites)	hommes (homines).

Notre pronom indéfini « on » n'est autre que l'ancien cas sujet de « homme ». On s'étonnera sans doute de voir l'o changé en la diphtongue *ue* dans « cuens » ; mais l'explication de ce fait est du domaine de la phonétique. (Voy. § 745, 3° et 7°.)

§ 73. — Il nous reste à parler des noms masculins de la troisième déclinaison latine qui n'avaient pas l'accent sur la même syllabe au nominatif et à l'accusatif singulier. Nous n'aurons à étudier que le singulier de ces noms, car le pluriel n'offre aucune difficulté. En latin, il était conforme à l'accusatif singulier, sauf la substitution de la flexion *es* à *em* ; en français l's de flexion a été supprimée au cas sujet pluriel comme pour tous les autres noms masculins (§ 68, 69, 71), de telle sorte que ce cas sujet est identique au cas régime singulier, et qu'il suffit d'y ajouter une *s* pour avoir le cas régime pluriel.

§ 74. — Parmi les noms qui « déplaçaient l'accent », les uns, — comme *léonem* (lion), nominatif *leo*, *carbónem* (charbon), nominatif *cárbo*, — n'ont conservé en français que la forme de l'accusatif latin, mais en y ajoutant, au cas sujet singulier, l's de la déclinaison masculine ordinaire, comme si le nominatif singulier eût été : *leónis*, *carbónis*.

§ 75. — D'autres ont eu une déclinaison semblable à la déclinaison latine, avec déplacement de l'accent. Ainsi le mot « baron » se déclinait au singulier :

<i>Cas sujet :</i>	ber (<i>latin</i> báro)
<i>Cas régime :</i>	baron (<i>latin</i> barónem).

On voit que *ber* est encore plus différent de *baron* que

bâro de *barónem*. C'est que les voyelles latines n'ont généralement pas subi la même transformation quand elles étaient à la première syllabe du mot et quand elles étaient toniques; l'*a* de la première syllabe de *barónem* est resté *a* dans *baron*; l'*a* tonique de *bâro* est devenu *é* dans *ber*.

Voici une liste de mots se déclinant comme *ber*, cas régime *baron* :

<i>Cas sujet :</i>	<i>Cas régime :</i>
compain	compaignon
fel	félon
gars	garçon
glot (glúto)	gloton, glouton (glutónem)
lére (látro)	larron (latrónem)
ancestre (antecéssor)	ancessor (antecessórem)
emperére (imperátor)	empeor, emperour (imperatoria)
paste (pástor)	pastor ¹ (pastórem)
pechiére (peccátor)	pecheor, pécheur (peccatórem)
sire (sénior)	seignor, seigneur (seniôrem)
traître, trailre (*traditor)	traïtor (traditórem)
trévère, trouvère	trèveor
enfes ² (infans)	enfant (infântem)
abes ² (abbas)	abé (abbâtem)
niès (népos)	neveu (nepótem).

Ajoutez des noms propres, tels que *Guenes*, cas régime *Ganclon*.

§ 76. — Plusieurs de ces noms n'avaient pas d's au cas sujet, mais en ont reçu une postérieurement, par analogie avec les noms dérivés de la seconde déclinaison latine. Ainsi il n'est pas rare de trouver *fel*, *sire* et *emperere* écrits : *fels*, *sires*, *empereres*.

§ 77. — Quelques noms de la seconde déclinaison,

1. Si ce cas régime était resté dans la langue sans subir aucune influence savante, il serait aujourd'hui *pâteur*, et non *pasteur*.

2. Prononcez « enfe » et non « enfé », « abe » et non « abé ».

parmi ceux dont le nominatif était en *er* et l'accusatif en *erum*, pouvaient aussi ne pas avoir l'accent tonique sur la même syllabe aux deux cas. L'un d'eux a donné en français un mot qui déplace aussi l'accent, c'est : « prestre » (latin *presbyter*), dont le cas régime était *preveire*, *provoire* (aujourd'hui *prouvaire*, dans un nom de rue à Paris), qui vient de *presbyterum*.

§ 78. — Plusieurs noms propres se déclinent tantôt comme « ami », tantôt comme « baron ». Ainsi dans la *Chanson de Roland*, le cas régime de Charles est tantôt Charle, tantôt Charlon.

Résumé. — *Les noms masculins dans la langue actuelle.*

§ 79. — En résumé, les noms masculins prenaient généralement une *s* au cas sujet singulier et au cas régime pluriel, et n'en prenaient pas au cas régime singulier et au cas sujet pluriel.

Un certain nombre d'entre eux avaient le cas sujet singulier très différent des autres cas (*comte*, *homme*, *seigneur*, etc.), et alors (sauf dans *comte* et *homme*) l'accent tonique n'était pas sur la même syllabe au cas sujet singulier et aux autres cas.

Plusieurs noms masculins n'avaient pas d'*s* en latin au nominatif singulier, et n'en avaient pas non plus, à l'origine, au cas sujet singulier français : *père*, *sire*, etc. D'autres avaient perdu leur nominatif singulier latin, et la forme sans *s*, dérivée de l'accusatif, n'a pris une *s* au cas sujet que par analogie.

§ 80. — Des deux cas de l'ancienne langue, c'est le cas régime qui s'est conservé; car c'est au cas régime que les noms masculins prenaient une *s* au pluriel, et n'en prenaient pas au singulier.

Par exception, quelques noms se sont conservés sous la

forme de l'ancien cas sujet : *ancêtre, pâtre, traître, prêtre*. Et comme l'ancien pluriel de ces noms se formait sur le cas régime singulier, il a disparu en même temps que ce cas régime. *Ancêtre* ne fait pas au pluriel *ancesseurs*; un nouveau pluriel s'est formé, par l'adjonction d'une *s*, sur le cas sujet singulier devenu cas unique.

Il est arrivé aussi quelquefois, pour les noms qui « déplaçaient l'accent », que les formes du cas sujet et du cas régime se sont également conservées, et ont donné naissance à deux mots différents, qui ont pris des acceptions plus ou moins divergentes; ainsi *sire* et *seigneur*.

C'est vers le XIV^e siècle que la déclinaison à deux cas a disparu du français.

III. — Noms indéclinables.

§ 81. — Les noms indéclinables sont ceux qui, dans l'ancienne langue, se terminaient uniformément par une *s* à tous les cas, et qui aujourd'hui encore ont une *s* (ou un *x*) au singulier comme au pluriel. Ce sont ceux dont le radical latin (après la chute des voyelles atones) se terminait par une *s* ou par une lettre qui est devenue *s* en français.

§ 82. — Ainsi le mot latin *mēnsis* (mois) faisait à l'accusatif *mēnsem*. Si on le compare à *panis* (pain), qui faisait *panem*, on verra que l'*s* de *mēnsem* a dû se maintenir au même titre que l'*n* de *panem*, et que l'*s* finale et l'*s* intérieure de *mēnsis* ont dû se confondre, après la chute de l'*i* atone. *Mēnsis* et *mēnsem*, le nominatif et l'accusatif latin, ont donc également donné *mois*, avec une *s* finale. Le mot ne devait pas davantage se modifier au pluriel.

Pour la même raison, étaient aussi indéclinables : *nēs* (aujourd'hui écrit *nez*), venant de *nasus* (accusatif *nasum*), *pois* (aujourd'hui écrit *poids*), venant de *pensum* (mot

neutre dont l'accusatif est semblable au nominatif), *sens*, venant de *sensus* (accusatif *sensum*), *tous* (aujourd'hui écrit *toux*), venant de *tussis* (accusatif *tussim*), etc.

§ 83. — Les mots neutres « *prétium, palatium, brá-chium* » ont donné en français *pris* (aujourd'hui écrit *prix*, *palais*, *bras*, mots indéclinables. L's finale de ces mots est le produit de la transformation de l'i atone latin placé entre un t ou une gutturale et une voyelle. De même, l'accusatif *púteum*, du mot masculin « *púteus* », a donné, comme le nominatif : *puiz*, *puis* (aujourd'hui écrit *puits*). L's finale ici est le produit de la transformation de l'e atone placé dans la même situation que l'i de *palátium*.

§ 84. — Un certain nombre de mots latins féminins avaient l'accusatif singulier terminé en *cem* : *pácem*, *vócem*, etc. Or, le c latin suivi d'un e doit produire en français une s. Ces mots donneront donc en français des noms féminins qui auront une s au singulier comme au pluriel : *pais* (aujourd'hui écrit *paix*) de *pácem*, *vois* (aujourd'hui *voix*) de *vócem*, *fois* de *vícem*, *faus* (aujourd'hui écrit *faux*) de *fálem*, etc. Le nominatif des mêmes mots se terminait en latin par un *x* (*paux*, *voix*), qui a passé, sous une influence savante, dans l'orthographe française.

§ 85. — On sait que l'accusatif des mots neutres latins était identique au nominatif. Ceux qui sont devenus masculins et qui ne se terminaient pas par une s en ont cependant une en français au cas sujet singulier, par analogie avec les noms masculins, et nous avons vu qu'on leur avait fait aussi un pluriel analogique (§ 70). Mais ceux qui se terminaient par une s n'ont pas subi l'analogie inverse et n'ont pas perdu cette s au cas régime singulier. N'étant pas traités comme les autres mots masculins au sin-

gulier, ils ne pouvaient l'être non plus au pluriel. Leur pluriel est identique au singulier; ils sont indéclinables. Exemples : *cors* (aujourd'hui écrit *corps*) de *corpus*, *teus* (aujourd'hui écrit *temps*) de *tempus*, *pis* (poitrine) de *pectus*, etc.

Observation générale sur les noms.

§ 86. — Souvent la consonne placée avant l's de flexion ou l's des noms indéclinables est tombée devant cette s. Ainsi, le mot *clef* se trouvera écrit au pluriel *clés*, *ars* sera écrit *ars* au cas sujet singulier et au cas régime pluriel. Quand cette consonne finale est un *t*, en se réunissant à l's de flexion elle forme un *z*, qui a été ensuite remplacé par une *s*; c'est ainsi que *bontet* (aujourd'hui *bonté*) a fait au pluriel *bontez*, *enfant* a fait au cas régime pluriel *enfausz*, puis *enfants*, aujourd'hui *enfants*, etc.

L'*l* s'est vocalisée en *u* devant l's de flexion ou l's des noms indéclinables : *chevals*, cas sujet singulier et cas régime pluriel, est devenu *chevaus*, *chevaux*; *fils* est devenu *faus*, *faux*.

CHAPITRE II

DE L'ADJECTIF

LES DIVERSES DÉCLINAISONS DES ADJECTIFS EN VIEUX FRANÇAIS

§ 87. — La déclinaison des adjectifs latins peut se résumer dans les trois types : *bonus* (bon), *talis* (tel) et *cantans* (chantant).

Type « bonus ».

§ 88. — L'adjectif *bonus* suivait au masculin et au neu-

tre la seconde déclinaison des noms, et au féminin la première. On déclinait donc :

SINGULIER			
	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
<i>Nominatif :</i>	bónus	bóna	bónum
<i>Accusatif :</i>	bónum	bónam	bónum

PLURIEL.			
	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
<i>Nominatif :</i>	bóni	(bónæ)* bónas	(bóna)
<i>Accusatif :</i>	bónos	bónas	(bóna)

Les explications que nous avons données à propos de la déclinaison des noms nous dispensent de dire ici comment ces formes ont produit en français la déclinaison suivante :

SINGULIER.			
	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
<i>Cas sujet :</i>	bons	bone, bonne	bon
<i>Cas régime :</i>	bon	bone, bonne	bon

PLURIEL.		
	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>
<i>Cas sujet :</i>	bon	bones, bonnes
<i>Cas régime :</i>	bons	bones, bonnes.

Les participes passés des verbes (aimé, sorti, fait, etc.) se déclinaient de même.

Ainsi, les adjectifs ou participes tels que *bon* se déclinaient au masculin comme « *ami* », et au féminin comme « *porte* ». Le neutre singulier était identique au cas régime masculin. Quant au neutre pluriel, il avait disparu.

§ 89. — L'adjectif se mettait au neutre quand il se rapportait à *il* impersonnel ou à *ce*, pronom démonstratif neutre; par exemple, dans ce vers de la *Chanson de Roland* :

Il est jugiel que nus les ocirum.

C'est-à-dire : « Il est jugé, il est décidé que nous les tue-rons. » Si *il* représentait un nom de personne, le participe *jugiet* aurait été masculin, et, comme il est au cas sujet, il aurait pris une *s* : *jugiez*.

§ 90. — Le féminin de ces adjectifs ne se forme pas toujours en ajoutant simplement un *e* au cas régime masculin; il faut quelquefois modifier la consonne finale; ainsi *franc* fait au féminin *franche*. C'est que l'un vient de *frāncum*, et l'autre de *frāncam*; or, d'après les lois de la phonétique, le *c* devait se maintenir devant l'*u* de *frāncum*, qui lui-même est tombé, et se changer en *ch* devant l'*a* de *frāncam*, qui s'est conservé sous forme d'*e* muet. C'est pour une cause semblable que le participe passé des verbes en *er*, dans les textes les plus anciens, se termine en *t* au cas régime masculin, et en *de* au féminin; *cantātum* avait donné *chantēt*, et *cantātam* : *chantēde*. Puis le *d* de *chantēde* est tombé, et, bientôt après, le *t* de *chantēt* a disparu également.

§ 91. — Il y a des adjectifs dont le féminin est identique au cas régime singulier masculin, parce que celui-ci se termine par un *e* muet, amené par un groupe de consonnes. Ainsi *tēpidum* a donné *tiède*, où l'*e* final, produit par le groupe *pd*, a persisté après la chute du *p*. Le masculin de cet adjectif et des semblables ne se distingue donc du féminin qu'au cas sujet singulier et au même cas pluriel. Déclinez :

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.	Neutre.
<i>Cas sujet</i> :	tièdes	tiède	tiède
<i>Cas régime</i> :	tiède	tiède	tiède

PLURIEL.

<i>Cas sujet</i> :	tièdes	tièdes
<i>Cas régime</i> :	tièdes	tièdes.

§ 92. — Un certain nombre d'adjectifs latins qui ont le féminin en *a* et le neutre en *um*, comme *bonus*, ont au masculin la terminaison *er* au lieu de *us*; par exemple : *niger* (noir), féminin *nigra*, neutre *nigrum*. Pour les autres cas, ils sont semblables à *bonus*. Ces adjectifs devraient donc ne pas prendre d'*s* en français au cas sujet singulier masculin; mais l'analogie leur a fait donner cette *s*, et ils se déclinent entièrement comme *bon*.

Type « talis ».

§ 93. — L'adjectif *talis* (tel) se déclinait, au masculin et au féminin, comme le substantif *panis* (pain) de la troisième déclinaison latine, et avait le neutre en *e*, pluriel *ia*.

SINGULIER.

<i>Masculin et féminin.</i>	<i>Neutre</i>
Nominatif : <i>tális</i>	tâle
Accusatif : <i>tâlem</i>	tâle

PLURIEL.

<i>Masculin et féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
Nominatif : <i>tâles</i>	(<i>talia</i>)
Accusatif : <i>tâles</i>	(<i>tâlia</i>).

La déclinaison française correspondante devrait donc être :

SINGULIER.

<i>Masculin et Féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
Cas sujet : <i>tels</i>	tel
Cas régime : <i>tel</i>	tel

PLURIEL.

<i>Masculin et Féminin.</i>
Cas sujet : <i>tels</i>
Cas régime : <i>tels.</i>

Mais cette déclinaison a été mise d'accord avec les déclinaisons analogues des substantifs. Nous avons vu que

les substantifs féminins, même ceux dérivés de la troisième déclinaison latine, n'avaient en général conservé qu'un seul cas pour chaque nombre, et que ce cas unique ne prenait pas d's au singulier. On a donc supprimé l's au cas sujet féminin de *tel*, sauf à la rétablir à l'époque où le cas sujet des noms féminins non terminés par un *e* muet a pris une *s* analogique (§ 63 et 65), de sorte qu'on a dit successivement : « Sa raison estoit *tel* » et « Sa raisons estoit *tels* ». D'autre part, nous avons vu que les substantifs masculins, même ceux dérivés de la troisième déclinaison latine, n'avaient pas d's au cas sujet pluriel. On a donc supprimé l's au cas sujet masculin pluriel de *tel*. On a obtenu ainsi la déclinaison suivante :

SINGULIER.			
	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
<i>Cas sujet :</i>	tels	tel, tels	tel
<i>Cas régime :</i>	tel	tel	tel
PLURIEL.			
	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>	
<i>Cas sujet :</i>	tel	tels	
<i>Cas régime :</i>	tels	tels.	

§ 94. — Cette déclinaison diffère donc de celle de *bon*, en ce que le féminin ne prend pas l'*e* muet. Mais les adjectifs de cette catégorie peuvent avoir un *e* muet, résultant d'un groupe de consonnes, au masculin et au féminin; par exemple *frêle* (latin *frágilis*), *amable* (latin *amábilis*), etc., se déclinent comme « tiède » (Voyez ci-dessus § 91).

§ 95. — Se déclinaient comme *tel* les adjectifs *grand* (latin *grandis*), *fort* (latin *fortis*), presque tous les adjectifs en *el* ou *al*: *mortel* (mortális), *royal* (regális), *loyal* (legális), etc.

§ 96. — Quelques adjectifs latins de cette catégorie se déclinaient comme *talis*, sauf pour le nominatif singulier

masculin qui était en *er* ; par exemple : *acer* (aigre), féminin *acris*, neutre *acre*. En français, le cas sujet masculin singulier de ces adjectifs aurait dû être sans *s*, comme le cas régime ; mais l'analogie s'est exercée là comme ailleurs, et a rétabli la similitude avec *tel*.

§ 97. — L'analogie, au bout d'un certain temps, a aussi donné un *e* muet au féminin de *tel* et des adjectifs semblables, et a supprimé ainsi la différence qui les séparait de *reo* déclinaison dont le type est « bon ». Dès le XI^e siècle, on trouve des exemples isolés de féminins analogiques, tels que « *grande, forte* », et, d'autre, nous con-nsa pa lva servé jusqu'à nos jours le vieux féminin *grand* dans quelques expressions, comme « à grand peine, grand rue, grand mère, grand messe. »

Type « cantans ».

§ 98. — Il nous reste à parler de la déclinaison dans laquelle rentrent les participes présents. Les mots de cette déclinaison « déplaçaient » l'accent. En outre, ils n'avaient qu'une seule forme pour les trois genres au singulier, et une seule au pluriel pour le masculin et le féminin. Ils se déclinaient ainsi :

SINGULIER.	PLURIEL.
<i>Nominatif</i> : cāntans	cantāntes
<i>Accusatif</i> : cantāntem	cantāntes.

Cantāntem a donné *chantant*, et *cantāntes* : *chantanz*.

Le cas sujet singulier, dérivé de *cāntans*, devrait être en français : *chantes* (comme *enfes*, cas sujet de *enfant*, § 75). Mais la forme de l'accusatif latin a seule persisté, et le cas sujet singulier du français est *chantanz*, comme si le nominatif latin eût été *cantantis*. Cette déclinaison se confondra donc avec celle de *tel*, et subira les mêmes modifications analogiques.

Adjectifs indéclinables.

1. Adjectifs terminés par une s.

§ 99. — Les adjectifs dont le radical latin se terminait par une s, ou par une autre lettre pouvant engendrer une s, sont invariables en français, du moins au masculin. (Comparez ce que nous avons dit des noms indéclinables, § 81 et suivants.)

Ainsi nos adjectifs en *eux* (fameux, envieux, etc.) se rattachent à des mots latins en *ósus*, accusatif *ósum*, qui avaient une s à tous les cas, indépendamment de la flexion. Cette s (aujourd'hui remplacée par x, voyez § 42) se retrouve à tous les cas du français; le masculin de ces adjectifs a donc toujours été indéclinable en français. Au féminin ils prenaient e ou es, suivant le nombre.

De même l'adjectif latin *fálsus*, accusatif *fásum*, dont le radical se termine par une s, a donné en français l'adjectif *fals* (puis *faus*, *faux*), qui a toujours été indéclinable au masculin, parce que l's flexionnelle, qu'on aurait pu ajouter pour marquer le cas sujet singulier ou le cas régime pluriel, devait nécessairement se confondre avec l's finale du radical. Au contraire on pouvait, au féminin, ajouter les flexions « e, es. »

Dans l'adjectif latin *factítius*, accusatif *factítium*, le *ti* qui précède la flexion devait engendrer une s, comme dans le substantif *palátium*, qui a produit un nom indéclinable, *palais* (§ 83). L'adjectif français dérivé de « factitius » était *faitis*, qui avait le sens de « bien fait »; il se terminait par une s à tous les cas du masculin. Le féminin était *faitisse*.

Ajoutez les participes en s, tels que *mis*, *pris*, etc. (§ 249 et suivants).

§ 100. — Beaucoup d'adjectifs latins se terminaient par le suffixe *ensis*, accusatif *ensem*, qui a produit le suf-

fixe français *ois* ou *ais* (plus anciennement *eis*) des mots tels que *Danois*, *Anglais*. Ces mots se rattachent au type « talis », et auraient dû être entièrement invariables, mais on leur a donné, dès l'origine, un *e* muet au féminin.

Il faut en dire autant des adjectifs en *ax*, accusatif *icem* (comparez § 84), qui se rattachent au type « cantans », et qui ont donné des adjectifs français en *ais*, tels que *niais*, de * *nidacem*.

2. Adjectifs en « or ».

§ 101. — On trouve, dans l'ancienne langue, un certain nombre d'adjectifs en *or*, qui sont invariables, et qui sont formés par l'adjonction de cette syllabe « *or* » à un autre adjectif ou à un nom : *francor* au sens de *franc* ou *français*, *païenor* au sens de *païen*.

Si ces adjectifs avaient persisté, ils seraient aujourd'hui *francœur* et *païneur*, comme l'adjectif possessif *leur*, qui a été *lor*, et qui a la même origine. Un d'eux s'est conservé sous forme de substantif; c'est *chandeleur*, nom populaire d'une fête où l'on porte des chandelles, des cierges.

Il faut rattacher toutes ces formes au génitif pluriel des noms latins de la seconde déclinaison; *amicus* (ami) faisait au génitif pluriel : *amicórum*. Or, le cas nommé génitif exprimait plusieurs des rapports que nous rendons aujourd'hui par la préposition *de*. « *Camera amicórum* » est « la chambre des amis ». Le génitif pluriel d'*amicus* n'a pas produit de forme française, tandis que les génitifs pluriels de *francus* (franc), de *ille* (il), de *paganus* (païen), de *candela* (chandelle) ont donné les formes *francor*, *lor* (aujourd'hui *leur*), *païenor*, *chandelor* (aujourd'hui *chandeleur*), qui signifient proprement : « des francs, d'eux, des païens, des chandelles ». Le mot *candela* (chandelle) appartient à la première déclinaison latine, dont le génitif pluriel était en

arum et non en *orum* ; c'est par assimilation avec la seconde déclinaison qu'on a pu dire *candelorum*, d'où vient *chandelier*.

Observation générale sur les adjectifs.

§ 102. — Nous répéterons pour les adjectifs ce que nous avons dit pour les noms (§ 86), c'est que la consonne finale est souvent tombée devant l's de flexion. Ainsi le cas sujet singulier et le cas régime pluriel du masculin *franc* se trouveront écrits « *frans* ». Quand cette consonne finale est un *t*, en se réunissant à l's de flexion elle forme un *z*, qui a été ensuite remplacé par une *s*. Ainsi le participe masculin *portét* (aujourd'hui *porté*) faisait « portez » au cas sujet singulier et au cas régime pluriel.

DEGRÉS DE COMPARAISON — TRACES DU COMPARATIF ET DU SUPERLATIF LATINS

§ 103. — Nous formons aujourd'hui le comparatif de supériorité et le superlatif en faisant précéder l'adjectif de « plus » et de « le plus » ou « très ». Le latin pouvait marquer ces degrés de comparaison à l'aide de flexions. Ainsi le comparatif latin se formait en ajoutant au radical de l'adjectif : *ior* pour le masculin et le féminin, *ius* pour le neutre. Il se déclinait comme suit :

SINGULIER.	
<i>Masculin et Féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
<i>Nominatif</i> : grândior (plus grand) (plus grande)	grândius
<i>Accusatif</i> : grândiorem	grândius
PLURIEL.	
<i>Masculin et Féminin.</i>	
<i>Nominatif</i> : grândiores	
<i>Accusatif</i> : grândiores.	

« Grandior » se décline donc comme les substantifs *imperator*, *peccator*, qui ont donné les mots français *emperere* (cas régime *empereor*), *pechiere* (cas régime *pecheor*).

Nous avons pris pour exemple un comparatif latin qui s'était conservé dans l'ancienne langue française. Il était devenu « *graindre* » au cas sujet singulier et « *graignor* » au cas régime singulier. La forme du neutre devait être « *grainz* », mais on n'en trouve pas d'exemple. Quant au pluriel, il est facile de voir qu'il devait être « *graignor* » au cas sujet masculin (suppression de l's par analogie, § 68) « *graignors* » au cas régime masculin et au cas unique féminin.

§ 104. — Ce comparatif a entièrement disparu ; mais un autre mot latin, qui signifie aussi « grand », *magnus* (lequel a donné *magne*, de *Charlemagne*), nous a laissé des traces de son comparatif. C'était en latin *máior*, accusatif *maiõrem*. Or *máior* a produit en français *maire*, dont le sens étymologique est « plus grand », mais qui est devenu un substantif désignant le « plus grand » fonctionnaire municipal ; l'accusatif *maiõrem* avait produit *maior*, *mairie*, *majeur*, qui est devenu un adjectif indépendant, mais qui était à l'origine le cas régime du comparatif et du substantif *maire*.

§ 105. — On trouve aussi dans les anciens textes les cas régimes : *gensor* (comparatif de *gent*, adjectif qui a le sens de *gentil*, *gracieux*), *halzor* (comparatif de *halt*, *haut*) et quelques autres.

§ 106. — Les adjectifs latins *bonus* (qui a donné *bon*), *malus* (qui signifiait *mauvais*), *parvus* (qui signifiait *petit*), avaient des comparatifs, empruntés à d'autres radicaux, qui se sont conservés en français avec leur valeur de comparatifs. Celui de *bonus* était *melior* (meilleur), celui de

malus : *peior* (pire), celui de *parvus* : *minor* (moindre).
Ces mots se déclinaient en latin comme *grandior* :

SINGULIER.

<i>Masculin et Féminin.</i>		<i>Neutre.</i>
<i>Nominatif</i> :	mélior	mélius
<i>Accusatif</i> :	meliórem	mélius
<i>Nominatif</i> :	péior	péius
<i>Accusatif</i> :	peiórem	péius
<i>Nominatif</i> :	minor	minus
<i>Accusatif</i> :	minórem	minus.

Les formes françaises correspondantes étaient :

<i>Masculin et Féminin.</i>		<i>Neutre.</i>
<i>Cas sujet</i> :	mieldre, mieudre	} miels, mieus, mieux.
<i>Cas régime</i> :	meillor, meilleur	
<i>Cas sujet</i> :	pire	} pis.
<i>Cas régime</i> :	peior	
<i>Cas sujet</i> :	meindre, moindre	} moins.
<i>Cas régime</i> :	menor	

On ajoutait quelquefois une *s* analogique au cas sujet masculin. Le pluriel est semblable au cas régime singulier, sauf l'*s* de flexion qu'on ajoutait pour former le cas régime masculin et le cas unique féminin.

Comme on le voit, l'un de ces comparatifs s'est conservé sous la forme du cas régime, *meilleur*, et les deux autres sous la forme du cas sujet. Les neutres sont devenus des adverbes.

§ 107. — Le superlatif latin (*enissimus, imus*) n'a généralement pas laissé de trace dans le français populaire. Cependant le vieux mot *pesme* (très mauvais, terrible) n'est autre que le superlatif qui correspond au comparatif « pire » ; « pesme » vient du latin *pessimum*. On trouve aussi *grandisme* superlatif de *grand*, *seintisme* superlatif de *seint* (saint), *altisme* superlatif de *alt* (haut).

CHAPITRE III

DES NOMS DE NOMBRE

NOMS DE NOMBRE CARDINAUX

§ 108. — Les noms de nombre cardinaux sont généralement invariables aujourd'hui. Plusieurs d'entre eux avaient, dans l'ancienne langue, une déclinaison complète.

Un a encore son féminin *une*, mais il n'a conservé son pluriel que lorsqu'on l'emploie comme pronom indéfini (les uns, quelques-uns, les uncs). Il se déclinait jadis comme l'adjectif *bon*, prenant une *s* au cas sujet singulier et au cas régime pluriel du masculin. Pour l'emploi de *un* au pluriel, voyez la Syntaxe (§ 426, au mot *un*).

§ 109. — *Deux* et *trois* se déclinaient aussi, comme *duo* et *tres* en latin.

a. — *Duo* suivait la déclinaison de *bonus* au pluriel, sauf qu'il se terminait en *o*, au lieu de *i*, au nominatif masculin; mais le latin populaire avait supprimé cette différence, et on disait :

<i>Mas ulin.</i>	<i>Féminin.</i>
<i>Nominatif</i> : * <i>dui</i>	(<i>dua</i>) * <i>duas</i>
<i>Accusatif</i> : <i>duos</i>	<i>duas</i> .

Le vieux français déclinait en conséquence :

	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>
<i>Cas sujet</i> : <i>dui</i>	} <i>does, deues.</i>	
<i>Cas régime</i> : <i>dous</i> (<i>aujourd'hui</i> deux)		

Mais de très bonne heure, la forme féminine est tombée en désuétude et a été remplacée par *dous*, qui servait ainsi de cas régime au masculin et de cas unique au féminin.

b. — *Tres* se déclinait en latin comme *talis* au pluriel (*tales*). Il avait donc la même forme au nominatif et à

l'accusatif. Mais, dans le passage du latin au français, l's finale de *tres* est tombée, comme celle de *tales*, au cas sujet masculin. On disait donc en français :

Masculin.	Féminin.
<i>Cas sujet</i> : trei, troi	} treis, trois.
<i>Cas régime</i> : treis, trois	

§ 110. — Le nom de nombre latin *mille* avait un pluriel *millia*, qui s'employait quand ce nombre était multiplié par un autre. L'ancienne langue française avait conservé cette distinction, et disait *mil* (latin *mille*) dans le premier cas, *mille* (latin *millia*) dans le second : *mil hommes*, *trois mille hommes*.

NOMS DE NOMBRE ORDINAUX

§ 111. — Les dix premiers noms de nombre ordinaux étaient en latin : *primus* (premier), *secundus* (second), *tertius* (troisième), *quartus* (quatrième), *quintus* (cinquième), *sextus* (sixième), *septimus* (septième), **octimus* (huitième), **novimus*¹ (neuvième), *decimus* (dixième). Tous ces noms de nombre se déclinaient comme l'adjectif *bonus*.

§ 112. — *Primus*. Le féminin français de ce mot, *prime*, est devenu un adjectif des deux genres, qui ne s'emploie plus d'ailleurs que dans certaines locutions consacrées : de *prime abord*, de *prime saut*, etc. A côté de *primus*, le latin populaire avait le dérivé *primarius*, formé avec le suffixe *arius*, qui a donné *premiers* (cas régime singulier : *premier*, féminin *première*). On trouve aussi en vieux français un dérivé de *premier*, formé avec le suffixe *ain*

1. Les formes classiques *octavus* (huitième), *novus* (neuvième), ne se sont conservées qu'avec des valeurs spéciales : le féminin d'*octavus* a donné *uitième*, dont la forme savante est *octave*, mot qui désigne le huitième jour après une fête, et le féminin de *novus* a donné *none*, nom de la neuvième heure latine (trois heures de l'après-midi), qui s'est conservé dans la liturgie catholique.

(latin *ánum*), *premerain* (cas sujet singulier *premerains*, féminin *premeraine*).

§ 112 bis. — *Secundus*. Notre adjectif *second* est d'origine savante. Dans les plus anciens textes le second nombre ordinal est exprimé par l'adjectif indéfini *altre* (autre). Déjà en latin *alter* a le sens de *second*.

§ 113. — *Tertius*. Le masculin *tertius* a donné en français *tiers*, et le féminin *tertia* : *tierce*. Ce mot était indéclinable au masculin, pour la même raison que le substantif *palais* dérivé de *palatium* (§ 83). *Tiers* n'est plus nom de nombre ordinal que dans quelques locutions consacrées comme « le tiers état ».

§ 114. — *Quartus*. Le masculin *quartus* a donné en français *quarz* (cas régime singulier et cas sujet pluriel *quart*), et le féminin *quarta* a donné *quarte*. La Fontaine dit encore :

« Un quart voleur survient. »

§ 115. — *Quintus*. Du masculin *quintus* dérive *quinz* (*quint* aux cas sans *s*), et le féminin *quinta* a donné *quinte*. Nous disons encore : Charles-Quint, Sixte-Quint.

§ 116. — Les cinq noms de nombre qui suivent se terminent en français par un *e* muet, même au masculin, à cause des groupes des consonnes. Ils se déclinaient donc comme *tiède* (§ 91). Pour abréger, nous ne donnerons que la forme du cas régime : « sextum » a produit *siste* ; « septimum » *sedme* ; « *octimum » *oidme*, *uidme* ; « novimum » *noefme* ; « decimum » *disme*.

§ 117. — Plusieurs de ces anciens noms de nombre ordinaux ont complètement disparu de la langue. D'autres y sont restés avec des emplois spéciaux. Ils ont été remplacés dans l'usage ordinaire par de nouvelles formes refaites sur les noms de nombre cardinaux avec le suffixe *ième* : *troisième*, *quatrième*, etc.

CHAPITRE IV

DES ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS
ET DE L'ARTICLE DÉFINI

LE DATIF LATIN

§ 118. — Nous aurons à parler, dans ce chapitre et dans les suivants, d'un cas latin que nous avons pu négliger jusqu'à présent : c'est le *datif*. Le datif exprimait plusieurs des rapports que nous rendons par la préposition *à*, et marquait généralement le régime indirect des verbes. Par exemple, si l'on veut traduire en latin : « Il l'a donné à son père », on mettra *son* et *père* au datif, et on supprimera la préposition. Ce cas, qui a disparu de la déclinaison des noms et adjectifs ordinaires, s'est au contraire conservé dans la déclinaison des adjectifs et pronoms démonstratifs, personnels et relatifs.

LE PRONOM LATIN « ILLE »

§ 119. — En latin et en vieux français, les mêmes démonstratifs servaient à la fois d'adjectifs et de pronoms. Ils signifiaient à la fois « cet » et « celui-ci ». Le plus important de tous, *ille*, a produit en français : 1° l'article défini *le*; 2° un adjectif pronom démonstratif; 3° le pronom personnel de la troisième personne. Nous allons nous occuper des deux premiers, réservant le troisième pour le chapitre des pronoms personnels.

I. — L'article défini.

Origine et déclinaison de l'article.

§ 120. — Du sens adjectif de *ille* (cet) il est facile de

déduire, par un affaiblissement, la valeur de notre article défini; car l'article n'est qu'un adjectif démonstratif affaibli. Quant à la forme, pour expliquer comment *ille* a pu donner l'article *le*, il faut remarquer que *ille*, adjectif jouant le rôle d'article, était un mot proclitique, c'est-à-dire qui s'appuyait, dans la prononciation, sur le substantif auquel il se rapportait; on prononçait *ille murus* comme on eût prononcé un mot de quatre syllabes, ayant l'accent tonique sur la troisième : *illemûrus*. En d'autres termes, *ille* n'avait pas d'accent tonique, mais simplement un accent secondaire (voy. § 12), placé sur *il* comme sur la première syllabe non tonique d'un mot ordinaire. L'article et les adjectifs démonstratifs sont aussi en français des mots proclitiques. Nous prononçons « la tente » comme l'adjectif « latente »; nous prononçons « cette femme » comme un seul mot de quatre syllabes ayant l'accent tonique sur la troisième. Il faut remarquer en outre que, lorsqu'un mot proclitique a deux syllabes, l'accent secondaire tend à se porter sur la seconde, et la première tend à disparaître : le peuple dit « c'te femme ». On ne s'étonnera donc pas que dans *ille* proclitique la syllabe *il* soit tombée, bien que cette chute de la première syllabe ne se soit pas produite pour tous les proclitiques.

§ 120 bis. — Voici quelle était la déclinaison latine de *ille* :

SINGULIER.			
	Masculin.	Féminin.	Neutre.
Nominatif :	ille	illa	illud
Accusatif :	illum	illam	illud.

PLURIEL.		
	Masculin	Féminin.
Nominatif :	illi	(illa) *illas
Accusatif :	illos	illas

Après la chute de la première syllabe, cette déclinaison est devenue en français :

SINGULIER.			
	Masculin.	Féminin.	Neutre.
<i>Cas sujet</i> :	li	} la	} lo, le
<i>Cas régime</i> :	lo, le		
PLURIEL.			
	Masculin.	Féminin.	
<i>Cas sujet</i> :	li	} les.	
<i>Cas régime</i> :	los, les		

L'article neutre.

§ 121. — On croit trouver l'article neutre joint à des noms qui étaient neutres en latin, par exemple dans ce vers de la *Chanson de Roland* : « Dès or eunencet le eunseill que mal prist », c'est-à-dire : « Alors commence le conseil qui tourna mal. » Si l'on fait de *eunseill* un mot masculin, comme il est au cas sujet singulier, il faut ajouter une *s* et changer l'article *le* en *li*. Mais le mot latin *consilium* était neutre; on peut supposer qu'il avait d'abord conservé ce genre en français, et que *le* est la forme neutre de l'article.

Particularités phonétiques des formes de l'article.

§ 122. — On remarquera que, dans la déclinaison de l'article, le cas sujet singulier et le cas sujet pluriel sont identiques, contrairement à ce qui arrive généralement pour les noms et adjectifs, et que les cas régimes (*le, les*) ont une autre voyelle que les cas sujets (*li*). C'est que la voyelle de l'article français représente non la voyelle radicale de *ille*, qui était la même à tous les cas, mais la voyelle de flexion : *ille, illum, illi, illos*. Les deux voyelles linguales *e, i*, se sont confondues, de même que les deux voyelles labiales *u* et *o*. Les premières ont donné l'*i* de *li*, et les se-

condes l'e de *le, les*. Sur la forme *li*, voyez encore la note 1 du § 126.

Articles contractes.

§ 123. — Le cas régime de l'article, précédé de certaines prépositions, s'est uni à elles, et a formé ce qu'on appelle les articles contractes :

<i>de le</i>	a fait :	<i>del, deū, dou, du</i>
<i>de les</i>	—	<i>dels, des</i>
<i>à le</i>	—	<i>al, au</i>
<i>à les</i>	—	<i>als, as, aus, aux</i>
<i>en le</i>	—	<i>el, eu, ou,</i>
<i>en les</i>	—	<i>els, es.</i>

Nous avons laissé perdre les deux articles contractes formés avec la préposition *en*. Cependant l'un d'eux s'emploie encore dans quelques expressions consacrées : « bachelier ès-lettres. »

II. — L'adjectif pronom « icil, cil ».

Origine et déclinaison de icil.

§ 124. — *Ille*, renforcé par un préfixe qui n'est autre que la préposition latine *ecce* (voici), a produit en français l'adjectif-pronom démonstratif *icil*. *Eccille* se déclinait naturellement comme *ille*; or *ille* avait un datif singulier qui n'a produit aucune forme de l'article, mais qui s'est conservé dans le pronom démonstratif *icil*, et dans le pronom personnel, dont nous parlerons plus loin. Ce datif singulier était, en latin populaire, *illui* pour le masculin, et *illei* pour le féminin¹. *Eccille* se déclinait donc :

1. M. A. Thomas a récemment étudié ces formes, et en a donné une explication qui est juste au moins pour le féminin.

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.
<i>Nominatif</i> :	eccille (cet, celui-ci, celui)	eccilla
<i>Accusatif</i> :	eccillum	eccillam
<i>Datif</i> :	eccillúi (à cet, etc.)	eccilléi

PLURIEL.

	Masculin.	Féminin.
<i>Nominatif</i> :	eccilli	(eccillæ) *eccillas
<i>Accusatif</i> :	eccillos	eccillas.

Les formes françaises correspondantes sont :

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.
<i>Cas sujet</i> :	icil, cil	} icele, cele, celle
<i>Cas régime</i> :	{ 1 ^o icel, cel 2 ^o icelui, celui, celi	

PLURIEL.

	Masculin.	Féminin.
<i>Cas sujet</i> :	icil, cil	} iceles, celes, celles.
<i>Cas régime</i> :	icels, cels, ceus, ceux	

D'après l'origine latine, « *icelui, celui* » aurait dû être employé exclusivement comme régime indirect sans préposition. Mais de très bonne heure, il n'a plus été qu'une seconde forme du cas régime ordinaire (voyez la *Syntaxe*).

Le neutre cel.

§ 125. — Il y avait une forme neutre « *icel, cel* », dérivée du neutre latin : *eccillud*, mais qui a été peu employée. En voici un exemple :

Roman d'Énée : « *Cel* sai-jo bien et prové l'ai », c'est-à-dire : « Je sais bien *cela* et je l'ai prouvé. »

Particularités phonétiques des formes de icil.

§ 126. — Comme l'article, le pronom *icil* a la même

forme aux cas sujets du pluriel et du singulier, et la voyelle tonique change aux cas régimes : *icel*, *icels*. La phonétique rend compte de ces différences : l'*i* tonique bref suivi de deux consonnes (*eccillum*, *eccillos*) se change régulièrement en *e* ; *icel*, *icels* sont donc conformes à la règle. Mais par exception, sous l'influence de l'*e* et de l'*i* atones de « *eccille*, *eccilli* », l'*i* tonique latin s'est maintenu aux nominatifs du singulier et du pluriel ¹.

LE PRONOM LATIN « ISTE » ET LE PRONOM FRANÇAIS « ICIST, CIST »

§ 127. — Un autre démonstratif latin, *iste*, renforcé également par *ecce*, a produit en français un second adjectif-pronom démonstratif. *Ecciste* se déclinait comme *eccille* et a donné en français les formes ci-dessous :

SINGULIER.		
<i>Masculin.</i>		<i>Féminin.</i>
<i>Cas sujet :</i>	<i>icist, cist, eis</i> (<i>ecciste</i>)	}
		<i>iceste, ceste, cete</i> (<i>eccista, eccistam</i>)
<i>Cas régime :</i>	{ 1 ^o <i>icest, cest, cet, ce</i> (<i>eccistum</i>) { 2 ^o <i>icestui, cestui, cesti</i> (<i>eccistúi</i>)	}
		<i>icestei, cestei, cesti</i> (<i>eccistéi</i>)
PLURIEL.		
<i>Masculin.</i>		<i>Féminin.</i>
<i>Cas sujet :</i>	<i>icist, cist</i> (<i>eccisti</i>)	}
<i>Cas régime :</i>	<i>iccz, cez, ces</i> (<i>eccistos</i>)	}
		<i>iccestes, cestes, cez, ces</i> (<i>eccistas</i>)

1. On explique de même les formes de *icist* (§ 127), celles du pronom personnel *il* (§ 137) et celle de l'article singulier *li*. L'*e* et l'*i* qui terminaient les formes latines du nominatif seraient devenus des *i* consonnes devant les mots qui commençaient par une voyelle, et c'est à ce titre qu'ils auraient empêché l'*i* tonique de se changer en *e*. Une autre explication, pour le cas sujet singulier, consiste à y voir le résultat des formes latines « *eccillie, eccistic, illic* », qui existaient à côté de « *eccille, ecciste, ille*. » Enfin une théorie plus récente attribue le maintien de l'*i* dans ces cas sujets à l'influence analogique du pronom relatif.

LE DÉMONSTRATIF NEUTRE « ÇO, CE »

§ 128. — Enfin un troisième démonstratif latin, « *hic* » sous sa forme neutre *hoc*, précédé également du préfixe *ecce*, a produit notre pronom démonstratif neutre *ce*. Entre *ecce hoc* et *ce*, les formes intermédiaires sont : *icco*, *cco*, *ço*.

CHAPITRE V

DES PRONOMS PERSONNELS

LES PRONOMS PERSONNELS DES DEUX PREMIÈRES PERSONNES

I. — En latin.

§ 129. — Les pronoms personnels, comme les pronoms démonstratifs, ont conservé trois des cas latins. Occupons-nous d'abord des pronoms des deux premières personnes. Les formes latines étaient :

SINGULIER.

	1 ^{re} <i>personae</i> .	2 ^e <i>personne</i> .
<i>Nominatif</i> :	ego (je)	tu (tu)
<i>Accusatif</i> :	me (moi)	te
<i>Datif</i> :	mihî (à moi)	tibi

PLURIEL.

	1 ^{re} <i>personne</i> .	2 ^e <i>personne</i> .
<i>Nominatif</i> :	nos (nous)	vos (vous)
<i>Accusatif</i> :	nos	vos
<i>Datif</i> :	nobis	vobis.

Ces mots, suivant la place qu'ils occupaient, étaient tantôt proclitiques, tantôt pourvus d'un accent tonique. Par exemple « *te* » avait un accent tonique dans : « *vádit ad té* »

(il va à *toi*) ; mais il était ou pouvait être proclitique dans : « *te monstret* » (il *te* montre). On ne prononçait « *té monstret* », avec deux accents toniques, que lorsqu'on voulait insister sur l'idée de la personne.

II. — En français.

§ 130. — Or, dans la transformation du latin en français, la voyelle d'un mot proclitique a été traitée comme celle de la première syllabe non tonique d'un mot ordinaire. Et nous savons déjà qu'une même voyelle peut subir deux transformations différentes suivant qu'elle est à la première syllabe d'un mot ou dans la syllabe tonique. On ne s'étonnera donc pas que *te* latin proclitique ait donné le français « *te* », et *te* latin accentué : « *toi* », de même que les deux premiers *e* de « *debere* » ont donné l'un *e*, l'autre *oi*, dans le français « *devoir*. »

§ 131. — Les pronoms ci-dessus n'ont cependant pas tous donné deux formes. Les nominatifs (sauf *ego*) ne sont représentés que par un seul mot français ; il en est de même des cas régimes du pluriel. Seuls, l'accusatif et le datif singuliers ont deux formes ; mais ces deux formes sont les mêmes pour l'accusatif et le datif, parce que l'accusatif et le datif latins se sont confondus en passant au français.

Il faut remarquer en effet que l'*e* des pronoms latins *me*, *te*, et le premier *i* de *mihī*, *tibī*, doivent, d'après les lois de la phonétique, être représentés en français par le même son. (Voyez, dans la *phonétique*, les tableaux de l'*i* bref et de l'*e* long.)

D'autre part la seconde syllabe de *mihī* et de *tibī* devait tomber ; *mihī* s'est donc confondu avec *me*, *tibī* avec *te*.

§ 132. — *Mihī* et *me* ont donné *mei*, puis *moi*, comme forme normale, et *me* comme forme proclitique. *Tibī* et

te ont donné *tei*, puis *toi*, et *te*. Chacun de ces quatre mots (me, moi, te, toi), se rattachant à la fois à l'accusatif et au datif latin, doit pouvoir s'employer également comme régime direct et comme régime indirect sans préposition. Nous disons en effet : « Il *me* rencontra », où *me* est régime direct, et « il *me* parle », où *me* est régime indirect. De même pour *te*. On dit aussi : « Ecoute-*moi*, et rends-*moi* justice », donnant à *moi* successivement la fonction de régime direct et celle de régime indirect sans préposition. — Les formes plus rares « mi, ti » peuvent s'expliquer par l'action de l'*i* final de *mihi*, *tibi* (§ 724). On trouve d'ailleurs les mêmes formes en latin.

§ 133. — « Ego » a donné *jo*, *je*, où l'on remarque le maintien de la voyelle de la seconde syllabe, comme dans l'article. A côté de « *jo*, *je* », on trouve dans quelques textes la forme *gié* (en une seule syllabe), qui provient de *égo* non proclitique.

§ 134. — Les pronoms des deux premières personnes se déclinent donc au singulier :

	1 ^{re} personne.	2 ^e personne.
Cas sujet :	jo, je (quelquefois gié)	tu
	Proclitique.	Proclitique
Cas régime direct : }	mei, moi, mi	me
Cas régime indir. : }	mei, moi, mi	tei, toi, ti te

§ 135. — En latin, le pluriel des mêmes pronoms avait une forme commune pour le nominatif et l'accusatif : *nos*, *vos*. En outre, les lois phonétiques devaient amener la confusion du datif « *nobis*, *vobis* » avec le nominatif-accusatif « *nos*, *vos*. » Nous aurons donc en français une seule forme pour les trois cas :

	1 ^{re} personne.	2 ^e personne.
Cas sujet :	} nos, nous	vos, vous.
Cas régime direct :		
Cas régime indirect :		

LE PRONOM DE LA TROISIÈME PERSONNE

§ 136. — Le pronom de la troisième personne dérive du latin *ille*. Nous avons vu que *ille* était à la fois adjectif et pronom. *Ille* adjectif a produit l'article français, et *ille* pronom est devenu notre pronom personnel de la troisième personne. Quant aux différences de forme entre l'article et le pronom français, tous deux issus d'un même mot latin, elles proviennent de ce que *ille* adjectif-article était toujours proclitique, tandis que *ille* pronom ne l'était que quelquefois, comme les autres pronoms personnels (§ 129). Quand le pronom *ille* était proclitique, il a donné les mêmes formes que l'article : *le la les* ; mais il a donné des formes spéciales quand il avait un accent tonique.

§ 137. — Voici la déclinaison du pronom français, rapprochée de celle du pronom latin :

SINGULIER.			
Masculin.		Féminin.	
Cas sujet :	<i>ille</i>	il	<i>illa</i> ele, elle
Cas rég. dir. :	<i>illum</i>	[el]	<i>illam</i> ele, elle
Cas rég. ind. :	<i>*illui</i>	lui, li	<i>*illei</i> lei, li
PLURIEL.			
Cas sujet :	<i>illi</i>	il, ils	<i>*illas</i> eles, elles
Cas rég. dir. :	<i>illos</i>	els, eus, eux	<i>illas</i> eles, elles
Cas rég. ind. :	<i>illorum</i>	lor, leur	<i>*illorum</i> lor, leur
NEUTRE SINGULIER.			
Cas sujet :	<i>illud</i> [el], il		

Pour ne pas compliquer ce tableau, nous n'y avons pas compris les formes proclitiques, qui sont :

SINGULIER.		
Cas régime direct	{	masculin et neutre : lo, le (<i>illum</i> , <i>illud</i>)
	}	féminin : la (<i>illam</i>)
PLURIEL.		
Cas régime direct :	masculin et féminin : les (<i>illos</i> , <i>illas</i>).	

Remarques. — 1^o Singulier, cas régime direct : nous avons mis *el* entre crochets parce que cette forme n'a pas persisté. *Lui* servait et sert encore à la fois pour le régime direct et le régime des prépositions, et pour le régime indirect sans préposition. Au féminin *lei* avait aussi ces deux fonctions.

2^o Pluriel, cas sujet : *il* a pris une *s* analogique quand la vieille déclinaison a eu disparu et que tous les pluriels se sont terminés par des *s*. Le peuple dit encore : « il ont. »

3^o Pluriel, cas régime indirect : *illorum* est le génitif pluriel de *ille* (voyez ci-dessus § 101), et signifie par conséquent « d'eux ». C'est encore le sens de « leur » employé comme adjectif possessif. Mais, dès l'origine de notre langue, *leur* (*lor*) a aussi pris, par extension, le sens de « à eux. »

4^o Notre pronom neutre *il* (*il* faut, *il* est bon de...) ne vient pas de *illud*, qui aurait donné *el* ; c'est le pronom masculin employé avec le sens neutre.

Pour les particularités phonétiques qu'offrent les divers cas du pronom *il*, voy. § 126.

LE PRONOM RÉFLÉCHI

§ 138. — Le pronom réfléchi ne peut avoir que des cas régimes. Ce pronom, des deux nombres, était en latin *se* à l'accusatif, *sibi* au datif. Si on compare ces formes à celles des pronoms des deux premières personnes, on verra facilement que le français devait être :

Cas régime direct : }
 Cas régime indirect : } *sei, soi, si.* — Proclitique : *se.*

PRONOMS CONTRACTES

§ 139. — De même que les articles *le, les*, les formes proclitiques « *le, les* » du pronom personnel se combinaient dans l'ancienne langue avec certaines prépositions. *Du* équivalait non seulement à *de* suivi de l'article, mais aussi à *de* suivi du pronom *le* ; on disait : « il est temps *du* faire », au lieu de : « il est temps *de le* faire. »

§ 140. — Les pronoms « *le, les* » se combinaient aussi avec les autres pronoms personnels *je, me, te, se*, avec la négation *ne*, avec le pronom relatif *qui*, avec l'adverbe affirmatif *si*. On disait : « *jel suivrai* » pour « *je le suivrai* » ; « *jamais nel ou nes reverrez* » pour « *jamais vous ne le ou ne les reverrez* » ; « *sis met en rang* » (Chanson de Roland) pour « *si les met en rang* », c'est-à-dire « *ainsi il les met en rang* ». On trouve *nu* au lieu de *nel* pour *ne le*, de même que *du* au lieu de *del* pour *de le* : « *nu ferez* » signifie « *vous ne le ferez pas* ».

§ 141. — *Me* est souvent réduit à *m* (même devant une consonne), après *si, ne* : « *sim, nem* ».

Enfin le pronom *se* se combinait aussi avec certains mots, et se réduisait alors à *s*. Or nous avons vu que *les*, dans les combinaisons analogues, se réduit également à *s*. Ainsi *nes* représente *ne les* (Voy. § 140), ou *ne se*; le sens de la phrase peut seul indiquer laquelle de ces deux interprétations il faut choisir. Ce sera *ne se* dans le vers suivant de la *Chanson de Roland* :

Nes poet garder que mals ne li ataignet.

Traduisez : « *Il ne se peut garder que le mal ne l'atteigne.* »

On trouve aussi *quis* pour *qui se*, *sis* pour *si se*.

CHAPITRE VI

DES ADJECTIFS ET PRONOMS POSSESSIFS

§ 142. — L'adjectif-pronom possessif était en latin *meus* (mon, mien), *tuis* (ton, tien), *suis* (son, sien) pour les trois personnes du singulier, et *oster* (notre), *voster* (votre) *suis* (leur) pour les trois personnes du pluriel.

Chacun de ces mots se déclinait comme l'adjectif « *bonus* ». Nous allons les passer successivement en revue.

PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER

§ 143. — Les divers cas latins de « *meus* » ont produit en français les formes suivantes :

SINGULIER.

Masculin.

	Latin.	Français.	Forme non proclitique.
<i>Cas sujet :</i>	meus	mes, mis	
<i>Cas régime :</i>	meum	mon	mien

SINGULIER.

Féminin.

	Latin.	Français.	Forme non proclitique.
<i>Cas sujet :</i>	mea	} ma	meie, moie
<i>Cas régime :</i>	meam		

PLURIEL.

Masculin.

	Latin.	Français.
<i>Cas sujet :</i>	mei	mei, mi
<i>Cas régime :</i>	meos	mes

Féminin.

	Latin.	Français.	Forme non proclitique.
<i>Cas sujet :</i>	(meæ) * meas	} mes	meies, moies
<i>Cas régime :</i>	meas		

NEUTRE SINGULIER.

	Latin.	Français.
<i>Cas unique :</i>	meum	Forme non proclitique : mien.

§ 144. — Ces différentes formes offrent des singularités phonétiques que nous ne pouvons expliquer ici. L'adjectif non proclitique *mien*, qui dérive, comme on le voit, d'un

accusatif singulier latin, s'est développé en français; on lui a donné un cas sujet en ajoutant une *s*, et on lui a fait aussi un pluriel conforme à la déclinaison masculine des noms et adjectifs : *mien* cas sujet, *miens* cas régime. On a même refait sur *mien* une forme féminine *mienne*, qui s'est substituée à *meie*, *moie*. Quant aux emplois divers de « mon » et de « mien », nous en parlerons dans la syntaxe.

DEUXIÈME ET TROISIÈME PERSONNE DU SINGULIER

§ 145. — *Tuus* (ton, tien) se déclinaient exactement comme *meus*. Ces deux mots différaient par la voyelle du radical, qui est *u* dans « *tuus* » et *e* dans « *meus*. » Mais le premier s'était assimilé au second, et on trouve « *tes*, *tis* » en français, au cas sujet masculin singulier, comme si en latin on avait dit « *teus* ». Pour d'autres cas on a deux formes d'origines différentes, l'une se rattachant au radical classique, l'autre au radical assimilé.

SINGULIER.

Masculin.

Formes non proclitiques.

Cas sujet : *tes*, *tis*

Cas régime : *ton*

tuen (latin **tuum**); *tien* (latin ***teum**)

Féminin.

Formes non proclitiques.

Cas unique : *ta*

tue ou *toe* (latin **tuam**); *teie*, *toie* (latin ***team**)

PLURIEL.

Masculin.

Féminin.

Formes non proclitiques.

Cas sujet : *tei*, *ti* Cas unique : *tes* { *tues* ou *toes* (latin **tuas**);
teies, *toies* (latin ***teas**).

Cas régime : *tes*.

NEUTRE SINGULIER.

Cas sujet : }
 Cas régime : } Formes non proclitiques : *tuen*, *tien*.

§ 145 bis. — *Suus* (son, sien) a donné l'adjectif français « ses, sis », qui a les mêmes formes que « tes, tis ».

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.
<i>Cas sujet</i> :	ses, sis	} sa
<i>Cas régime</i> :	son	
	Formes non proclitiques.	} Formes non proclitiques. sue, soe; seie, soie.
	suen, sien	

PLURIEL.

<i>Cas sujet</i> :	sei, si	} ses
<i>Cas régime</i> :	ses	
		} Formes non proclitiques. sues, soes; seies, soies.

NEUTRE SINGULIER.

<i>Cas sujet</i> :	} Formes non proclitiques : suen, sien.
<i>Cas régime</i> :	

§ 146. — On a fait aux adjectifs *tien, sien* une déclinaison complète, comme à *mien* (§ 144), et on leur a donné un féminin « *tienne, sienne,* » qui s'est substitué à *toie, soie*.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME PERSONNE DU PLURIEL

§ 147. — Le latin *noster* se déclinait aussi sur le modèle de *bonus* (bon), ou plus exactement comme *niger* (noir, Voyez ci-dessus § 92). Le français *notre* offrait les formes suivantes :

SINGULIER.

	Masculin.	Féminin.	Neutre.
	Latin.	Latin.	Latin.
<i>Cas suj.</i> :	noster	nostra	nostrum
<i>Cas rég.</i> :	nostrum	nostram	nostrum
	} nostre	} nostre	} nostre

PLURIEL.

	Masculin.	Féminin.
	Latin.	Latin.
<i>Cas suj.</i> :	nostri nostre	(nostræ) nostras } nostres,
<i>Cas rég.</i> :	nostros nostres, noz, nos	nostras } (noz, nos.

On voit que le singulier se réduit à une seule forme, *nostre*, pour les deux cas et les trois genres. Le féminin ne se distingue pas du masculin et du neutre par l'*e* muet correspondant à l'*a* atone du latin ; car au masculin et au neutre le groupe de consonnes *str* (*noster*, *nostrum*) a produit aussi un *e* muet (Voy. § 15, 1^o et 3^o). Au pluriel féminin et au cas régime du pluriel masculin, « *noz*, *nos* » est une forme abrégée de « *nostres* », sur laquelle, comme sur *mien* et *tien*, on a refait toute une déclinaison ; car on trouve quelquefois *no* comme cas sujet pluriel, cas régime singulier et féminin singulier, *nos* comme cas sujet singulier (Voyez la syntaxe, § 415).

§ 148. — Le latin *voster* et le français *vostre* ont été traités comme *noster* et *nostre*.

TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL

§ 149. — Le latin *suis*, qui a produit « son », s'employait aussi comme adjectif possessif de la troisième personne du pluriel (au sens de *leur*). Il a perdu cette valeur en français. Mais pour exprimer l'idée de « leur » adjectif possessif, les Latins se servaient également, dans des cas déterminés, du génitif pluriel des pronoms démonstratifs, comme si en français, au lieu de dire : « leur patrie », on disait : « la patrie de *ceux-là*, *d'eux* ». Or, l'un de ces pronoms démonstratifs latins était *ille*, dont le génitif pluriel était *illórum* ; *illórum* a produit le français « *lor*, *leur* » qui signifie proprement *d'eux* (Voyez ci-dessus § 137, *remarques*, 3^o).

§ 150. — *Lew*, équivalant à « d'eux », devait rester invariable quel que fût le cas ou le nombre du substantif auquel on le joignait. Mais on perdit vite la notion de l'origine de ce mot. On l'assimila à un adjectif ordinaire, en lui donnant une *s* au pluriel.

CHAPITRE VII

DU PRONOM RELATIF ET INTERROGATIF

§ 151. — Le pronom latin *qui* se déclinait comme suit :

SINGULIER.

	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>	<i>Neutre.</i>
<i>Nominatif</i> :	qui	*que (quæ)	quod
<i>Accusatif</i> :	quem	quam	quod
<i>Datif</i> :	cui	cui	cui

PLURIEL.

	<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>
<i>Nominatif</i> :	qui	*que (quæ)
<i>Accusatif</i> :	quos	quas
<i>Datif</i> :	quibus	quibus.

§ 152. — Le nominatif pluriel était donc identique au nominatif singulier. Cette identité des deux nombres pour l'un des cas a amené une assimilation pour les autres cas : l'accusatif et le datif pluriel sont tombés, et les formes du singulier ont été appliquées aux deux nombres.

§ 153. — Il y a eu d'autre part confusion phonétique ou assimilation entre les formes du masculin et celles du féminin, de telle sorte que le pronom relatif français a les mêmes formes pour les deux nombres et les deux genres :

MASCULIN ET FÉMININ, SINGULIER ET PLURIEL.

<i>Cas sujet</i> :	qui
<i>Cas régime direct</i> :	forme <i>proclitique</i> : que
<i>Cas régime indirect</i> :	cui, qui.

Le cas régime indirect « *cui, qui* » a servi aussi, par extension, pour le régime direct et le régime des prépositions. Nous l'employons encore après les prépositions.

§ 154. — Le neutre diffère en principe du masculin-féminin parce que le cas sujet devrait être *que* (latin *quod*) comme le cas régime. Mais ce cas sujet neutre ne s'est pas conservé. Toutefois nous en trouvons trace dans le proverbe : « Fais ce que dois, advienne *que* pourra ». Ailleurs il y a eu assimilation complète avec le masculin-féminin, sauf cependant que la forme non proclitique du cas régime neutre n'était pas « *cui, qui* », mais « *quoi* », dérivé de *quid* latin interrogatif : « ce à *quoi* il se prépare ».

§ 155. — Le pronom interrogatif latin était le même que le pronom relatif. Toutefois le nominatif masculin était le plus souvent *quis* au lieu de *qui*, et le neutre *quid* au lieu de *quod*. *Quis* n'a rien donné en français; le cas sujet masculin du pronom interrogatif ne diffère pas du même cas du pronom relatif. Mais *quid* a produit deux formes, l'une proclitique qui se confond avec le pronom relatif neutre, *que*, l'autre, accentuée, qui est « *quoi, quoi* ». Enfin au cas régime direct du masculin-féminin, le pronom interrogatif n'a pas la forme proclitique *que*; on dit : « *Qui* désiriez-vous comme voisin? » et non : « *Que* désiriez-vous comme voisin? »

CHAPITRE VIII

DES ADJECTIFS ET PRONOMS INDÉFINIS

§ 156. — Il y a peu de chose à dire pour la flexion des adjectifs et pronoms indéfinis. Ils se déclinent comme les adjectifs ordinaires. Quelques-uns ont un double cas régime, analogue à celui d'*icil*, d'*icist* et de *il*, et de même origine. Ainsi *autre* (*autre*, latin *alter*) fait au cas régime singulier : *altre* (*alterum*) et *altrui* (**alterui*). *Nuls* (*nullus*) fait *nul* et *nului*.

§ 157. — L'adjectif *toz*, *tot* (*tout*, latin **tottus*) se décline conformément aux règles ordinaires, sauf pour le cas sujet du pluriel masculin, qui est *tuit* et non *tot*, sous l'influence de l'*i* final du latin *toti* (Voyez § 724).

§ 158. — « *Quelque* » se composant de *quel* et de *que*, *quel* devrait s'accorder en cas, en nombre et en genre, et *que* rester invariable. C'est ce qui avait lieu dans l'ancienne langue (Voyez ci-dessous § 426, au mot *Quelque*).

CHAPITRE IX

DU VERBE

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

I. — Du rôle de l'analogie dans la formation des verbes français.

§ 159. — Beaucoup des formes de nos verbes français doivent leur origine à l'analogie ou à l'assimilation, qui tend toujours à rendre la conjugaison moins compliquée, en assimilant entre eux les temps et les personnes dans la mesure compatible avec la distinction nécessaire de ces temps et de ces personnes.

Nous avons déjà vu l'analogie à l'œuvre dans la déclinaison, donnant par exemple une *s* au cas sujet singulier de certains noms qui n'en avaient point en latin. Mais elle agit bien plus encore sur la conjugaison, et le langage des enfants peut nous donner une idée de son action incessante. C'est par analogie que les enfants disent souvent *s'assire* au lieu de *s'asseoir*, introduisant à l'infinitif l'*i* du participe passé, et assimilant ce verbe à d'autres plus faciles à conjuguer, où la même voyelle se retrouve à tous les temps : *ri*, *rire*, *nuî*, *nuire*, etc. C'est encore par ana-

logis qu'ils disent « se taizer » au lieu de « se taire ».

Un grand nombre de formes de nos verbes dérivent de fautes de ce genre, que l'usage a consacrées, et qui ont fait disparaître les formes antérieures plus régulières, c'est-à-dire plus conformes à l'étymologie latine. Ainsi nous verrons plus loin que l'indicatif présent du verbe *aimer* se conjugait : « j'aime, tu aimes, il aime, nous amons, vous amez, ils aiment ». On a ajouté un *e* muet à la première personne du singulier, par analogie avec les deux autres, et on a changé en *ai* l'*a* des deux premières personnes du pluriel, en les assimilant aux quatre autres personnes du même temps. *Nous aimons*, à la première personne du pluriel, a donc commencé par être un barbarisme, comme si on disait : *nous tienons*, au lieu de *nous tenons*. L'usage en a fait une forme régulière, et c'est l'ancienne forme régulière qui serait aujourd'hui un barbarisme.

L'indicatif présent du verbe *craindre* était jadis : *je criem, tu criens, il crient, nous creïmons, vous cremez, ils criement*, et ces formes n'étaient pas plus extraordinaires que « je m'assieds, nous nous asseyons », à côté de l'infinitif « *asseoir* ». L'assimilation avec les verbes en *aindre*, comme *plaindre*, qui avaient l'indicatif en « *ains,aignons* », a produit la conjugaison actuelle de *craindre*. Les formes anciennes du verbe *asseoir* ont persisté plus longtemps, mais elles tendent à se simplifier, car on dit aussi : « je m'assois, nous nous assoyons. » Les phénomènes de ce genre abondent dans l'histoire de nos conjugaisons.

§ 160. — Il faut remarquer que l'analogie agit tantôt de verbe à verbe, tantôt de temps à temps d'un même verbe, tantôt de personne à personne d'un même temps. L'indicatif présent de *craindre* est un exemple du premier mode d'action. L'indicatif présent d'*aimer* est un exemple du

troisième mode. Quant à l'action de temps à temps, nous la trouverons dans le participe passé d'*aimer*, qui était d'abord *amé*, et qui est devenu *aimé* par assimilation avec les temps où on avait la diptongue *ai*.

II. — Division des verbes en conjugaisons

La conjugaison en er et la conjugaison en re, oir, ir.

§ 161. — C'est seulement pour l'infinitif que nous avons encore quatre terminaisons correspondant aux quatre conjugaisons latines. Pour les autres temps, nous avons conservé d'une part les principaux caractères de la conjugaison latine en *āre* (français *er*) et d'autre part, nous avons fondu en une seule les trois conjugaisons en *ēre*, *—ere* (Voyez page 10, note 1), *īre* (français *oir, re, ir*).

La conjugaison inchoative.

§ 162. — Toutefois il faut mettre à part les nombreux verbes en *ir* qui ont le singulier de l'impératif en *is* et le singulier de l'indicatif présent en *is, is, it*, et qui, 1^o au pluriel des mêmes temps, 2^o à l'imparfait de l'indicatif, 3^o au subjonctif présent et 4^o au participe présent, prennent la syllabe *iss* entre le radical et les terminaisons ordinaires communes à toutes les conjugaisons. Ces verbes sont dits *inchoatifs* (du latin *inchoare*, commencer) parce que la syllabe latine *isc*¹, d'où dérive la syllabe française *iss* et *is* ou *it* au présent de l'indicatif et à l'impératif, donnait aux verbes dans lesquels elle se plaçait le sens particulier de *commencer l'action, entrer dans un état* et non pas

1. En réalité, ce sont les consonnes *sc* qui avaient une valeur inchoative. Elles s'ajoutaient à la voyelle finale du radical des verbes, et cette voyelle n'était pas toujours *i*. Mais l'*i* suivi de *sc* a fini par se détacher du radical dont il faisait partie, et a formé avec *sc* une syllabe mobile qui s'est ajoutée à d'autres radicaux.

seulement « agir, être dans un état », comme les verbes ordinaires.

§ 163. — Nous venons d'énumérer les temps dans lesquels entre la syllabe inchoative, et nous n'y avons pas fait figurer l'infinitif. En latin, l'infinitif de ces verbes avait la terminaison *—ere* (à laquelle correspond la terminaison française *re*) précédée de la syllabe inchoative. Les verbes inchoatifs devraient donc être des verbes en *re*, c'est-à-dire en *istre* si l'on ajoute la syllabe inchoative et si l'on intercale le *t* euphonique (Voyez ci-dessous § 213). *Iscere* latin doit en effet donner *istre* français. Mais au lieu de « *istre* », nous trouvons pour tous ces verbes la flexion *ir*, sans syllabe inchoative. Sur ce point le français se sépare donc du latin.

§ 164. — Quant au participe passé et au prétérit, l'idée particulière qu'ils expriment (action accomplie) est inconciliable avec la signification de la syllabe inchoative (action qui commence). On ne s'étonnera donc pas que ces temps n'aient pas la syllabe inchoative.

§ 165. — Enfin le futur et le conditionnel et l'imparfait du subjonctif n'ont pas non plus cette syllabe, parce qu'ils dérivent d'autres temps qui ne l'ont pas, les deux premiers se formant sur l'infinitif et le troisième sur le prétérit.

Au premier abord, l'imparfait du subjonctif a l'apparence inchoative, car il se termine en *isse*, *isses*, *issons*, etc., comme le présent, dont il ne diffère qu'à la troisième personne du singulier : qu'il *finît* au lieu de qu'il *finisse*. Mais c'est une apparence trompeuse. La terminaison de l'imparfait du subjonctif de ces verbes n'a pas la même origine que celle du présent : la syllabe inchoative n'y est pour rien. C'est la terminaison régulière qui, dans toutes les conjugaisons, s'ajoute au prétérit de l'indicatif pour former

l'imparfait du subjonctif (que j'aimasse, que je rendisse, que je voulusse).

Résumé. — Les deux conjugaisons vivantes.

§ 166. — En résumé, il y a en français trois conjugaisons : la première comprend les verbes en *er* ; la seconde : les verbes inchoatifs en *ir* ; la troisième : les verbes en *re* et en *oir* et les verbes non inchoatifs en *ir*. Sur environ 4000 verbes français, la première conjugaison en compte à peu près 3400, la seconde un peu plus de 300, et la troisième un peu moins du même nombre. Dans la troisième conjugaison, la moitié environ des verbes a l'infinitif en *re*, l'autre moitié se partage à peu près entre les verbes en *oir* et ceux en *ir* non inchoatifs.

§ 167. — On voit que la conjugaison en *er* et la conjugaison inchoative sont les plus importantes. Ce sont aussi les seules *vivantes*, pour employer une excellente expression proposée par M. Chabaneau. De tout temps on a fabriqué des verbes et on en fabriquera encore sur le modèle de *chanter* et de *finir*, tandis qu'on n'a pas augmenté le nombre des verbes en *re* et en *oir*, ni des non inchoatifs en *ir*, que le latin nous avait transmis (sauf toutefois en ajoutant des préfixes à des verbes déjà existants).

Il serait facile de citer de nombreux verbes en *er* qui datent de notre siècle et même des dernières années. Le verbe *télégraphier* n'est pas bien vieux, et le verbe *téléphoner*, plus récent encore, et qui n'a pas, si l'on veut, acquis droit de cité, arrivera certainement à s'introduire dans l'usage général. Les verbes nouveaux en *ir* sont plus rares : M. Alphonse Daudet a employé *avvenir* (rendre *veule*) dans un de ses romans ; l'avenir seul nous apprendra si ce mot est destiné à devenir tout à fait français ; l'usage en décidera. Ce qui pourra nuire au succès de ce verbe,

c'est qu'il est formé avec un adjectif qui tend à disparaître de la langue et que beaucoup de personnes ne comprennent déjà plus.

LES VARIATIONS DU RADICAL DES VERBES

§ 168. — Parmi les variations du radical des verbes, nous n'étudierons ici que celles qui ont le caractère de flexions, c'est-à-dire qui contribuent, avec les flexions proprement dites ou terminaisons, à différencier les temps et les personnes. Souvent d'ailleurs ces variations se rattachent plus ou moins directement aux flexions latines. Les différentes formes du radical du verbe *tenir* (*ten, tien, tin*) ne servent pas moins que les terminaisons qui s'y ajoutent, à caractériser les temps et personnes de ce verbe.

Quant aux changements successifs d'un même radical, qui affectent également toutes les personnes et tous les temps, comme le changement de *solid* latin, du verbe *solidare*, d'abord en *solid*, puis en *soud*, radical du verbe français *souder*, ce sont des phénomènes purement phonétiques dont nous n'avons pas à nous occuper dans cette partie de la grammaire.

§ 168 bis. — Parmi les variations « flexionnelles » du radical, nous négligerons jusqu'au moment où nous parlerons des flexions proprement dites de chaque temps : 1^o les formes du prétérit, de l'imparfait du subjonctif et du participe passé dans les verbes qui présentent, à ces temps, des particularités exceptionnelles ; 2^o les formes qui ne s'appliquent qu'à un seul temps, et à ce point de vue nous assimilerons le futur et le conditionnel à un temps unique.

I. — Variations dues au traitement différent des voyelles latines toniques et des mêmes voyelles atones. Radical tonique et radical atone.

§ 169. — On sait qu'en français, comme en Latin, l'ac-

cent tonique est tantôt sur le radical, la partie permanente du verbe, et tantôt sur la flexion, la terminaison. Le radical de *porter* étant « port », l'accent est sur le radical dans *je porte*, ils *portent*, etc. Il est sur la terminaison dans : *porter*, *portons*, etc. Un certain nombre de verbes appartenant à toutes les conjugaisons sont dits irréguliers parce que la voyelle du radical n'est pas la même quand elle a l'accent tonique et quand elle est atone. Ainsi le radical de *mourir* est *meur* dans le premier cas (il meurt, que tu meures, etc.) et *mour* dans le second (*mourir*, *mourant*, nous *mourons*, etc.). De même « buvant » et « je bois », « recevoir » et « je reçois », « tenir » et « je tiens », « apparaître » et « il appert », etc.

Ces verbes ont donc un radical tonique et un radical atone qui diffèrent l'un de l'autre.

§ 170. — Le radical tonique se trouve 1° aux trois personnes du singulier et à la troisième personne du pluriel des présents de l'indicatif et du subjonctif; 2° à l'impératif singulier; 3° à l'infinitif des verbes en *re*. C'est en effet à ces différents temps et personnes que l'accent, d'après l'origine latine, est sur le radical du verbe.

§ 171. — Le radical atone se trouve à tous les autres temps et personnes. Toutefois il y a des verbes qui ont aussi l'accent sur le radical au prétérit de l'indicatif et au participe passé; mais souvent dans ces verbes le radical, à ces temps, diffère à la fois du radical tonique ordinaire et du radical atone; ainsi le radical tonique normal de *tenir* étant *tien* (il *tient*) et le radical atone *ten* (nous *tenons*), le radical spécial du prétérit est *tin* (il *tint*). J'ai déjà dit que les formes exceptionnelles du prétérit et du participe passé seront expliquées à propos de chacun de ces temps.

§ 172. — Il n'y avait, dans le latin, aucune différence entre le radical tonique des verbes et le radical atone.

Ainsi *mourir* était « **morire* », et *il meurt* : « **mórit.* » La voyelle du radical était toujours *o*. Mais cet *o* était atone dans **morire* et tonique dans **mórit.* Or très souvent les voyelles latines, en passant dans le français, ont subi une transformation différente suivant qu'elles étaient toniques ou atones. L'*o* tonique est devenu *eu*, l'*o* atone de la première syllabe des mots est devenu *ou* : de là « *mourir*, *mourant*, *mourons*, etc. » et « *meurs*, *meure*, etc. », « *mouvoir*, *mouvant* » et « *il meut* ». Ainsi dans les verbes à radical variable, quand le radical tonique a *eu*, le radical atone a *ou*. De même, il y a alternance entre *oi* ou *ié* tonique et *e* atone (*e* muet ou *é*) : *acquérir* et *acquièrs*, *venir* et *viens*, *recevoir* et *reçois*. On disait aussi : « *il boit* » et *bevant*, *bevons* » ; l'*e* muet s'est changé en *u* dans le radical atone par une exception particulière à ce verbe.

§ 173. — L'ancienne langue possédait plus de verbes à double radical que la langue actuelle.

Ainsi *demeurer*, *pleurer*, *prouver*, *trouver* se conjugaient comme *mourir* et *mouvoir* :

Demourer, *demourant*, *demouré*, *nous demourons*, *je demourais*, etc. ; et *tu demeures*, *il demeure*, etc.

Plourer, *plourant*, *nous plourons*, etc., et *pleure*, *il pleure*, etc.

Prouver, *prouvé*, *vous prouvez*, et *il preuve*, *que tu preuves*.

Trouver, *trouvant*, *je trouvais*, et *ils treuvent*, *treuve*.

Les différentes formes de chacun de ces verbes se sont assimilées entre elles, mais tantôt c'est *eu* qui a prévalu, et tantôt *ou*. On a dit « *demeurer*, *plenrer* » comme on disait « *il demeure*, *il pleure* », et « *il prouve*, *il trouve* » comme on disait « *prouver*, *trouver* ».

De même, on conjuguait *lever* comme *tenir*, et *mener* et *peser* comme *recevoir* :

Lever, *levant*, *levons*, et *il liève*, *liève*, etc.

Mener, *mené*, *menez*, et *moine* (d'abord *meine*).

Peser, *pesant*, *pesez*, et *il poise* (d'abord *il poïse*).

Ici encore l'analogie a rendu la conjugaison plus uniforme ; mais l'assimilation n'est complète qu'en apparence, car en réalité le radical tonique de ces verbes diffère toujours du radical atone : le premier est *lèv*, *mèn*, *pès*, le second *lev*, *men*, *pes*. C'est ainsi que tous les verbes en *eler*, *eter*, *erer*, ont encore un double radical.

Le verbe *voir* se conjugait comme *recevoir*, *mener*, *peser*. On disait en effet : **veoir** (infinitif), **veant** (participe présent), **veons** (1^{re} pers. plur. de l'indicatif présent et de l'impératif), et *tu vois*, *il voit* (d'abord *tu veis*, *il veit*). Le radical atone était donc *ve*, et le radical tonique *voi* ; mais un *y* euphonique a dû s'introduire dans « *veant*, *veons* », et l'analogie avec le radical tonique « *voi* » en a fait rapidement : « *voyant*, *voyons*. » A l'infinitif il y a eu contraction de *veoir* en *voir*. Il en résulte que partout aujourd'hui dans la conjugaison de ce verbe (sauf aux prétérit, imparfait du subjonctif et participe passé, sur lesquels nous reviendrons) on a *oy* ou *oi* pour représenter la voyelle du radical, et cette même diphtongue se retrouve dans la flexion de l'infinitif qui s'est substituée à la voyelle radicale de ce temps.

Dans *prier* le radical tonique était *pri*, et le radical atone *proi* (d'abord *prei*). On disait donc : *proier*, *proions*, etc., et *prie*, *ils prient*, etc.

Dans *aimer* le radical tonique était *aim*, et le radical atone *am*. L'un et l'autre correspondent au radical latin *am*, car l'*a* latin devant une nasale se change en *oi* lorsqu'il est tonique, et reste *a* lorsqu'il est atone. On disait donc : *amer*, *amez*, *amuons*, etc., et *aime*, *il aime*, etc.

Dans les verbes actuels à radical double on ne trouve plus cette alternance entre *a* et *ai*. On ne trouve pas non plus l'alternance entre *i* et *oi* que nous avons remarquée dans l'ancien verbe *prier*, ni l'alternance inverse (*oi* et *i*)

que l'ancienne conjugaison offrait aussi quelquefois.

§ 174. — Le verbe *asseoir* réunit, dans l'état actuel de la langue, les formes anciennes avec radical alterné, et les formes plus récentes, dues à l'assimilation.

L'infinitif de ce verbe se prononçait autrefois en trois syllabes : *as-se-oïr*. *As* étant le préfixe, *se* était le radical atone. La voyelle de ce radical a disparu à l'infinitif : car, bien qu'on écrive encore *asseoir*, on prononce *assoir* (Comparez *voir*, ci-dessus § 173). Partout ailleurs la voyelle du radical atone n'a pas disparu ; elle s'est développée au contraire ; il y a eu intercalation d'un *y* euphonique (Comparez encore ce que nous avons dit de *voir*). Au lieu de *s'asse-ant*, *nous nous asse-ons*, on a dit : *s'asseyant*, *nous nous asseyons*. Et par le changement habituel de *ey* en *oy*, on a aujourd'hui : *assoyant*, *assoyons*. Mais les formes intermédiaires par *ey* continuent à être conjointement en usage. Quant au radical tonique, il avait *ié* au lieu de *e*. De là « *il s'assied* », que l'on emploie encore, mais qui tend à céder la place à la forme assimilée « *il s'assoit* », qui dérive, par analogie, de « *assoyons, asseoir* ».

§ 175. — Quelquefois la langue a hésité entre les deux radicaux, et on trouve, à la même époque, le verbe entièrement conjugué de deux façons. Au xvii^e siècle *preuver* et *prouver* étaient tous deux en usage. Puis le second a fini par l'emporter.

§ 176. — Dans tous les exemples que nous venons de citer, le radical n'a qu'une syllabe. La complication peut être bien plus grande quand il en a plusieurs, comme dans *manduc-are* (manger). Dans toutes les formes de ce verbe où l'accent est sur la flexion, la voyelle *u* du radical *manduc* doit tomber d'après les lois générales de phonétique ; c'est ainsi que *manducéare* donne *manger*, *manducâtis* : *maugez*, etc. (Voyez § 14). Mais dans les formes où l'accent

est sur le radical, comme l'*u* est long, l'accent porte précisément sur cet *u*, qui, dès lors, doit se conserver. C'est ainsi que *mandūcat* a donné : (*il*) *manjue*¹ (indicatif présent), *mandūca* : *manjue* (impératif), etc. On disait donc : *manger*, *mangeant*, *mangé*, *nous mangeons*, *je mangeais*, *je mangeai*, mais au singulier de l'indicatif présent et de l'impératif : *tu manjues*, *il manjue*, *ils manjuent*, *manjue*.

§ 176 bis. — De même le verbe *adjutāre* (d'où vient *aider*) avait un radical de deux syllabes, *adjut*. Dans ce verbe *ad* a été traité non comme préfixe, mais comme première syllabe du mot (voyez § 17, remarque II). Il en résulte que *adjutāre*, *adjutāntem*, *adjutāmus*, ont donné *aider*, *aidant*, *nous aidons*, etc., tandis que *adjūta*, *adjūtat*, etc., donnaient : *aiue* (impératif), *il aiue* (indicatif présent), etc.

Le verbe *parler* (*parabolāre) faisait aussi : *tu paroles*, *ils parolent*, etc., et *parlant*, *vous parlez*, *je parlais*, etc.

Ainsi le radical tonique de *manger*, *aider*, *parler*, était *manju*, *aiu*, *parol*, et le radical atone des mêmes verbes : *mang*, *aid*, *parl*.

§ 176 ter. — Dans les pages suivantes nous aurons à signaler les modifications que subit le radical normal des verbes (tonique ou atoné), sous des influences diverses. Il importe donc de pouvoir déterminer le radical normal de chaque verbe. Pour ceux qui n'ont pas une connaissance suffisante du vocabulaire latin et des lois de la phonétique, nous donnerons le moyen empirique suivant : en prenant l'imparfait d'un verbe quelconque et en supprimant la flexion *aīs*, on obtient le radical atone. En substituant, quand il y a lieu, à la voyelle ou à la diphtongue du radical ainsi obtenu, la voyelle ou la diphtongue radi-

1. Rigoureusement il faudrait *mandue*; mais une première assimilation a substitué très anciennement au *d* de cette forme et des semblables le *g* doux ou *j* des formes telles que *manger*.

cale que l'on trouve aux deuxième et troisième personnes de l'indicatif présent, on a le radical tonique. Ainsi pour le verbe « mouvoir », l'imparfait « **mouvais** » nous donne le radical atone **mouv**. Substituons à l'*ou* de *mouv* la diphtongue *eu* des deuxième et troisième personnes de l'indicatif présent, nous aurons le radical tonique **meuv**, qui perd son *v*, comme nous le verrons, devant les consonnes de flexion.

II. — Variations dues à la présence, dans la flexion latine, d'un *e* ou *i* consonnifiable.

§ 177. — J'appelle *e* ou *i* consonnifiable tout *e* ou *i* latin suivi d'une autre voyelle (Voyez ci-dessous § 723). Tous les verbes de la quatrième conjugaison et une partie de ceux de la troisième avaient un *i* consonnifiable¹ dans la flexion : 1° à la première personne du singulier et à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent ; 2° à toutes les personnes du subjonctif présent ; 3° à l'imparfait de l'indicatif ; 4° au participe présent et au gérondif. Nous donnerons des exemples de ces flexions spéciales quand nous parlerons de chacun de ces temps. Nous ne signalons ici que le fait lui-même dans sa généralité, avec les conséquences qu'il a eues sur la forme du radical.

§ 178. — Les verbes de la deuxième conjugaison latine avaient aussi un *e* consonnifiable dans la flexion : 1° à la première personne de l'indicatif présent ; 2° à toutes les personnes du subjonctif.

§ 179. — Enfin plusieurs verbes de la première conjugaison latine avaient reçu un *e* ou *i* consonnifiable, dans le latin populaire, à ces différents temps ou à quelques-uns d'entre eux, par assimilation partielle avec les autres conjugaisons.

1. Cet *i* faisait partie du radical primitif dans les verbes de la quatrième conjugaison.

§ 180. — L'*e* ou *i* consonnifiable a eu pour effet, particulièrement dans les verbes dont le radical se terminait par une seule consonne, de modifier ce radical. Généralement la voyelle du radical s'est transformée, sous cette influence, en une diphtongue terminée par un *i* (ou *y*). Cet effet n'est pas sensible lorsque le radical contenait déjà normalement une diphtongue de ce genre, comme on le verra par les exemples.

§ 181. — On ne peut formuler aucune règle permettant de déterminer à priori quels sont les verbes latins qui avaient *e* ou *i* consonnifiable dans la flexion. D'ailleurs, le latin populaire, comme nous l'avons fait remarquer (§ 179), avait augmenté arbitrairement le nombre de ces verbes. La pratique seule des anciens textes peut les faire connaître. Nous en donnerons des exemples que nous grouperons d'après la consonne finale du radical latin.

Radical terminé par un d.

§ 182. — D'après les lois phonétiques, lorsque le radical d'un verbe était terminé par une dentale seule, la dentale est tombée; toutefois on la trouve encore dans les textes les plus anciens, et elle s'est souvent combinée avec les flexions françaises commençant par une consonne.

Sous ces réserves, le radical français de ces verbes se termine par une voyelle. Nous allons voir comment cette voyelle s'est modifiée sous l'influence d'un *e* ou *i* consonnifiable.

§ 183. — *Audire* (*ouïr*, anciennement *odir*, *oir*). Normalement le radical latin *aud* est devenu en français *od*, puis *o* (*ou* devant une voyelle). Mais sous l'influence de l'*i* consonnifiable on a eu, à la première personne de l'indicatif présent, « j'*oi* » (j'entends), tandis qu'on disait : tu *os*, il *ot*, nous *oons*, vous *ocz*. Au subjonctif présent on a eu : « que

j'oië ou *oye*, que tu *oies* ou *oyes*, etc. ; au participe présent : « *oiant* ou *oyant* », tandis qu'on disait à l'infinitif *oïr*, puis *ouïr*, et au participe passé *oï*, puis *ouï*. Par analogie avec la première personne de l'indicatif présent, la diphtongue *oi* s'est introduite plus tard aux autres personnes de ce même temps, et on a conjugué : « tu *ois*, il *oît*, nous *oyons*, etc. » On a des exemples de l'analogie inverse : « ils *oent* » au lieu de « ils *oyent* », « *j'ois*, *j'ouais* » au lieu de « *j'oyais* ».

§ 184. — *Videre* (*voir*, anciennement *vedeir*, *veeir*, *veoir*). Nous avons dit (§ 173) que le radical tonique de *veoir* était *voi* (anciennement *vei*) et le radical atone *ve*. *Videre* avait un *e* consonnifiable au subjonctif présent et à la première personne de l'indicatif présent. Or, à la première personne de l'indicatif présent et à toutes les personnes du subjonctif présent, sauf les deux premières du pluriel, le verbe français doit avoir son radical tonique, *voi* (d'abord *vei*), qui contient un *i* semi-voyelle, et où dès lors l'influence de l'*e* consonnifiable n'est pas sensible (§ 180). On retrouve cette influence aux deux premières personnes du pluriel du subjonctif présent, qui doivent avoir le radical atone *ve*, auquel s'est ajouté un *i* semi-voyelle provenant de l'*e* consonnifiable : « *veions*, *vey-ous*, *coyons*; *veiez*, *veyez*, *voyez*. » Nous écrivons aujourd'hui ces deux personnes avec un *y* et un *i* (*voyions*, *voyiez*) pour les distinguer des mêmes personnes de l'indicatif présent, *voyons*, *voyez*, où la diphtongue *oi* a une autre origine. La forme ancienne du pluriel de l'indicatif présent était *veons*, *veez* avec le radical atone *ve* suivi des flexions ordinaires. C'est par euphonie et analogie avec le radical tonique qu'on a dit ensuite *voyons*, *voyez* (§ 173).

La même remarque s'applique au participe présent, *voyant*, qui a été d'abord *veant*, à l'imparfait de l'indicatif,

voyais, qui a été d'abord *veois*. Ainsi la diphtongue *oi* ou *oy* que l'on trouve dans presque toutes les formes actuelles du verbe *voir*, a une quadruple origine : elle peut venir, comme dans « il voit », de la transformation régulière de la voyelle radicale tonique du latin, ou, comme dans *voir* (*ve-oir*), de la transformation régulière de la voyelle tonique de flexion ; ou bien elle se rattache à la voyelle radicale atone du latin, modifiée soit par l'*e* consonnifiable latin (aux deux premières personnes du pluriel du subjonctif présent) soit par l'analogie avec le radical tonique (au participe présent, à l'imparfait).

Radical terminé par une labiale.

§ 185. — Le *p* ou le *b* terminant le radical latin s'est régulièrement changé en *v*. Mais toute trace de la labiale latine a le plus souvent disparu dans les formes qui ont subi l'influence de l'*e* ou *i* consonnifiable.

§ 186. — *Avoir* vient du latin *habère* ; le radical français *av* représente le radical latin *hab*. *Habère* avait un *e* consonnifiable au subjonctif présent et à la première personne de l'indicatif présent. Cet *e* a changé l'*a* du radical en *ai*, et fait disparaître la labiale : « j'ai, que j'aie, que tu aies, que nous ayons, etc. »

Le participe présent d'*habère* avait aussi pris, dans le latin populaire, une flexion avec *e* ou *i* consonnifiable (**habientem*) ; c'est ainsi qu'on peut expliquer la forme française *ay-ant*. Le participe présent classique (*habentem*) aurait donné *avant*.

§ 187. — *Debere*, d'où vient *devoir*, avait un *e* consonnifiable aux mêmes temps et personnes que *habere*. Mais le radical tonique de ce verbe étant « *deiv*, *doiv*, » et contenant un *i* semi-voyelle, l'influence de l'*e* consonnifiable ne peut se manifester sur ce radical que par la chute de la

labiale. On trouve en effet anciennement : « que je *deie* ou *doie*, que tu *deies*, *doies*, etc. » Le *v* a été ajouté ensuite aux différentes personnes de ce temps par analogie avec les autres temps du même verbe, et on a conjugué : que je *doire*, etc. Aux deux premières personnes du pluriel du subjonctif présent, on devrait avoir le radical atone *dev* modifié par l'adjonction d'un *i* semi-voyelle et la chute de la labiale : *dey-ons*, puis *doy-ons*, *deyez*, puis *doyez*. Ces personnes ont aussi subi une transformation analogique ; on a repris le radical atone pur *dev*, en y ajoutant les flexions ordinaires du subjonctif, *ions*, *iez*.

§ 188. — *Savoir* vient du latin *sapere*, qui avait un *i* consonnifiable à tous les temps et personnes énumérés dans le § 177. A la première personne de l'indicatif présent, cet *i* a produit le changement de l'*a* du radical latin en *ai*, je *sai* (ensuite *sais*. Voyez § 265). Au subjonctif et au participe présent ce même *i* s'est consonnifié en *ch*. De là les formes : « *sachant*, que je *sache*, que tu *saches*, etc. » La consonnification de l'*i* a fait que l'*a* du radical latin s'est trouvé suivi de deux consonnes (*p* + *i* consonne) et n'a pas subi le changement ordinaire des *a* toniques en *é*. En effet, c'est le radical atone de *savoir* qui est *sav* ; le radical tonique de ce verbe est *sév*, que l'on retrouve (sauf la chute du *v* devant la consonne de flexion, voyez § 266) dans « tu *sés*, il *sét* » aujourd'hui écrits « tu *sais*, il *sait* », et dans « ils *sévent* » devenu « ils *savent* » par analogie. On aurait donc au subjonctif : « que je *sèche* », si le *ch*, s'ajoutant à la labiale qui terminait le radical latin, n'avait maintenu l'*a* conformément aux lois de la phonétique.

Nous venons de voir que la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent était anciennement *sévent* ; on n'y retrouve pas l'influence de l'*i* consonnifiable, à moins que *sevent* n'ait été précédé d'une forme *saient*. L'impar-

fait, « je savais », ne porte pas non plus la marque de l'*i* consonnifiable qu'il avait en latin. *Sai*, de la deuxième et de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent (sais, sait, jadis *sés, sét*), représente partiellement l'ancien radical tonique *sév*. *Sav*, de l'imparfait et du pluriel de l'indicatif présent, est le radical atone régulier. Les formes du prétérit et du participe passé seront expliquées à part.

Radical terminé par une l.

§ 189. — Dans les verbes dont le radical était terminé par une *l*, l'*e* ou l'*i* consonnifiable a eu pour effet de mouiller cette *l*.

§ 190. — Ainsi le verbe *tressaillir* (transsalire) faisait à l'indicatif présent : « je tressail » et « ils tressaillent ». Les autres personnes de ce temps n'avaient pas à l'origine l'*l* mouillée, parce qu'elles n'avaient pas dans la flexion latine un *i* consonnifiable : « tu tressals, il tressalt, nous tressalons, vous tressalez. » Mais l'analogie a d'abord mouillé l'*l* des deux premières personnes du pluriel, « nous tressaillons, vous tressaillez. » Puis, comme la première personne du singulier ressemblait, sauf l'*e* final, à la première personne des verbes tels que *travailler* de la conjugaison en *er*, on a complété la ressemblance en disant : « je tressaille » au lieu de « je tressail », et on a dit de même aux deux autres personnes : « tu tressailles, il tressaille. »

L'imparfait « je tressais », le subjonctif « que je tressaille », et le participe présent « tressaillant », sont des formes très régulières, puisque, à ces différents temps, le latin avait un *i* consonnifiable. Mais les autres temps du même verbe, y compris l'infinitif, n'ont reçu l'*l* mouillée que par analogie.

§ 191. — Le verbe *valere* (valoir) avait l'*e* consonnifiable-

ble au subjonctif et à la première personne de l'indicatif présent. De là « je vail » à côté de « tu vals » (ensuite tu *vaux*) et « il valt » (ensuite il *vaut*). De là aussi : « que je vaille, que tu vailles, etc. » nous avons conservé l'*l* mouillée au subjonctif, mais à l'indicatif présent nous disons « je vaux », par analogie avec « tu vaux ».

§ 192. — Le verbe * *volere* (vouloir) avait pris, dans le latin populaire, un *i* consonnifiable à la première personne de l'indicatif présent et au subjonctif. Aussi en vieux français, la première personne de l'indicatif présent était : « je veuil » (écrit *voil*, *vneil*, etc.) C'est par analogie avec la seconde personne qu'on a dit ensuite : « je veux ». De même au subjonctif présent on a eu, avec l'*l* mouillée : « que je veuille (* *voliam*), que tu veuilles, etc. » Aux deux premières personnes du pluriel l'*i* consonnifiable aurait dû avoir pour effet, non seulement de mouiller l'*l*, mais de changer en *ui* la voyelle du radical atone : « que nous vuillions. » Les formes « veuillions » et « voulions », entre lesquelles on a aujourd'hui le choix, sont des formes analogiques qui se rattachent, la première aux autres personnes du même temps, la seconde à la même personne de l'indicatif présent. Toutefois, il n'est pas impossible que l'une de ces deux formes soit réellement étymologique.

Radical terminé par r ou n.

§ 193. — Le verbe * *morire*, qui a donné *mourir*, avait un *i* consonnifiable à tous les temps et personnes énumérés § 177. Mais c'est seulement au subjonctif et à la première personne de l'indicatif présent qu'on trouve des traces de l'action de l'*i*. Dans les textes anciens, la première personne de l'indicatif présent de ce verbe est tantôt *muir*, tantôt *moere*, *muere*, ou *moerg*, *muerg*. Et le subjonctif

est tantôt « que je muire, que tu muires, etc. », tantôt « que je moerge. » Or, quand il est soustrait à l'influence d'un *i* consonnifiable, l'*o* tonique de ce verbe devient *oe*, *ue*, *eu*, (tu moers, muers, meurs). Il faut donc voir dans la diphtongue *ui* de *muir* et de *muire*, et dans la gutturale de *moerc* ou *moerg* et de *moerge*, deux transformations différentes du radical, dues toutes les deux à l'influence de l'*i* consonnifiable.

§ 194. — Les verbes *venir* (venire) et *tenir* (*tenire) ont fait pour la même raison, à la première personne de l'indicatif présent : « je *viene* ou *vieng*, ou je *vieign*, — je *tiens* ou *tieng*, ou je *tieign* », et au subjonctif « que je *vienge* ou que je *vieigne*, que je *tienge* ou que je *tieigne* ».

Radical terminé par un e ou un t.

§ 195. — « Pouvoir » dérive du latin **potere*. Le *t* final du radical latin étant tombé, *pot* latin est devenu, suivant qu'il était tonique ou atone, *poe*, *pue*. *peu* (il peut), ou *po*, *pou* (pouvoir). Quant au *v* « de pouvoir » et autres formes semblables, il ne fait partie ni du radical ni de la flexion, c'est un *v* euphonique (Voy. § 219).

Le verbe latin *posse* ou **potere* était formé du radical *pot* et du verbe *esse* (**essere*) = être. L'indicatif présent d'*esse* étant *sum* à la première personne du singulier, *posse* devait faire *potsum* à la même personne. Cette forme était devenue *possum* en latin classique et *poesum* en latin populaire. Or l'*o* de *poesum* s'est changé en *ui* sous l'influence de la gutturale qui le suivait (Voy. § 745, 12^o). De là le français *puis*, d'où dérive, par voie d'analogie, le subjonctif présent *puisse*. Quant à la forme « je peux », elle a été créée par imitation de la seconde personne du même temps.

§ 196. — *Faire* dérive de *facere*, radical *fac*. Or, *fac*, d'après les lois de la phonétique, que *a* soit tonique ou atone, doit donner également *fai* en français (il *fait*, *faire*, vous *faites*). Mais quand le *e* est accompagné d'un *i* con-

sonnifiable, le radical se modifie de deux façons différentes, suivant qu'il est tonique ou atone : *fac* tonique devient *faz*, *faç*, et *fac* atone devient *fais*.

Facere avait en latin un *i* consonnifiable à tous les temps et personnes indiqués § 177. Par conséquent, la première personne de l'indicatif présent a dû être *faz*, l'imparfait : je *faisais*, tu *faisais*, etc. ; le participe présent : *faisant* ; et le subjonctif : « que je *face*, que tu *faces*, qu'il *face*, que nous *faisons*, que vous *faisiez*, qu'ils *facent*. » Parmi ces formes, *faisais* et *faisant* existent encore ; « fais » a remplacé *faz*, par analogie avec la deuxième personne ; on a modifié l'orthographe de *face* qu'on écrit maintenant *fasse*, et on a substitué, dans le même subjonctif, à « *faisons*, *faisiez* », les formes analogiques « *fassions*, *fussiez* », par assimilation avec les autres personnes du même temps. La troisième personne du pluriel de l'indicatif présent avait l'*i* consonnifiable dans le latin classique (*faciunt*), mais l'avait certainement perdu dans le latin populaire ; car la forme *facunt* (Voyez § 270) peut seule expliquer le français *font*.

§ 197. — *Plaire* et *taire* se conjuguèrent comme *faire*. Mais les ressemblances de ces trois conjugaisons ne sont attribuables à l'*e* ou *i* consonnifiable que pour la première personne de l'indicatif présent et pour le subjonctif ; car aux autres temps *taire* et *plaire* n'avaient pas l'*e* consonnifiable. (Voyez ci-dessous § 203.) On disait à l'indicatif présent : « je *plaz*, je *taç* », et au subjonctif : « que je *place*, que je *tace* ; que nous *pluisions*, que vous *taisiez*. » Les formes des différentes personnes du subjonctif ont été assimilées entre elles, mais ce sont les formes du pluriel qui l'ont emporté, et non celles du singulier comme pour le verbe *faire*.

Formes exceptionnelles.

§ 198. — Un certain nombre de verbes de la première

conjugaison en *er* ont, dans l'ancienne langue, pour la première personne du singulier de l'indicatif et pour le subjonctif présent, des formes spéciales qui ne peuvent s'expliquer que par l'influence d'un *e* ou d'un *i* consonnifiable qui a dû entrer dans la conjugaison populaire de ces verbes. C'est ainsi que le verbe *donner* fait à la première personne de l'indicatif présent : « je *duins* ou *doins* », et au subjonctif : « que je *donge*, *duinse* ou *doinse*. » De même, pour la première personne de l'indicatif présent du verbe *trouver*, on a « je *truis*. »

§ 199. — Il faut vraisemblablement rattacher aussi à l'influence d'un *i* consonnifiable du latin populaire la forme « je vois », du verbe *aller*, devenue ensuite « je vais », à côté de « tu vas, il va », et le subjonctif « que je voise », au sens de « que j'aïlle. »

Traces de toutes ces formes dans la conjugaison actuelle.

§ 200. — L'assimilation a fait disparaître la plupart des traces de l'*e* ou *i* consonnifiable des flexions latines. Nous avons seulement conservé :

1° Quelques premières personnes de l'indicatif présent, comme je *puis*, *j'ai*, je *sai(s)*;

2° Les subjonctifs présents des mêmes verbes (*puisse*, *aie*, *sache*) et de quelques autres : que je *vaille*, que je *veuille* ;

3° Les participes présents *ayant*, *sachant* ;

4° Des conjugaisons tout entières, où, à l'inverse du phénomène le plus ordinaire, les formes qui avaient subi l'influence de l'*e* ou *i* consonnifiable se sont introduites partout par assimilation : *tressaillir*.

Il faut ajouter que c'est à l'*e* ou *i* consonnifiable que nous devons l'*i* des flexions *ions*, *iez* du subjonctif. (Voyez § 279.)

III. — Variations dues aux traitements divers du *c* final du radical.

§ 201. — Le *c* latin, seul entre deux voyelles, a subi des traitements fort divers, suivant les voyelles qui le précédaient ou qu'il précédait. Il en résulte dans la conjugaison de certains verbes des variations de radical assez importantes.

§ 202. — Ainsi, partout où il est devant *e* ou *i* tonique, ou devant *e* posttonique sauf devant la terminaison *ere* atone de l'infinitif, le *c* a produit en français un *i* semi-voyelle suivi d'une *s*, tandis que, devant *i* posttonique et devant *ere* atone, il a seulement produit *i* semi-voyelle.

§ 203. — Or, les verbes de la deuxième conjugaison latine avaient toutes leurs flexions commençant par un *e*¹. Ceux d'entre eux où cet *e* était précédé d'un *c* auront donc un radical français terminé par *is*. C'est ce qui est arrivé pour les verbes *luire*, *nuire*, *plaire*, *taire*, dont le radical, sauf à l'infinitif, et en réservant toujours le prétérit de l'indicatif, l'imparfait du subjonctif et le participe passé (voyez § 168 bis), est en français *luis*, *nuis*, *plais*, *tais*. Aussi à la troisième personne de l'indicatif présent, ces verbes faisaient-ils : « il *luist*, il *nuist*, il *pluist*, ils *taist*. » Pour la première personne du même temps, voyez ci-dessus § 197. À la deuxième personne l'*s* du radical se confond avec l'*s* de flexion. Au subjonctif présent ces mêmes verbes faisaient : que je *luise*, que je *nuise*, que je *plaise*, que je *taise*. (Voyez toutefois § 197.)

§ 204. — Au contraire, parmi les temps latins qui ont produit des temps français, l'imparfait et le participe présent seuls avaient, dans les verbes latins de la troisième conjugaison, les flexions exigées pour le changement du *c* précé-

1. Cet *e* terminait le radical primitif

dent en *is*. Ceux de ces verbes dont le radical latin finissait par un *e* n'auront donc un radical français terminé par *is* qu'au participe présent et à l'imparfait. On dira : « *conduisant*, je *conduisais* », mais « je *condui*, il *conduit*. » C'est par analogie qu'on a dit, aux deux premières personnes du pluriel de l'indicatif présent : « *conduisons*, *conduisez* » au lieu de « *conduïmes*, *conduïtes* », formes qu'appelait l'étymologie. Au subjonctif du même verbe, on a en principe une troisième variété de radical; car, la flexion latine commençant par un *a*, le *e* se trouve entre un *u* long et un *a*, et, dans ce cas spécial, il doit complètement tomber. Le subjonctif étymologique est donc : « que je *conduc*, que tu *condues*, etc. », formes que l'analogie a remplacées d'abord par *conduic*, puis par *conduise*.

§ 205. — Pour la même raison, le verbe *dire* faisait au participe présent et à l'imparfait « *disant*, *disais* », mais ailleurs : « je *di*, il *dît*, vous *dîtes*, que je *die*, que tu *dies*, etc. »

§ 206. — Le verbe *facere* (faire) appartient à une catégorie spéciale de verbes de la troisième conjugaison latine. La terminaison habituelle *is* de son radical en français s'explique par la double influence du *e* et de l'*i* consonnifiable (Voyez § 196). A l'indicatif présent de ce verbe (sauf à la première personne du singulier), le radical doit être *fai* : « il *fait*, vous *faites*. » La première personne du pluriel « *faisons* » est analogique.

IV. — Verbes français en « *aindre*, *eindre*, *oindre* ».

§ 207. — Les verbes français en *aindre*, *eindre*, *oindre*, dérivent de verbes latins dont le radical se termine par *ang*, *ung*, *ing*. Le *g* final a produit un double effet : 1° il a transformé les voyelles *a*, *u*, *i* en les diphtongues *ai*,

oi, ei; 2° il a mouillé l'*n*. Mais la mouillure de l'*n* n'est sensible aujourd'hui que dans les formes où le radical est suivi d'une voyelle : « ils *plaignent, poignant, etc.* » Partout ailleurs l'*n* elle-même a disparu de la prononciation, en produisant la nasalisation de la voyelle précédente : « il *plaint, joindre, etc.* » Quant au *d* de l'infinitif et du futur, nous l'expliquerons § 213.

§ 208. — Les verbes *geindre* et *craindre* n'ont été rangés parmi les verbes en « *aindre, eindre* » que par analogie. Leur radical latin se termine par *m* et non par *ng*. Ces verbes devraient avoir, et ont eu en vieux français, comme radical atone, *gem, crem*, et comme radical tonique *giem, criem*. On disait « *gemant, cremant* » au lieu de *geignant, craignant*, « il *gemait, il cremait*, que je *gième, que je crième, etc.* » (Voyez § 159.) Pour la forme étymologique de l'infinitif de ces verbes, voyez ci-dessous § 217.

V. — De la vocalisation de l' « l » dans les formes verbales.

§ 209. — Nous avons déjà vu, dans les chapitres de l'orthographe et du nom, que l'*l* (mouillée ou pure) de l'ancienne langue se maintenait en général lorsqu'elle terminait le mot ou lorsqu'elle était suivie d'une voyelle, mais qu'elle se vocalisait en *u* lorsqu'elle était suivie d'une consonne : *cheval* et *travail* sont restés *cheval* et *travail*; *valeur* est resté *valeur*; mais *cherals* et *travails* sont devenus *chevans* (chevaux) et *travaus* (travaux), *fulcher* est devenu *faucher*. L'application de cette loi de phonétique modifie singulièrement la physionomie de la conjugaison dans les verbes dont le radical se terminait par cette consonne (simple ou redoublée, pure ou mouillée), du moins dans les verbes en *re, oir* et dans les non-inchoatifs en *ir*; car dans les verbes en *er*, et dans les inchoatifs en *ir*,

a consonne qui termine le radical est toujours placée devant une voyelle.

§ 210. — Pour les verbes en *re* la consonne terminant le radical se trouvait suivie d'une autre consonne : 1° à l'infinitif, au futur et au conditionnel, devant *r* des flexions *re, rai, rais*; 2° aux deuxièmes et troisièmes personnes de l'indicatif présent, devant *s* et *t*.

Or dans *moudre*, la consonne finale du radical est *l* (latin *mol-ere*), que l'on retrouve dans *moulons, moulez*. Cette *l* s'est maintenue partout où elle était suivie d'une voyelle, mais elle a disparu par vocalisation et confusion avec la voyelle *ou*, dans *moudre, moudrai, moudrais, tu nous* (aujourd'hui écrit *mouds*), *il mout* (aujourd'hui écrit *moud*). Le *d* de « *moudre, moudrai* » est euphonique (Voyez § 213). On l'a introduit par confusion dans : « *tu mouds, il moud.* »

§ 211. — Pour les verbes en *oir* et en *ir* (non inchoatifs), la consonne terminant le radical se trouvait suivie d'une autre consonne aux mêmes temps que ci-dessus, moins l'infinitif (dont la flexion commence par une voyelle : *oir, ir*), c'est-à-dire au futur, au conditionnel et au singulier de l'indicatif.

Valoir, falloir, ayant le radical terminé par une *l*, cette *l* s'est vocalisée en *u* et a formé diphtongue avec l'*a* qui précédait : 1° dans *vaut, faut*; 2° dans *vaudrait, faudrait*; 3° dans *vaudra, faudra*; et dans les différentes personnes de ces temps (celles du singulier seulement pour l'indicatif).

Dans *vouloir*, qui est un verbe à voyelle du radical variable, l'*l* s'est confondue avec la diphtongue *ou* du radical atone dans *voudrai, voudrais* (au lieu de *vouldrai, vouldrais*); elle s'est confondue avec la diphtongue *eu* du radical tonique au singulier de l'indicatif « *il veut* » au lieu de : *il veult*.

Faillir faisait à l'indicatif « il faut », comme *falloir*, qui remonte d'ailleurs au même verbe latin *fallere*. Le futur était aussi : *je faudrai*, qu'on remplace aujourd'hui par *je faillirai*, forme refaite sur l'infinitif.

Assaillir et *tressaillir* faisaient jadis : il *assaut*, il *tressaut*, il *assaudra*, il *tressaudra*. Le futur et le conditionnel ont été refaits sur l'infinitif, et le singulier de l'indicatif, où l'on a rétabli l'*l* mouillée de la première personne, et où l'on a ajouté un *e* muet, ressemble aujourd'hui à un verbe de la première conjugaison, à *travailler* par exemple (Voyez ci-dessus § 190).

§ 212. — Ainsi, dans la conjugaison ancienne des verbes dont le radical se termine par « *l*, *ll*, *ill*, » il arrive que, au futur, au conditionnel et au singulier de l'indicatif (et à l'infinitif pour les verbes en *re*), cette *l* ou ces *l* sont remplacées par un *u*, qui s'ajoute à la voyelle précédente ou se confond avec elle.

VI. — Des consonnes euphoniques introduites dans la conjugaison.

§ 213. — Toutes les fois que, dans la transformation d'un mot latin en mot français, une *s*, une *n* ou une *l* s'est trouvée rapprochée d'une *r*, il s'est introduit un *d* après *n* ou *l*, et un *t* après *s*, pour faciliter la prononciation. C'est ainsi que le latin *gén(e)rum* a donné *gendre*, etc. Ce fait s'est produit dans les verbes, après un radical terminé par *l*, *s* ou *n*, devant une flexion commençant par une *r*, c'est-à-dire devant les flexions du futur et du conditionnel (*rai*, *rais*) et devant celle de l'infinitif des verbes en *re*.

Le radical de *môlere*, d'où vient *moudre*, était *mol*, devenu *moul* en français. A la suite de la chute régulière de la voyelle atone *e*, qui séparait en latin le radical *mol* de la terminaison *re* (*mol(e)re*), on a eu *molre*, qui a été trans-

formé en *moldre*, *mouldre*, puis *moudre*, par l'introduction d'un *d* euphonique entre *l* et *r*.

Dans *absolvere*, l'*l* était séparée de l'*r* par une consonne et une voyelle qui sont tombées l'une et l'autre : *absól(ve)re*. Dès lors un *d* euphonique s'est introduit dans la forme française : *absoldre*, *absoudre*.

Pour la même raison *cóns(ue)re* a donné *coudre*; *nás(ce)re*, *naistre*; *cognós(ce)re*, *connoistre*; *erís(ce)re*, *croistre*; *plán(ge)re*, *plaindre*; *fin(ge)re*, *feindre*, etc.; et au futur : *cousdrai*, *absoudrai*, etc.

§ 214. — Il faut remarquer que le *d* ou le *t* s'est maintenu même après la vocalisation ou la suppression de la première consonne dont il facilitait la prononciation. Aujourd'hui on dit *moudre* et *coudre*; la consonne finale du radical (*l*, *s*) est tombée, mais le *d* est resté.

Quand on veut, d'après l'infinitif actuel, retrouver le véritable radical de ces verbes, il faut donc, non seulement supprimer la dentale euphonique en même temps que la flexion *re*, mais encore rétablir l'ancienne consonne qui précédait cette dentale et la rendait utile : *l* dans *moudre*, *s* dure (*ss*) dans *croître*, *s* douce dans *coudre* : *moul*, *croiss*, *cous*. C'est ce radical ainsi complété que l'on trouvera dans les autres formes de ces verbes : « *moulant*, *croissais*, *cousons*, etc. »

§ 215. — Les verbes *venir*, *tenir*, *valoir*, *falloir*, etc., ont aussi une dentale euphonique au futur et au conditionnel : « *tiendrai*, *viendrai*, *faudrai*, *vaudrai*. »

§ 216. — On peut dire d'une façon générale que, toutes les fois qu'on a, soit au futur et au conditionnel seuls, soit à ces deux temps et à l'infinitif, un *d* ou un *t*, qui ne se retrouve pas dans les autres formes du même verbe, cette dentale n'appartient pas au radical latin. Il n'y a d'exception que pour *prendre* (latin *préndere*), qui

perd sa dentale étymologique à tous les temps autres que l'infinitif, le futur et le conditionnel, précisément par analogie avec les verbes où cette dentale est euphonique.

§ 217. — Dans les verbes dérivés des latins *gém(e)re* (geindre) et *trém(e)re* (craindre), on devait avoir, d'après les lois phonétiques, non un *d* euphonique, mais un *b*; car c'est un *b* qui s'intercale ordinairement entre une *m* et une liquide. Mais les infinitifs « *giembre* ou *gembre*, *criembre* ou *crembre* », ont été de bonne heure remplacés par *geindre*, *creindre* (ensuite *craindre*, par une modification purement graphique), par analogie avec les verbes en *aindre*, *eindre*, dérivés des verbes latins en *angere*, *ingere* (Voy. § 208).

§ 218. — Nous avons déjà indiqué le rôle de *ly* euphonique §§ 173 et 174.

§ 219. — Un *v* euphonique s'est introduit dans toutes les formes de l'ancien verbe *po-oïr*, *pou-oïr*, où le radical (*peu* tonique, ou *pou* atone) était suivi d'une voyelle : *pouvoir*, *pouvant*, *ils peuvent*.

LES FLEXIONS DU VERBE

LA FLEXION **ONS** DES PREMIÈRES PERSONNES DU PLURIEL.

§ 220. — On trouve la flexion *ons* à la première personne du pluriel de presque tous les temps de toutes les conjugaisons. Elle a été substituée à des flexions latines très diverses, dont quelques-unes ont laissé des traces dans l'ancienne langue, mais qui ont fini par disparaître. Cette flexion a été empruntée à la première personne du pluriel de l'indicatif présent du verbe **essere* (être), qui est *sūmus* en latin, *sommes* en français. De *sommes*, on a tiré *ommes*, bientôt contracté en *ons*, qui est devenu la flexion par excellence de la première personne du pluriel.

LES FLEXIONS DE CHAQUE TEMPS.

Nous parlerons d'abord des temps des modes impersonnels, c'est-à-dire de l'infinitif et des participes, puis des présents de l'indicatif et du subjonctif et de l'imparfait de l'indicatif, après lesquels nous pourrions placer le futur, le conditionnel et l'impératif. Le prétérit de l'indicatif, et l'imparfait du subjonctif, qui en dérive, viendront ensuite. Nous dirons aussi quelques mots du temps archaïque dérivé du plus-que-parfait latin, et nous terminerons par la conjugaison du verbe *être*, qui mérite une place à part à cause des irrégularités qu'elle renferme. Nous ne croyons pas nécessaire de justifier l'ordre que nous venons d'indiquer; on verra qu'il repose sur la parenté des divers temps.

I. — Infinitif.

§ 221. — Les Latins avaient quatre conjugaisons, auxquelles correspondent les quatre terminaisons de nos infinitifs :

er (latin *āre*), dans *chanter* de *cantāre*; quelquefois on avait **ier** au lieu de *er* : *aider* était jadis *aidier*.

ir (latin *īre*) dans *ouïr* de *audire*.

re (de rendre) et **oir** (d'avoir), qui viennent également d'une terminaison latine en *ere* : *reddere* (rendre), *habere* (avoir); mais dans le premier verbe latin l'accent tonique est sur le radical : *redd-ere*, tandis que dans le second il est sur le premier *e* de la flexion : *hab-ère*.

§ 222. — La flexion latine *ère*, pare tonique, s'est souvent confondue dans le langage populaire avec la flexion *ere* par *e* atone (avec accent sur le radical). Il en est résulté que des verbes qui, d'après leur étymologie, devraient être en *oir*, sont en *re*, ou inversement, et quelquefois les deux formes coexistent. *Submonere* a donné

semondre (qui dérive de la prononciation populaire *submónere* par *e* atone), au lieu de *semonoir* qu'on attendrait d'après le latin classique *submonère*; *cadère* a donné *cheoir*, puis *choir* (de la prononciation populaire *cadère* par *e* tonique), au lieu de *chière*; *ardère* a donné *ardoir* (vieux mot qui signifie « brûler »), mais on trouve aussi *ardre*, dérivé de **árdere*.

§ 223. — D'autre part, dans un bon nombre de verbes, la terminaison latine *ire* a été substituée à l'une ou l'autre des terminaisons en *ere*. De là le verbe *courir* (de **curríre* au lieu de *cúrrere*), à côté duquel on trouve la forme régulière *courre*, conservée dans plusieurs locutions telles que « chasse à courre ». On a aussi *querre* et *quérir*.

§ 224. — La terminaison française *ir* peut encore dériver directement (sans l'intermédiaire d'une transformation populaire en *ire*) du latin *ére*. Ainsi *placére* a donné directement *plaisir* (ancien infinitif, devenu depuis longtemps substantif et non *plaisoir*; l'*e* tonique latin ne s'est pas changé en *oi*, mais en *i*, par suite de l'influence exercée par le *c* sur la transformation de la tonique (Voyez dans la phonétique, le tableau de l'*e* long tonique, 7°). Ces cas sont rares d'ailleurs.

§ 225. — En résumé, la flexion française *ir* vient généralement de la flexion du latin classique *ire*. Mais, par exception, elle peut dériver de la flexion *ére* placée dans des conditions déterminées, ou bien encore elle peut correspondre à un *ére* ou à un *éere*, transformé par le latin populaire en *íre*.

Chacune des flexions françaises en *oir* et en *re* peut correspondre à l'une ou l'autre des flexions latines en *ere*.

Enfin la flexion *er* se ramène toujours au latin *áre*.

§ 226. — Dans les infinitifs *choir* et *voir*, toute trace de la voyelle du radical a disparu; car si on supprime la

flexion *oir*, il reste pour tout radical *ch* ou *v*. La forme ancienne de ces infinitifs était *cheoir* et *veoir* (plus anciennement *chadeir* et *vedeir*).

Nous avons un infinitif en *uir* monosyllabique, c'est *fuir*. Mais on prononçait jadis en deux syllabes : *fuïr*. Le radical est *fu* et la flexion de l'infinitif *ir*.

§ 227. — On comprend que les verbes en *re* où la flexion atone *re* était précédée d'un *i* (*i-re*), aient pu se confondre avec les verbes en *ir*. C'est ce qui est arrivé pour les verbes dérivés de **collegere* et de *benedicere*. *Légere* ayant donné *lire*, et *dicere* : *dire*, *collégere* et *benedicere* auraient dû donner *cueillire* et *bénire*. L'assimilation avec les verbes en *ir* a produit *cueillir* et *bénir* (anciennement *bénéïr*). A côté de *bénéïr* on trouve aussi *bénéïstre*, qui se rattache à une prononciation du latin *benedicere* par *c* doux, comme nous le prononçons aujourd'hui.

§ 228. — Le *v* final du radical est tombé devant la flexion *re* de l'infinitif dans *boire* (anciennement *boivre*) et dans *écrire* (anciennement *escrivre*).

II. — Participe présent et gérondif.

§ 229. — Le mot « gérondif » ayant été jusqu'à présent peu employé dans les grammaires françaises, il est nécessaire de l'expliquer. En français, le gérondif a la même forme que le participe présent, et cette identité de forme a été cause de la confusion des deux temps sous un même nom.

Mais le participe présent doit être, par définition, un adjectif verbal, donnant au nom avec lequel il s'accorde la qualité d'agent de l'action exprimée par le verbe ; il doit pouvoir être remplacé par le verbe à un temps de mode personnel, précédé du pronom relatif : « *partant* », participe présent, équivaut à « qui part » ou « qui partait ». Au

contraire, lorsqu'on dit : « il nous a remerciés *en partant* », il est évident que « partant » ne peut pas être remplacé par « qui partait », ne s'accorde avec aucun nom, et exprime une idée toute différente. Il n'a plus la valeur d'un adjectif, comme le vrai participe présent, mais celle d'un substantif exprimant l'action même du verbe, comme l'infinitif; c'est en quelque sorte le cas régime de l'infinitif. Ce cas régime ne s'emploie d'ailleurs, dans la langue actuelle, qu'après la préposition *en*; nous verrons, dans les notions de syntaxe, que l'emploi en était moins restreint dans le vieux français. Plusieurs patois se servent aujourd'hui de l'infinitif, même après *en*, et disent : « en partir », au lieu de « en partant ».

§ 230. — En latin le gérondif se distinguait du participe présent par la forme non moins que par le sens. Comme en français, le gérondif servait de cas régime à l'infinitif, et il avait les différentes terminaisons des cas régimes des noms et adjectifs. L'un de ces cas (en *o*) donnait au gérondif la valeur du gérondif français précédé de la préposition *en*, valeur que notre gérondif a conservée dans quelques locutions comme « chemin faisant », qui équivaut à « en faisant chemin ».

§ 231. — Le gérondif français dérive soit de ce cas en *o*, soit de l'accusatif (en *um*). Ces deux cas s'étaient d'ailleurs confondus dans le latin populaire : *cantando* et *cantandum* ne diffèrent que par des lettres qui, d'après les lois de la phonétique, doivent tomber.

Le gérondif de la conjugaison latine en *äre* (français *er*) était en « *andum, ando* » devenu *ant* dans le français par le changement du *d* en *t* et par la chute de la finale atone. Or, le participe présent de la même conjugaison était en *än-tem*; *em* final devant régulièrement tomber, et le *t* devant les conserver intact, le participe présent s'est confondu

avec le gérondif. *Cantantem*, participe présent, et *cantandum*, gérondif, ont donné une forme unique : *chantant*, qu'on pourrait appeler *gérondif-participe*.

§ 232. — Pour les autres conjugaisons latines, le gérondif était en *endum* et le participe présent en *entem*. Nous devrions donc avoir des gérondifs-participes en *ent*. Mais de bonne heure la flexion *ant*, de la conjugaison en *er*, a été appliquée à tous les verbes ; d'où il résulte que les différentes conjugaisons forment leur gérondif-participe de la même façon, en ajoutant *ant* au radical (au radical suivi de la syllabe *iss* pour les verbes inchoatifs).

III. — Participe passé.

Participes en è, i, des verbes en er, ir.

§ 233. — En latin, le participe passé de la conjugaison —*äre* était en *atum*, et celui de la conjugaison —*äre* en *itum*. *Atum* ayant donné la flexion *é* (plus anciennement *et*), et *itum* la flexion *i*, les verbes français en *er* (latin *äre*) auront le participe passé en *é* (*ié* quand l'infinitif est en *ier*), et ceux en *ir* (latin *äre*) l'auront en *i*.

§ 234. — Toutefois, parmi les verbes en *ir*, les inchoatifs seuls ont toujours le participe en *i*. Les non inchoatifs ont quelquefois emprunté la flexion de ce temps à d'autres conjugaisons. D'autre part, la flexion *i* a été appliquée à des verbes qui n'avaient pas l'infinitif en *ir*.

§ 235. — Ainsi les verbes en *er* ont le participe passé en *é*, les inchoatifs l'ont en *i* ; la troisième conjugaison française, composée des débris de trois conjugaisons latines, et comprenant des verbes en *oir*, *ir*, *re*, a quelquefois le participe passé en *i* (*suivi* de *suivre*, *senti* de *sentir*), mais elle offre d'autres formes que nous allons étudier et qui se rattachent aux deux conjugaisons latines en *ere*.

Participes en t.

§ 236. — Les verbes de la conjugaison latine en *ere* avaient le participe passé en *itum* comme ceux en *ire*, mais avec l'accent sur la syllabe radicale qui précédait : *débitum* de *debere* (*devoir*), et non pas *debitum* comme dans *finítum*, qui a donné *fini*. Ceux de la conjugaison en *'ere* ajoutaient simplement *tum* au radical : *fáctum*, de *fácere* (*faire*).

Ces deux formes, *débitum* et *fáctum*, ne diffèrent entre elles que par l'*i* atone de *débitum*, qui doit tomber en français. Il en résulte que, pour ces deux conjugaisons, le participe passé sera le même. Il se composera régulièrement du radical suivi d'un *t*, seul reste des flexions latines « *itum, tum* ». C'est ainsi que *faire* a pour participe passé *fait*, et que le participe passé théorique de *devoir* est *det* (ou *doit*)¹ qui a été remplacé par une autre forme, mais dont il reste encore dans la langue le féminin, devenu substantif : *dette*.

Parmi les participes de ce genre, on peut citer :

<i>ceint</i>	de	<i>ceindre</i>
<i>teint</i>	—	<i>teindre</i>
<i>plaint</i>	—	<i>plaindre</i>
<i>joint</i>	—	<i>joindre</i>
<i>oint</i>	—	<i>oindre</i>
<i>conduit</i>	—	<i>conduire</i>
<i>dit</i>	—	<i>dire</i>
<i>écrit</i>	d'	<i>écrire</i>
<i>trait</i>	de	<i>traire</i> .

§ 237. — Le *v* final du radical est tombé devant le *t* de

1. La forme *doit* se compose du radical tonique ordinaire *doiv*, moins le *v* final, et plus le *t* de flexion. Sur la chute de la labiale finale du radical devant le *t*, voyez § 237. Dans *det* on a un radical tonique modifié par l'influence des deux consonnes *bt* de *deb(i)tum* (voyez § 726).

flexion dans *écrit*, le radical de ce verbe étant *écriv* (Voyez § 228).

§ 238. — A propos du participe passé des verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre*, il faut se rappeler que le *d* de l'infinitif ne fait pas partie du radical et ne se trouvait pas dans les verbes latins (§ 213). D'ailleurs, lorsque le radical se terminait réellement par un *d*, ce *d* tombait devant le *t* du participe. Ainsi les participes passés en *t* des verbes *tendre*, *vendre*, *rendre*, *pendre*, *perdre*, verbes dont le *d* n'est pas euphonique, mais étymologique, seraient *tent*, *vent*, *rent*, *pent*, *pert*; les féminins de ces participes existent avec la valeur de substantifs : *tente*, *vente*, *rente*, *pente*, *perte*. Mais tous ces verbes ont reçu un participe passé en *u* dont nous verrons bientôt l'origine.

§ 239. — Quelques verbes latins en *ire* avaient par exception leur participe passé en *tum*, comme ceux en *—ere* : on disait *apér-tum* (et non *aperitum*), d'*aper-ire* (ouvrir), *copér-tum*, de *copér-ire* (couvrir). Ces verbes ont en français un double radical. Au participe passé, l'accent étant sur l'*e* de *per*, cette voyelle s'est maintenue, et le radical se compose de deux syllabes : *ouver*, *couver*; en ajoutant le *t* de flexion, on obtient *ouvert*, *couvert*. Mais à tous les autres temps, que l'accent soit sur le radical ou sur la terminaison, il ne porte jamais sur l'*e* de *per*, qui est tombé partout; de telle sorte qu'à tous les autres temps le radical n'a qu'une syllabe : *ouvr*, *couvr*.

§ 240. — Un autre participe irrégulier en *t*, appartenant à un verbe en *ir*, est celui de *mourir* : *mort*. Le participe latin était *mórtuum*; l'*o* tonique, étant suivi en latin de deux consonnes, a dû rester *o* (*mort*) tandis que, dans les autres formes du même verbe, il est devenu, suivant la place de l'accent, *eu*, *ou* : *mourir*, *meure* (Voyez § 172).

§ 241. — Le participe du verbe *naître*, « né », a été

aussi, à l'origine, un participe en *t* : *nét*. Le *t* est tombé comme dans les participes passés des verbes en *er*, qui ont été successivement en *et* puis en *é* : *chantét*, puis *chanté*. Mais entre ces participes et celui de *naitre*, il y a cette différence que l'*é* de *chanté* appartient à la flexion, tandis que l'*é* de *né* appartient au radical. *Naitre* vient du latin *nasc-ere* dont le participe passé était *na-tum*. Le radical *nasc* a donné le français *nais* (ou *naiss*) que l'on retrouve à presque tous les temps. Le radical *na* du participe passé a donné le français *né* auquel s'ajoutait jadis un *t* de flexion.

Participes en u.

§ 242. — Un certain nombre de verbes latins en *-ere* avaient le radical terminé par un *u*, qui se prononçait comme une consonne à l'infinitif, et qui, redevenant voyelle au participe passé, prenait l'accent. Ainsi *báttu-ere* (battre) faisait au participe *battútum*, d'où *battu*; *cónsuere* (coudre) faisait *consútum*, d'où *cousu*. Cette terminaison *útum*, probablement mise en relief par son analogie avec les terminaisons *átum* et *ítum*, a été donnée à quantité de verbes dont le participe régulier était tout différent. Le participe français en *u*, qui en dérive, s'applique à tous les verbes en *oir*, sauf *asseoir*, à quelques verbes *ir* (courir, tenir, venir, vêtir), et à beaucoup de verbes en *re*, tels que *boire*, *connaître*, *croître*, *lire*, *croire*, *moudre*.

§ 243. — En principe la terminaison *u* doit simplement s'ajouter au radical du verbe, et, pour les verbes qui ont double radical, au radical atone. Ajoutez *u* au radical *val* de *valoir*, vous avez *valu*; ajoutez *u* au radical atone *voul* de *vouloir*, vous avez *voulu*, etc. Il en est de même, souvent malgré les apparences, pour la plupart des autres verbes.

1. Verbes en « oir ».

§ 244. — Dans *savoir*, le radical atone est *sav*, qui correspond à *sap* latin. Or, devant l'*u* tonique de la flexion, le *p* latin doit tomber et l'*a* se changer en *o*, puis en *e*. De là le participe passé *soü*, *seü*, enfin *su* par contraction. Ainsi, dans l'ancien verbe *savoir*, le radical spécial auquel s'ajoute l'*u* du participe est «*so, se* » au lieu de *sav*. Aujourd'hui la flexion *u* s'est substituée à la voyelle du radical, et le mot n'a plus qu'une syllabe. Le participe passé du verbe *avoir* s'explique de la même manière; nous l'écrivons *eu*, au lieu de *u*, par une tradition qui remonte au temps où on prononçait réellement *eü*. Il a été aussi *ouï*. *Recevoir*, *devoir*, *mouvoir*, *pouvoir*, ont fait, pour des raisons analogues : *deü*, *poü* et *peü*, *moü* et *meü*. Dans *devoir* et *mouvoir* il y a eu chute de la labiale du radical (*b* et *v* latins) devant la flexion *u*, comme dans *savoir*. Dans *pouvoir* (anciennement *pooir*, *pouvoir*), le participe passé n'a pas pris le *v* euphonique.

§ 245. — Le cas de *choir* et de *voir* est encore plus simple. Ces deux verbes ont été *cheoir* et *veoir*, formes auxquelles correspondent les anciens participes passés *cheü* et *veü*, qui sont devenus *chu* et *vu* quand les infinitifs devenaient *choir* et *voir*.

2. Verbes en « re ».

§ 246. — Dans *croire*, le radical atone est *cre* (on disait jadis *creons*, *creant*, au lieu de *croyons*, *croyant*). Si l'on y ajoute la flexion *u*, on a l'ancien participe passé *creü*, devenu *cru* par contraction. Dans *boire*, le radical atone est *bev* (devenu *buv* dans *buvons*, *buvez*, etc. Voyez § 172) qui dérive du latin *bib*; la labiale latine *b* étant tombée devant l'*u* de flexion, le participe passé sera *beü*, aujourd'hui *bu*.

§ 247. — Quant aux verbes *croître*, *paraître*, *connaître*, et autres, ils ont fait au participe passé « *creü*, *pareü*, *conneü* » par analogie avec les nombreux participes en *eü* qui dérivent directement du latin. Ainsi, dans ces verbes, la voyelle *e* de *eü* a été substituée à la voyelle ou diphtongue du radical, quelle qu'elle fût.

§ 248. — Le participe *vécu*, du verbe *vivre*, est tout à fait irrégulier. Il se rattache au radical spécial que l'on trouve au prétérit de ce verbe (*vix*), radical auquel on a ajouté l'*u* de flexion (Voyez § 335).

Participes en s.

§ 249. — Des verbes latins des deux conjugaisons en *ere* avaient le participe passé en *sum*, souvent avec modification du radical.

§ 250. — Parmi les verbes en *oir*, « *voir* » devrait faire au participe passé *vis* (du latin *visum*) ; mais cette forme, que l'on trouve dans l'ancienne langue comme substantif, avec le sens de *visage*, et d'où vient d'ailleurs le mot *visage*, avait été remplacée, dès l'origine, comme participe passé du verbe *voir*, par une forme analogique en *ütum*, d'où vient le participe *ceü*, *vu*.

§ 251. — Le vieux verbe *remanoir* faisait régulièrement au participe passé *remés* (*remánsun*). La suppression de l'*n* et le changement de l'*a* du radical en *e* s'expliquent par les lois phonétiques.

§ 252. — Le seul verbe actuel en *oir* qui ait le participe passé en *s*, est *seoir* (*s'asseoir*) qui fait : *sis* (*assis*). Encore cette forme ne dérive-t-elle pas directement du participe latin (*sessum*) ; elle est due à une analogie avec d'autres participes tels que *occisum* (*d'occidere*, en français *occire*) qui a donné *occis* (anciennement *ocis*). C'est à la même analogie, et aussi à l'influence du prétérit de l'indicatif,

qu'on doit les participes : *mis* (de *mettre*), *pris* (de *prendre*), *quis* (de *querre* ou *quérir*. Voyez § 223). Les participes passés de ces verbes, s'ils étaient venus directement du latin, eussent été bien différents; au lieu de *mis* on aurait *mes*, forme que l'on rencontre en vieux français avec la valeur d'un substantif et le sens de « envoyé, messenger ».

§ 253. — Le verbe *clore* a un participe passé en *s*, *clos*, qui dérive directement du latin. Il en est de même du vieux verbe *ardre* (brûler), qui faisait *ars*.

§ 254. — Enfin, par une analogie inverse de celle que nous avons plusieurs fois signalée, le participe latin en *ütum* du verbe *absolvere* (*asoldre*, *asoudre*, *absoudre*) a été remplacé par un participe en *s* : français *asols*, *asous*, *absous*. Le féminin devrait être *absouse*; c'est par une influence savante (à cause du *t* d'*absolutum*), ou par analogie avec les participes en *t*, qu'on dit : *absoute*.

Participes exceptionnels en i et en eit.

§ 255. — Il nous reste à parler des quelques verbes français en *re* qui ont le participe passé en *i*.

Suivre, qu'on trouve aussi sous la forme « *sivir*, *suivir* », a le participe passé qui convenait à cette seconde forme.

Nuire et *luire* n'avaient pas de participe passé en latin classique. Pour le premier on trouve au moyen âge un participe en *u* : « *neü* ». Tous les deux ont aujourd'hui le participe en *i* comme des verbes en *ir*. En réalité, ces participes sont sans flexion, car l'*i* qui les termine fait partie du radical du verbe.

On en peut dire autant de *vire*, qui fait *ri*, au lieu de *ris* qu'appelleraient le latin *risum* et l'analogie avec *occis*, de *occire*.

Suffire devrait avoir au participe un *t* comme *confire* :

« *suffit* ». Ce verbe a subi aussi une fausse assimilation avec les verbes en *ir*, et le participe passé a été réduit au radical *suffi*.

§ 256. — On trouve dans l'ancienne langue quelques participes passés en *eit* qui ont longtemps embarrassé les romanistes : *colleit* à côté de *coilli*, du verbe *coillir* (cueillir), *chaeit* à côté de *chaü*, du verbe *chacir* (cheoir, choir), etc. *Colleit* vient directement du participe latin *colléctum* : *col* représente le préfixe (c'est le préfixe *com* de *comprendre*, avec assimilation de l'*m* à la première consonne du radical); *lei* est le radical, et *t* la flexion. C'est donc un participe ordinaire en *t*. A l'infinitif de ce verbe, la voyelle du radical était *i*, et non *ei*; et cet *i* s'était confondu avec l'*i* de la flexion des verbes *ir* (Voyez ci-dessus § 227). Partout ailleurs la voyelle du radical était tombée, par exception aux lois générales de phonétique, et c'était l'ancien préfixe, devenu *coil* et *cueil*, qui jouait le rôle de radical. A côté de ce nouveau radical, l'*eit* du participe *colleit* ressemblait à une flexion. C'est par suite de cette ressemblance, que la syllabe *eit* a été ajoutée comme flexion au radical d'autres verbes, tels que *chacir*.

Résumé.

§ 257. — En résumé : 1° *Verbes français en re*. — Les verbes latins correspondant à cette terminaison avaient le participe passé en *tum* et *sum*, et exceptionnellement en *ütum*. Cette dernière terminaison (en français *u*) a singulièrement empiété sur les deux autres. Elle s'applique aujourd'hui à près de la moitié des verbes français en *re*. Parmi les autres, la plupart ont le participe en *t* (latin *tum*), quelques-uns en *s* (latin *sum*); enfin un petit nombre de verbes, dont la voyelle radicale est *i* et précède immédiatement la terminaison *re*, ont été confondus, à cause de

cette voyelle, avec les verbes en *ir*, dont ils ne diffèrent à l'infinitif que par l'*e* muet final, et ont aujourd'hui le participe en *i*.

2° *Verbes en oir*. — Ces verbes, sauf *asseoir*, ont le participe en *u*, qu'ils doivent à une assimilation.

3° *Verbes non inchoatifs en ir* (participes latins en *itum, sum, tum*). — La plupart de ces verbes ont le participe en *i*, conformément à la flexion *itum* du latin. Quelques-uns ont la flexion *u*, si commune pour les verbes en *re* et en *oir*.

Ouvrir, couvrir, souffrir et *offrir* ont le participe en *t*. Enfin un seul de ces verbes a le participe en *s*, et encore appartenait-il, en latin, à une autre conjugaison; c'est *querir* (et ses composés) : *conquis*.

IV. — Présent de l'indicatif.

Conjugaison en er.

§ 258. — Le présent de l'indicatif de la première conjugaison offrait en latin les formes suivantes :

pórt-o	(je porte)
pórt-as	(tu portes)
pórt-at	(il porte)
port-ámus	(nous portons)
port-átis	(vous portez)
pórt-ant	(ils portent).

§ 259. — La partie invariable, commune à toutes les personnes, est *port*, qui a persisté en français sans aucun changement. Quant aux flexions, d'après les lois de la phonétique, l'*o* atone de la première personne du singulier et l'*i* atone de la deuxième personne du pluriel doivent tomber; l'*a* atone des deuxième et troisième personnes du singulier et de la troisième personne du pluriel doit être représenté par un *e* muet; les consonnes doivent persister sans modifications, sauf le changement de *t-s*, de

la deuxième personne du pluriel, en *z* ; l'*a* tonique de la deuxième personne du pluriel doit se changer en *é* (en *ié* dans les verbes en *ier*, § 221) ; enfin la flexion de la première personne du pluriel doit être remplacée par la syllabe *ons* dont nous avons expliqué l'origine (§ 220).

§ 260. — L'ancienne conjugaison de ce verbe à l'indicatif présent était donc en français :

je port
tu port-es
il port-et
nous port-ons
vous port-ez
il port-ent.

Cette conjugaison n'a subi que deux modifications : 1° le *t* final de la troisième personne du singulier est tombé de très bonne heure ; 2° plus tard on a ajouté un *e* muet à la première personne du singulier, pour l'assimiler aux deux suivantes.

Conjugaison en re, oir, ir.

§ 261. — Les autres conjugaisons latines avaient, au même temps, les formes suivantes :

2 ^e CONJUGAISON (<i>ère</i>).		4 ^e CONJUGAISON (<i>ire</i>).	
déb-eo	(je dois)	dórm-io	(je dors)
déb-es	(tu dois)	dórm-is	(tu dors)
déb-et	(il doit)	dórm-it	(il dort)
deb-[émus]	(nous devons)	dorm-[imus]	(nous dormons)
deb-étis	(vous devez)	dorm-itis	(vous dormez)
déb-ent	(ils doivent)	dórm-iunt	(ils dorment).

3^e CONJUGAISON (*ère*).

vénd-o	(je vends)	sáp-io	(je sais)
vénd-is	(tu vends)	sáp-is	(tu sais)
vénd-it	(il vend)	sáp-it	(il sait)
vénd-imus	(nous vendons)	sáp-imus	(nous savons)
vénd-itis	(vous vendez)	sáp-itis	(vous savez)
vénd-unt	(ils vendent)	sáp-iunt	(ils savent).

§ 262. — Comme on le voit par le tableau ci-dessus, les trois conjugaisons latines dont nous nous occupons se distinguaient nettement les unes des autres à presque toutes les personnes de l'indicatif présent. Ces différences ont disparu en français, surtout parce qu'elles affectaient principalement des voyelles atones, qui sont tombées.

§ 263. — Ainsi à la première personne du singulier la flexion est constituée uniquement par les voyelles atones *o*, *eo*, *io*, qui ont disparu, de sorte qu'en principe la première personne du singulier de l'indicatif présent est constituée en français, dans les verbes en *re*, *oir*, et en *ir* non inchoatifs, par le radical tonique sans aucune flexion : je *part*, je *vend*.

§ 264. — Toutefois le radical peut être modifié, sous différentes influences, à cette première personne. Nous avons vu ci-dessus les effets produits dans certains verbes, dans *savoir* notamment, par l'*e* ou *i* consonnifiable des flexions *eo*, *io*. Dans d'autres verbes, la consonne finale du radical a pu subir une mutation spéciale, parce que, faute de flexion, elle se trouvait terminer le mot ; elle a pu même tomber complètement. Ainsi le radical tonique de *recevoir* est *reçoiv* (ils **reçoivent**, etc.) ; il devient *reçoif* à la première personne de l'indicatif présent.

§ 265. — C'est à une époque relativement récente qu'on a assimilé la première personne à la seconde dans tous les verbes, et qu'on a écrit : je *parts*, je *vends*, je *reçois*, je *dois*, etc.

§ 266. — Dans les flexions latines « *es*, *is*, *et*, *it* », les voyelles atones, *e*, *i*, doivent disparaître. Ces flexions se réduisent donc uniformément à *s* pour la seconde personne du singulier, *t* pour la troisième personne. L'*s* et le *t* s'ajoutent au radical tonique des verbes, quelquefois légèrement modifié par euphonie. Ainsi les labiales qui terminent les

radicaux toniques *doiv* (de *devoir*), *dorm* (de *dormir*), *sév* (de *savoir*), disparaissent devant les consonnes de flexion : tu *dois* et il *doit*, tu *dors* et il *dort*, tu *sés* (sais) et il *sét* (sait). D'autre part, quand la consonne finale du radical est un *d* ou un *t*, elle forme un *z* avec l'*s* de la deuxième personne, et elle se confond avec le *t* de la troisième. Le radical de *vendre* étant « *vend* », et celui de *partir* étant « *part* », on a : « tu *venz* (puis tu *vens*), tu *parz* (puis tu *pars*), il *vent*, il *part* ». L'orthographe « tu *vends*, il *vend* » est récente.

§ 267. — Si les règles ordinaires de la phonétique expliquent fort bien la fusion des deuxième, troisième et quatrième conjugaisons latines en une seule, au singulier de l'indicatif présent, il n'en est pas de même au pluriel.

Pour le pluriel, c'est l'analogie qui aura le rôle prépondérant.

Si nous prenons d'abord la première personne du pluriel, il faut remarquer que l'accent est sur la flexion dans *deb*-[é*mus*] et dans *dorm*-[í*mus*], et sur le radical dans *vénd*-*imus* et *sáp*-*imus*. Nous avons mis les flexions accentuées entre crochets, pour indiquer que les formes françaises ne viennent pas des formes latines correspondantes. Nous savons déjà que la flexion uniforme « *ons* » a été substituée aux différentes flexions accentuées de la première personne du pluriel (§ 220).

Mais pour les verbes de la troisième conjugaison latine (*véndimus*, *sápimus*), l'accent tonique restant sur le radical, au lieu de passer sur la flexion, nous devrions avoir en français des formes accentuées sur le radical, telles que : « *nous venmes*, *nous sames* ». De même, et pour la même raison, nous devrions avoir à la deuxième personne du pluriel : « *vous ventes*, *vous sates* ». Une assimilation très ancienne a supprimé ces formes, et on a dit : « *nous vendons*, *nous savons*, *vous vendez*, *vous savez* » par analogie

avec « nous devons, nous dormons, vous devez, vous dormez ». Seuls les verbes *dire* et *faire* ont encore l'accent sur le radical à la seconde personne du pluriel : vous *faites*, vous *dites*.

§ 268. — La flexion *ez* appelle une explication. Elle est identique à la flexion correspondante des verbes en *er* (vous portez). Et cependant les flexions latines étaient fort différentes : *átis* (première conjugaison), *étis* (deuxième conjugaison), *ítis* (quatrième conjugaison). Seul « *átis* » a pu produire « *ez* ». *Etis* n'a pu donner que *eiz*, plus tard *oiz*, et *ítis* : *iz*. Certains dialectes de l'Est ont en effet conservé trois flexions différentes pour les trois conjugaisons. Ailleurs elles ont été réduites à deux : *eiz* et *ez*. La première appartenait en propre aux verbes dont l'infinitif était en *eir* (*oir*); *avoir* étant un de ces verbes, et l'indicatif présent d'*avoir* servant à former le futur, le futur de tous les verbes avait aussi la seconde personne du pluriel en *eiz*. Mais l'assimilation s'est complétée assez vite et elle a abouti à une deuxième personne du pluriel terminée uniformément en *ez* dans tous les verbes.

§ 269. — A la troisième personne du pluriel (*debent*, *dormiunt*, *vendunt*, *sapiunt*) nous avons partout des voyelles atones (*e*, *iu*, *u*), qui, placées devant deux consonnes (*nt*), ne doivent pas tomber complètement. Elles sont représentées dans les formes françaises par un *e* muet (*doivent*, *dorment*, *vendent*, *sévent*). On remarquera qu'il n'y a pas de différence, pour cette personne, entre les verbes français en *re*, *oir*, *ir*, et ceux en *er*.

§ 270. — Quand la voyelle du radical latin était un *a*, et n'était séparée de la terminaison *unt* que par une consonne destinée à tomber devant elle (*c*, *b*, *d*), cet *a* a formé la diphtongue *au* avec l'*u* de la terminaison, et cette diphtongue s'est changée en *o* comme dans un grand

nombre d'autres mots. Ainsi *vadere* (d'où vient l'indicatif présent de notre verbe *aller*) faisait à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent : *va(d)unt*, qui est devenu *vont*. De même **habunt* (forme populaire au lieu du classique *habent*) a donné *ont*, et **facunt* (au lieu du classique *faciunt*) a donné *font*.

Conjugaison inchoative

§ 271. — On peut prendre comme type de la conjugaison inchoative le verbe *gemiscere*, dont les formes étaient, à l'indicatif présent :

<i>gemisco</i> , en français	je	<i>gémis</i>
<i>gemiscis</i>	—	tu <i>gémis</i>
<i>gemiscit</i>	—	il <i>gémist</i> , <i>gémît</i>
<i>gem[iscimus]</i>	—	nous <i>gémissons</i>
<i>gem[iscitis]</i>	—	vous <i>gémissez</i>
<i>gemiscunt</i>	—	ils <i>gémissent</i> .

§ 272. — Les explications que nous avons données pour les verbes latins en *ere* nous dispensent d'entrer dans de longs détails à propos de la conjugaison inchoative. Le *c* latin disparaît à toutes les personnes. La première personne française s'est terminée dès l'origine par une *s*, qui est, comme on le voit, étymologique : *gemisco*. L'accent tonique latin restant sur la même syllabe à toutes les personnes, on devrait avoir, en français, aux deux premières personnes du pluriel : nous *gémismes*, vous *gémistes*. Ces formes ont été modifiées par l'analogie, comme celles du verbe *vendre* et autres semblables (§ 267).

V. — Présent du subjonctif.

Conjugaison en er.

§ 273. — Le présent du subjonctif des verbes latins en *ere* se conjugait comme suit :

pórt-em	(que je porte)
pórt-es	(que tu portes)
pórt-et	(qu'il porte)
port-émus	(que nous portions)
port-étis	(que vous portiez)
pórt-ent	(qu'ils portent).

§ 274. — D'après les lois générales et particulières de la phonétique, la flexion de la première personne du singulier devait tomber entièrement, et il ne devait rester que l's pour la deuxième et le t pour la troisième (le t, dans le cas du verbe *porter*, devait se confondre avec le t final du radical). Le subjonctif du verbe *porter* devrait donc être au singulier : « que je *port*, que tu *porz* (ports), qu'il *port*. Mais de bonne heure, le subjonctif de la conjugaison en *äre* a été assimilé à celui des autres conjugaisons (voyez § 276 et suivants), et il en est résulté que, pour les verbes en *er*, le singulier du subjonctif présent et le singulier de l'indicatif présent se sont trouvés identiques : port-e, port-es, port-e.

Aux deux premières personnes du pluriel, on a substitué aux flexions étymologiques (*eins* qu'aurait donné *émus*, *eiz* de *étis*) les terminaisons *ons*, *ez*, et plus tard *ions* et *iez*, qu'on empruntait aux verbes des autres conjugaisons latines (Voyez ci-dessous § 279). Quant à la troisième personne du pluriel, le latin *pórtent* a donné régulièrement le français *portent*, sans le secours d'aucune assimilation.

§ 275. — Parmi les exemples anciens des formes étymologiques du subjonctif présent dans la conjugaison en *er*, nous signalerons notamment des troisièmes personnes du singulier en t, sans e muet : *culzt* du verbe *culchier* (coucher), *demeint* du verbe *démener*, dans la Chanson de Roland. Jusqu'au xvii^e siècle on a dit : Dieu vous *gart*!

Conjugaison en re, oir, ir.

§ 276. — Dans les autres conjugaisons latines, le subjonctif présent offrait les formes suivantes :

2^o CONJUGAISON (*ère*).

respónd-eam	(que je réponde)
respónd-eas	(que tu répondes)
respónd-eat	(qu'il réponde)
respond-eámus	(que nous répondions)
respond-eátis	(que vous répondiez)
respónd-eant	(qu'ils répondent).

3^o CONJUGAISON (*' ere*).

vénd-am	(que je vende)
vénd-as	(que tu vendes)
vénd-at	(qu'il vende)
vend-ámus	(que nous vendions)
vend-átis	(que vous vendiez)
vénd-ant	(qu'ils vendent)
recíp-iam	(que je reçoive)
recíp-ias	(que tu reçoives)
recíp-iat	(qu'il reçoive)
recíp-iámus	(que nous recevions)
recíp-iátis	(que vous receviez)
recíp-iant	(qu'ils reçoivent).

4^o CONJUGAISON (*ire*).

párt-iam	(que je parte)
párt-ias	(que tu partes)
párt-iat	(qu'il parte)
part-iámus	(que nous partions)
part-iátis	(que vous partiez)
párt-iant	(qu'ils partent).

§ 277. — Sur ces quatre types de flexions, deux étaient identiques dans le latin classique (*partiam*, *recipiam*), et un troisième (*respondeam*) s'était identifié aux deux premiers dans le latin populaire, l'e placé devant une

voyelle s'étant changé en *i* : *respondeam* = *respondiam*. Nous choisirons donc l'un de ces trois types, *partiam*, et tout ce que nous dirons de *partiam* s'appliquera à *respondeam* et à *recipiam*.

§ 278. — Si l'on compare *partiam* à *vendam* on verra que, au point de vue de la flexion, ces deux subjonctifs ne diffèrent que par une lettre, l'*i* de *partiam*, qui est un *i* atone, et qui doit tomber, sauf certaines réserves limitées à des verbes déterminés (voyez § 177 et suivants). Donc, en principe, les flexions *iam* de *partiam* et *am* de *vendam* doivent produire la même flexion française, un *e* muet. Il suffit d'ajouter un *e* au radical du verbe, pour avoir la première personne du singulier du subjonctif présent : « que je part-e, que je vend-e. » De même, à la deuxième et à la troisième personne du singulier, *ias* et *as* produiront *es* français, *iat* et *at* : *et* (par un *e* muet), puis *e*. Enfin à la troisième personne du pluriel *iant* et *ant* donneront *ent*.

§ 279. — Aux deux premières personnes du pluriel, l'*i* atone se trouve avant la voyelle tonique de « part-iámus, part-iátis » et précède immédiatement cette voyelle. Or, d'après les lois phonétiques, l'*i* atone doit exercer une influence sur l'*a* tonique qui suit. En règle générale, l'*a* tonique suivi d'une *m* se change en *ai*, et non suivi d'une *m* il se change en *é* ; mais par exception, dans les deux cas, quand il est précédé d'un *i*, il se change en *ié*.

Ainsi :

<i>vendámus</i>	devait produire	<i>vendáins</i>
<i>vendlátis</i>	—	<i>vendez</i>
<i>partíámus</i>	—	<i>partiens</i>
<i>partiátis</i>	—	<i>partiez.</i>

On a substitué aux flexions « *ains*, *iens* », de la première personne, la terminaison uniforme *ons*, qui tendait à s'introduire partout ; mais on a respecté l'*i* de « *partiens* », si

bien que *vendains* (forme théorique) est devenu *vendons*, et *partiens* (forme dont on a de nombreux exemples) est devenu *partions*. On a donc, d'un côté, « vendons, vendez », comme à l'indicatif présent, et d'un autre côté « partions, partiez ». C'est ainsi du moins que l'on peut expliquer les premières et deuxième personnes du subjonctif en *ons*, *ez*, que l'on trouve dans les anciens textes au lieu de *ions*, *iez*. De très bonne heure il y a eu assimilation, dans les deux sens, et on a dit : *vendions*, *vendiez*, et *partons*, *partiez* ; mais ce sont les flexions *ions* et *iez* qui l'ont emporté.

Les flexions subjonctives des deuxième, troisième et quatrième conjugaisons latines se sont donc confondues, et nous avons vu qu'elles ont été aussi introduites dans les verbes dérivés de la première conjugaison.

VI. — Imparfait de l'indicatif.

§ 280. — Les verbes latins avaient l'imparfait en *ābam*, *ēbam* ou *ībam*. Mais les imparfaits en *ībam* ont été traités comme ceux en *ēbam*, sous réserve de l'action de l'*i* sur le radical (§ 190), ou bien ces imparfaits s'étaient contractés en *ībam*. Les trois terminaisons du latin étaient donc : *ābam* (verbes en *āre*), *ēbam* (verbes en *ēre* et en *īere*), *ībam* (verbes en *īre*). Elles ont produit des imparfaits en *ēve*, *oie*, *ive*. On trouve aussi une flexion *oe*, qui correspond, comme *ēve*, à *ābam*.

Imparfaits en ēve et en oe.

§ 281. — Le verbe latin *cantare* (chanter) faisait à l'imparfait :

<i>cantābam</i>	(je chantais)
<i>cantābas</i>	(tu chantais)
<i>cantābat</i>	(il chantait)

<i>cantabáimus</i>	(nous chantions)
<i>cantabátis</i>	(vous chantiez)
<i>cantábant</i>	(ils chantaient).

§ 282. — D'après les lois de la phonétique, l'*a* tonique latin doit se changer en *é*, l'*a* atone de la flexion doit être représenté par un *e* muet, et le *b* qui suit la tonique doit se changer en *v* entre les deux voyelles (comparez *fabam* qui donne *fève*). Les formes françaises doivent donc être : je *chantéve*, tu *chantéves*, il *chantévet*, *chantéve*, il(s) *chantévent*. Aux deux premières personnes du pluriel, le *b*, placé avant la tonique, est tombé ; l'*e* muet produit par l'*a* atone du milieu du mot s'est trouvé dès lors en hiatus devant la tonique, et s'est changé en *i*. *Cantabáimus* est donc devenu *chantiens* (d'abord en trois syllabes) et *cantabátis* : *chantiez*. Puis, à la première personne du pluriel, on a remplacé *ens* par la terminaison habituelle *ons*, d'où : *chantions*. L'imparfait dérivé de la première conjugaison latine devrait donc être :

SINGULIER.	PLURIEL.
chantéve	chantiens, chantions
chantéves	chantiez
chantévet, chantéve	chantévent.

§ 283. — De ces anciennes formes, le français n'a que les deux premières personnes du pluriel, dont les flexions, comme nous allons le voir, sont communes à toutes les conjugaisons. L'imparfait en *éve* a existé et s'est conservé dans certains patois, mais le français proprement dit a remplacé les flexions issues de *ábam*, par celles qui dérivent de *ébam* (§ 285).

§ 283 bis. — On trouve aussi, pour ces mêmes verbes, particulièrement dans la région nord-ouest de la France, les flexions suivantes, où l'*a* tonique s'est changé en *o*

sous l'influence de la consonne labiale posttonique *b* :

SINGULIER.	PLURIEL.
chantoe	chantions
chantoes	chantiez
chantout, chantot	chantoent.

Imparfais en oie.

§ 284. — *Vendere* (vendre) faisait à l'imparfait :

vendébam	(je vendais)
vendébas	(tu vendais)
vendébat	(il vendait)
vendebámus	(nous vendions)
vendebátis	(vous vendiez)
vendébant	(ils vendaient).

§ 285. — Ici le *b* est tombé à toutes les personnes, l'*e* tonique s'est changé régulièrement en *ei*, puis *oi*, et l'*e* muet produit par l'*a* atone est tombé de bonne heure à la troisième personne du singulier. Enfin aux deux premières personnes du pluriel, on a les flexions *iens* (puis *ions*) et *iez*, que nous avons déjà trouvées dans les imparfaits en *éve* et en *oe*. Soit qu'on les tire directement de *ebámus*, *ebátis*, soit qu'on les rattache par l'analogie aux verbes des conjugaisons en *áre* ou *íre*, ces flexions du pluriel présentent des modifications phonétiques exceptionnelles.

Les formes françaises dérivées de l'imparfait latin en *ébam*, sont donc :

SINGULIER.	PLURIEL.
vendeie, vendeie	vendiens, vendions
vendeies, vendeies	vendiez
vendeit, vendeit	vendeient, vendeient.

§ 286. — Plus tard, l'*e* muet issu de l'*a* atone latin est tombé successivement à la deuxième et à la première per-

sonne du singulier : *vendois, vendoi*. Puis la première personne a pris une *s* finale par analogie avec la seconde. Enfin *oi* s'est partout changé en *ai*.

Imparfais en ive.

§ 287. — L'imparfait contracte du verbe latin *dormire* (dormir) était :

<i>dormibam</i>	(je dormais)
<i>dormibas</i>	(tu dormais)
<i>dormibat</i>	(il dormait)
<i>dormibāmus</i>	(nous dormions)
<i>dormibātis</i>	(vous dormiez)
<i>dormibant</i>	(ils dormaient).

§ 288. — Les formes françaises correspondantes doivent être :

SINGULIER.	PLURIEL.
<i>dormive</i>	<i>dormiens, dormions</i>
<i>dormives</i>	<i>dormiez</i>
<i>dormivet, dormive</i>	<i>dormivent.</i>

§ 289. — Ces flexions existent encore dans certains patois. Mais le dialecte de l'Île-de-France les a remplacées dès l'origine par les flexions dérivées de l'imparfait en *ébam*, qui sont ainsi devenues communes à tous les verbes français.

VII. — Futur et conditionnel.

Formation du futur et du conditionnel.

§ 290. — Les Latins n'avaient pas de temps spécial pour exprimer l'idée du conditionnel ; ils se servaient généralement, à cet effet, du subjonctif. Quant au futur latin, il n'a point passé en français. Il avait été remplacé dans le latin populaire par une périphrase formée de l'infinitif du verbe et de l'indicatif présent de l'auxiliaire *habeo* (j'ai).

On disait : *cantare habeo*, mot-à-mot en français *chanter ai*, c'est-à-dire *j'ai à chanter*. Puis, de très bonne heure, dès le latin populaire, l'auxiliaire s'est soudé à l'infinitif du verbe, et on a dit : *cantarábeo*, d'où le français *chanterai*.

§ 291. — Le futur français se compose donc de l'infinitif du verbe, plus ou moins modifié, et soudé à l'indicatif présent de l'auxiliaire *avoir* :

chanter-ai
chanter-as
chanter-a
chanter-ons
chanter-ez
chanter-ont.

Comme on le voit, aux deux premières personnes du pluriel, le radical de l'auxiliaire est supprimé : *ons* au lieu de *avons*, *ez* au lieu de *avez*.

§ 292. — Le conditionnel est formé de même avec l'imparfait du même auxiliaire, ou du moins avec les désinences de cet imparfait : *chanterais*, *chanterais*, *chanterait*, etc. Le sens primitif de « je chanterais » est donc : « j'avais à chanter, je devais chanter ». C'est encore la valeur du conditionnel dans les locutions telles que : « je savais qu'il chanterait », c'est-à-dire « je savais qu'il devait chanter ».

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner comment les différentes significations de notre conditionnel sont sorties de cette valeur première ¹.

§ 293. — Le futur a donc les désinences de l'indicatif présent du verbe *avoir*, et le conditionnel celles de l'imparfait. Ces désinences ont été suffisamment expliquées ci-dessus. Mais il nous reste à signaler les modifications que peut su-

1. Voyez sur ce point l'*Annuaire de la Faculté des Lettres de Lyon*, vol. 1, fascicule 2, pages 77 et suiv.

bir l'infinitif dans la formation du futur et du conditionnel.

§ 294. — L'*a* tonique de *cantâre* est représenté en français par l'é fermé de *chanter*. Mais dans *cantarábeo*, ce même *a* devient atone, et comme il n'est pas à la première syllabe du mot, il doit se transformer en *e* muet, conformément aux lois que nous avons données (§ 15, 1^o). Dans la formation du futur de la première conjugaison, l'*é* de l'infinitif devient *onc* muet : *chanter* (prononcé *chanté*), mais *chanterai*.

§ 294 bis. — Les textes du moyen âge offrent souvent, pour la première conjugaison, des exemples de futurs contractes, où l'*e* muet est supprimé : *donrai* et même *dorrai* (par assimilation de l'*n* à l'*r*) pour *donnerai*, *menrai* et *merrai* pour *mènerai*, *lairrai* pour *laisserai*. Nous avons encore une contraction semblable dans : *enverrai*.

295. — L'*é* tonique des verbes latins en *ére* est devenu *oi* en français : *debére* = *devoir*. Ce même *e*, étant atone dans *deberábeo*, doit tomber ; et en effet on n'en trouve pas trace dans *devrái*. De la terminaison *oir* de l'infinitif, il ne reste donc au futur que la consonne *r*. *Avoir* devrait faire et a fait « *avrai* », qui est devenu *aurai* par le changement du *v* en *u*, comme dans *saurai* de *savoir*. On trouve quelquefois les formes euphoniques *deverai*, *averai*.

§ 296. — Les verbes en *re* changent au futur l'*e* final de l'infinitif en *ai*. On a seulement quelques exemples de formes telles que *prendrai*, *mettrai*, *perdrái*, *vendrái*, avec un *e* euphonique (ou, peut être, amené par l'analogie avec les futurs de la première conjugaison).

§ 297. — Quant aux verbes en *ir*, l'*i* de l'infinitif doit régulièrement tomber au futur, car l'*i* de *audíre* (français : *ouír*) est atone dans *audirábeo*, et doit disparaître pour la même raison que l'*e* de *haberábeo*, en français *aurai*. Le futur de *ouír* est donc *orraí*. De même *courir* fait *courrai*, *mourir* : *mourrai*, *venir* : *vendrúi*, *tenir* : *tendrúi*. Ces deux

derniers futurs, où l'on remarque le *d* euphonique que nous avons déjà signalé § 215, ont subi une légère modification : on a substitué à l'*e* de *vendrai*, *tendrai*, la diphtongue *ie* du singulier de l'indicatif (Voy. § 302).

§ 298. — Mais dans un certain nombre de verbes en *ir*, comme *mentir*, *dormir*, *souffrir*, *couvrir*, l'*i* de l'infinitif, devenu atone au futur, n'a pas pu tomber complètement, à cause des groupes de consonnes, dont la prononciation offrait difficulté. Dans ce cas, d'après la règle générale, l'*i* devrait être remplacé par un *e* muet, et on aurait alors : *menterai*, *dormerai*. Mais, sous l'influence de l'infinitif, l'*i* latin s'est maintenu, et nous disons : *dormirai*, *souffrirai*, etc.

§ 299. — Enfin, même en dehors de la protection des groupes de consonnes, l'*i* de l'infinitif de tous les verbes inchoatifs se maintient au futur, vraisemblablement parce que ces verbes ont un *i* à toutes les personnes de tous les autres temps.

Redoublement de l'r.

§ 300. — Certains futurs et conditionnels se terminent en *rrai*, *rrais*, au lieu de *rai*, *rais*. Les infinitifs *courir* et *mourir* ayant deux *r*, il est naturel de les retrouver au futur : *courrai*, *mourrai*. Mais les deux *r* de *verrai*, *cherrai* (de *choir*), *pourrai*, demandent une autre explication. Les infinitifs de ces verbes ont été successivement *vedeir*, *veeir*, *veoir*, *voir*, — *chadeir*, *chacir*, *cheoir*, *choir* — *podair*, *pocir*, *pooir*, *pouvoir*, *pouvoir*. Le *d* des formes les plus anciennes dérive du *t* ou du *d* des mots latins *cadere*, *videre*, **potere*, et se trouvait aussi dans les formes les plus anciennes du futur. Le futur primitif de ces verbes était en *drai*; puis la première consonne s'est assimilée à la seconde, phénomène fréquent dans la phoné-

tique de toutes les langues, et les futurs en *drai* sont devenus des futurs en *rai*. Ajoutez *orrai*, de *ouir* (jadis *odir*).

§ 301. — Il y a dans la langue des futurs en *drai* qui ne sont pas devenus en *rai*, parce que cette terminaison était précédée d'une consonne (*perdrai*, *faldrai*, *volârai*), circonstance qui a protégé le *d*, même après que la consonne précédente a été vocalisée et a disparu, comme dans *faudrai*, *voudrai*.

Pour le futur de *vouloir* on trouve aussi la forme *vourrai*, qui s'explique par l'assimilation de la consonne finale du radical (*voul*) à l'*r* de la flexion (*rai*), tandis que dans *voudrai* il y a eu intercalation d'un *d* euphonique entre les deux consonnes (Voy. § 213 et 214).

Substitution exceptionnelle, au futur et au conditionnel, du radical tonique au radical atone.

§ 302. — Au futur et au conditionnel, on devrait toujours avoir la voyelle du radical atone. (Pour la définition du radical atone, voyez § 169 et suivants.) Mais dans quelques verbes on a substitué à cette voyelle la voyelle ou la diphthongue du radical tonique : on dit *tendrai*, *viendrai* au lieu de *tendrai*, *vendrai* (qui se confondaient avec les futurs des verbes *vendre*, *tendre*), *boirai* (sous l'influence de l'infinitif *boire*), au lieu de l'ancien *berrai*. L'ancien futur de *asseoir* était *j'asserrai*; on dit aujourd'hui : *j'assoirai* ou *j'assiérai*, avec l'un ou l'autre des radicaux toniques entre lesquels on hésite pour la conjugaison de ce verbe (Voyez ci-dessus § 174).

VIII. — Impératif.

§ 303. — L'impératif latin n'avait que deux personnes, la deuxième du singulier et la deuxième du pluriel.

Notre impératif singulier dérive de l'impératif singulier

latin, excepté dans les verbes *avoir*, *être*, *savoir*, *vouloir*, où il est tiré du subjonctif.

§ 304. — Or l'impératif latin était en *a* pour la conjugaison en *áre*, et en *e* ou en *i* pour les autres : *cánta*, *rédde*, *sénti*. Les voyelles atones tombant, excepté l'*a* qui doit être représenté par un *e* muet, il en résulte que l'impératif de la première conjugaison française (qui correspond à la conjugaison latine en *áre*) se terminera par un *e* muet (*chante*) et que l'impératif des autres verbes se réduira au radical sans flexion. Nous écrivons aujourd'hui « *rends*, *sens* », c'est-à-dire que nous ajoutons une *sau* radical (quelquefois avec suppression de la consonne finale, comme dans *sens*, *pars*). Cette *s* est mise là par analogie avec les secondes personnes des autres temps ; mais on ne la trouvait pas dans l'ancienne langue, pas plus qu'en latin ; on disait et on écrivait : *rend* (ou *rent*), *sent*, *part*.

§ 305. — Les verbes inchoatifs ont l'impératif en *is*, terminaison dérivée régulièrement du latin *isce*.

§ 306. — En dehors de la première conjugaison, on trouve l'impératif en *e* muet lorsque le radical du verbe se termine par des consonnes appelant une voyelle d'appui : *ouvre*, *offre*, etc.

§ 307. — Quant à la deuxième personne du pluriel, elle est identique, dans nos verbes, à la même personne de l'indicatif présent. Elle ne vient pas de l'impératif latin, qui aurait donné une forme identique au participe passé ; car *portáte* (impératif) et *portátum* (participe passé) doivent aboutir à la même forme française, *porté*. Nous avons aussi une première personne du pluriel, qui est identique à la même personne de l'indicatif présent ¹.

1. Mais il faut se rappeler que le subjonctif avait deux formes pour les deux premières personnes du pluriel : *ions*, *iez*, et aussi, comme l'indicatif, *ons*, *ez*. On peut donc supposer que l'impératif se rattache

§ 308. — Les quatre verbes qui dérivent leur impératif singulier du subjonctif empruntent au même temps les personnes du pluriel :

soyons	ayons	veillons	sachons
soyez	ayez	veuillez	sachez.

Toutefois, dans les deux derniers, on remarquera la suppression de l'*i* des terminaisons subjonctives *ions*, *iez* (Voyez la note du § 307).

IX. — Prétérit de l'indicatif.

§ 309. — Le prétérit de l'indicatif se termine en latin comme suit :

	SINGULIER.	PLURIEL.
1 ^{re} personne:	' i	' imus, *imus
2 ^e personne:	isti ' sti	istis, ' slis
3 ^e personne:	' it	(érunt), *' erunt, ' runt.

Ces terminaisons sont précédées de la syllabe *av* pour les verbes en *âre* et de *iv* pour les verbes en *îre*. Les premiers ont donc au prétérit la flexion *avi*, et les seconds, la flexion *ivi*. Quant aux verbes en *ére* ou *ere*, ils ont des prétérits très divers, en *évi*, en *ui*, en *si*, ou simplement en *i*; quand le prétérit est en *i* ou en *si*, il arrive souvent que la voyelle du radical n'est pas la même qu'aux autres temps du même verbe : *facio* (je fais), *feci* (je fis).

Prétérit français en ai.

§ 310. — Le prétérit latin en *âvi* a donné le prétérit

au subjonctif plutôt qu'à l'indicatif, ce qui expliquerait bien les exceptions signalées § 308. Toutefois les verbes *faire* et *dire* font à la deuxième personne du pluriel de l'impératif : *faites* et *dites*, et ces formes appartiennent exclusivement à l'indicatif présent.

français en *ai*, qui s'applique à tous les verbes de la conjugaison en *er* :

SINGULIER.		PLURIEL.	
<i>cantávi</i>	chantai	<i>cantávimus</i>	chantames, chantasmes
<i>cantásti</i>	chantas	<i>cantástis</i>	chantastes
<i>cantávit</i>	chantat, chanta	<i>cantáruut</i>	chantèrent, chantèrent.

§ 311. — L'*a* tonique de la flexion s'est changé régulièrement en *é* à la troisième personne du pluriel; il est devenu *ai* à la première personne du singulier, sous l'influence de l'*i* atone qui termine le mot (Voyez § 724); il est resté *a* aux deuxièmes personnes des deux nombres parce qu'il était suivi de deux consonnes (Voy. § 726). Le maintien de l'*a* à la troisième personne du singulier et à la première personne du pluriel s'explique par la chute ancienne de l'*i* (*cantáv(i)t*, *cantáv(i)mus*) ou par l'influence analogique des personnes voisines. L'*s* de *chantastes* s'est introduite par analogie dans la première personne du même nombre : « *chantasmes*. »

Prétérit français en i.

§ 312. — Le prétérit français en *i*, dérivé du prétérit en *ivi*, s'applique à tous les verbes inchoatifs et à presque tous les autres verbes en *ir*, et par extension à plusieurs verbes en *re* ou même en *oir* (*choir* dans l'ancienne langue :

SINGULIER.		PLURIEL.	
<i>dormívi</i>	dormi	<i>dormívimus</i>	dormimes
<i>dormísti</i>	dormis	<i>dormístis</i>	dormistes
<i>dormívit</i>	dormit	<i>*dormírunt</i>	dormirent.

La première personne du singulier a pris ensuite une *s* par analogie avec la seconde : *je dormis*.

Prétérits français dérivés des prétérits latins en evi, ui.

§ 313. — Le prétérit en *évi* n'a pas laissé de traces en

français. Il s'était vraisemblablement confondu avec le prétérit en *ui*. Tout au plus peut-on lui accorder une certaine influence sur la formation de ceux des prétérits français en *us* qui ont toujours eu l'accent sur la désinence.

§ 314. — Comme type de prétérit en *ui*, nous prendrons *dëbui* du verbe *debëre* (devoir) :

SINGULIER.

<i>dëbui</i>	qui a donné :	dui
<i>dëbüisti</i>	—	deüs
<i>dëbuit</i>	—	deut, dut

PLURIEL.

<i>dëbüimus</i>	qui a donné :	deümes, deüsmes
<i>dëbüistis</i>	—	deüstes
<i>dëbüerunt</i>	—	deurent, durent.

§ 315. — On remarquera d'abord qu'aux secondes personnes du singulier et du pluriel, l'accent tonique, qui devrait être sur le premier *i* de *debüisti* et de *debüistis* (§ 13, note 2), a glissé sur l'*u* qui précède, ou du moins l'*u* atone s'est uni à l'*i* tonique et a formé une diphtongue, *ui*, qui s'est ensuite réduite à *u*. A la troisième personne du pluriel, l'accent tonique devrait être régulièrement sur le second *e* de *debüerunt* ; mais la langue populaire l'a reculé sur la voyelle du radical, parce que c'est la place qu'il occupe à la troisième personne du singulier, et que, dans tous les autres temps, l'accent tonique a la même place aux troisièmes personnes des deux nombres.

Deüs, *deüsmes*, *deüstes* se sont contractés plus tard en *dus*, — *dusmes*, puis *dümes*, — *dustes*, puis *dütes*. Enfin la première personne du singulier s'est assimilée à la seconde : « je *deus*, *dus* » au lieu de « je *dui* ».

On pourrait croire à priori que *ui* de *dëbui* et *u* de *dëbuit* et *dëbüerunt* se sont simplement substitués à l'*e* tonique. En réalité, il n'y a pas eu substitution, mais combi-

raison : *ui* du français *dui*, *u* de *dut* et *durent*, sont le produit de la combinaison de l'*e* tonique latin avec les voyelles atones *ui* ou *u*.

§ 316. — Quand la voyelle tonique était *a*, la même combinaison a produit non pas « *ui*, *u* », mais « *oi*, *o* ». Le prétérit du verbe *habère* (avoir) nous en offre l'exemple :

SINGULIER.

<i>habui</i>	qui a donné	<i>oi</i> ¹ (<i>eus</i> par assimilation avec la 2 ^e pers.)
<i>habuisti</i>	—	<i>oüs, eüs, eus</i>
<i>habuit</i>	—	<i>out, ot</i> (<i>eut</i> par assimilation).

PLURIEL.

<i>habuimus</i>	qui a donné	<i>oümes, eümes, eümes</i>
<i>habuistis</i>	—	<i>oüstes, eüstes, eütes</i>
<i>habuerunt</i>	—	<i>ourent, orent</i> (<i>eurent</i> par assimilation).

Dans *habuisti*, *habuimus*, *habuistis*, l'*a* de la première syllabe s'est changé en *o* sous l'influence du *b* ou de l'*u* tonique, et cet *o* est ensuite devenu *e*.

§ 317. — Sur le modèle de « *oi, eüs* » se conjuguèrent les prétérits de :

<i>savoir</i> :	je	<i>soi</i> ,	tu	<i>seüs</i> , etc.
<i>taire</i> :		<i>toi</i>		<i>teüs</i>
<i>plaire</i> :		<i>ploi</i>		<i>pleüs</i>
<i>pouvoir</i> :		<i>poi</i>		<i>peüs</i> .

Seüs, teüs, pleüs, peüs se sont contractés en *sus, tus, plus, pus*. On devrait aussi écrire *us* pour le verbe *avoir*; mais ce verbe a conservé l'orthographe archaïque *eus*. La même observation s'applique à toutes les personnes de *si, toi, ploi, poi* d'une part, et de *oi* d'autre part.

§ 318. — Sur le modèle de « *dui, deüs* » se conjuguèrent les prétérits de beaucoup de verbes qui n'avaient pas, dans

1. Il importe de remarquer que *oi*, dans les anciens textes, peut être aussi la première personne du singulier de l'indicatif présent du verbe *ouïr*. De même *ot* peut signifier « il eut » ou « il entend ».

le latin classique, le prétérit en *ui*. Ces verbes avaient donc subi une assimilation dans la langue populaire :

<i>croire</i> :	je <i>cruï</i> ,	tu <i>creüs</i> , etc.
<i>boire</i> :	<i>bui</i>	<i>beüs</i>
<i>croître</i> :	<i>cruï</i>	<i>creüs</i>
<i>recevoir</i> :	<i>reçui</i>	<i>reccüs</i>
<i>lire</i> :	<i>lui</i>	<i>leüs</i> .

Pour *crescere* (croître), qui a le parfait classique en *vi* (crévi), il n'est pas nécessaire de supposer une forme populaire en *ui* : la parenté de l'*u* et du *v* suffit à expliquer que *crévi* ait donné le même résultat qu'un prétérit en *ui*.

§ 319. — Dans tous les exemples que nous venons de citer, la flexion latine *ui* était séparée de la voyelle du radical par une consonne qui est tombée. Dans *ténui*, prétérit de *tenere* (tenir), la consonne intermédiaire n'est pas tombée, et l'*u* atone n'a exercé aucune influence sur la modification de la voyelle tonique. La forme française dérivée de *ténui* est « *tinc* », où le changement de l'*e* tonique en *i* est dû à l'influence de l'*i* final du mot latin. De même **vénui*, prétérit populaire de *venire* (venir), a donné *vinc*. Les troisièmes personnes de ces deux prétérits sont *vint*, *tint*, pour le singulier, *vinrent*, *tinrent* (aussi *vindrent*, *tindrent*, avec un *d* euphonique), pour le pluriel. D'après les lois phonétiques, ces troisièmes personnes du singulier et du pluriel ne devraient pas avoir *i* comme voyelle tonique. Mais elles ont subi l'analogie de la première du singulier. Aux autres personnes de ces mêmes temps, c'est l'*i* et non l'*u* des flexions *uisti*, *uistis*, *uimus*, qui s'est maintenu : *tu venis* (et non *tu venus*), *tu tenis*, *nous venismes*, *nous tenismes*, *vous venistes*, *vous tenistes*. Il est facile de comprendre comment l'analogie a ensuite opéré sur ces formes, changé *tenis* et *venis* en *tins*, *vins*, remplacé le *e* de *vinc*, *tinc*, par l'*s* habituelle, etc.

§ 320. — Dans d'autres verbes, où la flexion latine *ui* était séparée de la voyelle du radical par une consonne qui n'est pas tombée, l'accent tonique s'est porté sur la flexion à toutes les personnes.

Au lieu de conjuguer :	On a dit :
<i>valui</i> (je valus)	<i>valúi</i>
valúisti	valúisti
<i>valuit</i>	<i>valúit</i>
valúimus	valúimus
valúistis	valúistis
<i>valuerunt</i>	<i>valúerunt.</i>

Il en est résulté, en français, la conjugaison suivante :

SINGULIER.	PLURIEL.
Je <i>valui</i> (<i>valus</i> par assimilation)	nous <i>valumes</i>
Tu <i>valus</i>	vous <i>valustes</i>
Il <i>valut</i>	ils <i>valurent.</i>

Pour la même raison, *molui* de *molere* (moudre) a donné : je *molui*, *moului*, tu *molus*, *moulus*, etc. Les prétérits de *falloir*, *mourir*, *courir*, se conjuguent de même.

§ 321. — Le prétérít de *vouloir* se conjugue aujourd'hui comme celui de *valoir*. Mais on trouve dans l'ancienne langue « je voil, il volt », et, à la troisième personne du pluriel, « volrent, voldrent, vouldrent ». Ces formes dérivent des formes latines accentuées sur le radical : *vólui*, *vóluit*, *vóluerunt*. On a pour le même verbe un autre prétérít qui paraît remonter à un prétérít latin en *si*, tel que *volsi* : « je vols, tu volsis, il volst, vous volsistes. »

§ 322. — En général, les verbes français qui ont le prétérít en *us* ont le participe passé en *u*.

Prétéríts dérivés des prétéríts latins en si.

§ 323. — Le prétérít du verbe *ardere* (vieux français

ardre ou *ardoir*, qui signifient *brûler*) se conjuguaient ainsi en latin :

SINGULIER.	PLURIEL.
1 ^{re} personne : ársi	(ársimus) arsímus
2 ^e personne : arsisi	arsistis
3 ^e personne : ársit	*árserunt.

Le déplacement de l'accent tonique à la première personne du pluriel s'explique par une assimilation avec les autres prétérits et tous les autres temps, où l'accent occupe la même place aux deux premières personnes du pluriel.

§ 324. — Le prétérít français était :

SINGULIER.	PLURIEL.
J'ars	nous arsimes, arsimés
tu arsis	vous arsisés
il arst	ils arstrent.

§ 325. Sur le modèle de « ars, arsis » se conjuguaient les prétérít des verbes :

sourdre (surgere) : sors, sorsis, sorst, etc. (prétérít latin : *sursi)
conduire (conducere) : conduis, conduisis, conduist (prétérít latin : *conduxi* = *conducsi*)
prendre (prendere) : pris, presis, prist (prétérít latin : *prensi)
dire (dicere) : dis, desis, dist (prétérít latin : dixi).
 etc.

§ 326. — On remarquera que, dans le prétérít de *prendre*, l'*e* du radical latin (*prensi*) s'est changé en *i* sous l'influence de l'*i* final (*je pris*), et cet *i* radical s'est ensuite introduit par analogie aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel, qui n'étaient pas soumises à l'action d'un *i* final. Quant à la deuxième personne du singulier et aux deux premières du pluriel, où le radical est atone, elles ont régulièrement un *e* : « presis, presistes ». Cette alternance de l'*i* et de l'*e* se retrouve aux mêmes personnes dans le prétérít du verbe *dire* (*dis, desis, etc.*).

§ 327. — Pour tous ces verbes, on trouve des troisièmes personnes du pluriel en *strent* : *distrent*, *conduistrent*, *pristrent*, etc. Le *t* a été introduit par euphonie entre l'*x* (ou *s*) et l'*r* du latin : *dix(e)runt*, *condux(e)runt*, etc. Mais l'euphonie pouvait aussi être obtenue par la suppression de l'une ou l'autre des deux consonnes primitives ; on pouvait dire : *sent* ou *rent*, au lieu de *strent*. Ces terminaisons se rencontrent en effet, et c'est la seconde qui s'est conservée dans le français proprement dit : ils *dirent*, *prirent*, *conduirent* (remplacé ensuite par *conduisirent*).

§ 328. — Après avoir dit « *j'ars*, tu *arsis*. — je *conduis*, tu *conduisis* », on a dit, en assimilant la première personne à la seconde, et par imitation du prétérit des verbes en *ir* : « *j'arsi* (ou *arsis*), tu *arsis*, — je *conduisi* (ou *conduisis*), tu *conduisis* », et aussi, par conséquent : « il *arsit* (au lieu de *arst*), ils *arsirent*, — il *conduisit*, ils *conduisirent* ».

§ 329. — Il semble qu'on aurait dû avoir de même : « je *desis* » pour le verbe *dire*, « je *presis* » pour le verbe *prendre*. Mais ces verbes ont subi une autre assimilation. On les a rapprochés du prétérit du verbe *voir*, qui est : « je *vi*, tu *veïs* » (Voy. § 334). Par analogie avec « tu *veïs* », on a dit : « tu *preïs* » au lieu de « tu *presis* », et « tu *deïs* » au lieu de « tu *desis* ». Et toutes ces formes se sont ensuite contractées en : « tu *vis*, tu *pris*, tu *dis*. » Au pluriel, on a eu aussi : « nous *preïmes*, nous *deïmes* » puis « nous *primes*, nous *dimes* », et « vous *preïstes*, vous *deïstes* » puis « vous *pristes*, vous *distes* ».

§ 330. — Le verbe *prendre* a une autre forme de prétérit, qui est « je *prins* ». On a nasalisé la voyelle de « je *pris* », par imitation des formes d'autres temps où la voyelle tonique de ce verbe est nasalisée (*prendre*, il

prend, etc.). On peut aussi voir dans « je prins » l'influence des prétérits de *venir* et de *tenir*.

§ 331. — Parmi les verbes qui ont le prétérît latin en *si*, et qui ont subi l'analogie de « tu veïs », il faut ranger : *rire* (prétérît latin *risi*), qui a fait « tu reis » puis « tu ris », au lieu de « tu resis » ; — *occire* (prétérît latin **occesi*), qui a fait « tu oceïs » ; — *mettre* (prétérît latin *misi*), qui a fait : « tu meïs ; » — *asseoir* (prétérît latin **assesi*), qui a fait : « tu asseïs » ; — *quérir* (prétérît latin *quæsi*), qui a fait : « tu queïs ».

§ 332. — Les verbes en *aindre*, *eindre*, *oindre*, avaient chez les latins le prétérît en *xi*, et auraient dû être traités, pour ce temps, comme *conduire*. Prenons comme exemple le verbe *plaindre* (latin *plangere*, prétérît *planxi*). Le prétérît de *plaindre* était en vieux français : « je plains, tu plainsis, il plainst, nous plainsimes, vous plainsistes, ils plainstrent ou plainrent. » L'assimilation ordinaire aurait dû produire ensuite : « je plainsis, il plainsit, ils plainsirent. »

Ces flexions ont été en effet substituées aux anciennes, mais le radical a été en outre modifié, et rapproché du radical de « plaignons, plaignent, plaignais ». On a dit : « Je plaignis, tu plaignis, etc. »

§ 333. — On a aussi modifié le radical au prétérît du verbe *écrire*, qui est devenu **escrivis** au lieu de **escresis**.

Prétérits dérivés des prétérits latins en i.

§ 334. — Le type des prétérits en *i* est celui du verbe *videre* (voir) :

<i>vidi</i>	a donné	<i>vi</i> (<i>veis, vis</i> , par assimilation)
<i>vidisti</i>	—	<i>veïs, veïs, vis</i>
<i>vidit</i>	—	<i>vit</i>
<i>vidimus</i>	—	<i>veïmes, veïsmes, vismes</i>
<i>vidistis</i>	—	<i>veïstes, vistes</i>
<i>viderunt</i>	—	<i>vrent.</i>

§ 335. — Les prétérīts de *nascere* (naître) et *vivere* (vivre) doivent être considérés comme étant en *i*, et non en *si*. Car **náxi*, qui équivaut à *náksi*, était devenu, par une métathèse dont on a d'autres exemples ¹, *náski*. De même *víxi* était devenu *víski*. Les secondes personnes « *naskísti*, *viskísti* » ont donné en français *nasquis*, *vesquis*. Par analogie, on a dit aussi : « je nasquis, il nasquit, ils nasquirent, » et « je vesquis, il vesquit, ils vesquirent. » Ces formes analogiques se sont produites de très bonne heure. On a ensuite, pour le prétérít de *vivre*, substitué la flexion *us* à la flexion *is*.

§ 336. — Le prétérít du verbe *facere* (faire) était aussi en *i* : *feci*. Mais sous l'influence de l'*i* terminant le mot, le *c* a produit une *s*, en même temps que l'*e* tonique se changeait en *i* : la première personne de ce prétérít était donc en français « *fis* », forme tout à fait semblable à *pris*, *mis*, *dis*, etc. On en a tiré, par analogie, les troisièmes personnes *fist* et *fírent*. Quant à la deuxième personne du singulier et aux deux premières du pluriel, elles ont subi l'analogie du prétérít de *voir*, et sont ainsi devenues : *féis*, *féimes*, *féistes*.

Prétéríts se rattachant à dedi.

§ 337. — Le verbe latin *dare*, qui signifiait *donner*, et qui n'a pas laissé de mot français, faisait au prétérít *dedi*. Ce prétérít aurait produit en français les formes suivantes :

<i>dédi</i>	(je) <i>di</i> (et non <i>dié</i> , à cause de l' <i>i</i> final)
<i>dedísti</i>	(tu) <i>deís</i> , <i>dis</i>
<i>dédít</i>	(il) <i>diét</i>
<i>dedímus</i>	(nous) <i>dèmes</i> , <i>dimes</i>
<i>dedístis</i>	(vous) <i>deístes</i> , <i>distes</i>
<i>déderunt</i>	(ils) <i>dièrent</i> .

1. *Lazare*, prononcé *laksare*, a donné *laisser*. Le même mot, prononcé *laskare*, a donné *tascher*.

§ 338. — Or, si le simple *dare* a disparu, des composés tels que *perdere* (= *perdare*) ont produit des verbes français. En latin classique, *perdere* faisait au prétérit *perdidi*; mais le peuple disait *perdédi*, rétablissant dans le composé les formes du simple. On comprend dès lors que le prétérit français de *perdre* ait pu être : « je perdi, tu perdis, il perdiet, nous perdimes, vous perdistes, ils perdièrent. » En somme, ce sont les mêmes flexions que pour les verbes en *ir*, sauf aux deux troisièmes personnes : *perdiet*, *perdièrent*. Mais, par analogie avec *perdiet*, on a dit aussi, à la deuxième personne du singulier, *perdies*. Ces flexions se retrouvent dans plusieurs verbes dérivés de verbes latins en *dere* (français *dre*) : *respondiet* (de *respondre*), *descendiet* (de *descendre*), *expandiet* (de *espandre*), *entendiet* (de *entendre*), etc. Elles ont même été appliquées à d'autres verbes, par exemple à *rompre* qui a fait *rompiet*. Tous ces prétérits ont été ensuite assimilés à ceux des verbes en *ir*.

X. — Imparfait du subjonctif.

§ 339. — L'imparfait du subjonctif français dérive du plus-que-parfait latin; or le plus-que-parfait du subjonctif latin se formait sur le prétérit de l'indicatif. Il doit donc y avoir un rapport direct, en français, entre le prétérit de l'indicatif et l'imparfait du subjonctif.

§ 340. — En effet, pour avoir l'imparfait du subjonctif, il suffit de changer :

Pour la première conjugaison : *ai* du prétérit en *asse*, pour les autres conjugaisons : *us* ou *is* du prétérit en *asse* ou en *isse*.

§ 340 bis. — Pour les verbes qui, dans l'ancienne langue, avaient à la deuxième personne du prétérit une syllabe de plus qu'à la première (*pris*, *presis*; *vi*, *veis*, etc.),

l'imparfait du subjonctif se rattache à la deuxième personne du prétérit, et s'est modifié comme elle : *presisse*, puis *preïsse*, puis *prisse*; *veïsse*, puis *visse*, etc.

§ 341. — Les flexions de personnes, pour le plus-que-parfait du subjonctif latin (imparfait français), étaient les mêmes à toutes les conjugaisons. Prenons pour exemple un verbe de la conjugaison en *âre* :

<i>cantâssem</i>	a donné	<i>chantasse</i>
<i>cantâsses</i>	—	<i>chantasses</i>
<i>cantâsset</i>	—	<i>chantast, chantât</i>
<i>cantassémus</i>	—	<i>chantassions</i>
<i>cantussétis</i>	—	<i>chantassiez</i>
<i>cantâssent</i>	—	<i>chantassent.</i>

Les flexions de personnes sont donc en français : *e, es, t, ions, iez, ent.*

Remplacez l'*a* de *asse, asses*, etc., par un *u* ou un *i*, suivant que le verbe a le prétérit en *us* ou en *is*, et vous aurez les différentes conjugaisons :

Valoir, prétérit *valus*, imparfait du subjonctif : *valusse, valusses, valust* (puis *valût*), *valussions, valussiez, valussent.*

Oùir, prétérit *ouïs*, imparfait du subjonctif : *ouïsse, ouïsses, ouïst, ouïssions, ouïssiez, ouïssent.*

§342. — Aux deux premières personnes du pluriel, les terminaisons « *ions, iez* » ne dérivent pas du latin *émus, étis*, mais ont été empruntées au présent du subjonctif. Quant à l'e muet des deux premières personnes du singulier, il est aussi le produit d'une analogie avec le subjonctif présent, à moins qu'on ne l'explique à la deuxième personne par le groupe des trois *s*, et à la première par l'analogie de la seconde.

XI. — Le temps archaïque dérivé du plus-que-parfait latin.

§ 343. — Nous exprimons l'idée du plus-que-parfait par

un temps composé du participe passé et de l'auxiliaire *avoir* à l'imparfait. Les latins exprimaient la même idée à l'aide d'un temps simple, qui a passé d'abord dans le français, mais qui en a bientôt disparu. Ce temps français avait d'ailleurs perdu le sens du plus-que-parfait ; il paraît avoir fait double emploi avec le prétérit.

§ 344. — Pour avoir la forme du plus-que-parfait latin, il suffit de prendre la première personne du prétérit, de substituer *er* à *i*, et d'ajouter, comme flexions de personnes, les terminaisons de l'imparfait : *am, as, at* pour le singulier ; *amus, atis, ant*, pour le pluriel. Ainsi aux prétérits en *avi* correspondent des plus-que-parfaits en *áveram, áveras*, etc., aux parfaits en *si*, des plus-que-parfaits en *seram*, etc.

§ 345. — Il y a une personne du prétérit dont la flexion se rapproche de la flexion correspondante du plus-que-parfait, au point de se confondre avec elle ; c'est la troisième du pluriel. Ainsi le verbe *dicere* (dire) faisait à cette personne **dixerunt* pour le prétérit, et *dixerant* pour le plus-que-parfait. Or l'*a* et l'*u* atones de «*dixerant, dixerunt*» doivent être également représentés par un *e* muet français. On aura donc en français, dans les deux cas, «*dirent*».

§ 346. — Ainsi la troisième personne du pluriel du temps produit par le plus-que-parfait latin se termine en *rent*, correspondant au latin *rant*, et de cette personne on peut facilement déduire les autres. Si *rent* correspond à *rant*,

A la 1 ^{re} personne du singulier	<i>re</i>	correspondra à	<i>ram</i>
— 2 ^e	—	—	<i>ras</i>
— 3 ^e	—	—	<i>rat</i>
— 1 ^{re} personne du pluriel	<i>rons</i>	—	<i>r[amus]</i>
— 2 ^e	—	—	<i>ratis.</i>

§ 347. — En résumé, on aura la troisième personne du pluriel de ce temps archaïque en prenant la même personne du prétérit, et on aura les autres personnes du même

temps en substituant à *rent*, suivant les personnes, *re*, *res*, *ret*, *rons* ou *rez*. « Je fire » est le plus-que-parfait de *faire*.

LA CONJUGAISON DU VERBE « ÊTRE »

Infinitif.

§ 348. — L'infinitif du verbe « être » était en latin classique *esse*. C'était le seul infinitif ne se terminant pas en *re*. Mais le latin populaire avait fait disparaître cette anomalie, en disant : *essere*. C'est de « *essere* » que vient le français « *estre* », puis « *être* ».

Participe présent et participe passé.

§ 349. — Les participes de notre verbe *être* dérivent des participes du verbe latin *stare*, dont le sens propre était : « se tenir debout. » *Stantem* a donné *estant*, puis *étant* ; *statum* : *esté*, puis *été*. Il faut remarquer que *stare* avait produit le verbe français *ester*, qui s'est conservé jusqu'à nos jours dans la langue juridique, et que les participes « *estant*, *esté* » appartenaient à la fois à ce verbe *ester* et au verbe *estre*. Les participes de ces deux verbes sont distincts aujourd'hui, parce que l'*s* s'est maintenue, sous une influence savante, dans l'orthographe et dans la prononciation de toutes les formes du verbe *ester* (*estant*, *esté*), tandis qu'elle est tombée dans les formes du verbe *être* (*étant*, *été*).

Indicatif présent.

§ 350. — L'indicatif présent du verbe *esse* était en latin :

SINGULIER.	PLURIEL.
<i>sum</i> (je suis)	<i>sūmus</i> (nous sommes)
<i>es</i> (tu es)	<i>estis</i> (vous êtes)
<i>est</i> (il est)	<i>sunt</i> (ils sont).

§ 351. — A la première personne du singulier, le latin populaire disait aussi « sui », par analogie avec le parfait « fui » (Voyez ci-dessous § 360). C'est de cette forme que vient le français *suis*, d'abord *sui*. L's finale a été ajoutée à l'époque où on l'a donné une s aux premières personnes de l'indicatif présent, par analogie avec les secondes (§ 265).

Les autres personnes sont, en vieux français, *es*, *est*, *somes* ou *sommes*, *estes*, *sont*. A la seconde personne du singulier, on trouve quelquefois *ies* au lieu de *es*.

Subjonctif présent.

§ 352. — En latin classique, le subjonctif présent du verbe *esse* offrait les formes suivantes : *sim* (que je sois), *sis* (que tu sois), *sit*, *simus*, *sitis*, *sint*. Mais, en latin populaire, on disait « *siam » au lieu de « sim », par analogie avec les nombreux subjonctifs en *am*. On conjuguait donc :

SINGULIER.

1 ^{re} personne	<i>siam</i>	qui a donné	<i>seie</i> , <i>soie</i>
2 ^e	—	<i>sias</i>	— <i>seies</i> , <i>soies</i>
3 ^e	—	<i>siat</i>	— <i>seiet</i> , <i>seit</i> , <i>soit</i>

PLURIEL.

1 ^{re} personne	<i>siamus</i>	qui a donné	<i>sciens</i> , <i>soiens</i> , <i>soyons</i>
2 ^e	—	<i>siutis</i>	— <i>seiez</i> , <i>soyez</i>
3 ^e	—	<i>siant</i>	— <i>seient</i> , <i>soient</i> .

Le muet des formes du singulier a disparu, comme dans les flexions de l'imparfait (§ 286), et la première personne a été assimilée à la seconde.

Imparfait de l'indicatif.

§ 353. — L'imparfait de l'indicatif était en latin :

SINGULIER.

1 ^{re} personne	<i>éram</i>	qui a donné	<i>ière, ére</i>
2 ^e —	<i>éras</i>	—	<i>ières, éres</i>
3 ^e —	<i>érat</i>	—	<i>ieret, ière, iert</i> <i>éret, ére, ert.</i>

PLURIEL.

3^e personne *érant* qui a donné *iérent*.

La première et la seconde personne du pluriel étaient *éramus, ératís*, et ont dû donner des formes françaises telles que *erons, érez*, ou *erions, ériez*, avec les flexions ordinaires de l'imparfait; mais on n'en rencontre pas d'exemple.

§ 354. — En même temps que *j'ière* ou *j'ère*, on disait aussi : « *j'esteie, estoie, tu esteies, estoies*, etc. » Ce sont les formes d'où dérive notre imparfait actuel. Elles n'ont pas été empruntées à l'imparfait du verbe *ester*, comme on l'a cru longtemps, mais elles ont été créées d'après le radical *est* de l'infinitif *estre*, auquel on a ajouté les flexions ordinaires de l'imparfait.

Futur et conditionnel.

§ 355. — Le futur était en latin :

SINGULIER.

1 ^{re} personne	<i>éro</i>	qui a donné	<i>ier</i>
2 ^e —	<i>éris</i>	—	<i>iers</i>
3 ^e —	<i>érit</i>	—	<i>iert, ert</i>

PLURIEL.

1 ^{re} personne	<i>érimus</i>	qui a donné	<i>ermcs</i>
2 ^e —	<i>éritis</i>	—	<i>ertes</i>
3 ^e —	<i>érunt</i>	—	<i>iérent.</i>

On aura remarqué (§ 353) que la troisième personne du singulier de l'imparfait était aussi quelquefois *iert* ou *ert*.

D'autre part, on trouve aussi *ières*, comme à l'imparfait, au lieu de *iers*, pour la seconde personne du futur.

§ 356. — Le futur populaire, composé de l'infinitif **essere* et de *habeo*, *esserábeo*, aurait dû donner en français *estrai*. On trouve en effet cette forme, et aussi *esteraí*. L'une et l'autre peuvent d'ailleurs être rattachées au futur d'*ester*.

§ 357. — Enfin un troisième futur, le plus usité, est celui qui s'est conservé : *serai*, *seras*, etc. On y a vu une dérivation irrégulière de *esserábeo*, avec chute exceptionnelle de la première syllabe. Plusieurs autres explications ont été proposées; aucune ne nous paraît satisfaisante.

§ 358. — Les conditionnels, qui correspondent aux futurs *estrai* et *serai*, sont : *estrie*, *estrie*, qui serait devenu *étrais*, s'il s'était conservé, et *serie*, *seroie*, devenu *serais*.

Impératif.

§ 359. — L'impératif « sois, soyons, soyez » est emprunté au subjonctif.

Prétérit de l'indicatif et imparfait du subjonctif.

§ 360. — Si l'on prend les flexions des préterits en *ui*, et si on les fait précéder d'une *f*, on obtient le parfait du verbe *esse* : « fui, fuisti, fuit, fuimus, fuistis, fuerunt ». Les formes françaises correspondantes sont :

SINGULIER.	PLURIEL.
je <i>fui</i>	nous <i>fumes</i>
tu <i>fus</i>	vous <i>fustes</i>
il <i>fut</i>	ils <i>fuent</i> .

§ 361. — Le plus-que-parfait du subjonctif était en latin : *fuissem*, *fuissem*, etc., formes qui ont produit l'imparfait français : *fusse*, *fusses*, *fust*, etc.

CHAPITRE X

DES MOTS INVARIABLES

§ 362. — Dans la partie de la grammaire consacrée aux flexions, il n'y a pas lieu, en principe, de parler des mots invariables, puisque ces mots sont, par définition, privés de flexions. Toutefois un certain nombre d'entre eux ont une terminaison commune caractéristique, qui équivaut à une flexion; d'autres sont composés de mots variables et ont participé, dans une certaine mesure, à la variabilité des mots composants. Telle est la nature des faits que nous devons signaler ici en quelques mots.

L's adverbiale.

§ 363. — Beaucoup d'adverbes français se terminent par une *s* que ne justifie pas toujours leur étymologie; ainsi *onques*, qui vient de *unquam*, *ores* qui vient de *ad-horam*. On a dit que cette *s* avait été empruntée à quelques adverbes dérivés d'adjectifs latins au datif pluriel et où, par conséquent, l'*s* était étymologique, comme *volontiers* de *voluntariis*. Quelle que soit la valeur de l'explication, il faut considérer cette *s* comme une sorte de flexion adverbiale, que la langue populaire a souvent ajoutée aux adverbes de toute origine.

Modifications intérieures subies par les adverbes en ment.

§ 364. — Nous avons dit (§ 10) que les adverbes en *ment* se composaient d'adjectifs au féminin, soudés au mot *ment*, qui signifie : « d'une manière. » Or, nous avons vu que, à l'origine, beaucoup d'adjectifs ne prenaient pas d'*e* au féminin. Il en résultait des adverbes tels que : *loyalment* ou

loyalement, *gramment* (grand-ment), etc. Lorsque ces adjectifs ont reçu, par analogie, une forme féminine avec *e* muet, on a introduit ce nouveau féminin dans les adverbess en *ment*, et on a dit : « loyalement, grandement. » Toutefois nous disons encore : *plaisamment* (plaisant-ment) et non *plaisamment* ; *savamment* (savant-ment), et non *savamment*, etc.

Formes contractes où entre l'adverbe en.

§ 365. — L'adverbe *en* s'était combiné avec certains mots, et avait produit ainsi des formes contractes, telles que *sin* pour *si en* (ainsi en), *quin* pour *qui en*.

L'interjection hélas!

§ 366. — « Hélas! » se compose de l'interjection *hé!* et de l'adjectif *las*. Entendez : « Hé! Las (malheureux) que je suis! » On ne s'étonnera donc pas de trouver la forme féminine *hélasse*, mise dans la bouche d'une femme. Aujourd'hui, *las*, dans cet emploi, est devenu invariable. On le trouve aussi joint à d'autres interjections que « hé » : *halas!*

SYNTAXE

§ 367. — La première partie de la grammaire étudie les flexions de la langue en elles-mêmes. La syntaxe (mot qui signifie *arrangement*) examine :

1° L'emploi des flexions et des mots invariables; c'est la syntaxe particulière;

2° L'ordre des mots dans les propositions et des propositions dans le discours; c'est la syntaxe générale.

§ 368. — On doit aussi faire entrer dans la syntaxe l'étude des locutions dites *idiotismes*. Ce sont celles qui ne sauraient être traduites littéralement dans une langue étrangère, parce que les mots qui les composent ont pris, lorsqu'ils sont réunis, une valeur particulière qu'ils n'ont plus lorsqu'on les emploie avec d'autres mots. Ces locutions changent de nom suivant les langues : en latin ce sont des latinismes, en grec des hellénismes, en français des gallicismes. Nous parlerons donc en troisième lieu des vieux gallicismes.

PREMIÈRE PARTIE

SYNTAXE PARTICULIÈRE

REMARQUES COMMUNES AUX NOMS, ADJECTIFS ET PRONOMS ; EMPLOI DES CAS

I. — Cas sujet et cas régime.

§ 369. — Se mettent au cas sujet : 1° le sujet et l'attribut ; 2° les articles ou adjectifs qui se rapportent au sujet ou à l'attribut.

Se mettent au cas régime : 1° le régime, qu'il dépende du verbe ou d'un autre mot, et par conséquent après toutes les prépositions ; 2° les articles ou adjectifs qui se rapportent au régime.

On disait : « *mes amis est arrivez*, mais « j'ai rencontré *mon ami* », ou « j'ai écrit à *mon ami* » ; « *mi ami sont arrivez* », mais : « j'ai rencontré *mes amis* », ou « j'ai écrit à *mes amis*. »

§ 370. — Voici quelques exemples pour chaque cas :

Cas sujet singulier.

Chanson de Roland : « *Guenes li quens s'en vait a sun ostel.* » Traduisez : « *Ganelon le comte s'en va à son hôtel.* »

Cas régime singulier.

Ibidem : « Par le puign tint *le cunte Guenelun.* » En français moderne : « Par le poing il tenait *le comte Ganelon.* »

Ibidem : « Cil out fiance *del cunte Guenelun.* » En français moderne : « Celui-ci reçut la foi *du comte Ganelon.* »

Cas sujet pluriel.

Joinville : « *Tuit li barons de France furent si troublei...* »
 Traduisez : « *Tous les barons de France furent si troubles...* »

Cas régime pluriel.

Chanson de Roland : « *Ses barons mandet,* » c'est-à-dire :
 « *Il mande ses barons.* »

Joinville : *Dariere li ne demoura de touz chevaliers ne de touz serjans,* que Messires Geffroys de Sergines. » Traduisez :
 « *Derrière lui il ne demeura de tous (les) chevaliers et de tous (les) sergents que Monseigneur Geoffroy de Sargines.* »

Le commencement d'un psaume célèbre, « *Le Seigneur dit à mon Seigneur,* » doit être traduit, en vieux français :
 « *Li Sire dist à mon Seigneur.* »

§ 371. — Le cas sujet s'employait encore là où les latins auraient mis le vocatif, c'est-à-dire pour adresser la parole à quelqu'un :

Chanson de Roland : « *Ço dist li reis : Guenes,* venez avant. » Traduisez : « *Le roi dit : Ganelon,* avancez. »

Joinville : « *Chiers sire,* je vous faiz à savoir... » Traduisez : « *Cher seigneur,* je vous fais savoir... »

Chanson d'Aliseans : « *Dist à ses hommes : Segneur,* or i parra... » Traduisez : « *Il dit à ses hommes : Seigneurs,* maintenant on verra... »

Le cas sujet-vocatif « *sire* », qui est devenu un substantif indépendant, est resté toutefois jusqu'à nos jours vocatif de *seigneur* quand on s'adresse à un souverain. *Corneille* : « *Ah! sire,* écoutez-nous. »

II — Ellipse des prépositions *de* et *à* devant le cas régime.

§ 372. — Devant le cas régime, l'ancienne langue sup-

prim ait souvent le *de* possessif. On disait : « Li fils *Pierre*, li homme *le roi*, » pour « le fils *de Pierre*, les hommes *du roi*. »

Chanson de Roland : « Gefreiz d'Anjou, *le rei* gunfanu-niers. » Traduisez : « Geoffroi d'Anjou, *du roi* gonfalonier, gonfalonier *du roi*. »

Joinville : « Après la bataille *le conte* de Flandres... » Traduisez : « Après le corps de bataille *du* comte de Flandres... »

Nous disons encore : « Hôtel-Dieu, Fête-Dieu, » pour « hôtel *de* Dieu, fête *de* Dieu. »

§ 373. — On pouvait aussi supprimer devant le cas régime la préposition à marquant le régime indirect :

Chanson de Roland : « Ne plaect *Deu*, ne ses *seinz* ne ses *anges*... » Traduisez : « Ne plaise à Dieu, ni à ses saints ni à ses anges... »

Joinville : « Pour *mes chevaliers* donner à mangier. » Traduisez mot à mot : « Pour à mes chevaliers donner à manger ; » c'est-à-dire : « Pour donner à manger à mes chevaliers. »

Nous disons encore : « Dieu merci, » c'est-à-dire « merci à Dieu, j'en dis merci à Dieu. »

CHAPITRE PREMIER

SYNTAXE DU NOM

GENRE FRANÇAIS DES NOMS NEUTRES EN LATIN

§ 374. — C'est le masculin qui est considéré, en français, comme représentant le neutre latin. Aussi les mots neutres latins que les savants et lettrés ont introduits dans la langue française sont-ils tous masculins : *signe*, *animal*,

cadavre, etc. Mais nous avons vu que, parmi les mots *populaires* dérivés des neutres latins, quelques-uns étaient féminins : *joie*, *arme*, etc. (§ 60). Le mot *évangile* était aussi féminin, et Boileau l'emploie encore avec ce genre :

L'évangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
Sois dévot ; *elle* dit : sois doux, simple, équitable.

Mais sous une influence savante, ce mot, qui était neutre en grec et en latin, a pris le genre français correspondant, le masculin.

NOMS FÉMININS DE LA DEUXIÈME DÉCLINAISON LATINE

§ 375. — Les noms féminins de la deuxième déclinaison latine, qui presque tous étaient des noms d'arbres, sont devenus masculins en français : *orme*, *frêne*, *pin*, *myrte*, etc.

NOMS LATINS EN « OR, OREM »

§ 376. — Presque tous les noms latins en *or*, *orem*, sont masculins. Ils ont produit cependant des mots français qui sont tous féminins à l'origine. Ces mots se terminent en *eur*, sauf *amour* : *honneur*, *humeur*, *valeur*, *ardeur*, etc. Au xvi^e siècle, on leur a rendu le genre qu'ils avaient en latin ; mais le féminin a définitivement prévalu, sauf pour *honneur*, *labour* et *amour*. Encore « amour » est-il féminin au pluriel.

RÈGLE GÉNÉRALE DU GENRE PRIMITIF DES NOMS EN FRANÇAIS — CAUSES DE VARIATION

§ 377. — Ces réserves faites, on peut dire que les noms français ont conservé en principe le genre des noms latins correspondants. Quant aux mots de formation française,

ils ont pris le genre des mots de formation latine qui avaient le même suffixe.

§ 378. — Mais un bon nombre de mots français qui, à l'origine, étaient masculins, sont devenus féminins, ou *vice versa*, et les uns ont conservé leur nouveau genre, les autres ont vu reparaître l'ancien. Souvent on trouve le même nom employé tantôt comme masculin, tantôt comme féminin, sans qu'on puisse en général établir une différence de sens entre les deux emplois; quelques-uns sont restés dans la langue actuelle avec les deux genres, mais on a séparé les genres par des nuances de signification (couple), ou bien l'un des deux est réservé au pluriel, l'autre au singulier (orgue, délice).

§ 379. — Cette variabilité de genre, quelquefois encore inexpiquée, est en grande partie attribuable aux terminaisons : on était tenté de faire masculins les noms féminins qui ne se terminaient pas par un *e* muet, et de faire féminins les masculins qui avaient une terminaison féminine. Et les mots qui étaient le plus exposés à changer de genre étaient ceux qui commençaient par une voyelle, parce que devant ces mots, qu'ils soient masculins ou féminins, l'article défini ou indéfini et l'adjectif démonstratif ou possessif ont la même prononciation, sinon toujours la même forme. Comparez : *l'ouvrage* et *l'oreille*, *un ouvrage* et *une oreille* (un' oreille), *cet ouvrage* et *cette oreille* (cet' oreille), *son ouvrage* et *son oreille*. Les mots commençant par des consonnes étaient protégés contre le changement de genre par la différence des articles et des adjectifs démonstratifs : *le bois*, *la foi*, etc.

§ 380. — Enfin certains noms féminins ont pu devenir masculins sous l'influence de l'idée neutre ou masculine qu'ils exprimaient. L'ancienne langue disait « la mensonge ». Mais ce mot exprime le fait de mentir, « le meu-

tir » comme on dirait, si *mentir* pouvait s'employer substantivement. De là le changement de genre. De même *personne* a été fait masculin quand on a voulu désigner un homme, *aigle* est devenu masculin quand on a voulu désigner l'animal mâle ou l'animal sans distinction de sexe.

LISTE DE NOMS A GENRE VARIABLE

§ 381. — Nous donnons ci-après, par ordre alphabétique, une liste de noms qui se trouvent dans les textes du moyen âge avec un genre différent du genre actuel :

— **Affaire.** Ce mot, qui se compose de la préposition *à* et de l'infinitif *faire*, a été d'abord masculin :

Villehardouin : « Vous avez emprisé le plus grant *affaire* et le plus *perilleus* que onques mais gent entrepreissent. »

— **Amour** est toujours féminin au moyen âge (Voyez ci-dessus § 376) :

Chanson de Berthe : « De mauvaise marastre est l'*amour* mout *petite*. »

— **Art** est quelquefois féminin (genre latin) :

Roman de Roland : « Barbarins est e mult de *males arz*. »
Mot à mot : « Il est de Barbarie et beaucoup de *mauvaises arts*. » c'est-à-dire « de très méchantes mœurs. »

— **Comté.** Il y avait au moyen âge deux formes pour ce mot : *conté* (suffixe latin *atum*) était masculin, et *conteé* (suffixe latin *itatem*) était féminin. Le genre de *conteé* a été souvent attribué à *conté*. C'est ainsi que nous disons encore : « la Franche-Comté. »

— **Dent** est quelquefois masculin (genre latin) :

Chanson des Saxons : « Les *danz menz* et *blanz*. »

— **Doute** (substantif verbal de *douter*) est souvent féminin :
Joinville : « Car nulle temptacion ne nulle *doute* je n'ai dou sacrement de l'autel. » Traduisez : « Car je n'ai nulle tentation ni nul *doute* sur le sacrement de l'autel. »

— **Duché** est souvent féminin, pour la même raison que *comté*.

— **Espace** (neutre en latin) est souvent féminin :

Froissart : « Quand on l'eut regardé *une espace*. » C'est-

à-dire : « Quand on l'eut regardé *un espace* de temps. »

— **Exemple** (neutre en latin) est féminin sous la forme *essample* dans la Chanson de Roland : « *Malvaise essample* n'en sera ja de mei. » C'est-à-dire : « *Mauvais exemple* ne viendra jamais de moi. »

— **Fourmi** est le plus souvent masculin :

Brunetto Latino : « *Formis* est petite chose ; mais *il* est de grant porveance. » Mot à mot : « *Le fourmi* est petite chose, mais *il* est de grande prévoyance. »

— **Guide** était féminin dans l'ancienne langue (et l'est encore dans le sens de *lanière de cuir*) :

Commynes : « On demanda *la guide* à ceux qui conduisoient les enseignes... et chascun respondit : Je n'en ai point. »

Le mot est aussi féminin au xvii^e siècle. Voyez Molière (*Sganarelle*) :

« *La guide* des pécheurs est encore un bon livre. »

Dans le sens de « homme qui guide », l'ancienne langue employait tantôt le féminin *guide*, tantôt un mot masculin qui était *guis* (cas régime : *guion*).

— **Honneur**. Comme « amour », *honneur* est du féminin au moyen âge :

Roman de Berthe : « Quand de si *haute honneur*, je suis cheüe en la boue. »

— **Image** (féminin en latin) se trouve quelquefois masculin : *Oresme* : « Sachent les autres faire *beaux images*. »

— **Labeur**. Comme « amour » et « honneur », *labeur* est du féminin au moyen âge (Voyez § 376).

Chrétien de Troyes : « *La* n'iert *perie ma labours* ; » c'est-à-dire : « *Mon labeur* ne sera point perdu. »

— **Malice** est quelquefois masculin :

Froissart : « Et tant fit par son subtil *malice* et engin que... »

— **Mensonge** a été d'abord féminin :

Commynes : « *Une plus belle mensonge*. » Le peuple dit encore « *une mensonge* ».

— **Mérite** est féminin à l'origine :

Jean de Meung : « Pechié porte sa peine et bienfait sa *merite*. »

— **Miracle** (neutre en latin) est souvent féminin :

Joinville : « Là où il fait moult *beles miracles*. »

— **Mœurs** est quelquefois masculin (comme en latin) :

Eustache Deschamps : « Les *meurs mauvais* de sa condicion. »

— **Paroi** est quelquefois masculin (genre latin) :

Livre des Rois : « Les *pareiz* furent *cuverz* de tables de cèdre. » Mot à mot : « Les *parois* furent *couverts*... »

— **Poison** (féminin en latin) a été longtemps féminin, et l'est encore dans la langue populaire :

Roman de Renart : « Car je vos ai *la poison* quise. » Mot à mot : « Car je vous ai *la poison* cherchée. » *Poison* a ici le sens de « potion ». Ces deux mots dérivent d'ailleurs du même mot latin (*potio*), l'un par voie populaire, l'autre par voie savante.

— **Rencontre** est d'abord masculin :

Froissart : « En *ce dur rencontre*. »

— **Reproche** est souvent féminin.

Texte cité par Du Cange : « Et *ycelles reproces* et oppositions veulent poursuivre. »

— **Rien** est féminin à l'origine, et signifie *chose*, comme *res* en latin :

Châtelain de Couci : « *La douce rien* qui fausse amie a nom ; » c'est-à-dire : « La douce chose qui a nom fausse amie. »

§ 382. — Nous avons dû faire un choix de mots, pour ne pas grossir cette liste outre mesure. On pourrait y ajouter entre autres : *âge*, *aise*, *emplâtre*, *évêché*, *lièvre*, *navire*, *office*, *ongle*, *ordre*, *ost* (masculin dans *La Fontaine*, vieux mot qui signifie *armée*), *reste*, *rets* (écrit *rois* au moyen âge), *salut*, *serpent*, *sort*, *vice*, que l'on trouve féminins plus ou moins souvent ; *dette*, *étude*, *foudre*, *horloge*, *idole*, *offre*, *voile* (de navire), que l'on trouve masculins.

CHAPITRE II

SYNTAXE DE L'ADJECTIF

EMPLOI ANCIEN DES FORMES FÉMININES ANALOGIQUES

§ 383. — Dans les plus anciens textes, où l'on trouve

déjà quelques féminins analogiques, tels que « grande », il semble que le féminin avec *e* muet soit surtout employé comme attribut. On disait : « La joie est grande, » mais « la grand joie. »

ADJECTIFS INVARIABLES PAR POSITION

§ 384. — Plusieurs adjectifs sont aujourd'hui invariables lorsqu'ils précèdent le nom dans les constructions telles que : « Sauf la considération que je vous dois, nus pieds, etc. » L'ancienne langue disait : « Sauve la considération, nus pieds, etc. »

Froissart : « *Sauve* votre grâce. »

CHAPITRE III

SYNTAXE DES NOMS DE NOMBRE

ARTICLE DEVANT LES NOMS DE NOMBRE CARDINAUX

§ 385. — L'ancienne langue employait l'article devant les noms de nombre cardinaux exprimant une partie d'un nombre total déterminé. Ainsi l'auteur de la Chanson de Roland, parlant des tours de Saragosse, dit :

« *Les dis* sont granz, *les cinquante* menues. »

Nous dirions : « *Dix* sont grandes et *cinquante* petites. »

De même, Roland, sur le point de mourir, frappe sa poitrine « à *l'une* main ». Nous dirions : « Avec *une* main, *d'une* main. » Toutefois « un » peut encore être précédé de l'article, mais alors il est pronom et non adjectif : « l'une des mains. »

Aujourd'hui, les noms de nombre (autres que *un*), qui expriment une partie d'un nombre total déterminé, ne

sont précédés de l'article que s'ils sont accompagnés d'un adjectif : « *Les dix premières, les dix autres, les dix plus éloignées.* »

CHAPITRE IV

SYNTAXE DE L'ARTICLE ET DES ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS

L'ARTICLE

I. — Emploi des noms sans article et sans « de » partitif.

§ 386. — L'article indéfini *un*¹ et le *de* partitif sont anciens dans la langue. Mais, à l'origine, leur emploi était beaucoup plus restreint qu'aujourd'hui, et l'on trouve souvent sans aucun article, et sans *de* partitif, des noms que nous ferions précéder aujourd'hui de l'un ou l'autre de ces mots. L'ancienne langue n'avait pas non plus l'habitude de personnifier, comme nous faisons, les abstractions, en plaçant l'article défini devant les noms abstraits non déterminés : *la force, la haine*, etc. Nous avons conservé dans les proverbes et dans un certain nombre de locutions (notamment après les prépositions) le vieil emploi de ces mots sans article : « *par force, faire merveille, patience et longueur de temps font plus que force ni que rage.* »

Voici, comme exemples, quelques phrases de nos vieux auteurs dans lesquelles nous mettrions aujourd'hui devant le nom l'un des articles, avec ou sans *de* partitif, ou le *de* partitif seul :

1. La syntaxe de l'article indéfini doit être placée dans le chapitre des adjectifs et pronoms indéfinis. Nous ne signalons ici que le non-emploi de ce mot dans certains cas communs aux deux articles.

Chanson de Roland : « Sur *palies* blancs siéent cil chevalier. » C'est-à-dire : « Sur *des tapis* blancs sont assis ces chevaliers. »

Joinville : « Tandis que li roys fermoit Sayete, vindrent *marcheant* en l'ost. » Traduisez : « Tandis que le roi fortifiait Sayette, *des marchands* vinrent dans le camp. »

Ibidem : « Dont *grans joie* fut et doit estre à tout le le royaume de France. »

Nous dirions : « Ce fut et ce doit être *une grande joie* pour tout le royaume de France. »

Ibidem : « Or acorderent entre aus que il n'aueroient *pooir* de faire *chaucie*. » C'est-à-dire : « Ils furent d'accord qu'ils n'auraient pas *le pouvoir* de faire *de chaussée*, qu'ils ne pourraient faire de chaussée. »

II. — Emploi de l'article après le « de » partitif.

§ 387. — L'ancienne langue ne connaissait pas non plus les règles en vertu desquelles tantôt nous mettons et tantôt nous supprimons l'article après le *de* partitif.

Chanson de Roland : « Trop ad perdu *del sanc*. » Mot à mot : « Il a trop perdu *du sang*. » Nous dirions aujourd'hui : « Il a trop perdu *de sang*. »

III. — Non-emploi de l'article devant les noms de pays.

§ 388. — Nous mettons généralement l'article défini devant les noms propres de pays : « *la France, l'Espagne*. » On disait autrefois sans article : France, Espagne, etc.

Chanson de Roland : « Par Guenclun serat destruite *France*. »

Ibidem : « Que nus perdium *clere Espagne*. »

§ 389. — Aujourd'hui, dans les cas où, par exception, les noms de pays doivent être employés sans article, il

suffit que le nom soit accompagné d'un adjectif pour que l'article reparaisse : « Je reviens d'*Italie* » ; mais « Je reviens de *l'Italie* méridionale. » Même avec un adjectif, l'ancienne langue supprimait l'article.

Chanson de Roland : « Li emperere Carles de *France dulce*. »

Voyez aussi le dernier exemple du paragraphe précédent.

LES ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS

I. — Les différents cas de « icist, cist ».

§ 390. — Notre adjectif démonstratif *ce, cet* (*ce* livre, *cet* homme) dérive de l'ancienne forme *icest, cest*, qui ne s'employait que pour le cas régime :

Chanson de Roland : « A *icest* mot unt Franceis escriet. » Traduisez : « A *ce* mot les Français ont crié. »

§ 391. — Quand l'adjectif démonstratif se rapportait au sujet, « *icest, cest* » prenait, comme nous l'avons vu, la forme *icist, cist, cis* :

Joinville : « Et *cis* consaus li fu donez. » Traduisez : « Et *ce* conseil lui fut donné. »

§ 392. — Au cas régime singulier, on pouvait employer soit *icest, cest*, soit la deuxième forme, dérivée du datif latin : *icestui, cestui* :

Joinville : « Et ce fist il pour ce que li emperieres eust alliance a *cestui* grant riche home contre Vatace. » Traduisez : « Et il fit cela pour que l'empereur eût alliance avec *ce* grand et riche homme contre Vatace. »

§ 393. — Le second cas régime faisait au féminin : « *icestei, cestei, cesti*. » Si, dans la phrase précédente, on remplaçait « homme » par « femme », il faudrait mettre : « à *cestei* grant riche femme, » ou « à *cesti* » dans d'autres

dialectes; ou bien, en employant le premier cas régime féminin : « à *ceste* grant riche femme. »

§ 394. — Nous croyons inutile de donner des exemples de l'emploi des deux cas du pluriel, sauf cependant pour le féminin. Nous savons que, au féminin pluriel, avant de dire *ces*, on a dit *cestes*. Voici un exemple de cette forme :

Rousier des Dames : « Regardez *cestes* fillettes. »

II. — Emploi de « *icist, cist* » comme pronom.

§ 395. — « *icist, cist* » n'était pas seulement adjectif démonstratif, valeur que « *cet* » a conservée, il servait aussi de pronom démonstratif, avec le sens de « celui-ci ».

Chanson de Roland : « *Cist* sunt bon a cunfundre. » Mot à mot : « *Ceux-ci* sont bons à confondre. »

Ibidem : « Après *iceste*, altre avisiun sunjat. » Mot à mot : « Après *celle-ci*, il songea une autre vision. »

Traduction des sermons de saint Bernard : « De *cestei* faisons nos ui la feste. » C'est-à-dire : « Nous faisons aujourd'hui la fête de *celle-ci*. »

§ 396. — Avec *cestui* et *ceste* et l'adverbe *ci*, on avait formé un autre pronom démonstratif : « *Cestui-ci, ceste-ci*, » qui a été en usage, conjointement avec *celui-ci, celle-ci*, jusqu'au xvi^e siècle.

III. — L'adjectif pronom « *icil, cil* ».

§ 397. — L'ancien adjectif pronom « *icil, cil* » avait, comme *icist*, deux cas régimes au singulier ; nous avons conservé le second cas régime (*celui*) pour le masculin, et le premier (*celle*) pour le féminin. Les différents cas d'*icil* s'employaient comme ceux d'*icist*.

§ 398. — « *Icil, cil* » avait une triple valeur ; il signifiait : « *cet, celui-ci* (ou *celui-là*), *celui*. »

Chanson de Roland : « Et cil respunt. » C'est-à-dire : « Et celui-ci répond. »

Ibidem : « Sur palies blancs sieent cil chevalier. » C'est-à-dire : « Ces chevaliers sont assis sur des tapis blancs. »

Sermons de saint Bernard : « S'il poc sunt espoenteit de la colpe de celui. » Traduisez : « S'ils sont peu épouvantés de la faute de celui-ci. »

Joinville : « Et tuit cil qui avoient afaire. » C'est-à-dire : « Et tous ceux qui avaient une affaire. »

Ibidem : Li roys tint cele feste es hales de Saumur. » Traduisez : « Le roi tint cette fête dans les halles de Saumur. »

Roman de Berthe : « Tout droit à celui temps que je ci vous devis. » C'est-à-dire : « Tout juste en ce temps dont je parle ici. »

Voltaire emploie encore « icehui », par plaisanterie, avec le sens de *celui-ci* :

« Comment Candide fut élevé dans un beau château et comment il fut chassé d'icehui. »

IV. — « Cist » et « cil » employés au lieu de l'article.

399. — *Cist* et *cil* avaient quelquefois une valeur démonstrative très affaiblie, et dans ce cas nous les remplacerions aujourd'hui par l'article.

Chanson de Roland : E escremissent cil bachelier legier. » C'est-à-dire : « Et les bacheliers légers s'amuse à l'escrime. »

Joinville : Et les hales sont faites à la guise des cloistres de ces moignes blans. » Traduisez : « Et les halles sont faites à la manière des cloîtres des moines blancs. »

V. — « Cist » opposé à « cil ».

§ 400. — *Cist* a aussi, relativement à *cil*, la même valeur que *celui-ci* relativement à *celui-là*.

Sermons de saint Bernard : Li jors venrat k'il (le sacrifice) el temple ne serat mies offerz ne entre les braz Symeon, mais defors la citeit. entre les braz de la croix. *Cil* sacrifices serat sacrifices vesprins; mais *cist* est or matutinals. *Cist* est or voirement plus delectayles : mais *cil* iert plus planiers. » Traduisez : « Le jour viendra où le sacrifice ne sera point offert dans le temple ni entre les bras de Siméon, mais hors de la cité, entre les bras de la croix. *Ce* sacrifice-*là* sera le sacrifice du soir; mais *celui-ci* est le sacrifice du matin. *Celui-ci* est vraiment plus délectable, mais *celui-là* sera plus entier. »

VI. — Le pronom neutre « ce ».

401. — Le pronom neutre *ce* s'employait très souvent là où nous mettrions *cela* :

Chanson de Roland : Ço senefiet pais e humilitet. » C'est-à-dire : « *Cela* signifie paix et humilité. »

Ibidem : Avoec iço plus de cinquante cares. » C'est-à-dire : « Avec *cela* plus de cinquante chars. »

Nous disons encore : « sur *ce*. »

402. — Devant le pronom relatif neutre, sauf dans quelques locutions consacrées (comme : *qui plus est*) la langue actuelle met toujours le pronom démonstratif *ce*. Il n'en était point ainsi dans l'ancienne langue.

Prose de sainte Eulalie : « El li enortet, dont lei nonque chieit... » C'est-à-dire : « Il l'exhorte, *ce* dont il ne lui chaut pas... » C'est ainsi que Molière dit encore : « Ah! poltron, dont j'enrage, lâche, vrai cœur de poule! »

Chanson de Roland : « Je fereic *que* fols. » C'est-à-dire :

« Je ferais *ce que* ferait un fou. » (Comp. § 709.)

Sermons de saint Bernard : Lucifer ki ewals volt estre a Deu. *k'* al fil appartient proppement. » C'est-à-dire : « Lucifer qui voulut être égal à Dieu, *ce qui* appartient proprement au fils. »

CHAPITRE V

SYNTAXE DES PRONOMS PERSONNELS

Pronom personnel non exprimé.

§ 403. — Très souvent l'ancienne langue n'exprimait pas le pronom personnel sujet :

Joinville : Or vous *vueil* faire une demande. » Traduisez : « Or *je* vous veux faire une demande. »

Sermons de saint Bernard : « Et por ceu bien *fais* se tu crois que.... » Traduisez : « Et pour cela *tu* fais bien si tu crois que.... »

Chanson de Roland : « Tresqu'en la mer *eunquist* la tere altaigne. » Traduisez : « Jusqu'à la mer, *il* conquit la haute terre. »

Joinville : « Et *devisiens* li uns à l'autre. » Traduisez : « Et *nous* devisions l'un avec l'autre. »

Sermons de saint Bernard : « Ui *aveiz* oït en l'ewangele. » Traduisez : « Aujourd'hui *vous* avez entendu dans l'évangile... »

Chanson de Roland : « Parmi cele ost *funt* mil graisles suner. » Traduisez : « Dans l'armée, *ils* font sonner mille clairons. »

On pouvait aussi ne pas exprimer le pronom impersonnel *il*.

Sermons de saint Bernard : « De lui *estoit* escrit ke... » Traduisez : « De lui *il* était écrit que... »

Pronom pléonastique.

§ 404. — Nous employons le pronom personnel, concurremment avec le nom qu'il est chargé de représenter, dans les phrases telles que : « *Son père arrive-t-il?* — Aussi *son cousin est-il* venu. » L'ancienne langue ne connaissait pas l'usage de ce pronom pléonastique, et disait : « *Son père arrive?* » ou « *Arrive son père?* »

Sermons de saint Bernard : « *At* dons mestier de la médecine *cil* ki sainz est? » Traduisez : « A-t-il donc besoin de la médecine, *celui* qui est sain? »

§ 405. — En revanche, on trouve souvent dans les anciens textes des pléonasmes tels que : « *Son père il* est venu. » Mais, en général, le sujet est séparé du pronom pléonastique par un membre de phrase :

Sermons de saint Bernard : « *Li pelerins*, s'il saiges est, et s'il ne mat mies en obli sa peregrination, *il* trespesset. » Mot à mot : « *Le voyageur* s'il est sage, et s'il ne met pas en oubli son voyage, *il* va au delà. »

Je, tu, il au lieu de moi, toi, lui.

§ 406. — Nous disons : « Il est plus grand que *toi* et *moi*; — *moi* et *toi* nous irons; — *toi* et *lui* vous irez; — *lui-même* est venu, etc. » L'ancienne langue disait : « Il est plus grand que *je* et *tu*; — *je* et *tu* irons; — *tu* et *il* irez; — *il* meismes est venuz. »

Chanson de Roland : « Et *jo* et vus irum. »

Roman de Renart : « Je bois plus que *tu*. »

Joinville : *Il* meismes l'amendoit de sa bouche. »

Cependant, dès le xii^e siècle, on trouve des exemples du cas régime substitué au cas sujet dans ces sortes de phrases.

Moi, toi, soi, lui, au lieu de me, te, se, le.

§ 407. — « *Moi, toi* » ne s'emploient plus comme compléments indirects sans préposition que lorsqu'ils suivent un impératif : *Donne-moi ton livre*. Dans l'ancienne langue, c'était un emploi ordinaire de *moi, toi, soi*. On disait : « Il *moi* dit, » aussi bien que « il *me* dit. »

Chanson de Roland : « *Se tei* plaist. » Mot à mot : « S'il *toi* plaît. »

Roman de Berthe : « *Moi* ne chaut qu'on en face. » C'est-à-dire : « Ce qu'on en fera ne *me* chaut pas, ne m'importe pas. »

Roman de la Rose : « Traïtor et envieus Sunt de *moi* nuire curieus. » C'est-à-dire : « Les traîtres et les envieux sont empressés à *me* nuire. »

§ 408. — « *Moi, toi, soi* » s'employaient aussi, de même que les formes proclitiques « *me, te, se* », comme compléments directs ¹.

Chanson de Roland : « *Ki tei* (toi) ad mort France a mis en exill. » C'est-à-dire : « Qui *t'a* tué a mis la France en deuil. »

Ibidem : « Qui traist hume, *sei* (soi) ocit e altrui. » C'est-à-dire : « Qui a trahi un homme *se* tue et tue altrui. »

Au xvii^e siècle, La Fontaine écrit encore :

Tant ne songeaient au service divin
Qu'à *soi* montrer.....

§ 409. — *Lui* a conservé plus complètement que *moi* et *toi* son ancien emploi comme complément indirect sans préposition : « il *lui* dit. » On trouve aussi « il *li* dit. »

De même que « *moi, toi, soi* », *lui* (ou *li*) s'employait comme complément direct :

1. Ces pronoms servent encore comme compléments directs, mais seulement dans des constructions spéciales : « Il n'a reconnu que *toi*. »

Chanson de Roland : « Se *lui* laissiez, n'i trametrez plus saive. » C'est-à-dire : « Si vous *le* laissez, vous n'y enverrez pas un plus sage. »

Joinville : « Li amiral avoient eu grant vouloir.... de *li* faire soudanc de Babiloine. » C'est-à-dire : « Les émirs avaient eu grand désir de *le* faire soudan de Babylone. »

Emploi de lei et li.

§ 410. — *Lei* était le féminin de *lui*. Mais ces deux pronoms ont eu une forme commune, *li*, qui s'est employée concurremment avec *lui* pour le masculin, et qui de bonne heure s'est substituée entièrement à *lei* pour le féminin, sauf dans certains dialectes. *Li* a disparu depuis, et son rôle de pronom régime féminin a été partagé entre *lui*, qui est devenu des deux genres comme régime indirect sans préposition (quant à sa mère, il *lui* écrivit), et *elle* comme régime direct non proclitique et régime des prépositions (il ne reconnaît qu'*elle*, il l'a fait pour *elle*).

Là où nous trouvons les féminins *lei* et *li*, on mettrait donc aujourd'hui *lui* ou *elle* :

Roman de Berthe : « Que Berte nostre fille ne nous vit, ne nous *li* ; » c'est-à-dire : « ni nous *elle*. »

Joinville, parlant de la reine : « Il se conscellierent et revindrent a *li*, et *li* otroierent que il demourroient volentiers. » Traduisez : « Ils se consultèrent et revinrent à *elle*, et *lui* octroyèrent qu'ils demeureraient volontiers. »

Sermons de saint Bernard : « En maintes manieres nos esjoyons en *lei*. » C'est-à-dire : « En maintes manières nous nous réjouissons en *elle*. »

Emploi de leur.

§ 411. — *Leur* n'est pas seulement employé comme régime indirect sans préposition; il sert aussi dans l'an-

cienne langue comme régime ordinaire après les prépositions :

Joinville : « En tel manière que la generacions dont l'on devoit faire roy esliroient entre *lour* cinquante dous des plus saiges homes. » Traduisez : « En telle manière que ceux de la tribu d'où l'on devait faire un roi éliraient entre *eux* cinquante-deux hommes des plus sages. »

Yzopet de Lyon : « A roi sor *lour* le coronarent. » C'est-à-dire : « Ils le couronnèrent comme roi sur *eux*. »

Lui, eux, au lieu de se.

§ 412. — En principe, le pronom « se, soi » devrait être employé au lieu de « le, lui, les, eux » quand l'action est réfléchie, c'est-à-dire toutes les fois que c'est la même personne qui agit et sur laquelle porte l'action : « il sort ou ils sortent pour *se* distraire; il le fait ou ils le font pour *soi*. » Mais de bonne heure on a pu substituer au pronom réfléchi le pronom non réfléchi de la troisième personne (du moins les formes non proclitiques de ce pronom, *lui, eux*), et on a dit : « il sort pour *lui* distraire, ils sortent pour *eux* distraire, il le fait pour *lui* (pour lui-même), ils le font pour *eux*. » Nous ne disons plus : « il sort pour *lui* distraire, » parce que les pronoms non proclitiques ne sont plus employés comme régimes directs précédant le verbe (§ 403). Et d'autre part, les pronoms proclitiques *le, les*, ne se sont jamais employés au lieu de *se*.

Nous continuons d'ailleurs à nous servir de « lui, eux » au lieu de « soi », quelquefois obligatoirement (il attire tout à *lui*). Il nous suffira donc de donner quelques exemples de « lui, eux » dans l'ancienne langue, là où nous mettrions aujourd'hui *se* et où l'ancienne langue pouvait mettre *soi*.

Chanson de Roland : « As tables juent pur *els* (eux) esba-

neier. » Traduisez : « Ils jouent aux tables pour *se* divertir. »

Joinville : « Il nous avoit appelez pour *li* (lui) confesser à moy. » Traduisez : « Il nous avait appelés pour *se* confesser à moi. »

CHAPITRE VI

SYNTAXE DES ADJECTIFS ET PRONOMS POSSESSIFS

Cas de l'adjectif possessif.

§ 413. — Pour l'emploi des différents cas de l'adjectif possessif, nous ne donnerons que quelques exemples, cet emploi étant parfaitement régulier, et n'offrant aucune difficulté. Voyez au surplus les remarques générales sur l'emploi des cas (§ 369).

Chanson de Roland : « Li reis Marsilies est mult *mis* enemis. » Traduisez : « Le roi Marsile est beaucoup *mon* ennemi. »

Ibidem : « Quand l'Emperere vait querre *son* nevu. » C'est-à-dire : « Quand l'Empereur va chercher *son* neveu. »

Joinville : « Pour ce, fist-il, que *mes* chastiaus est en marche. » Traduisez : « Parce que, fit-il, *mon* château est sur la frontière. »

Ibidem : « Il fu batus en l'estache des felons Juis, qui devoient estre *si* frere. » Traduisez : « Il fut battu au poteau des félons Juifs qui devaient être *ses* frères. »

Nostre, vostre au cas sujet masculin pluriel de l'adjectif possessif, au lieu de **nos, vos**.

§ 414. — Le pluriel de *nostre, vostre*, était d'abord « *nostres, vestres* » au féminin et au cas régime masculin, « *nostre, costre* » au cas sujet masculin. Ces formes ne se sont conservées que dans les emplois non proclitiques :

« ils sont *nôtres*, ce sont les *nôtres*. » De très bonne heure, quand ces mots sont proclitiques, on les trouve abrégés en *nos*, *vos* (nos hommes, vos paroles); toutefois au cas sujet masculin pluriel on a employé longtemps *nostre*, *vostre* :

Chanson de Roland : « *Nostre* Franceis n'unt talent de fuir. » Traduisez : « *Nos* Français n'ont pas désir de fuir. »

Joinville : « Et sont *nostre* enfant cousin germain. » Traduisez : « Et sont *nos* enfants cousins germains. »

Nos, vos, no, vo, au lieu de nostre, vostre.

§ 415. — Nous savons aussi qu'on trouve une déclinaison spéciale de l'adjectif possessif des deux premières personnes du pluriel, déclinaison dont nous avons expliqué l'origine § 147, et dont nous donnons ici le tableau :

<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>
<i>Cas suj.</i> : nos, vos	} no, vo
<i>Cas rég.</i> : no, vo	
(au lieu de <i>nostre</i> , <i>vos-</i> <i>tre</i> invariables)	
(au lieu de <i>nostre</i> , <i>vostre</i>)	

PLURIEL.

<i>Masculin.</i>	<i>Féminin.</i>
<i>Cas suj.</i> : no, vo	} nos, vos
<i>Cas rég.</i> : nos, vos	
(au lieu de <i>nostre</i> , <i>vostre</i>)	
(comme dans la décl. ordin.)	

Voici un passage de la *Chanson d'Aliscans*, où l'on voit mélangées les formes de cette déclinaison et celles de la déclinaison dérivée directement du latin :

« Niès Vivien, dist Guillaumes li frans,
Mar fu *vos* cors ke tant par ert vaillans,
Vostre proece et *vostre* hardemens,
Et *vo* biauté ke si ert avenans. »

Traduisez : « Neveu Vivien, dit Guillaume le franc, malheureux fut (joua de malheur) *votre* corps qui était si vaillant, *votre* prouesse et *votre* hardiesse, et *votre* beauté qui était si avenante. »

Ma, ta, sa devant un nom commençant par une voyelle.

§ 416. — Nous remplaçons aujourd'hui l'adjectif possessif « *ma, ta, sa* » par la forme masculine « *mon, ton, son* » devant les mots féminins commençant par une voyelle : « *mon* épée, *mon* amie, *mon* âme. » L'ancienne langue disait : « *m'* espée, *m'* amie (forme que nous avons conservée, mais que nous écrivons *ma mie* par confusion), *m'* anme, etc. »

Le mien, le tien, etc., employés comme adjectifs.

§ 417. — *Mien, tien, sien, notre, votre, leur*, précédés de l'article, sont aujourd'hui exclusivement pronoms; l'ancienne langue les employait aussi comme adjectifs, et disait « *le mien* frère » aussi bien que « *mon* frère ». Ces adjectifs possessifs pouvaient être précédés non seulement de l'article défini, mais de l'article *un*, d'un adjectif indéfini, ou d'un adjectif démonstratif : *ce mien* fils, *un leur* ami. Nous disons encore « un mien ami, un sien ami », mais nous ne dirions plus « un nôtre ami, un leur ami. »

Chanson de Roland : « Rollanz *cist miens* fillastre. » Mot à mot : « Roland *ce mien* beau-fils. »

Ibidem : « Si recevrat *la nostre* loi plus salve. » Mot à mot : « Il recevra *la nôtre* loi plus salutaire. »

§ 418. — Les féminins *meie, teie* (et *tue*), *seie* (et *sue*) que nous avons remplacés par *mienne, tienne, sieune*, avaient les mêmes emplois que les masculins correspondants.

Chanson de Roland : « *Ceste meie* grant ire. » C'est-à-dire : « *Cette mienne* grande colère. »

Emplois exceptionnels de différentes formes de l'adjectif possessif.

§ 419. — On trouve quelques rares exemples de *meie* (mienne) employé devant le nom, au lieu de *ma*, sans aucun article ni déterminatif, et de *son* au lieu de *sien*, *nos* au lieu de *nostre*, après un déterminatif.

Chanson de Roland : « De *meie* part. » Mot à mot : « De *mienne* part », c'est-à-dire : « de *ma* part. »

Ibidem : « Ci vos enveiet *un son* noble baron. » Mot à mot : « Ici il vous envoie *un sien* noble baron », c'est-à-dire : « *un sien* noble baron. »

Ibidem : « Tu n'ies mie *des nos*. » Traduisez : « Tu n'es point *des nôtres*. »

CHAPITRE VII

SYNTAXE DU PRONOM RELATIF ET INTERROGATIF

Cui ou qui au lieu de que, à qui.

§ 420. — Le pronom relatif *qui* s'emploie aujourd'hui comme sujet, et après les prépositions : « l'ami *qui* vous parle, l'ami pour *qui* vous venez. » Après les prépositions on trouve souvent dans les anciens textes l'orthographe *cui* (l'ami pour *cui*). Comme régime direct, nous employons toujours la forme proclitique *que* : « l'ami *que* vous recommandez. » L'ancienne langue aurait pu dire : « l'ami *cui* (ou *qui*) vous recommandez. » Le même *qui* s'employait aussi comme régime indirect sans préposition : « l'ami *qui* (ou *cui*) vous parlez. » Voici des exemples de ces deux emplois :

1° *Cui* régime indirect sans préposition :

Chanson de Gaydon : « Et li Danois, *cui* Dex puist mal donner! » Traduisez : « Et le Danois, à *qui* Dieu puisse envoyer malheur! »

2° *Cui* régime direct :

Serments de Strasbourg : « Neuls *cui* eo returnar int pois. » Traduisez : « Nul *que* j'en puis détourner. »

Sermons de saint Bernard : « La veriteit *cuy* ju averai deconue. » Traduisez : « La vérité *que* j'aurai méconnue. »

Joinville : « Les autres roys... *cuy* Dex absoyle! » Traduisez : « Les autres rois... *que* Dieu absolve! »

De supprimé devant le pronom relatif.

§ 421. — Devant le cas régime du pronom relatif, comme devant le cas régime des noms, on pouvait supprimer le *de* possessif.

Villehardouin : « Et li marchis de Montferrat en la *cui* garde li rois l'avoit mis. » Mot à mot : « Et le marquis de Montferrat en la *de qui* garde le roi l'avait mis, » c'est-à-dire : « en la garde *de qui*. »

Sermons de saint Bernard : « L'avent *cuy* nons est asseiz renomeiz. » Mot à mot : « L'avent *de qui* le nom est assez renommé », c'est-à-dire : « dont le nom, etc. »

Joinville : « Je ving au conte de Soissons, *cui* cousine germainne j'avoie espousée. » C'est-à-dire : « Je vins au comte de Soissons, *de qui* j'avais épousé la cousine germaine. »

Pronom relatif avec un nom de chose pour antécédent.

§ 422. — L'avant-dernier exemple cité montre que *cui* régime s'employait même quand on parlait d'une chose.

Aujourd'hui *qui* sujet seul peut se rapporter à un nom de chose; nous dirions : « l'avent *qui* nous occupe », mais non : « l'avent *de qui* nous nous occupons. » Il faudrait mettre : « dont » ou « duquel. » C'est en effet *lequel* qui remplace en général *qui* régime pour les noms de choses. Dans l'ancienne langue on employait aussi la forme neutre *quei*, *quoi*, avec les noms de choses pour antécédents :

Joinville : « Li gaaignour vont chascuns labourer en sa terre à une charue sans rouelles, de *quoy* il tornent dedens la terre les fourmens.... » Mot à mot : « Les laboureurs vont chacun labourer en sa terre avec une charrue sans roues, avec *quoi* ils retournent dans la terre les froments. »

Ibidem : « Trois toyses *dou tyson* sur *quoy* nostre neiz estoit fondée. » Mot à mot : « Trois toises de la quille sur *quoi* notre vaisseau reposait. »

Que pronom neutre sujet.

§ 423. — Nous avons vu que la forme étymologique du pronom relatif neutre au cas sujet était *que*. Voici des exemples de ce pronom sujet :

Sermons de saint Bernard : « Rendre a un chascun ceu *ke* sien est. » C'est-à-dire : « Rendre à chacun ce, *qui* est sien. »

Ibidem : « Ceu *que* comandeit nos est. » C'est-à-dire : « Ce *qui* nous est commandé. »

Cui ou qui interrogatif au lieu de à qui.

§ 424. — Le pronom interrogatif « qui ? » avait aussi la forme *cui* ou *qui* comme cas régime indirect sans préposition :

Chanson de Roland : « De ço *qui* ealt ? » Mot à mot :

« De cela à qui chaut-il ? » C'est-à-dire : « à qui cela importe-t-il ? »

Que neutre interrogatif entre deux verbes.

§ 425. — Nous n'employons plus *que* neutre interrogatif entre deux verbes, si ce n'est devant un infinitif. Nous le remplaçons ordinairement par le pronom démonstratif *ce* suivi du pronom relatif. On ne dit pas : « j'ignore *que* vous faites », mais : « j'ignore *ce que* vous faites. » La première formule se rencontre souvent dans l'ancienne langue :

Chanson de Roland : « Or ne sai jo *que* face. » Mot à mot : « Maintenant je ne sais *que* je fasse. » C'est-à-dire : « je ne sais *ce que* je dois faire. »

Joinville : « Et li diz que il alast veoir *que* c'estoit. » Mot à mot : « Et je lui dis qu'il allât voir *que* c'était. » C'est-à-dire : « *ce que* c'était. »

CHAPITRE VIII

SYNTAXE DES ADJECTIFS ET PRONOMS INDÉFINIS

§ 426. — Nous examinerons, dans l'ordre alphabétique, les principaux adjectifs et pronoms indéfinis :

— **Aucun** a originairement le sens de « quelque, quelqu'un », qui est le sens étymologique (latin *aliquis unus*), et qui s'est conservé dans la locution : « *aucuns* ou *d'aucuns* disent. » Au moyen âge on employait *aucun* avec l'article :

Beaumanoir : « *Li aucun* des homes si veulent dire... » Traduisez : « *Quelques-uns* des hommes veulent dire... »

— **Autre**. L'ancienne langue employait *autre* sans aucun article là où nous disons : « un autre. »

Chanson de Roland : « Apres iceste, *altre* avisiun sunjat. » C'est-à-dire : « Après celle-ci, il eut *une autre* vision. »

Autruï est à l'origine le cas régime de *autre*. Comme devant tous les cas régimes, le *de* possessif pouvait être supprimé devant *autruï*, et ce mot pouvait être placé avant le nom dont il était le complément : « l'autruï bien, » c'est-à-dire : « le *d'un autre* bien, le bien *d'un autre*, le bien *d'autruï*. » On disait aussi « l'autruï », c'est-à-dire : « le (neutre) *d'autruï* », ce qui est à un *autre*, comme on dit : « le mien », ce qui est à moi. *L'autruï* signifiait donc : « le bien *d'autruï*. »

Joinville : « Et il me dist : Se je demeure, demourrez-vous ? Et je li dis que oyl, se je puis ne dou mien ne de l'autruy. » Mot à mot : « Et il me dit : Si je demeure, demeurerez-vous ? Et je lui dis que oui, si je puis ou du mien ou de l'autruï. » C'est-à-dire : « ou à mes frais (du mien) ou aux frais *d'autruï*. »

— **Chacun** (latin *quisque unus*) était à la fois adjectif et pronom :

Chanson des Saxons : « Faites *chaseun* baron en sa terre envoyer. » Nous dirions : « Faites envoyer *chaque* baron dans sa terre. »

Joinville : « *Chaseun* jour ». C'est-à-dire : « *Chaque* jour. »

— **El** (latin *aliud*), pronom indéfini neutre, signifiant « autre chose », a disparu de la langue.

Chanson de Roland : « Pur *el* venit n'i estes. » C'est-à-dire : « Vous n'y êtes pas venu pour *autre chose*. »

— **Même** vient d'un superlatif populaire (*metipsimus*) de *metipse*, qui avait la même signification en latin populaire. Le sens primitif de ce mot est celui que nous lui donnons encore quand nous disons : « l'homme même » ou « l'homme lui-même. » L'autre sens du mot (dans *le même homme*) est dérivé de celui-ci. Aujourd'hui *même* a l'une de ces significations lorsqu'il précède le nom, et l'autre lorsqu'il le suit. Dans l'ancienne langue, le sens du mot n'était pas déterminé par sa place, mais seulement par le sens général de la phrase. Ainsi : « le même homme » pouvait avoir le sens actuel de « l'homme même », et « l'homme même » pouvait signifier « le même homme ». Encore au xv^e siècle Corneille écrit :

« Sais-tu que ce vieillard fut *la même* vertu ? »

Et il faut entendre « la vertu *même* ».

Chanson de Roland : « Nuncierent vus *cez paroles meïsmes*. »

D'après les vers qui précèdent, il est clair qu'il faut traduire : « Ils vous portèrent *ces mêmes paroles* », et non pas : « *ces paroles mêmes.* »

— **Moult.** A côté de *moult* adverbe (beaucoup), l'ancienne langue avait aussi l'adjectif *moult* (beaucoup de) dont le féminin était *moultes*.

Psautier d'Oxford : « *Moult* felon se drecent contre moi. »

— **Nul,** aujourd'hui, ne peut être pronom que comme sujet de la phrase, et au masculin. On dit : « *nul* ne vient », mais on ne dirait pas, comme au moyen âge : « il ne rencontre *nul* », ni « *nulle* ne vient. »

Joinville : « Et il me dist que il n'estoit a *nullui*. » Mot à mot : « Et il me dit qu'il n'était à *nul* (à personne). » *Nului* est l'une des formes du cas régime de *nuls* (Voyez § 156).

Nul, après la conjonction *si*, ou dans les interrogations, peut équivaloir à « quelque, quelqu'un. »

Roman de la Rose : « Et se *nus* ne *nule* demande Comment je voil que cil rommanz Soit appelez... Ce est li rommanz de la Rose. » Traduisez : « Et si *quelqu'un* ou *quelqu'une* demande comment je veux que ce roman soit appelé... »

— **On.** Lorsque *on* doit suivre le verbe, on ne peut aujourd'hui l'employer avec l'article. L'ancienne langue disait au contraire : « le croira *l'on*? Aussi le croit *l'on*. » D'ailleurs on pouvait dire aussi : « le croira *on*? » Et dans ce cas on n'intercalait pas, comme nous le faisons aujourd'hui, un *t* euphonique entre le verbe et *on*.

— **Plusieurs** signifie à l'origine « un plus grand nombre de ». Ce mot, toujours pluriel, n'avait pas d'*s*, suivant la règle générale, au cas sujet. Lorsqu'il était précédé de l'article il prenait le sens de : « le plus grand nombre de, la plupart. »

Chanson de Roland : « Encuntre terre se pasment *li plusur*. » Mot à mot : « Contre terre se pâment *les plusieurs* », c'est-à-dire : « la plupart. »

— **Quant.** A côté de l'adverbe *quant*, il y avait, dans l'ancienne langue, l'adjectif indéfini **quant**, qui prenait une *s*, comme tous les adjectifs, au cas sujet singulier et au cas régime pluriel, et dont le féminin était *quante*. Cet adjectif avait le sens de « combien de ».

Commynes : « Et luy demanday *quantes* batailles il avoit gai-

gnées. » Traduisez : « Et je lui demandai *combien de* batailles il avait gagnées. »

— **Quel que, quelque que.** En dehors des exclamations, *quel* ne peut plus être séparé de *que* par un substantif. Nous ne disons pas comme dans l'ancienne langue : « *quel* parti *que* vous preniez », mais « *quelque* parti *que* vous preniez », en redoublant *que*. Le premier *que* est considéré comme ne formant qu'un seul mot avec *quel*; mais « *quelque* » a ici exactement le sens de *quel*, et non pas celui de « *quelque* » dans : « il faut prendre *quelque* parti. » On voit cependant que les deux sens sont voisins et se rattachent à la même origine.

Voici, entre beaucoup d'autres, un exemple de *quel* séparé de *que* par un substantif :

Chanson de Roland : « *Quel* part qu'il ait, ne poet mie caïr. » Mot à mot : « *Quelle* part qu'il aille, il ne peut point tomber. »

On a dit à l'origine : « *Quel* ami *que* vous choisissiez », et en même temps : « *quel que* soit l'ami *que* vous choisissiez. » Puis ces deux expressions, identiques de sens, ont été confondues l'une avec l'autre, et « *quel que... que* » a été transporté de la seconde à la première, de telle sorte que « *quelqu'un* ami *que* vous choisissiez » peut être considéré comme une forme abrégée de « *quel que* (soit l') ami *que* vous choisissiez. » On en trouve des exemples dès le xiii^e siècle.

Quelque, au sens de « un certain, un certain nombre de, » peut être rattaché aussi à « *quel que* soit. » Aujourd'hui encore il n'y a pas une très grande différence de sens entre : « Avez-vous *quelque* ami? » et « Avez-vous un ami *quel que* soit? » On ne s'étonnera donc pas que, dans le mot « *quelque* », *que* ait été d'abord invariable, tandis que *quel* prenait les flexions de nombre, de cas et de genre :

Roman de la Rose : « Ou par *quielxque* malaventures. » Mot à mot : « Ou par *quelsque* malheurs. »

Quel, dans l'ancienne langue, et **quelque** dans la langue actuelle, peuvent être suivis de **qui**. On dit : « *Quelque* ennui *que* vous ayez », mais :

« Britannicus est seul; *quelqu'*ennui *qui* le presse... »

C'est que le pronom relatif est régime du verbe dans la première phrase, et sujet dans la seconde.

— **Quelconque**, que nous employons aujourd'hui comme le latin *qualiscumque* (quel qu'il soit), se décompose parfois dans

l'ancienne langue en « quel qu'onques » c'est-à-dire en « quel que » et le vieil adverbe *onques* (latin *unquam*) qui a le sens de notre « jamais » non négatif. Aussi trouve-t-on « quel qu'onques » employé à peu près comme synonyme de « quel que. » *Onques* peut se placer entre *quel* et *que* :

Roman de la Violette : « En *quel onques* lieu *que* je soie. » Mot à mot : « En *quel lieu que* (en quelque lieu que) je sois *jamais*. »

On trouve aussi **quelconque que** dans le sens de « quelque que » :

Villehardouin : « En *quelconque* lieu *qu'il* orroient dire *qu'il* tourneroit. » C'est-à-dire : « En *quelque* lieu *qu'ils* entendraient dire *qu'il* se dirigerait. »

— **Qui que, lequel que, quoi que.** — *Quel* est un adjectif interrogatif. Le pronom interrogatif est *lequel* ou *qui*. *A priori* on conçoit que ce pronom puisse s'employer de la même manière que l'adjectif correspondant, et qu'on doive trouver **lequel que** ou **qui que**, aussi bien que *quel que*. *Lequel que* n'est plus en usage, mais se trouve encore dans Bossuet : « *Lequel* des trois *que* l'on ôte... » Nous tournons aujourd'hui par : « *quel que* soit celui *que*. »

Qui que et le neutre **quoi que** sont encore en usage : « *Qui que* vous soyez, *quoi que* je fasse. » Mais, par raison d'euphonie, on ne dit plus « **qui qui** vous le dise. » On emploie l'équivalent : « *quel que* soit celui *qui*. » A côté de « *quoi que* » l'ancienne langue disait aussi « **que que** », substituant à *quoi* la forme proclitique du même pronom.

Chanson de Roland : « *Que que* Rollanz Guenelon forsfesist. » C'est-à-dire : « *Quoi que* Roland ait fait à Ganelon. »

— **Quiconque** (aujourd'hui sans pluriel) se décompose parfois dans les anciens textes en « qui qu'onques », ou « qui qui onques » au cas sujet (singulier ou pluriel), et s'emploie au sens de : « qui que..., quelque soit celui qui..., quels que soient ceux qui... »

Liex des Bois : « *Ki ki unches* volsissent estre pruveires... » Mot à mot : « *Qui qui* jamais voulussent être prêtres... » Nous dirions : « *Quels que* fussent ceux *qui* voulaient être prêtres », ou avec le singulier : « *Quiconque* voulait être prêtre. »

Quiconque est aussi employé abusivement comme adjectif, au lieu de *quelconque* : « un homme *quiconque*. »

— **Tant**, de même que *quant*, était tour à tour adverbe et adjectif indéfini :

Chanson de Roland : « *Tanz* bons vassals veez gesir par terre. » Nous dirions aujourd'hui avec l'adverbe *tant* suivi de *de* : « Vous voyez couchés par terre *tant de* bons vassaux. »

— **Tout** a le sens du latin *totus*, d'où il dérive, dans : « tout l'animal est bon à manger », c'est-à-dire « l'animal tout entier » ; mais il a le sens du latin *omnis* dans : « tout animal peut être bon à quelque chose », c'est-à-dire « un animal n'importe lequel. » Au pluriel, *tout* a exclusivement le second sens, et ne signifie jamais « tout entier ». Au singulier, c'est l'article qui précise la valeur de l'adjectif : *tout le* a le sens de *totus*, et *tout* sans article a généralement le sens de *omnis*.

Dans l'ancienne langue, *tout* sans article pouvait avoir les deux sens :

Chanson de Roland : « Li angles est tute nuit a sun chief. » Mot à mot : « L'ange est *toute* nuit à sa tête. » Mais il faut entendre « *toute la* nuit. »

Au pluriel, *tout* est presque toujours accompagné de l'article (ou d'un adjectif démonstratif ou possessif). Nous disons : « *tous les* hommes sont mortels. » L'ancienne langue pouvait dire : « *tous* hommes sont mortels. » Notre adverbe *toujours* (tous jours), et le nom de la fête de la *Toussaint* (fête de *tous saints*), s'expliquent par cet ancien usage.

Chanson des Saxons : « Desor *toz* autres rois auriez le dangier. » Mot à mot : « Sur *tous* autres rois vous auriez la puissance. » Nous dirions : « sur *tous les* autres... »

Tout, pris adverbiallement, a le sens de « entièrement », et il est alors invariable, sauf devant un mot féminin commençant par une consonne. Dans l'ancienne langue l'adverbe *tout* prenait souvent les mêmes flexions que l'adjectif :

Chanson de Roland : « Set ans *tuz* pleins. » Mot à mot : « Sept ans *tous* pleins. » Nous dirions : « *tout* pleins. »

— **Un**. On trouve le pluriel de *un*, *unes*, avec des substantifs qui s'employaient habituellement au pluriel : *unes lettres*, *unes cornes*, etc. C'est comme si nous disions aujourd'hui : « *unes* funérailles. »

Joincille : « Et le pendirent par les bras à *unes fourches*. »

Un sans article ne peut être pronom que s'il est suivi d'un complément : « un d'eux. » L'ancienne langue employait plus

librement ce pronom, tantôt au lieu de « l'un », tantôt au lieu de « un homme. »

Commynes : « Lequel avoit pour premier chambellan *ung* qui depuis s'est appelé monseigneur de Chimay. »

CHAPITRE IX

SYNTAXE DU VERBE

EMPLOI DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE VERBES

I. — Verbes auxiliaires « Être » et « Aller » suivis du gérondif-participe.

§ 427. — Les auxiliaires *avoir* et *être* s'employaient, comme de nos jours, pour former plusieurs temps du verbe : le passé indéfini, le plus-que-parfait, etc.

§ 428. — L'auxiliaire *être*, à ses divers temps, suivi du participe présent des verbes, servait également à remplacer les temps correspondants de ces verbes ; on disait : « je suis arrivant », dans le sens de « j'arrive ».

Chanson de Gaydon : « Sainte Marie, car me *soiez ardans* ! » C'est-à-dire : « Sainte Marie, *aidez-moi* ! »

§ 429. — *Avoir* et *être* ne sont pas les seuls verbes auxiliaires de la langue française. Les verbes *aller*, *devoir* (au présent ou à l'imparfait), suivis de l'infinitif d'un autre verbe, perdent souvent leur valeur propre, pour ne plus exprimer qu'une nuance du futur : « je vais vous le dire, j'allais me tromper, il doit ou il devait partir demain. »

§ 430. — Dans l'ancienne langue l'auxiliaire *aller* s'employait encore avec le gérondif, de la même façon que *être* avec le participe présent. On disait : « il allait parlant » pour « il parlait ».

Chanson d'Aliscans : « Li gentix quens s'aresté maintenant, A Damedieu va son gage *rendant*. »

Traduisez : « Le noble comte s'arrête maintenant, au seigneur Dieu il *rend* son gage. »

Quand nous employons aujourd'hui cette tournure, nous laissons à *aller* quelque chose de sa valeur propre. La locution « il *va disant* que... » contient à la fois l'idée d'*aller* et celle de *dire*, et n'est pas synonyme de : « il dit que... »

II. — Verbe suppléant « faire ».

§ 431. — J'appelle *verbe suppléant* le verbe *faire*, quand il sert à éviter la répétition d'un autre verbe, par exemple quand on dit : « Il court mieux que vous ne *faites* », c'est-à-dire « que vous ne courez. » Ce verbe s'employait plus fréquemment ainsi dans l'ancienne langue, et même pour suppléer un verbe exprimant un *état* et non une *action*.

Chanson de Roland : « Mielz en valt l'or que ne *funt* cinq ceuz livres. » Mot à mot : « Mieux en vaut l'or que ne *font* (valent) cinq cents livres. »

Yzopet de Lyon : « Li enfes miez aime une pome Qu'il ne *fait* avoir ne richesse. »

Traduisez : « L'enfant aime mieux une pomme qu'il ne *fait* (qu'il n'aime) biens ni richesse. »

III. — Verbes transitifs, intransitifs et réfléchis.

Variations générales dans les acceptions des verbes.

§ 432. — Certains verbes, qui à l'origine étaient *intransitifs*, ont pris une ou plusieurs valeurs *transitives*, et d'autres, qui étaient d'abord *transitifs*, sont devenus *intransitifs*; et ces diverses acceptions d'un même verbe ont vécu côte à côte, ou se sont substituées l'une à l'autre. Ainsi « descendre » est d'abord intransitif (descendre d'une

montagne); puis on a dit et on dit encore transitivement « descendre un escalier », et « descendre (faire descendre) un tonneau dans une cave ». En outre, des verbes qui ont toujours été ou sont devenus intransitifs ont encore ou ont eu une forme réfléchie : se mourir, se partir. Tantôt cette forme réfléchie se rattache à une ancienne valeur transitive : le sens primitif de *partir* étant « séparer », « se partir de quelqu'un » équivalait à « se séparer de quelqu'un ». Tantôt le *se* est explétif, comme dans : *se mourir*.

§ 433. — L'étude détaillée des acceptions des verbes rentre dans le vocabulaire et non dans la syntaxe. Nous nous contenterons de signaler ici un certain nombre de verbes que l'on trouve employés avec des acceptions différentes de la valeur actuelle :

— **Accorder**. On a dit : « s'accorder que » dans le sens de « être d'avis que. »

Joinville : « Je m'accort que nous nous lessions touz tuer. »
Mot à mot : « Je m'accorde que nous nous laissions tous tuer. »

On trouve aussi « accorder à » dans le sens de « concorder avec, s'accorder avec. »

Charles d'Orléans : « Adonc congneu que ma pensée *Accordoit* à ma destinée. »

Traduisez : « Alors je connus que ma pensée *s'accordait* avec ma destinée. »

— **Accoucher et s'accoucher** avaient d'abord le sens général de « se coucher. »

Joinville : « Et pour lesdites maladies acouchai ou lit malades » Mot à mot : « Et pour lesdites maladies j'accouchai au lit malade. » C'est-à-dire : « je me couchai. »

— **Allaiter** a souvent le sens de « têter » :

Beaumanoir : « Un enfes qui *alaiteroit* sa mère. » Traduisez : « Un enfant qui têterait sa mère. »

— **Apparaître**. On trouve « apparaître » et « s'apparaître » avec la même signification :

Beaumanoir : « Que nus ne *se fust apurus* contre eus. » Traduisez : « Que nul n'eût *apparu* contre eux. »

— **Arrêter.** On trouve *arrêter* intransitif avec le sens de « s'arrêter » :

Comynnes : « Le cardinal Balue qui peu y *aresta*. » Traduisez : « Qui s'y *arrêta* peu. »

Nous employons encore « arrêter » intransitif dans certaines locutions, et notamment à l'impératif : « Arrêtez ! »

— **Arriver** est transitif dans les sens de « aborder (un pays) » et de « faire aborder » :

Joinville : « Cil qui nous conduisoient,.. nous *ariverent* devant une herberge. » C'est-à-dire : « Ceux qui nous conduisaient nous firent aborder devant un campement. »

Froissart : « L'Angleterre est un pays moult dangereux à *arriver*. »

— **Avaler** a d'abord le sens de « descendre » et de « faire descendre. » On disait « avaler (descendre) un escalier » et « avaler (abaïsser) un pont levis. » Il y avait aussi la forme réfléchie « s'avalier », dans le sens de « descendre. »

Froissart : « Environ deux cents lances *s'avalèrent* devers Maing. »

Aujourd'hui, « avaler » ne signifie plus que « faire descendre par le gosier », comme dans ce passage de *Joinville* :

« Pour ce que il peussent la viande maschier et *avalier* aval. »

— **Combattre.** On trouve « se combattre à » dans le sens de « se battre avec ».

Joinville : « Se *combatent* li anemi à nous touz les jours. »

— **Conseiller** a quelquefois le sens de « consulter. »

Yzopet de Lyon : « Li rois... ses barons *consoille*. » C'est-à-dire : « Le roi... *consulte* ses barons. »

« Se conseiller », et « conseiller » intransitif, ont aussi les sens de « prendre conseil » et de « décider ».

Joinville : « Et lour requist que il li aidassent à *conseillier* comment l'on departiroit ce que l'on avoit gaaingnié en la ville. » C'est-à-dire : « Et il leur demanda qu'ils l'aidassent à *décider* comment on partagerait ce qu'on avait gagné dans la ville. »

— **Croître** a eu au moyen âge, et jusqu'au xv^e siècle, l'acceptation transitive de « faire croître, augmenter. » Corneille dit encore :

« M'ordonner du repos, c'est *croître* mes malheurs. »

— **Crouler** a d'abord le sens transitif de « remuer ».

Chanson de Roland : « De sun algier *ad* la hanste *crollée*. »
 Mot à mot : « Il a *crollé* le bois de son javelot. » La Fontaine dit encore :

« Jupin croulant la terre.... »

— **Délibérer.** On trouve « se délibérer de » dans le sens de « se décider à. »

Commynes : « Il *se délibéra* aussi de marcher au devant de luy. »

— **Dérober** signifie d'abord « dépouiller » :

Joinville : « Et li conta que il aloient par les rues forainnes pour *desrober* la gent. » Traduisez : « Et il lui conta qu'ils allaient par les rues écartées pour *dépouiller* les gens. »

Molière dit encore : « Pour aller ainsi vêtu, il faut que vous me *dérobiez*. »

— **Descendre.** La vieille langue avait la forme réfléchie « se descendre ».

Joinville : « Et loerent au roy que il *se descendist* de la nef. » C'est-à-dire : « Et ils conseillèrent au roy qu'il *descendit* de la nef. »

— **Dormir.** On trouve « se dormir » :

Chanson de Roland : « Carles *se dort*. »

— **Echapper.** On trouve « échapper quelqu'un » au lieu de « échapper à quelqu'un. » Bossuet écrit encore :

« Nul ne peut *échapper* les mains de Dieu. »

— **Ecrier** se disait aussi bien que « s'écrier », et dans le même sens, ou dans le sens de « crier ». On disait aussi transitivement « écrier quelqu'un », c'est-à-dire : « crier contre quelqu'un ».

Joinville : « Quant il les vit, il *les escriu* et lour dist que il y mourroient. » Traduisez : « Quand il les vit, il *criu* après eux et leur dit qu'ils y mourraient. »

— **Emparer.** Nous avons perdu le verbe transitif « emparer », qui signifiait « fortifier. »

Alain Chartier : « Celuy an *emparèrent* les Anglois la ville de Sainet Jame de Beuron. » C'est-à-dire : « les Anglais *fortifièrent* la ville. »

S'emparer de a donc signifié d'abord : *se fortifier de*.

— **Marcher.** On trouve : « marcher quelque chose ».

Rutebeuf : « A vos piez la *marchiez*. » Mot à mot : « *Marchez* la à vos pieds. »

— **Partir**. Le vieux sens transitif de *partir* est conservé dans les composés « répartir, départir », et dans la locution « avoir maille à *partir* », c'est-à-dire : « avoir sou à *partager*, avoir sujet de querelle. »

— **Survivre** est employé comme verbe transitif :

Chanson de Roland : « Tut *survesquiet* e Virgilie e Omer. »
Mot à mot : « Il *survécut* et Virgile et Homère. » C'est-à-dire : « et à Virgile et à Homère. »

— **Tomber**. On trouve souvent *tomber* avec un régime direct, dans le sens de « faire tomber. » Le peuple dit encore aujourd'hui : « tomber quelqu'un. »

Alain Chartier : « Et pour ce abbattoient et *tumboient* tout ce qu'ils trouvoient à eulx contraire. »

— **User** s'employait avec le même sens comme verbe transitif et comme verbe intransitif, tandis qu'aujourd'hui *user* transitif a une signification toute spéciale (celle d'épuiser, achever). On disait indifféremment « user d'une coutume » et « user une coutume. »

Auxiliaires qui servent à conjuguer les verbes transitifs, intransitifs et réfléchis.

§ 434. — Tous nos verbes *transitifs* se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*. Mais on peut imaginer des verbes transitifs prenant l'auxiliaire *être*, comme les déponents latins. L'ancienne langue en fournit quelques exemples :

Commynes : « Le roi estoit *passé* la montagne. »

Ibidem : « Les entrepreneurs dessus dits se trouvèrent mal suivis, et, *estant montez* les degrez dudit palais... »

§ 435. La plupart des verbes *intransitifs* qui remontent à l'origine de notre langue se conjuguent avec l'auxiliaire *être*. Mais un mouvement insensible de la langue conduit tous les verbes intransitifs de l'auxiliaire *être* à l'auxiliaire *avoir*. Plusieurs d'entre eux sont arrivés à se conjuguer des deux façons, et des distinctions de sens plus ou moins

exactes ont été établies par les grammairiens entre les deux modes de conjugaison, par exemple pour *sortir*.

§ 436. — Les verbes réfléchis prennent l'auxiliaire *être*. Mais on trouve quelques exemples de l'emploi de l'auxiliaire *avoir*.

Roman de Brut : « Mais Conan s'a bien défendu. »

EMPLOI DES DIFFÉRENTES FLEXIONS DU VERBE

I. — Nombres et personnes.

§ 437. — Avec certains mots collectifs comme sujet, le verbe se met encore au pluriel : « la plupart sont venus. » Cette règle s'appliquait dans l'ancienne langue à d'autres noms, par exemple à *gent* (race, nation, troupe), à *génération* (au sens de tribu), etc.

Joinville : « Jusques à sa *gent* qui estoient sur la rive de la mer. »

Ibidem : « La *generacions* dont l'on devoit faire roy esliroient entre lour... » Mot à mot : « La *tribu* d'où l'on devoit faire un roi éliraient entre eux. »

§ 438. — Quand nous disons : « c'est moi », *ce* est traité comme le sujet du verbe, et *moi* comme l'attribut. Logiquement c'est le pronom personnel qui devrait être sujet, et par conséquent le verbe devrait être à la première personne : « ce suis-je. » On disait ainsi dans l'ancienne langue, et de même : *c'es tu, c'est-il, ce sommes-nous, c'estes-vous, ce sont-ils* (puis *ce sont eux*, qui est resté).

Roman de Berthe : « Se *c'estes vous*. » Nous dirions : « si c'est vous. »

II. — Modes et temps.

Infinitif et gérondif.

1. Particularité commune à l'emploi du gérondif et de l'infinitif.

§ 439. — Sauf quelques exceptions indiquées par l'usage on ne peut employer aujourd'hui un infinitif ou un gérondif après une préposition, que si le sujet (non exprimé) de cet infinitif ou de ce gérondif est le même que celui du verbe principal. « Je lui ai donné un jouet avant de partir » signifie : « *je* lui ai donné avant *que je* parte » et non « avant qu'*il* parte. » On ne dirait pas : « Je l'ai interrogé avant de s'amuser », bien que, dans cette phrase, il n'y ait pas d'équivoque possible. L'ancienne langue ne connaissait pas cette règle :

Commynes : « Ceulx de dedans tuèrent ung herault *en* les allant sommer. » C'est-à-dire : « *Ceux de la ville* tuèrent un héraut alors qu'*il* allait les sommer. »

Ibidem : « Une querelle qui est digne d'estre racomptée, *pour veoir* les ceuyres et la puissance de Dieu. » C'est-à-dire : « *Une querelle* qui est digne d'être racontée pour qu'*on* voie la puissance de Dieu. »

2. Infinitif pour l'impératif.

§ 440. — Au lieu de l'impératif, quand il devait être accompagné d'une négation, l'ancienne langue employait souvent l'infinitif, quelquefois avec un sujet au cas régime. L'infinitif a encore une valeur semblable.

Yzopet de Lyon : « Es biens dou monde *ne te croire.* » C'est-à-dire : « *Ne crois pas* en les biens du monde, il ne faut pas que *tu croies* aux biens du monde. »

3. Infinitifs pris substantivement.

§ 441. — On ne peut employer aujourd'hui substanti-

vement que certains infinitifs (le manger, le boire), et, si on admet quelquefois un complément indirect après ces infinitifs (au sortir *de table*), on n'admettrait pas un complément direct. L'ancienne langue en usait plus librement.

Joinville : « Et au penre *congié* que il fesoit à aus. » Mot à mot : « Et au prendre *congé* qu'il leur faisait. » C'est-à-dire : « en prenant *congé* d'eux. »

4. Infinitif après la préposition « en ».

§ 442. — Après la préposition *en*, l'ancienne langue, comme la langue actuelle, remplaçait l'infinitif par le gérondif. On trouve cependant quelques exemples de l'infinitif; mais alors *en* n'a pas la valeur qui lui est habituelle devant le gérondif :

Joinville : « *En* ces choses *arérer* mist-il jusques à midi. » Mot à mot : « *En arranger* ces choses, il mit jusqu'à midi. » Nous dirions aujourd'hui : « pour arranger. »

5. Temps de l'infinitif.

§ 443. — Lorsque le verbe auquel est joint l'infinitif est à un temps du passé, et que le temps de l'action exprimée par l'infinitif est tel que nous le marquerions par un imparfait si nous pouvions employer l'indicatif ou le subjonctif, nous nous servons de l'infinitif présent et non de l'infinitif passé : « je l'ai vu *arriver* (j'ai vu qu'il *arrivait*), et non « je l'ai vu *être arrivé* ». Mais on trouve parfois dans les anciens textes l'infinitif passé :

Joinville : « Li legas... me dist que je ne le deüsse pas *avoir refusé*. » Mot à mot : « Le légat me dit que je n'aurais pas dû *l'avoir refusé*. » Nous dirions : « le *refuser* ». Mais avec un autre mode on emploierait l'imparfait : « il aurait fallu que je le *refusasse* ».

§ 444. — Dans quelques cas très rares, nous employons encore l'infinitif passé avec des phrases analogues ; mais alors nous mettons le verbe principal au présent : « *Puisse-t-il être arrivé à temps !* » Logiquement il faudrait dire : « *Qu'il ait pu arriver à temps !* » On expliquera de même ce passage de Commines : « Nostre seigneur le *veuille avoir receu* en son royaume de paradis. » C'est-à-dire : « Que notre Seigneur *ait voulu le recevoir !* »

6. Gérondif.

§ 445. — Le gérondif ne s'emploie plus qu'après la préposition *en*, ou, dans quelques locutions consacrées, sans préposition (*chemin faisant*). On le trouve aussi transformé en substantif dans quelques expressions comme : « *en ou de son vivant.* » Ces différents emplois étaient beaucoup plus étendus dans l'ancienne langue. On disait, par exemple : « *en son voyant* », comme nous disons encore : « *en son vivant.* »

Chanson de Roland : « Desfi les *en*, Sire, *vostre veiant.* » Mot à mot : « Je les *en* défie, Sire, *en votre voyant.* » C'est-à-dire : « sous vos yeux. »

§ 446. — On trouve quelquefois le gérondif après d'autres prépositions que *en*.

Joinville : « Li roys ot, *par la paiz fesant*, grant coup de la terre le comte. » C'est-à-dire : « Le roi eut, *en faisant* la paix, beaucoup de la terre du comte. »

§ 447. — Enfin, dans certaines locutions telles que « *il fit entendant* », au lieu de « *il fit entendre* », le gérondif est employé comme une sorte de cas régime direct :

Joinville : « Li frere Joseph... decouperent sa cote... et la porterent leur pere, et li *frent entendant* que tres pesmes bestes l'avoient devourci. » C'est-à-dire : « Les frères de Joseph découpèrent sa robe et la portèrent à leur père,

et lui *furent entendre* que de très mauvaises bêtes l'avaient dévoré. »

Participe présent.

§ 448. — Dans l'ancienne langue, le participe présent était variable comme un adjectif ordinaire.

Commynes : « ... ou à faire quelque libéralité ou autre chose de grace, qui toutes sont choses *appartenantes* à leurs offices. »

Participe passé.

1. Accord du participe employé avec l'auxiliaire avoir.

§ 449. — Dans les formes passives, le participe s'est toujours accordé avec le sujet, comme un adjectif attribut : « Elle est poursuivie. » Mais dans les temps composés de la voie active l'accord du participe est plus difficile à régler.

§ 450. — Le participe joint à l'auxiliaire *avoir* doit logiquement s'accorder avec le régime direct. Car « j'ai lu ces livres » équivaut à « j'ai ces livres comme lus ». Le participe est là un adjectif qui qualifie le régime direct. Aussi voit-on souvent, dans les anciens textes, que le participe s'accorde avec le complément direct, *quelle que soit la place de ce complément, qu'il soit avant ou après le verbe.*

Chanson de Roland : « *Cruisiées* ad ses blanches mains. »
Mot à mot : « *Croisées* il a ses blanches mains. »

Joinville : « Avons ci-arrière *escriptes* partie de bones paroles et de bons enseignemens nostre saint roy Looyz. »
Mot à mot : « Nous avons ci-devant *écrites* une partie des bonnes paroles et des bons enseignemens de nostre saint roi Louis. » Le participe *écrit* est ici au pluriel parce que « partie » est un nom collectif.

§ 451. — Toutefois on trouve, même dans l'ancienne langue, de nombreux exemples de participes invariables

(même quand le complément précède le verbe) : c'est qu'alors le participe est considéré comme faisant avec l'auxiliaire une locution indivisible, dont la seule partie variable doit être celle qui marque les personnes, c'est-à-dire l'auxiliaire, tandis que le participe passé devient invariable comme le radical dans les temps non composés.

Joinville : « Leur aumosnes que ti devancier leur auront donné. » Nous dirions : « Les aumônes que tes devanciers leur auront données. »

2. Participe avec « être » dans la conjugaison des verbes neutres et des verbes réfléchis.

§ 452. — Dans les verbes neutres ou intransitifs qui se conjuguent avec l'auxiliaire *être*, le participe s'est toujours accordé avec le sujet : « elle est venue. »

§ 453. — Quant aux formes réfléchies, il y a deux manières de les considérer. Prenons comme exemple : « ils se sont amusés. » Au point de vue du sens, *amusé* doit être assimilé à un participe accompagné de l'auxiliaire *avoir* dans la conjugaison transitive : « après avoir amusé les autres, ils se sont amusés eux-mêmes. » Dans cette phrase, les deux participes ont évidemment le même sens. Mais au point de vue de la forme, il y a un rapport non moins évident entre « ils se sont amusés » et « ils sont venus ». Suivant que l'on donnera la préférence à l'une ou l'autre de ces assimilations, le participe devra s'accorder avec le régime direct ou avec le sujet. Dans les verbes réfléchis proprement dits, le sujet est toujours du même genre et du même nombre que le régime direct, puisque, d'après la définition de ces verbes, c'est la même personne qui est représentée par le sujet et par le régime direct. On ne pouvait donc hésiter que pour le cas du participe. Avec la première assimilation on devait employer le cas régime, et

avec la seconde le cas sujet. C'est la seconde qui a généralement prévalu. On disait donc : « Votre amis s'est amusés » et « votre ami se sont amusé ». Aujourd'hui la question n'a plus d'importance que pour les formes réfléchies où le pronom régime est complément indirect : « ils se sont fait des concessions », c'est-à-dire : « ils ont fait *à eux* ». Avec ces verbes, le sujet peut être masculin et le complément direct féminin, ou inversement, et si le genre est le même, l'un peut être pluriel et l'autre singulier. Il importe donc de savoir si le participe doit s'accorder avec le sujet ou avec le complément direct. Comme nous venons de le voir à propos des verbes réfléchis proprement dits, l'ancienne langue préférerait l'accord avec le sujet. Nous n'admettons plus que l'accord avec le régime. On dit aujourd'hui : « *les blessures que les combattants se sont faites.* » L'ancienne langue aurait dit : « *les blessures que li combattant se sont fait.* »

Indicatif.

1. Imparfait.

§ 454. — Nous employons quelquefois l'imparfait de l'indicatif au lieu du conditionnel passé, comme dans ce vers de Voltaire :

« Si j'avais dit un mot, on vous *donnait* la mort. »

On trouve des exemples fréquents de cet emploi dans l'ancienne langue, particulièrement dans Commines : « Si ledit duc eust eu la guerre avec les deux royaumes à une fois, il *estoit détruit.* »

2. Passé défini et passé indéfini.

§ 455. — L'emploi de ces deux passés n'était pas réglé aussi rigoureusement qu'aujourd'hui, et nous remplace-

rions souvent, dans les anciens textes, l'un par l'autre. Ainsi dans ces vers de la *Chanson de Roland* :

Charles li reis, nostre emperere magnes,
Set anz tuz pleins *ad estet* en Espagne :
Tresqu'en la mer *cunquist* la tere altaigne.
N'i ad castel ki devant lui *remaignet*.

Mot à mot : « Charles le roi, notre grand empereur, sept ans tout pleins *a été* en Espagne ; jusqu'à la mer il *conquit* la haute terre. Il n'y a pas de château qui devant lui *résiste*. » Nous dirions aujourd'hui : « *il a conquis*. »

§ 456. — Le passé défini était mis souvent à la place de l'imparfait, surtout avec les verbes *avoir*, *être*, et quelques autres verbes exprimant un état plutôt qu'une action, *aimer* par exemple :

Vie de saint Léger : « Al roi lo duistrent soi parent... Cio *fut* Lothiers. » Mot à mot : « Ses parents le conduisirent au roi ; ce *fut* Lothaire. » Nous dirions : « C'*était* Lothaire. »

Joinville : « Quant ele sot qu'il *fu* croisiez. » Mot à mot : « Quant elle sut qu'il *fut* croisé. » Nous dirions : « qu'il *était* croisé. »

3. Passé antérieur.

§ 457. — Le passé antérieur est quelquefois employé avec la simple valeur d'un passé indéfini :

Chanson de Roland : « Li emperere *out* sa raison fenie ; Li queus Rollanz... En piez se dreeet. » Mot à mot : « L'empereur *eut fini* son discours, le comte Roland se lève. » Nous dirions : « l'empereur *a fini* son discours. »

§ 458. — Le passé antérieur est formé avec le passé défini de l'auxiliaire *avoir* ou *être*, et le plus-que-parfait avec l'imparfait du même auxiliaire. Or nous avons vu que le passé défini d'*avoir* et d'*être* s'employait souvent dans l'ancienne langue au lieu de l'imparfait. On ne s'étonnera donc pas de trouver le *passé antérieur* au lieu du *plus-que-parfait*.

Joinville : « Nous trouvames que uns forz venez *ot rompues* les cordes. » Mot à mot : « Nous trouvâmes qu'un fort vent *eut rompu* les cordes. » On dirait aujourd'hui : « *avait rompu.* »

Subjonctif.

1. Imparfait.

§ 459. — L'imparfait du subjonctif a souvent, dans l'ancienne langue, la valeur d'un conditionnel présent ou celle d'un conditionnel passé. « Il chantast » peut signifier : « Il chanterait », ou « il aurait chanté. »

Chanson de saint Alexis : « E Deus ! dist-il... ici ne *volsisse* estre. » Mot à mot : « Eh Dieu ! dit-il, je ne *voulusse* pas être ici. » C'est-à-dire : « je ne *voudrais* pas être ici. »

Joinville : « Et quant li roys vint à Poytiers, il *vousist* bien estre arieres à Paris. » Mot à mot : « Et quand le roi vint à Poitiers, il *voulût* bien être de retour à Paris. » C'est-à-dire : « il *aurait* bien *voulu.* »

§ 460. — Le conditionnel présent, ou l'imparfait de l'indicatif qui le supplée après *si* (s'il *était* ici), sont encore aujourd'hui remplacés par l'imparfait du subjonctif : 1° quand on sous-entend la conjonction conditionnelle, dans les tournures telles que : « *Fût*-il ici, j'irais ; » 2° après *que* suppléant *si* : « s'il venait et *que* nous *fussions* ici... » 3° dans tous les cas où l'indicatif doit être remplacé par le subjonctif : « Je ne crois pas qu'il *vînt*, même si vous lui écriviez. »

Mais aujourd'hui l'imparfait du subjonctif ne peut avoir la valeur d'un conditionnel *passé*.

§ 461. — L'imparfait du subjonctif est quelquefois employé, dans l'ancienne langue, avec le sens du *parfait* du subjonctif :

Joinville : « Nous sommes ou plus grant péril que nous *fussiens* onques mais. » Mot à mot : « Nous sommes dans

le plus grand péril que nous *fussions* jamais. » On dirait aujourd'hui : « où nous *ayons* jamais été. »

2. Emploi du mode subjonctif.

§ 462. — L'ancienne langue employait le subjonctif dans beaucoup de cas où nous mettrions aujourd'hui l'indicatif. Ainsi après *cuidier* (penser), *penser*, *croire* et autres verbes analogues :

Joinville : « Je *cuidoie* vraiment que il *fust* courrouciez à moy. » Mot à mot : « je *pensais* vraiment qu'il *fût* courroucé contre moi. » Nous dirions : « Je *pensais* qu'il *était*. »

§ 463. — Après « il *semble* », on trouve tantôt le subjonctif et tantôt l'indicatif. Voici des exemples du subjonctif :

Joinville : « Il li *sembloit* que toute sa chambre *fust* pleine de Sarrazins. »

Commynes : « Il *sembloit* bien à son visaige qu'il en *fust* estonné. »

§ 464. — Quand le verbe de la proposition principale était au subjonctif, celui de la proposition incidente se mettait souvent au même mode :

Chanson de Roland : « Trestut *seit* fel ki n'i *fierget* ad espleit. » C'est-à-dire : « Félon *soit* qui n'y *combatte* de tout cœur. » Nous emploierions aujourd'hui l'indicatif : « qui n'y *combattrait*. »

Ibidem : « Mais tut *seit* fel, chier ne se vende primes. » C'est-à-dire : « Félon *soit* qui ne se *vende* cher d'abord. » Nous dirions : « qui ne se *vendra*. »

§ 465. — Après la conjonction *si*, on trouve souvent un imparfait ou un plus-que-parfait du subjonctif (aujourd'hui encore le plus-que-parfait) avec la valeur d'un conditionnel : « *s'il voulust* ou *s'il eust voulu*, nous *l'aurions aidé*; *s'il coulust*, nous *l'aiderions*. » Dans les phrases semblables le subjonctif ne doit pas être attribué à l'influence

de la conjonction; il s'explique par l'équivalence absolue (même sans conjonction) de ces temps du subjonctif et du conditionnel. Voyez plus haut § 459.

§ 466. — Mais, en dehors de ce cas, on a souvent dans les anciens textes le subjonctif après *si* (particulièrement après *si* accompagné d'une négation) :

Chanson de Roland : « Li quens Rollanz unkes n'amat cuard... Ne chevalier, s'il ne *fust* bons vassals. » Mot à mot : « Le comte Roland n'aima jamais un couard, ni un chevalier, s'il ne *fût* bon vassal. » Nous dirions : « s'il *n'était*. »

Ibidem : « S'en ma mercit ne se *culzt* a mes piez... Jo li toldrai la curune del chief. » Mot à mot : « S'il ne *s'étende* (se couche) à mes pieds, à ma merci... » Nous dirions : « S'il ne *s'étend*. » Avec le verbe *coucher* il n'y a plus aujourd'hui de différence, au singulier, entre le présent du subjonctif et celui de l'indicatif; mais dans l'ancienne langue l'indicatif aurait été *culchet*, et non *culzt*.

§ 467. — Inversement, dans beaucoup de cas où aujourd'hui on emploie obligatoirement le subjonctif, l'ancienne langue pouvait mettre l'indicatif :

Après les superlatifs :

Commyes : « Et l'ay veu *le plus* pouvre roy, habandonné de ses serviteurs, *que* je *veiz* jamais. » Mot à mot : « ... que je *vis* jamais. » Nous dirions : « que j'*ai*e jamais *vu*. »

Après *sans que* :

Joinville : « Li roys, *sanz ce que* nulz ne l'en *prioit*, nous dist... » En français actuel : « Le roi, *sans que* personne l'en *priât*, nous dit... »

Accord des temps.

1. Accord de coordination, et de subordination non complétive

§ 468. — L'ancienne langue mélangeait très facilement

le présent historique et le passé, et les différents temps qui s'accordent avec l'un ou l'autre.

Vie de saint Léger : « Li perfides tam *fud* cruels Lis ols del cap li *fui* crever. » C'est-à-dire : « Le perfide *fut* si cruel qu'il lui *fait* crever les yeux de la tête. » Nous dirions : « Le perfide *fut* (ou *était*) si cruel qu'il lui *fit*... » ou bien : « Le perfide *est* si cruel qu'il lui *fait*... »

2. Accord de subordination complétive.

§ 469. — L'accord de subordination dans l'ancienne langue repose sur les mêmes principes que dans la langue actuelle. Ce n'est pas le lieu de dégager ici ces principes des applications plus ou moins illogiques qui en ont été faites, particulièrement de nos jours¹. Mais si l'on tient compte de l'emploi fréquent du subjonctif pour le conditionnel, emploi qui était alors parfaitement régulier, et du mélange plus libre qu'aujourd'hui du présent historique et du passé ; si d'autre part on recherche pour chaque exemple les conditions logiques de l'accord, on verra que sur ce point, comme sur les autres, ce n'était point l'arbitraire qui régnait dans les usages de la vieille langue.

CHAPITRE X

SYNTAXE DE LA PRÉPOSITION

Nous examinerons les principales prépositions dans l'ordre alphabétique.

¹ Je renverrai pour cette question à l'article que j'ai publié dans l'Annuaire de la faculté des lettres de Lyon (1^{re} année, fasc. II,

A

I. — Principales valeurs de la préposition « à ».

§ 470. — La préposition « à », qui se rattache aux prépositions latines *ad*, *apud*, *ab*, a trois valeurs principales. Elle indique : 1° *mouvement vers*, ou, dans l'ordre moral, *tendance*; 2° *séjour ou état*; 3° *mouvement hors de ou origine*.

Exemples : « Tu vas à Rome; je suis à Paris; il a pris au tas. »

Ces trois valeurs principales se subdivisent en un grand nombre de sens particuliers, fort éloignés quelquefois du sens primitif. Nous allons passer en revue celles de ces significations dont l'usage a varié.

II. — Divers sens de « à » se rattachant à l'idée de « mouvement vers, tendance ».*Sens général.*

§ 471. — « A » n'est pas notre seule préposition marquant « mouvement vers ». Nous avons encore *en*, *dans*, *vers*, et quelques autres, que nous employons souvent, au lieu de « à », suivant des distinctions qui ne peuvent être étudiées ici. Ainsi nous disons « entrer dans le pays » et non « entrer au pays ». Nous disons : « aller à Paris », mais « chevaucher vers Paris ». Comme ces distinctions sont quelquefois très légères, on ne s'étonnera pas de voir l'ancienne langue employer « à », pour marquer *mouvement vers*, là où nous mettrions une autre préposition :

Villehardouin : « L'empereres... chevaucha à une autre cité ».

Froissart : « Quand ils veulent entrer au royaume d'Angleterre. »

A devant le complément indirect.

§ 472. — Quand le complément indirect est uni au verbe non seulement par l'idée précise de « mouvement vers », mais par toute autre idée voisine, il est généralement précédé de la préposition *à* : « Il a donné son livre à son frère, cette route sert à tout le monde ». Dans l'ancienne langue, le verbe *jager* prenait ainsi, comme complément indirect précédé de *à*, le nom de la peine prononcée : *jager à mort*, comme on dit : *condamner à mort*. Voltaire écrit encore : « Il fut jugé à mort unanimement ».

§ 473. — Les locutions verbales « *avoir amour, avoir haine* » avaient aussi un complément précédé de *à* :

Comnygues : « Pour quelque haine particulière que j'aurois à eux. »

Ibidem : « Les autres ont trop d'amour à leurs biens. »

Nous disons aujourd'hui : « avoir de l'amour *pour* quelqu'un », mais nous employons encore avec la préposition « *à* » la locution verbale « avoir droit ».

A marquant le rapport de possession.

§ 474. → Après le verbe, *à* marque régulièrement le rapport de possession : « ce livre est à Pierre. » Mais entre deux noms, ce rapport est généralement marqué par la préposition « *de* ». Cependant nous disons : « un ami à moi ». Cet emploi de *à* était fréquent dans l'ancienne langue, et l'est encore dans la langue populaire :

Chanson de Roland : « En eurt *a* rei », c'est-à-dire « en cour *de* roi ».

Roman de Berthe : « Que jamais ne dirai que soie fille à roi ».

Froissart : « Édouard II, qui fut père *au* gentil roi Édouard ».

A au lieu de pour devant un infinitif.

§ 475. — Après les substantifs, et dans certaines locutions consacrées, nous employons *à* au lieu de *pour* devant un infinitif : « verre *à* boire; il a de la peine *à* se lever. ». Ces locutions se rattachent à un usage ancien plus étendu :

Beaumontoir : « Les dismes furent establies... *à* sainte Église soutenir. » Nous dirions : « *pour* soutenir l'Église. »

Alain Chartier : « Ainsi que s'ils estoient nés seulement *à* boire et *à* manger. »

§ 476. — Dans *verre à boire*, l'infinitif conserve le sens actif; mais souvent la préposition *à*, après un nom ou un adjectif, donne à l'infinitif qui suit la valeur d'un infinitif passif : « eau *à* boire », c'est-à-dire : « eau pour être bue »; « bon *à* cacher », c'est-à-dire : « bon pour être caché »; « homme *à* éviter », c'est-à-dire : « homme pour être évité, digne d'être évité ». L'infinitif, ainsi précédé de *à*, équivalait au participe futur passif des Latins. Cette valeur spéciale de *à* se retrouve dans les vieilles locutions telles que : « désireux de son père *à* venger », sur lesquelles nous reviendrons dans le chapitre des gallicismes.

A et non de devant un infinitif.

§ 477. — Quand un infinitif dépend d'un autre verbe, nous le faisons souvent précéder de l'une des prépositions « de » ou « à », et quelquefois nous hésitons entre les deux : « obliger *à* faire ou *de* faire ». Dans l'ancienne langue on trouve fréquemment « *à* » là où nous mettrions *de*, quelquefois même là où nous ne mettrions aucune préposition

Après « craindre » :

Villehardouin : « come cil qui *cremoient à* perdre toute la terre. » Mot à mot : « comme ceux qui *craignaient à* perdre toute la terre. »

Commynes : « Il ne craignoit point fort à mettre en péril ung sien serviteur ».

Après « oublier » :

Châtelain de Coucy : « Pour ce, n'ai je mie oublié à aimer bien et loiaument ».

Joinville : « Je vous avoie oublié à dire ». C'est-à-dire : « J'avais oublié de vous dire. »

On disait aussi « **laisser à** », dans le sens de « cesser de ».

Roman de la Rose : « Que me laissez à chastier. »

On trouve encore :

Il convient à au lieu de il convient de ;

Jurer à — jurer de ;

Désirer à — désirer de, ou désirer sans prépos.

A au lieu de pour dans le sens de : pour une durée de.

§ 478. — *Villehardouin* écrit : « Il n'avoient viandes à plus de trois semaines. » C'est-à-dire : « Ils n'avaient pas de vivres pour plus de trois semaines. »

Cette valeur de à est conservée dans les termes juridiques : « travaux forcés à temps, à perpétuité », c'est-à-dire : « pour un temps, pour toujours. »

A au sens de à titre de, comme.

§ 479. — Nous disons encore : « tenir à honneur, prendre à témoin, être à charge ». Ces locutions étaient beaucoup plus nombreuses dans l'ancienne langue :

Chanson de Roland : « E cil de France le claiment à guarant. » C'est-à-dire : « Et ceux de France l'appellent comme garant, comme protecteur. »

Joinville : « Au roy apportèrent divers joiaus à présent. » C'est-à-dire : « Ils apportèrent au roi divers joyaux en présent, comme présent. »

Froissart : « Il leur avoit donné à capitaine un moult gentil prince ». Traduisez : « Il leur avait donné *comme* capitaine un très noble prince. »

Commynes : « Il avoit eu à espouse et à femme la sœur du dit roi Ferrand. » C'est-à-dire : « Il avait eu *comme* femme la sœur dudit roi Ferrand. »

A dans le sens distributif.

§ 480. — Nous disons encore : « à la douzaine ». Mais nous ne dirions plus, comme dans l'ancienne langue : « à douzaine » ou « à douze ».

Chanson de Roland : « Moerent païen à milliers et à cenx. » Traduisez : « Les païens meurent *par* milliers et *par* centaines. »

III. — Divers sens de « à » se rattachant à l'idée de « séjour, situation, état ».

Sens général.

§ 481. — Nous disons : « Il est *au* théâtre, il se repose *au* jardin, il est *au* pays, mal à l'état aigu, il est à portée. » Mais nous mettons souvent « dans » ou « en », au lieu de « à », quelquefois obligatoirement. Ainsi nous devrions remplacer à par une autre préposition dans les exemples suivants :

Commynes : « Il avoit esté dit que l'on se reposeroit deux fois *au* chemin ». »

Chanson des Saxons : « Touz les princes qu'il pot à sa terre trover. » C'est-à-dire : « Tous les princes qu'il put *dans* sa terre trouver ». »

Roman de Brut : « Qui por lui ert a grant paor ». C'est-à-dire : « Qui pour lui était *en* grande peur ». »

A devant un infinitif ou un gérondif au lieu de **en** suivi du gérondif.

§ 482. — « **A** + infinitif » au lieu de « **en** + gérondif » est une locution encore vivante : « **A** vaincre sans péril. on triomphe sans gloire. **A** le bien prendre... » L'ancienne langue en offre de nombreux exemples.

On trouve aussi : à *disant*, à *chevauchant*, etc., au lieu de : *en disant*, *en chevauchant*, etc.

A, sans idée de mouvement, se rapportant à la durée.

§ 483. — Quand nous indiquons à quel moment de la durée un fait s'est produit, nous mettons souvent la préposition *à* devant le nom ou la locution qui exprime ce moment; mais souvent aussi nous supprimons toute préposition : « Il est parti *à* deux heures; il s'est marié *à* trente ans, il s'est levé *au* jour. Il est parti deux heures après; il a commencé le jour où vous êtes arrivé; il est venu ce soir. » Nous ne pouvons expliquer ici les raisons variées de cette différence. Nous avons seulement à faire remarquer que l'ancienne langue employait plus souvent que nous la préposition dans les phrases semblables. En voici des exemples :

Livres des Rois : « David parla à Nostre Seigneur *al* jur qu'il l'out delivred ». Mot à mot : « David parla à Notre Seigneur *au* jour qu'il l'eut délivré. » Nous dirions : « le jour où il le délivra. »

Froissart : « **A** quarante ans après, il ne seroit pas recouvré. » Nous dirions : « quarante ans après », sans préposition.

Châtelain de Couci : « Car vostre sui et serai *à* tous dis. » Mot à mot : « car je suis et serai vôtre *à* tous jours, *à* toujours ».

§ 484. — Devant le mot « temps », précédé de l'adjectif démonstratif, ou suivi d'un adjectif et non précédé de l'article, nous mettons « en » au lieu de « à » : « *en ce temps, en temps utile.* » L'ancienne langue disait aussi : « *à ce temps.* »

Froissart : « Et *à ce temps* là les Escots aimoient et prioient assez peu les Anglois ».

Nous avons conservé l'expression « à temps », dans le sens de : « en temps utile. » (Compar. § 478.)

§ 485. — « A » pouvait encore avoir le sens de « pendant. »

Chanson de Roland : « Ki durerat *à trestut* tun eage. »
Mot à mot : « Qui durera *à toute* ta vie. » C'est-à-dire : « *pendant* toute ta vie. »

Ibidem : « Ja mar erendrez nul hume *à* mun vivant. »
C'est-à-dire : « C'est *à tort* que vous craindrez qui que ce soit *pendant* ma vie. »

A au sens de avec

§ 486. — A, comme *avec*, peut marquer l'instrument, la manière. On dit : « ouvrage fait *à la main* ; duel *à l'épée* ; parler *à voix basse* ; *à haute voix* ; *à peine* ; *à tort* ; *à raison.* » Dans l'ancienne l'ancienne langue, c'était là un des sens usuels de « à ».

Chanson de Roland : « L'olifant sunet *a* dular et *a* peine. » Traduisez : « Il sonne l'olifant *avec* douleur et peine ¹. »

Marie de France : « Le col li rumpt *à* ses deux meins. »

§ 487. — On trouve aussi *à* comme équivalent de « avec », dans le sens de « en compagnie de ».

Villehardouin : « Adone issi li empereres Alexis par une autre porte *à toute* sa force. » Traduisez : « Alors l'empe-

1. Dans cet exemple, « à » peut aussi être considéré comme marquant l'état (voyez § 481). C'est d'ailleurs un des sens de « avec ».

reur Alexis sortit par une autre porte *avec* toutes ses forces. »

§ 488. — Le même sens de « avec » était attribué à une locution composée de *à* et de *tout* invariable : « à tout. »

Joinville : « Li cuens Tybaus de Champaigne... vint servir le roi *à tout* trois cens chevaliers. » Traduisez : « Le comte Thibaut de Champagne vint servir le roi *avec* trois cents chevaliers. »

Commynes : « L'arrière ban du Dauphiné *à tout* quarante ou cinquante gentilz hommes de Savoye. » Traduisez : « L'arrière ban du Dauphiné *avec* quarante ou cinquante gentilshommes de Savoie. »

C'est là d'ailleurs l'origine de notre substantif « atout », terme de jeu.

§ 489. — Cette valeur de *à* explique l'emploi ancien de cette préposition après « se battre, se combattre, avoir guerre. » Nous disons aujourd'hui : « Se battre *avec* quelqu'un, avoir une guerre *avec* son voisin. » L'ancienne langue disait : « Se battre ou se combattre *à* quelqu'un, avoir guerre *à* son voisin. »

A suivi d'un adjectif.

§ 490. — Nous disons : « *à* découvert, *à* froid, *à* nu, etc. » L'ancienne langue disait aussi : « *à* fort, *à* long, *à* dur, etc. » Les adjectifs ainsi employés caractérisent tantôt l'état et tantôt la manière, et ces locutions se rattachent directement à deux des sens de *à* énumérés ci-dessus (§§ 481 et 486).

IV. — Divers sens de « à » se rattachant à l'idée de « mouvement hors de, origine. »

A au lieu de *par* après un verbe passif ou pris dans un sens passif.

§ 491. — Nous employons encore « *à* » au lieu de « *par* »

après les infinitifs actifs pris dans un sens passif : « Il a fait quitter la place à son frère. » L'ancienne langue employait plus souvent à dans cette acception, soit avec un infinitif, soit avec un participe passé.

Chanson de Roland : « A mil Franceis fait bien chercher la ville. » Mot à mot : « à mille Français il fait bien parcourir la ville. »

Roman de Berthe : « A tous se fit aimer Berthe. » Nous dirions : « Berthe se fit aimer par tous, ou de tous. »

Ibidem : « Me gardez que ne soie prise à beste cuiverte. » C'est-à-dire : « Empêchez que je ne sois prise par une bête malfaisante. »

A au sens de selon, d'après.

§ 492. — Nous disons encore : « à ce qu'il pense, à sa façon, à son idée. » Mais nous ne disons plus : « à son pouvoir », comme au moyen âge.

Châtelain de Couci : « ou cil qui aime du cuer à son pouvoir. » Mot à mot : « Ou celui qui aime du cœur à son pouvoir. » C'est-à-dire : « selon son pouvoir, tant qu'il peut. »

Commynes : « Cherchant rompre le dit voyage à leur pouvoir. » C'est-à-dire : « selon leur pouvoir, autant qu'ils pouvaient. »

C'est aussi le sens de à dans l'exemple suivant :

Châtelain de Couci : « Vous pouvez bien savoir par ma chanson et à mes diz... » Traduisez : « Vous pouvez bien savoir par ma chanson et d'après mes paroles... »

AÎNÇOIS, ANCEIS, ENCEIS

§ 493. — « Aînçois, anceis, enceis », qui a le sens de « avant », est employé tantôt comme adverbe, tantôt comme préposition. Voici un exemple de l'emploi prépositionnel :

Chanson de Roland : « Ne fut si forz (bataille) enceis ne

pois *cel tens.* » C'est-à-dire : « il n'y eut si forte bataille *avant* ni depuis *ce temps.* »

AINS

§ 494. — *Ains* (sens de *avant*), surtout adverbe, est quelquefois préposition :

Chanson de Gui de Bourgogne : « *Ains* demain à ceste eure la cité vos randron. » C'est-à-dire : « *Avant* demain à cette heure, nous vous rendrons la cité. »

APROF

§ 495. — *Aprof*, adverbe et préposition, signifie « après ».

Roman de Rou : « Un sarcuel fist appareillier... A metre *apreuf* sa mort son cors. » C'est-à-dire : « Il fit préparer un cercueil pour mettre son corps *après* sa mort. »

AS, ES

§ 496. — « *As, es* » signifie *voici*, et s'emploie souvent avec deux régimes, dont l'un est le nom de la personne à qui l'on montre (toujours un pronom), et l'autre le nom de l'objet montré.

Chanson de Roland : « *As li un angle* ki od lui soelt parler. » Mot à mot : « *Voici lui un ange* qui avec lui a coutume de parler. »

Ibidem : « *As les vus aqueisiez.* » Mot à mot : « *Voici les vous cois.* » Nous disons encore familièrement : « *Vous les voilà domptés.* »

Gui de Bourgogne : « *Es les barons.* » Traduisez : « *Voici les barons.* »

A TOUT

Voyez à (§ 488).

AVERS

§ 497. — *Avers* signifie *en comparaison de* :

Chrétien de Troies : « Un seul nen conui que prisasse avers cestui. » Mot à mot : « Je ne connaissais pas un seul chevalier que je prisasse à côté de celui-ci. »

Roman de la Rose : « El fu clere comme la lune Est avers les autres estoiles. » C'est-à-dire : « Elle était claire comme la lune près des autres étoiles. »

CONTRE

§ 498. — La préposition « contre » avait au moyen âge plusieurs sens qu'elle n'a pas conservés.

Elle signifie : *en face de, du côté de, vers.*

Chanson de Roland : « Cuntre le ciel ambedous ses mains jointes. » C'est-à-dire : « ses deux mains jointes vers le ciel. »

Joinville : « Et estoient couchié contre orient. » C'est-à-dire : « et ils étaient couchés vers l'orient. »

§ 499. — Elle signifie encore : *au moment de, vers.*

Chanson de Roland : « Cuntre midi tenebres i ad granz », c'est-à-dire : « Vers midi il y a de grandes ténèbres ».

Froissart : « Li roi d'Engleterre, contre le mois de mai, retourna en la marce de Londres. » C'est-à-dire : « Le roi d'Angleterre, vers le mois de mai, etc. »

DE

Principales valeurs de la préposition « de ».

§ 500. — La préposition « de » marque principalement le point de départ, dans l'espace, dans la durée, ou au figuré : « Il vient de Paris, il est arrivé d'hier, il tient de vous. » A cette signification principale se rattachent des sens dérivés assez nombreux, dont quelques-uns offrent des particularités à noter.

De marquant le rapport de possession.

§ 501. — Le rapport de possession est généralement indiqué : entre deux noms par *de*, après le verbe *être* par *à*. Nous avons vu que, par exception, *à* pouvait être employé entre deux noms. De même, par une exception inverse, *de* pouvait être employé avec le verbe *être*.

Sermons de saint Bernard : « Layez venir a mi les petiz, car *de* teil gent est li regnes de ciel. » C'est-à-dire : « Laissez venir à moi les petits, car le royaume du ciel est à telles gens, est à eux. »

De et non à devant un infinitif.

§ 502. — Quand un infinitif dépend d'un autre verbe, nous avons vu que l'ancienne langue le faisait souvent précéder de la préposition *à* au lieu de « *de* ». Inversement, on trouve *de* au lieu de *à* :

Après s'attendre :

Commynes : « Car de nostre costé on s'attendoit *de* les chasser à force d'artillerie. »

De s'est d'ailleurs employé, après « s'attendre », jusqu'au xvii^e siècle :

La Fontaine : On ne s'attendait guère *De* voir Ulysse en cette affaire. »

§ 503. — Après penser :

Roman du Chevalier au lyon : « Pansez *de* tost venir arrière. »

§ 504. — Après « il y a, il est » :

Châtelain de Couci : « Or n'i a que *dou* bien couvrir », c'est-à-dire : « or il n'y a qu'à bien couvrir. »

Pièce d'archives citée par Godefroy : « Demanderent les ungs aux autres qu'il estoit *de* faire. » C'est-à-dire : « Ils demandèrent les uns aux autres ce qu'il y avait à faire. »

On disait de même : « Il n'y a mais que *de* » dans le sens de : « Il n'y a plus qu'à ». « Il n'y a fors *de* » pour « il n'y a qu'à ».

De relativement à la durée.

1. « De » au sens de « depuis ».

§ 505. — Nous disons bien encore : « il est arrivé *d'hier*. » Mais on dit aussi : « il est arrivé *depuis* hier. » Et « depuis » s'emploie dans beaucoup de cas où l'ancienne langue pouvait mettre « de » :

Roman des Sept Sages : « Il vucut savoir que il set, *de* tans de tens comme vos l'avez tenu a escole. » C'est-à-dire : « Il veut savoir ce qu'il sait *depuis* tant de temps que vous l'avez tenu à l'école. »

Joinville : « Oef dur cuit *de* quatre jours ou *de* cinc. » C'est-à-dire : « œufs durs cuits *depuis* quatre ou cinq jours. »

2. « De » au sens de « pendant ».

§ 506. — *De* peut équivaloir à « pendant ». Nous avons vu que « à » avait aussi quelquefois cette valeur. Comparez notamment la vieille locution « à tout son vivant » et l'expression « *de tout son temps* » employée par Joinville dans la phrase suivante : « Onques hom lays de nostre temps ne vesqui si saintement *de tout son temps*. » C'est-à-dire : « Jamais laïque de notre temps ne vécut si saintement *pendant toute sa vie*. »

Nous disons encore : « de tout temps. » Mais *de* a surtout conservé cet emploi dans les phrases négatives : « il ne viendra pas *de* quatre jours, *de* longtemps. »

3. « De » marquant le moment de l'action.

§ 507. — Enfin *de*, comme *à*, peut marquer le moment de

l'action. Nous disons : « Il est arrivé *de* bonne heure », et aussi, dans le langage populaire : « Il est arrivé à bonne heure. » On dit également : « Il est parti *de* jour » et « *au* jour. » Mais ces deux expressions ont pris des valeurs différentes.

Nous disons : « à présent. » On trouve dans les anciens textes, avec le même sens : « *de* présent. »

De signifiant de la part de, au nom de :

§ 508. — *Chanson de Roland* : « E l'arcevesques *de* Dieu les beneist », c'est-à-dire : « Et l'archevêque les bénit *au nom de* Dieu. »

De au lieu de par après un participe passé.

§ 509. — Nous disons encore : « Il est aimé *de* tous. » Cet emploi de « *de* » était moins rare dans l'ancienne langue :

Chanson de Roland : « Ne placet Deu... Que ço seit dit *de* nul hume vivant... » C'est-à-dire : « A Dieu ne plaise que cela soit dit *par* nul homme vivant. »

Nous avons vu que *à* s'employait aussi quelquefois avec cette valeur (§ 491).

§ 510. — Dans la vieille expression : « être bien *de* quelqu'un », *de* a le sens qui lui est propre après les participes passés. « Etre bien » signifiait en effet : « être bien vu, bien traité. »

Roman du Chevalier au lyon : « La demoisele estoit si bien *de* sa dame que... »

De marquant l'instrument, la manière.

§ 511. — Comme « à », mais par une autre voie, « *de* » est arrivé à marquer l'instrument, la manière. Entre ces deux prépositions, prises dans ce même sens, il y a une

nuance de signification qui sera rendue sensible par les exemples suivants :

Ouvrage fait <i>à</i> la main	Ouvrage fait <i>de</i> sa main
Ils combattent <i>à</i> l'épée	Ils frappent <i>de</i> l'épée
Il parle <i>à</i> voix basse	Il parle <i>d'</i> une voix douce
C'est <i>à</i> raison qu'il le dit	Il se fâche plus que <i>de</i> raison
Il parle <i>à</i> cœur ouvert	Il l'encourage <i>de</i> tout cœur
Il travaille <i>à</i> tête reposée	Il calcule <i>de</i> tête.

§ 512. — Il faut remarquer que cet emploi de « à » et « de » se restreint souvent à des expressions consacrées, et n'est vivant encore dans la langue que lorsque le nom qui suit est précédé d'un article ou d'un démonstratif. On dit : « parler *à* voix haute, *à* voix basse ». mais on ne dirait pas : « parler *à* voix élevée, *à* voix forte. » On peut dire au contraire : « Il parle *d'*une voix élevée, *d'*une voix émue, etc., etc. »

§ 513. — Parmi les expressions consacrées de l'ancienne langue où « de » marquait la manière, quelques-unes sont tombées en désuétude, par exemple : *de* bon courage (avec bonne intention, de bon cœur), *de* mauvais courage (avec mauvaise intention, à regret), *de* courage (courageusement).

Oresme : « Il vient *de* bon courage ».

§ 514. — C'est à cette valeur de la préposition « de » qu'il faut rattacher les locutions adverbiales qu'elle peut former avec les adjectifs. Nous disons encore : « *de* nouveau, *de* même. » L'ancienne langue disait aussi « *de* fi (d'une manière digne de foi), *de* certain (d'une manière certaine), etc. »

§ 515. — *De* s'est joint aussi à certains adverbes, d'abord sans en modifier le sens : « *de* hors, *de* dans, *de* maintenant, *de* jadis », au lieu de : « hors, dans, maintenant, jadis ». Celles de ces locutions qui ont persisté dans la

langue à côté de l'adverbe simple s'en distinguent aujourd'hui par une nuance de sens.

De *marquant restriction de l'idée exprimée par le verbe ou l'adjectif.*

§ 516. — Ce cas est souvent confondu, mais à tort, avec le précédent. Dans « faible *d'esprit* » on dit que *de* marque la manière, comme dans : « calculer *de* tête. » Il répond en effet à la même question : « Faible de quelle manière ? Calculer de quelle manière ? » Mais la question n'est la même qu'en apparence. La réponse qu'elle appelle restreint dans le premier cas l'idée exprimée, elle la complète dans le second. Si dans « Pierre est faible *d'esprit* » on supprime « *d'esprit* », on dénature la pensée, parce qu'on enlève la restriction qui la rendait juste. Au contraire, si dans « Paul calcule *de* tête » on supprime « *de* tête », la pensée reste la même, on ne supprime qu'un détail complémentaire. Dans le premier cas, les équivalents de « *de* » seraient *pour*, *quant à* (faible *pour* l'esprit, *quant à* l'esprit), jamais *avec*. Dans le second cas, l'équivalent le plus exact serait *avec* (il calcule *avec* la tête seule, sans écrire), jamais *pour* ni *quant à*.

De est restrictif dans : « Il est bien *de* figure, tu lui ressembles *de* visage, etc. » Il s'explique de même dans ces vieux exemples :

Robert de Blois : *De* fiertei ressemble un lion. » C'est-à-dire : « *Pour* la fierté il ressemble à un lion. »

Sermons de saint Bernard : « Il se coysievet *de* boche, mais il nos ensaignevet par oyvre. » Mot à mot : « Il se taisait *de* bouche, mais il nous enseignait par les œuvres. »

Histoire de Guillaume le maréchal : « *De* la faiture Ressemblout il asez haut home Por estre emperere de Rome. »

§ 517. — Le *de* restrictif s'employait même devant un infinitif :

Roman de Brut : « Teil chevalier n'ot en la terre *D'*armes porter, *de* faire guerre. » C'est-à-dire : « Il n'y avait pas sur terre un chevalier tel que lui *pour* porter les armes et faire la guerre. »

De marquant le moyen.

§ 518. — Nous disons : « Il l'a payé *de* sa bourse, il l'a acheté *de* son argent. » C'est aussi l'un des sens de la préposition *avec*. Car on dit : « il l'a acheté *avec* son argent ». L'ancienne langue employait plus souvent *de* pour marquer le moyen :

Joinville : « Ilala au roy et li dist que grant honte avoie fait à li et aus autres barons, *de* ces robes que je li avoie envoié, quant il ne s'en estoient avisié avant. » C'est-à-dire : « Il alla au roi et lui dit que j'avais fait grand honte à lui et aux autres barons *avec* ces robes que je lui avais envoyées (à l'impératrice) quand ils n'y avaient pas songé eux-mêmes. »

De marquant la cause.

§ 519. — *De* marque la cause dans : « Il est mort *de* sa blessure, il est rouge *de* colère, il est furieux *des* obstacles qu'il rencontre, etc. » *De* a la même valeur dans les exemples suivants :

Chanson de Roland : « *Des* morz qu'il troevet cumencet à plurer. » Mot à mot : « *Des* morts qu'il trouve il commence à pleurer. » C'est-à-dire : « Il commence à pleurer *à cause des* morts qu'il trouve. »

Joinville : « Et il, qui me vit megre et descharnei *de* la maladie. » C'est-à-dire : « Et lui, qui me vit maigre et décharné *par* la maladie. »

De *signifiant* au sujet de.

§ 520. *De* a particulièrement ce sens dans les titres d'ouvrages ou de chapitres (*De* la peine de mort), ou après certains verbes ou certaines locutions verbales (parler *de* la pluie et *du* beau temps; il s'est mis en peine *de* vous rejoindre). On le trouve avec le même sens dans les exemples suivants, où nous le remplacerions généralement par « pour ».

Récit de la 1^{re} Croisade : « Et *del* chastel avoir tut son poeir feroit. » C'est-à-dire : « Et il ferait tout son possible *pour* avoir le château. »

Livres des Rois :

« Samuel out cumandé a Saul qu'il l'attendist *del* sacrefise que faire devreit. » Traduisez : « Samuel commanda à Saül qu'il l'attendit *pour* le sacrifice qu'il devrait faire. »

Sermons de saint Bernard : « Nuls de ceos ne se taut *del* douz nom del Salvaor. » Mot à mot : « Aucun d'eux ne se tut *du* doux nom du Sauveur ». « Se taire *de* » est aussi rationnel que « parler *de* ».

C'est ainsi qu'on disait encore : « penser *de* quelque chose », au lieu de « penser à ».

Lancelot : « Pense *de* lui et *de* son cheval. »

§ 521. — On disait aussi : « savoir *de* la mer », pour « connaître la mer », « conseiller *d'* une terre », pour « indiquer une terre », « faire dommage *de* quelque chose », comme nous disons : « faire tort *de* ».

§ 522. — *De* s'employait, comme *quant à* ou *pour* de nos jours, pour mettre en relief, en l'isolant, un nom qui était ensuite représenté par un pronom à sa place normale.

Chanson de Roland : « *Del* rei paien, sire, par veir creez Ja ne verrez cest premier meis passet Qu'il vous si-vrat en France le regnet. » C'est-à-dire : *Quant au* roi

païen, sire, croyez vraiment qu'il vous suivra avant un mois. »

Encore dans une lettre de Henri IV : « *De* vos voisins, j'ai vu par leurs responcees que.... »

De précédant l'infinitif ou le nom sujet logique d'une proposition

§ 523. — Nous disons : « Il est bon *de* le lui dire, ce n'était rien *de* le lui cacher, ou *que de* le lui cacher. » Mais si le sujet logique est un nom, au lieu d'être un infinitif, il n'est précédé aujourd'hui que de la conjonction *que* : « Ce n'était rien *que* les anciennes modes auprès de celles d'aujourd'hui ». L'ancienne langue disait : « ce n'était rien *des* anciennes modes. » Voici un exemple du xvi^e siècle :

Henri Estienne : « Ce n'estoit quasi rien *des* fraises qu'on vouloit faire autrefois, au prix de celles qu'ont inventées les lingères. »

De au lieu de *que* après un comparatif.

§ 524. — *Chanson de Roland* : « Plus fel *de* lui n'ont en sa compagnie. » C'est-à-dire : « Il n'y eut plus félon *que* lui en sa compagnie. »

Ibidem : « N'avez barun qui mielz *de* lui la facet. » C'est-à-dire : « Vous n'avez baron qui mieux *que* lui la fasse. »

Établissements de saint Louis : « Vos n'i avez riens plus *de* moi. » Nous disons encore « plus de, moins de » dans certaines locutions.

De séparant un adjectif ou un substantif qualificatif du nom qualifié.

§ 525. — Les locutions telles que « son bonhomme *de* père » étaient fréquentes dans l'ancienne langue. En voici deux exemples :

Gautier de Coinci : « ma lasse *d'*ame. »

Froissart : « Son signeur *de* père. »

DE COSTE

§ 526. — *Decoste*, vieille préposition, a le sens de « à côté de ».

Joinville : « Et se vindrent arangier *de coste* nous. »
C'est-à-dire : « Et ils vinrent se ranger à côté de nous. »

DEDANS (LATIN DE DE INTUS)

§ 527. — *Delans* est souvent préposition :

Châtelain de Couci : « Dont je l'ai tant *dedens* mon cuer amée. »

Villehardouin : « *Dedens* ces huit jors furent venu tuit li vaissiel et li baron. »

Au xvii^e siècle *dedans* est encore employé fréquemment comme préposition :

La Fontaine : « Et *dedans* son domaine Chacun dormoit aussi. »

DEFORS (DEHORS)

§ 528. — *Defors*, ordinairement adverbe, est quelquefois préposition :

Chanson de Roland : « *Defors* sun cors veit gesir la buele. »

Poème de Floire et Blancheflor : « *Defors* les murs, loing du portal, Ot une place principal. » Mot à mot : « *Dehors* les murs, loin du portail, il y avait une place principale. »

DEJUSTE, DEJOSTE

§ 529. — Même sens que *juste*, *joste* (Voy. plus loin).

DELEZ (PRÈS DE)

§ 530 — Ce mot est formé avec « de » et « lez » (latin

latus), préposition encore employée dans quelques noms de lieux.

Chanson de Roland : « *Delez un eglantier.* »

DÈS (LATIN DE-EX)

§ 531. — *Dès* signifie aujourd'hui : *au moment même de, à l'époque même de.* Dans l'ancienne langue, la signification de cette préposition était plus étendue ; elle ne s'appliquait pas seulement au temps, mais aussi à l'espace, et elle avait toute la valeur de « *depuis* ».

Chanson des Saxons : « *Dès le mont Saint-Michiel jusqu'à Chastel-Landon.* »

Joinville : « *Dès Ausone jusques à Lyon.* »

Chanson de Roncevaux : « *Dès le matin jusqu'à soleil couchant.* »

DESSOUS, DEDESSOUS (LATIN DE-SUBTUS)

§ 532. — *Dessous* s'employait dans l'ancienne langue aussi bien comme préposition que comme adverbe.

Chanson de Roland : « *Desuz un pin... un faldestoel i out.* » Mot à mot : « *Dessous un pin il y avait un fauteuil.* »

Au xvii^e siècle, *dessous* avait encore cette valeur. La Fontaine écrit :

« Le lièvre était gité *dessous* un maître chou. »

Aujourd'hui *dessous* n'est plus préposition que dans les locutions : « *par dessous, de dessous.* »

§ 533. — *Dedessous* se trouve avec le sens de « dessous, sous » dans la *Chanson de Roland* : « *Lur chevaux laissent dedesuz une olive.* » C'est-à-dire : « *sous un olivier.* »

DESUR, DESSUS (LATIN DE-SUPER, DE-SUSUM)

§ 534. — Ces deux mots, dont l'un a disparu, et dont l'autre est devenu adverbe (sauf dans les locutions prépositives *pardessus, de dessus*), s'employaient à la fois comme prépositions et comme adverbes :

Chanson de Roland : « Oliviers muntet *desur* un pui hal-tur. » Nous dirions : « Olivier monte *sur* une colline élevée. »

Dessus est resté préposition jusqu'au xvii^e siècle.

Molière : « *Dessus* quel fondement venez-vous donc, mon frère?... »

DEVANT, DEDEVANT

§ 535. — On trouve *dedevant* avec le sens de *devant*, comme *dedessous* avec le sens de « *dessous, sous*. »

Chanson de Roland : « *Dedevant* lui ad une pierre brune. » C'est-à-dire : « *devant* lui. »

EMPRÈS

§ 536. — Nous avons perdu cette préposition, qui signifiait : « auprès de » et « après ».

Joinville : « A la table le roy manjoit, *emprès* li, li cuens de Poitiers. » C'est-à-dire : « A la table du roi mangeait, *auprès de* lui, le comte de Poitiers. »

Roman de Rou : « Cil fu quens d'Ou *enpres* son père. » C'est-à-dire : « Il fut comte d'Eu *après* son père. »

EN (LATIN IN)

§ 537. — L'un des sens de la préposition latine *in*, le sens de *sur*, ne s'est conservé que dans quelques locutions : « portrait *en* pied ; mettre *en* croix. » L'ancienne langue employait plus librement « en pied » et « en croix »

Chanson de Roland : « Li quens Rollanz. .. *en* piez se

drecet. » Mot à mot : « Le comte Roland se dresse *en* pieds. » Nous dirions : « *sur* ses pieds. »

Ibidem : « La lance dont Nostre Sire fut *en* la cruiz nafrez. » Mot à mot : « La lance dont Notre-Seigneur fut percé *en* la croix. » Nous dirions : « *sur* la croix. »

§ 538. — Beaucoup de locutions adverbiales ont été formées avec la préposition *en* et des substantifs ou des adjectifs : « *en rond*, *en cachette*, etc. » L'ancienne langue en possédait un bon nombre qui sont devenues hors d'usage : *en foi* (fidèlement), *en apert* (ouvertement), etc.

ENCEIZ

Voyez **Ainçois**.

ENCONTRE

§ 539. — *Encontre*, adverbe et préposition, a la plupart des sens de *contre*.

Chanson de Roland : « *Encuntre* mei revelerunt li Saisne. » C'est-à-dire : « Les Saxons se révolteront *contre* moi. »

Chanson de Roland : « Li destriers est e curant e aates... Beste nen est ki *encuntre* lui alget. » C'est-à-dire : « Le cheval est agile et rapide.... Il n'y a pas de bête qui aille *en comparaison* de lui. »

Cet adverbe-préposition est employé aujourd'hui substantivement dans la locution : *à l'encontre de*.

ENCOSTE

§ 540. — *Encoste*, ancienne préposition, composée de *en* et du substantif *coste* (côte) a le sens de : *à côté de*.

Joinville : « Et encore.... mangoit *encoste* cele table la royne Blanche. » C'est-à-dire : « Et encore mangeait *à côté de* cette table la reine Blanche. »

ENDREIT, ENDROIT

§ 541. — « *Endreit, endroit* » est composé avec *droit*, comme *encoste* avec *coste*. Cet adverbe-préposition n'est plus employé que substantivement. On lui donne souvent dans l'ancienne langue le sens de la locution actuelle : « à l'endroit de... », c'est-à-dire : « en ce qui concerne... »

Chanson de Roland : « Ore ad li quens *endreit* sei sez que faire. » Mot à mot : « Maintenant le comte a assez à faire *endroit* soi. » C'est-à-dire : « à son endroit, en ce qui le concerne. »

Endroit signifiait encore : « en face de, vers. »

§ 542. — *Endroit de* avait les mêmes sens :

Joinville : « Et dist que *endroit de* li il avoit tuei six de nos gens. » C'est-à-dire : « Et il dit que, *en ce qui le concernait*, il avait tué six de nos gens. »

ENMI

§ 543. — *Enmi* (latin *in medio*), composé de *en* et de *mi* (*mi-carême, milieu, minuit, midi*), comme *parmi* de *par* et du même adjectif, a le sens de : « au milieu de. »

Chanson de Roland : « Setrois Rolland.... *enmi* ma veie. » C'est-à-dire : « Si je trouve Roland *au milieu de* ma route. »

ENSEMBLE

§ 544. — *Ensemble* (latin *in simul*) est quelquefois employé comme préposition, dans le sens de *avec*. On trouve aussi, dans le même sens, *ensemble od* (Voy. plus loin la préposition *od*).

Sermons de Saint Bernard : « Ou poreit estre nuls mals *ensemble* luy? » C'est-à-dire : « Où pourrait-il y avoir quelque mal, quand on est *avec* lui? »

Chanson de Roland : « *Ensemble od els li quens Rollanz i vint.* » C'est-à-dire : « *Avec eux y vint le comte Roland.* »

ENS EN

§ 545. — « *Ens en* », locution prépositive, composée de la préposition *en* et de l'adverbe *ens* ou *enz*, a le même sens que « *en, dans* » :

Chanson de Roland : « *Enz en lur mains portent branches d'olive.* » C'est-à-dire : « *Dans leurs mains ils portent des branches d'olivier.* »

ENTOUR

§ 546. — *Entour*, ancien adverbe-préposition, encore employé substantivement dans « à l'entour », avait, comme préposition, le sens de « autour de, auprès de, vers. »

Joinville : « *Nous feismes la premiere procession entour les dous maz de la nef.* » C'est-à-dire : « *Nous fimes la première procession autour des deux mâts du vaisseau.* »

Ibidem : « *Entour l'eure de vespres.* » C'est-à-dire : « *Vers l'heure de vèpres.* »

ENTRE

§ 547. — Les acceptions anciennes de cette préposition diffèrent peu des acceptions actuelles. Une d'elles doit cependant nous arrêter un instant, parce qu'elle ne s'est conservée que dans quelques locutions : « *Nous dinons entre nous ; ils s'amusement entre eux.* » C'est-à-dire : « *Nous dinons ensemble et à nous seuls, etc.* » L'ancienne langue disait de même, et nous ne pouvons plus dire : *entre moi et mon père (nous) demeurons dans cette maison ; (ils) se couchèrent entre le duc et le comte*, ce qui signifiait « *le duc et le comte se couchèrent ensemble* » ; *il partit entre lui et son*

filz, c'est-à-dire : « *ils partirent tous deux, lui et son filz.* »

Roman de Renard : « *Quex mautalant t'a fet devenir pelerin entre toi et mestre Belin.* » C'est-à-dire : « *Quelle idée vous a fait devenir pèlerins, toi et maître Belin!* »

Quand on traduit ces phrases de l'ancienne langue, on peut presque négliger « *entre* ». L'idée accessoire qu'exprimait cette préposition ne peut guère être rendue que par l'adverbe « *ensemble* ».

ENTRESQUE A

§ 548. — *Entresque* à signifie *jusqu'à*.

Chanson de Roland : « *L'osberc li rumpt entresque à la carn.* » C'est-à-dire : « *Il lui rompt le haubert jusqu'à la chair.* »

ENVERS

§ 549. — *Envers* s'employait comme synonyme de *vers* :

Chanson de Roland : « *Envers le ciel en volent les eslices.* » C'est-à-dire : « *Vers le ciel en volent les éclats.* »

§ 550. — *Envers* avait aussi le sens de « *en comparaison de* ».

Roman de la Rose : « *Clere comme la lune Envers qui les autres estoiles Resemblent petites chandoiles.* »

ENVIRON

§ 551. — *Environ*, comme préposition, a le sens de « *autour de* ».

Chanson de Roland : « *Envirun lui plus de vint milie humes.* » C'est-à-dire : « *Autour de lui plus de vingt mille hommes.* »

ES

Voyez *as*.

FORS

§ 552. — *Fors* a tous les sens de *hors*; ce sont d'ailleurs deux formes d'un même mot : latin *foris*.

JUSTE, JOSTE

§ 553. — « *Juste, joste* », latin *juxta*, signifie : *près de*. C'est avec cette préposition qu'ont été formés les deux verbes « *joster, jouter, jouter* » et « *ajoster, ajouter, ajouter* », qui signifient proprement « *mettre près de* ». Le premier de ces verbes a eu successivement les sens de : « *se mettre près de, s'approcher de (pour combattre), combattre* ».

LEZ, LES

§ 554. — *Lez, les* (latin *latus*, côté). Cette vieille préposition, qui signifie « *à côté de* », s'est conservée dans quelques noms de lieux : « *Plessis-lez-Tours.* »

Joinville : Et feri le Juif *les* l'oye. » C'est-à-dire : « Et il frappa le Juif *à côté de* l'oreille ».

LONG

§ 555. — *Long* (*lunc, lonc*), adjectif employé comme préposition, a les sens de « *près de, selon* ».

Chanson de Roland : « *Lunc* un alter belement l'enterèrent. » C'est-à-dire : « *Près d'un autel, ils l'enterèrent bellement.* »

NE MAIS QUE, NE MAIS

§ 556. — *Ne mais que* se compose de la négation *ne*, de l'ancien adverbe *mais* (qui a le sens de *plus*) et de la conjonction *que*. « *Ne mais que* » signifie donc littéralement : « *non plus que* ». On l'employait tantôt

comme notre conjonction *sinon*, tantôt comme une véritable locution prépositive, avec le sens de « excepté ».

Chanson de Roland : « Franceis se taisent, *ne mais que* Guenelun. » C'est-à-dire : « Les Français se taisent, *excepté* Ganelon. »

§ 557. — On trouve aussi « ne mais » avec le même sens :

Chanson de Roland : « Jo ne sai veirs nul hume *Ne mais* Rolland.... » C'est-à-dire : « Je ne sais vraiment personne (qui soit ainsi) *excepté* Roland. » Dans cet exemple « ne mais » pourrait aussi se traduire par « sinon ».

O

§ 558. — *O* (d'abord *od*) est une vieille préposition qui a le sens de « avec. »

Chanson de Roland : « Jol suivrai *od* mil de mes fedeilz. » C'est-à-dire : « Je le suivrai *avec* mille de mes fidèles. »

OUTRE

§ 559. — Cette préposition a d'abord signifié « au-delà », sens qui ne s'est conservé que dans quelques locutions : « outre mer, outre mesure ».

Chanson de Roland : « *Ultre* cest jur ne serum plus vivant. » C'est-à-dire : « *Au delà de* ce jour nous ne serons plus vivants. »

PAR

§ 560. — Cette préposition s'employait plus librement qu'aujourd'hui dans son sens primitif de « à travers ».

Chanson de Roland : « *Par* le camp (champ) vait Turpins li arcevesques. » Nous dirions plutôt : « L'archevêque Turpin va *à travers* le champ de bataille. »

§ 561. — *Par* signifiait aussi *pendant*, comme *per* en latin :

Villehardouin : « Ensi dura li assaus *par* cinc jors. » C'est-à-dire : « Ainsi l'assaut dura *pendant* cinq jours ».

§ 562. — *Par* a encore aujourd'hui un sens voisin de *après*, dans certaines locutions : « un *par* un, jour *par* jour. » L'ancienne langue disait aussi : « l'un *par* l'autre », au lieu de « l'un après l'autre ».

Joinville : « Se je vous ai de riens mesfait, je le vous desferai, l'un *par* l'autre. » Traduisez : « Si je vous ai fait tort en quoi que ce soit, je vous dédommagerai l'un *après* l'autre ».

563. — Cette préposition a servi à former un certain nombre de locutions, dont quelques-unes sont devenues hors d'usage :

Par veir (par vrai) au sens de « vraiment, sûrement ».

Chanson de Roland : « S'il voelt ostages, il en avrat *par veir*. » C'est-à-dire : « S'il veut des otages, il en aura *sûrement* ».

Par lui, par eux, au sens de « lui seul, eux seuls ».

Chanson de Roland : « Cil sunt *par els* en un val. » Mot à mot : « Ils sont *par eux* dans un vallon. » C'est-à-dire : « Ils sont *seuls*. »

Roman de Berthe : « Berte fut en la forest *par li*. » Mot à mot : « Berthe fut en la forêt *par elle*. » C'est-à-dire : « fut *seule* dans la forêt. »

§ 564. — Ajoutez les locutions prépositives suivantes :

Par nom de, au sens de « au risque de ».

Chanson de Roland : « *Par nom d'ocire* enveierai le mien... » C'est-à-dire : « *Au risque de* le tuer, *au risque de* le faire tuer, j'y enverrai le mien, mon fils. »

Par sum (latin *per summum*), au sens de « à l'extrémité de... au sommet de... »

Chanson de Roland : « *Par sum* les puis en un broill i remestrent. » C'est-à-dire : « *Au haut* des montagnes, ils s'arrêtaient dans un bois. »

§ 565. — *Par* se joint encore à certaines prépositions, particulièrement à celles qui commencent par *de* : « par devers, etc. » L'ancienne langue disait aussi : « par decoste », avec le même sens que « decoste » (Voyez ci-dessus)

PARMI

§ 566. — *Parmi* est formé comme la locution prépositive « par sum », que nous venons de voir, c'est-à-dire avec un adjectif (*mi* de *medium*) précédé de *par* (Voyez aussi *enmi* plus haut).

Parmi a signifié : « par le milieu de ».

Joinville : « Mes chevaus s'agenoilla... et je en alai outre *parmi* les oreilles dou cheval. » C'est-à-dire : « Mon cheval s'agenouilla..., et je fus jeté en avant *par le milieu* des oreilles du cheval, *entre* les oreilles du cheval ».

§ 567. — *Parmi* avait aussi, comme aujourd'hui, le sens de « au milieu de » ; mais il s'employait librement devant un nom singulier, tandis que nous ne nous en servons guère qu'avec le pluriel :

Chanson de Roland : « *Parmi* un val herbus ».

§ 568. — Enfin *parmi* avait encore le sens de « par le moyen de, moyennant ».

Joinville : « Li cuens de Champaigne vendi au roi, *parmi* les quarante mille livres, les fiez ci-après nommés. » C'est-à-dire : « Le comte de Champagne vendit au roi, *moyennant* les quarante mille livres, les fiefs ci-après nommés. »

PUIS

§ 569. — *Puis* (latin *post*) n'est plus qu'adverbe. Il a été préposition, avec le sens de « après, depuis ».

Chanson de Roland : « *Pois icel jur en fut cent anz deserte.* » Traduisez : « *Depuis ce jour, elle en fut cent ans déserte.* »

QUE EN, QUE A

§ 570. — *Que en, que à*, se trouvent après « d'ici, entre ci », avec le sens de : *jusqu'en, jusqu'à*.

Chanson de Roland : « *Vien me servir d'ici qu'en Oriente.* » C'est-à-dire : « *Sers moi d'ici jusqu'en Orient.* »

Chanson des Saxons : « *Entre ci que as portes.* » Mot à mot : « *Entre ici jusqu'aux portes.* »

SELON

§ 571. — *Selon* équivaut étymologiquement à « sous long ». (Voy. plus haut la préposition *long*.) Outre sa valeur actuelle, *selon* a, dans les anciens textes, le sens de : « le long de, près de ».

Froissart : « *Vous chevaucherez selon cette rivière.* »

SUR

§ 572. — *Sur* a souvent le sens de « plus que ».

Chanson de Roland : « *Sur tute gent est la tue hardie...* » Mot à mot : « *Sur toute nation est la tienne hardie.* » C'est-à-dire : « *par dessus toute nation* ».

TRES QUE A, TRES QUE EN, TRES

§ 573. — *Tres que à, tres que en*, vieilles prépositions, ont le sens de « jusqu'à, jusqu'en » (Voy. plus haut *En-tresque à*).

Chanson de Roland : « *Dès l'ure que nez fui tresqu'à cest jur.* » C'est-à-dire : « *Depuis l'heure ou je suis né jusqu'à ce jour.* »

§ 574. — Quelquefois *tres* est séparé de *que* et prend une valeur propre (celle de *depuis*), de telle sorte que le sens de *jusqu'à* doit être attribué à « que à » seul (Voy. d'ailleurs ci-dessus : *que à*, *que en*).

Chanson de Roland : « Le corps li trenchet *tres* l'un costet *qu'à* l'autre. » C'est-à-dire : « Il lui tranche le corps d'un côté à l'autre. »

VERS

§ 575. — Outre sa valeur actuelle, *vers* avait, dans l'ancienne langue, les sens de : « envers, contre ».

Livres des Rois : « Si hom peche *vers* altre. » C'est-à-dire : « Si un homme pêche *contre* un autre. »

Roman de la Rose : « Li tens *vers* qui noient ne dure. » C'est-à-dire : « Le temps *contre* qui rien ne dure. »

CHAPITRE XI

SYNTAXE DE L'ADVERBE

ADVERBES QUI SONT AUSSI PRÉPOSITIONS

§ 576. — Un bon nombre de prépositions peuvent s'employer adverbialement (quelques-unes sont d'ailleurs des adverbess à l'origine). Nous ne signalerons ici que celles qui ont eu, comme adverbess, des acceptions qui s'écartent des sens prépositionnels ou des sens actuels, ou celles qui ne peuvent plus s'employer adverbialement.

§ 577. — **Ainçois** et **ains**, qui signifient d'ordinaire « avant, auparavant », ont quelquefois le sens de « plus tôt » ou celui de « plutôt ».

Sermons de saint Bernard : « Je encherche per quel raison li filz prisist *anceos* char que li peires. » C'est-à-

dire : « Je recherche pour quelle raison le fils s'incarna *plutôt* que le père. »

§ 578. — C'est aussi le sens de *ains* dans les deux locutions « com ains pot » et « qui ains ains ».

Com ains pot signifie proprement : « comme plus tôt il put. » Nous disons aujourd'hui : « le plus tôt qu'il put ».

Chanson de Roland : « Cum il einz pout, del pui est avalez. » C'est-à-dire : « Le *plus tôt* qu'il put, il descendit de la colline. »

Qui ains ains, qui est ordinairement accolé à « qui mieux mieux », signifie proprement : « qui plus tôt, plus tôt », c'est-à-dire : « chacun le plus tôt qu'il peut ».

Villehardouin : « Vont à la terre *qui ainz ainz*, qui mielz mielz. » C'est-à-dire : « Ils vont à la terre chacun le *plus vite* et le mieux qu'il peut. »

§ 579. — **Avant, devant**, s'emploient comme adverbess plus librement que de nos jours. On trouve la locution adverbiale « par avant », qui, précédée de l'article au datif, a produit l'adverbe actuel : *auparavant*.

§ 580. — **Emprès**, comme adverbe, a ordinairement le sens de « après, ensuite ».

Chanson de Roland : « *Enprès* li ient. » Traduisez : « *Ensuite* ils lui disent. »

§ 581. — **Endroit**, comme adverbe, s'ajoute à « ici, là, or ». *Ici endroit* équivaut à peu près à « ici même ». *Or endroit* équivaut à « maintenant » (voy. *or* aux adverbess de temps).

§ 582. — **Entour** a souvent, dans les chartes, le sens de « environ ». *Ou là entour* signifie : « ou environ, ou à peu près. »

§ 583. — **Parmi**, employé quelquefois comme adverbe, a le sens de « par le milieu ».

Chanson de Roland : « Tute la teste li ad *parmi* sevrée. » C'est-à-dire : « Il lui a tranché toute la tête *par le milieu*. »

Au xvii^e siècle on trouve encore « *parmi* » employé adverbialement, mais avec le sens de « au milieu ». La Fontaine a dit : « Mais je voudrais *parmi* Quelque doux et discret ami. »

§ 584. — **Puis**, outre sa valeur actuelle, avait le sens de *depuis* :

Chanson de Roland : « Unc einz ne *pois* ne fut si forz e fière. » Mot à mot : « Jamais avant ni *puis* il n'y eut si forte et fière bataille. » C'est-à-dire : « Jamais avant ni *depuis*... »

ADVERBES PROPREMENT DITS

Pour étudier les autres adverbess, nous adopterons la division ordinaire en adverbess de lieu, de temps, de quantité, de manière, d'affirmation ou négation.

I. — Adverbess de lieu.

§ 585. — Plusieurs adverbess de lieu sont de véritables pronoms de lieux, de même que les pronoms proprement dits sont des pronoms de personnes ou de choses. Et comme les pronoms proprement dits, les pronoms de lieux sont les uns démonstratifs, les autres relatifs, d'autres enfin simplement nominatifs. Ces derniers, qui correspondent aux pronoms dits personnels, pourraient être appelés pronoms locaux. « Ici, là » sont démonstratifs, « où, dont » sont relatifs, « y, en » sont purement nominatifs. Nous verrons que les deux pronoms de lieux nominatifs (y, en) sont devenus par extension des pronoms personnels, et que les pronoms relatifs de lieux (dont, où) sont aussi devenus des pronoms relatifs de personnes et de choses.

§ 586. — **Ici** marque le lieu où l'on est, et **là** un lieu différent. A côté de *là*, l'ancienne langue avait aussi **illuec** (*illec, illueques*), qui s'employait avec le même sens :

Chanson de Roland : « Mais li quens Guenes *iloecc* ne volsist estre. » Traduisez : « Mais le comte Ganelon voudrait ne pas être *là*. »

Joinville : « Il n'avoit nul *illec* qui n'eust de ses prochains amis en la prison. » Traduisez : « Il n'y avait *là* personne qui n'eût de ses proches amis dans la prison. »

§ 587. — L'adverbe **ci**, forme abrégée de « ici », ne s'emploie plus que dans certaines locutions, où il se joint intimement à un autre mot : *ci-devant*, *celui-ci*, etc. L'ancienne langue s'en servait dans beaucoup de cas où nous mettrions « ici ».

Joinville : « Sire, quant vous partirés de *ci*. »

Commynes : « Ne *cy* ne ailleurs. »

§ 588. — Entre la préposition *de* et la conjonction *que* prise dans le sens de « jusque », *ci* pouvait s'appliquer au temps comme au lieu. « De *ci* que » signifiait non seulement « d'*ici* jusque (à un autre lieu) », mais encore : « de *maintenant* jusque (à un autre moment) ».

Roman de Berthe : « Ne mais ne sera aïse de *ci* qu'aura seü Se c'est Berte sa fille. » C'est-à-dire : « Et elle ne sera plus joyeuse depuis *maintenant* jusqu'à ce qu'elle aura su si c'est Berthe sa fille. »

Aujourd'hui encore « *ici, là* » peuvent s'appliquer au temps : « jusqu'*ici* il n'a pas écrit; jusque-*là* il n'avait pas écrit; il viendra d'*ici* à demain ».

§ 589. — L'adverbe de lieu **cà** est le même mot que *ici, ci*, mais à un autre cas; il vient de « *eccehac* » (comme *ici* de « *eccehie* »), et signifie proprement « par ici ». L'ancienne langue l'employait souvent, au lieu de *ici*, avec les verbes marquant mouvement :

Roman de la Rose : « Qui de la terre as Sarradins Fist *ça* ces arbres apporter. » Nous dirions : « Qui de la terre sarrazine fit apporter *ici* ces arbres. »

On peut encore employer *çà* avec le verbe venir : « venez *çà* ».

§ 590. — *Çà*, comme *ci*, se joignait à d'autres adverbes : **çà devant, çà avant, çà jus, çà en arrière.**

§ 591. — Enfin *çà*, de même que *ci*, est arrivé à désigner le temps. Au XVII^e siècle on se servait encore de « en *çà* », dans le sens de « jusqu'à maintenant ». Pascal écrit : « Depuis cinquante ans *en çà* on a vu publier plusieurs bulles semblables. »

§ 592. — **Dont** (latin *de unde*) est à l'origine un adverbe (pronom relatif et interrogatif de lieu), qui signifie « d'où ».

Joinville : « Li soudans de Babiloine avoit mainte fois essayé *dont* li fluns venoit. » C'est-à-dire : « Le soudan de Babylone avait maintes fois essayé de savoir *d'où* le fleuve venait. »

D'ailleurs, dès les textes les plus anciens, on trouve aussi *dont* employé, par extension, comme pronom relatif de personne ou de chose. Il n'a pas d'autre sens dans la langue actuelle.

§ 593. — **Où** n'est plus aujourd'hui qu'un adverbe de lieu ; mais il a été aussi, par extension, un pronom relatif de chose.

Froissart : « Respondirent qu'ils se tenoient bien pour absous et pour quittes de tout ce *où* obligés estoient. »

Molière dit encore : « Laissons là la medecine *où* vous ne croyez point. »

§ 594. — **Y** et **en** sont adverbes de lieux dans « j'y vais, j'en viens », et pronoms personnels dans « j'y pense, j'en parle ». L'emploi de ces adverbes comme pronoms personnels est ancien dans la langue, et n'offre d'ailleurs aucune difficulté.

§ 595. — Nous venons de passer en revue les adverbess pronominaux. Les autres adverbess de lieu indiquent qu'on est *dans* le lieu dont on parle, ou qu'on est *au-dessus* ou *au-dessous*, ou encore *derrière* ou *devant*, etc.

§ 596. — Pour indiquer qu'on est dans le lieu dont on parle, nous avons l'adverbe **dedans**, qui se compose de la préposition « de » répétée et de l'ancien adverbe **enz** (latin *intus*), qui avait le même sens.

Chanson de Roland : « A icest mot Franceis se fièrent *enz*. » C'est-à-dire : « A ces paroles, les Français se jettent *dedans* » (dans la mêlée).

§ 597. — *Enz*, combiné avec les adverbess démonstratifs *çà* et *là*, a formé **céans** et **léans**, qui signifient « ci-dedans, et là-dedans ». *Léans* est tombé en désuétude, et nous y suppléons, suivant les cas, par *là* ou *dedans*, qui représentent chacun la moitié de l'ancien mot, ou encore par *y*, qui équivaut à *là* avec la valeur démonstrative en moins.

§ 598. — Pour indiquer qu'on est *au-dessus* ou *au-dessous* du lieu dont on parle, nous avons, outre les mots mêmes dont nous venons de nous servir (*dessus*, *dessous*) : *sus* et *jus*, *amont* et *aval*, *contremont* et *contreval*.

§ 599. — Nous n'employons plus guère **sus** que dans l'expression « courir *sus* ». L'ancienne langue disait aussi *monter sus* (Joinville), *mettre sus*, etc.

§ 600. — **Jus** signifiait : *en bas*, *à terre*.

Chanson de Roland : « Par les degrés *jus* del palais descent », c'est-à-dire : « Il descend par les degrés *en bas* du palais ». Dans cet exemple, *jus*, suivi de *de*, forme une locution prépositive.

§ 601. — Il est superflu d'expliquer **amont** et **aval**. Dans l'ancienne langue, ces mots s'employaient plus librement qu'aujourd'hui, avec le sens général de « en haut, en bas ».

Roman de Berthe : « Le coutel a saisi, si l'a *amont* levé », c'est-à-dire : « Elle a saisi le couteau et l'a levé *en haut*. »

Contremont et **contreval** s'employaient avec le même sens que « *amont* » et « *aval* ».

Chanson de Huon de Bordeaux : « Il prist l'anel, *contremont* le leva. »

§ 602. — **Arrière**, dans l'ancienne langue, avait toute la valeur que nous donnons aujourd'hui à « *en arrière* ». On disait aussi : « *s'en aller arrière, revenir arrière* », dans le sens de « *retourner, s'en retourner* ».

En derrière, aujourd'hui hors d'usage, s'était formé sur « *derrière* », comme « *en arrière* » sur « *arrière* ».

II. — Adverbes de temps.

§ 603. — Nous parlerons d'abord de deux catégories d'adverbes de temps qui se sont souvent mêlées l'une à l'autre : ceux qui expriment le temps présent (*maintenant*, *or* dans l'ancienne langue, *aujourd'hui*, etc.), et ceux qui expriment une simultanéité plus ou moins précise avec un moment passé ou futur (*alors*, *donc* dans l'ancienne langue, etc.).

§ 604. — **Maintenant** marque le moment présent, et **alors** un moment non présent¹, de même que « *ici* » marque le lieu où l'on est, et « *là* » un lieu différent. Ou, pour être plus exact, *maintenant* et *alors* marquent d'une façon générale le moment dont on parle (présent, passé ou futur), et le premier de ces adverbes est arrivé à s'employer spécialement quand on parle du temps présent, le second quand on parle du passé ou du futur. Il n'en a pas toujours été ainsi; car *alors* se décompose en « *à l'ors* », et *ors* ou *or*

1. Sauf quand *alors* est pris dans le sens de « *ainsi donc* » : « *Alors* vous croyez qu'il faut y aller. »

(voyez ci-dessous § 605) s'appliquait particulièrement au présent, tandis que, à l'inverse, *maintenant*, dont le sens primitif est très large (équivalant à : *à l'instant*), s'est dit en parlant du passé ou du futur, par exemple dans *Henri de Valenciennes* : « Il n'i ot si coart qui *maintenant* ne fust garnis de hardement. » C'est-à-dire : « Il n'y eut si couard qui *alors* ne fût plein de hardiesse. » Il faudra donc quelquefois, dans les anciens textes, traduire *maintenant* par *alors*, ou vice versa.

§ 605. — **Or**, devenu exclusivement conjonction, a été d'abord un adverbe de temps (sous les formes *or*, *ore*, *ors*) qui avait le sens de « maintenant, à présent, tout à l'heure ».

Joinville : « Le pere au duc qui *ore* est. » C'est-à-dire : « Le père du duc qui est *maintenant*. »

§ 606. — **Donc** (ou *donques*), qui n'est plus aujourd'hui que conjonction, comme *or*, a été aussi un adverbe de temps, qui avait le sens de « alors ». Les composés **idonc** et **adonc** (*adonques*, *adons*) avaient le même sens :

Chanson de Roland : « *Idunc* plurerent cent milie chevalier. » C'est-à-dire : « *Alors* pleurèrent cent mille chevaliers. »

Chanson des Saxons : « Quant l'aurez salué, *don* lui dites... » C'est-à-dire : « *Alors* dites-lui... »

§ 607. — Les adverbes de quantité **tant** et **itant**, précédés de la préposition **à**, formaient des adverbes de temps qui avaient le sens de « tout à l'heure, maintenant, alors ».

Chanson de Roland : « Fin prendrum *à itant*... » Mot à mot : « Nous prendrons fin (nous mourrons) *tout à l'heure*. »

Joinville : « *Atant* es vous un chevalier... » C'est-à-dire : « *Alors* voilà un chevalier... »

§ 608. — Le vieil adverbe **adès** signifie proprement « à l'instant, tout de suite », et par extension « toujours ».

§ 609. — **Aparmesmes** est pour ainsi dire le superlatif de *adès*, et a le sens de « à l'instant même ».

§ 610. — **Aparmain** se rapproche par la forme et par le sens de l'adverbe précédent, bien qu'il en diffère par l'origine.

Il signifie aussi « à l'instant même », et en outre « bientôt ». Voyez § 617.

§ 611. — **Errant**, participe présent ¹ pris adverbialement, et **erranment**, marquent aussi l'instant même dont on vient de parler, et peuvent se traduire par « tout de suite » ou « aussitôt ».

§ 612. — **Endementières, endementiers** (et *dementiers*), **endementres** (et *dementres*), signifient : « pendant ce temps, alors ».

§ 613. — Parmi ces adverbes ou locutions adverbiales, exprimant le présent ou la simultanéité avec un moment non présent, il en est qui limitent le moment exprimé à un espace de temps déterminé : « aujourd'hui », la locution adverbiale « cette nuit ».

§ 614. — *Aujourd'hui* est formé avec l'ancien adverbe **hui**, qui signifie « ce jour » (latin *hodie* : *hoc die*). *Aujourd'hui* équivalait donc à « au jour de ce jour ». A côté de *hui* on trouve dans l'ancienne langue **enqui**, qui a le même sens :

Chanson de Roland : « *Encoi* perdrat France dulce sun los. » C'est-à-dire : « *Aujourd'hui* la douce France perdra sa gloire. »

§ 615. — Il y avait aussi un adverbe qui équivalait à notre locution actuelle « cette nuit ». C'était **anuit** (*enuit*), à côté duquel on trouve **enquenuit**, comme *enqui* à côté de *hui*.

1. De celui des deux verbes *errer* qui signifiait « aller ».

Chanson de Roland : « *Anoit* m'avint une avisiun d'angle. » C'est-à-dire : « *Cette nuit*, il me vint une vision d'ange. »

Anuit et *enquenuit* ont quelquefois le sens général de « aujourd'hui ».

§ 616. — Un autre adverbe signifiait « cette année » et par extension « maintenant ». C'était : « **oan. ouan** ».

§ 617. — Parmi les adverbes désignant les divers moments du jour, nous avons perdu **main**, qui dérive du latin *mane*, et qui signifiait *le matin*. On disait : « *hui main* (aujourd'hui au matin), *au main* et *par main* (le matin, ou le lendemain) ». Nous avons conservé le composé **demain**, qui avait à l'origine le sens de « au matin (prochain) ».

§ 618. — Nous arrivons ainsi aux adverbes ou locutions adverbiales qui marquent une antériorité ou une postériorité soit au moment présent (demain, hier, etc.), soit au moment passé ou futur dont on vient de parler (le lendemain, la veille, etc.).

§ 619. — **Hier** est pour le passé ce que *demain* est pour l'avenir. L'ancienne langue avait aussi l'adverbe **l'altrier**, **l'autrier** (mot à mot *l'autre hier*), qui avait le sens de « l'autre jour », et qui marquait ainsi une antériorité indéfinie, mais récente.

§ 620. — Une antériorité plus lointaine était exprimée par la locution adverbiale **pièce a**, qui équivalait à : « il y a une *pièce* de temps, un certain temps ».

§ 621. — L'antériorité indéterminée est marquée par **ains**, **ainçois**, **devant** et **avant**, dont nous avons parlé à propos des adverbes qui sont en même temps prépositions (§ 577-580).

§ 622. — **Déjà** (anciennement *dès ja*) exprime une idée du même ordre. L'ancienne langue employait aussi « **ja** » avec la même valeur.

Jà avait encore le sens de *désormais*, et *jà... ne* équivalait à *jamais... ne*.

Joinville : « Aïnçois dist que son peuple *ne* lairoit il *ja*. » C'est-à-dire : « Mais il dit qu'il *ne* laisserait *jamais* son peuple. »

Dans beaucoup de cas, *jà* était purement explétif.

§ 623. — Dans une énumération d'actions qui se succèdent, le temps de la première est aujourd'hui exprimé par « d'abord » ou « premièrement ». On trouve souvent dans les anciens textes **primes** et **premier** (ou *premiers*), avec le même sens.

§ 624. — Enfin l'adverbe de temps indéterminé par excellence était, dans l'ancienne langue, **onques** (latin *unquam*), qui n'a d'autre équivalent dans la langue actuelle que *jamais* pris affirmativement (si *jamais* il y arrive). On trouve avec le même sens : **onques mais**.

Onques ne équivalait à « *jamais ne* ».

Chanson de Roland : « Ne traïsun *unkes* amer *ne* volt. » C'est-à-dire : « Et il *ne* voulut *jamais* aimer la trahison. »

One, **ainc**, **ainques**, sont synonymes de *onques*.

III. — Adverbes de quantité.

§ 625. — Les principaux adverbes de quantité sont aujourd'hui : pour la quantité absolue *beaucoup*, *très*, *guère*, *peu*, *un peu*, *assez*, *trop* ; et pour la quantité relative *tant* et *autant*, *plus*, *moins*.

§ 626. — A côté de *beaucoup* l'ancienne langue disait, avec le même sens, **grand coup**.

Joinville : « Li roys ot... *grant coup* de la terre le conte. » C'est-à-dire : « Le roi eut *beaucoup* de la terre du conte. »

§ 627. — L'emploi de **moult** (latin *multum*) est trop connu pour qu'il soit utile d'en donner des exemples.

Par (beaucoup, très, tout à fait) est moins connu. Cet adverbe, comme la préposition *par*, dérive de la préposition latine *per*, qui avait aussi le sens de « très, tout à fait » dans certains verbes composés (*perficere*, parfaire) et devant certains adjectifs (*permagnus*, très grand). Notre adverbe *par* se joignait particulièrement aux adjectifs attributs ou aux adjectifs s'accordant avec le complément direct du verbe *avoir*, et il se plaçait devant le verbe : « *Par fut proz* » veut dire « il fut très *preux* ».

D'ordinaire *par* était accompagné d'un autre adverbe de quantité, *moult* ou *tant* : « *moult par* ou *tant par* ». Dans ces locutions, *par* ne fait que renforcer l'autre adverbe, et peut être négligé quand on traduit :

Chanson de Roland : « *Tant par fut bels.* » Traduisez : « Il était si beau. » Mot à mot : « *tant beaucoup* ou *si beaucoup.* » Nous disons encore : « *par trop.* »

Ibidem : « *Mult par est grant la feste.* » C'est-à-dire : « La fête est très grande. »

Par, joint à un verbe quelconque, avait aussi le sens de « tout à fait, jusqu'au bout ».

Joinville : « Il *par* chanta sa messe tout entièrement, ne onques puis ne chanta. » C'est-à-dire : « Il *acheva de chanter* la messe entièrement, et jamais depuis il ne chanta. »

§ 628. — **Très** était en latin une préposition (*trans*) qui signifiait « au delà », sens qu'elle a encore en composition, sous sa forme savante ou sous sa forme populaire : « *transpercer*, *trépa-ser* (proprement *passer au delà*) ».

Très se joignait à *tout*, adjectif ou adverbe, pour le renforcer. **Trestout**, pris adverbiallement, équivaut donc à *entièrement*.

Chanson de Roland : « *Trestut seit fiz.* » C'est-à-dire : « Qu'il en soit *entièrement* sûr. »

§ 629. — **Guères** avait à l'origine le sens de « beaucoup », mais s'employait surtout avec la négation, et c'est de là que lui vient le sens négatif actuel.

Chroniques de Saint-Denis : « S'il cust guerres vescu, il eust conquis toute l'Italie. »

§ 630. — Le vieil adverbe **auques** vient d'un adjectif indéfini neutre, *aliquid*, qui signifiait « quelque chose ». *Auques* équivaut à « en quelque chose », et a, par suite, le sens de « un peu ».

§ 631. — **Assez** se compose de *à* et de l'ancien adverbe **sez** (latin *satis*), qui a la même valeur. Dans les anciens textes, *assez* a souvent le sens de *beaucoup*.

Chanson de Roland : « Asez est mielz qu'il i perdent les chiefs. » C'est-à-dire : « Il est *beaucoup* mieux qu'ils y perdent la tête. »

§ 632. — **Tant** s'employait devant les adjectifs et les adverbes, aussi bien que devant les verbes :

Chanson de Roland : « Noz cumpaignuns que oümes *tant chiers*. » Nous dirions : « Nos compagnons qui nous étaient *si chers*. »

§ 633. — A côté de **autant** (*aliud tantum*) on avait, avec le même sens, **autretant** (*alterum tantum*), de même que *autresi*, adverbe de manière, à côté de *aussi*.

§ 634. — **Mais** (latin *magis*) n'a conservé le sens adverbial que dans quelques locutions telles que « n'en pouvoir *mais* ». L'ancienne langue employait *mais* avec le sens étymologique de « plus, davantage », particulièrement après une négation.

Chanson de Roland : « Nen parlez *mais*, se jo nel vus cumant. » C'est-à-dire : « Ne parlez *plus* si je ne vous le commande. »

§ 635. — Les adverbes de quantité relative supposent une comparaison, et se joignent au premier terme de la

comparaison. La liaison avec le second terme est aujourd'hui exprimée uniformément par la conjonction *que* : « Il est heureux autant, plus, ou moins *que* nous. »

Dans l'ancienne langue, avec les adverbess marquant une égalité (*autant, tant*), c'était **comme** (ou *com*), et non *que*, qui unissait les deux termes de la comparaison.

Commynes : « Le parlement, qui vault *autant comme* les trois estatz. »

Encore au xvii^e siècle, Bossuet écrit : « *Autant malins comme* ils étaient bons. »

De même avec *tant* :

Chanson de Roland : « Teres e fieus *tant cum* vus en vuldrez. » C'est-à-dire : « Terres et fiefs *tant que* vous en voudrez. »

Mais lorsque *tant*, au lieu d'équivaloir à *autant*, avait le sens de « tellement, à ce point », il était, même dans les anciens textes, suivi de *que* et non de *comme* : « Il a *tant* marché *qu'il* est las. » Il n'y a pas là une comparaison, mais seulement deux faits dont l'un est la conséquence de l'autre.

IV. — Adverbes de manière.

§ 636. — Les adverbess de manière sont quelquefois aussi des adverbess de comparaison : *ainsi, autrement*. Ceux qui marquaient une égalité (*ainsi, etc.*) étaient traités comme les adverbess de quantité analogues, c'est-à-dire qu'ils étaient suivis de **comme** et non de *que*.

Il faut citer en premier lieu l'adverbe **si** (latin *sic*), pour lequel nous ferons la même distinction que pour *tant*. On disait : « Il n'est pas *si* bon *comme* vous le dites », mais : « il est *si* bon *qu'il* ne vous en veut pas ¹ ».

1. Il faut remarquer d'ailleurs que, dans ces deux acceptations, *si* est aujourd'hui un véritable adverbe de quantité. Il faut en dire autant de *aussi*, dans plusieurs de ses acceptations.

Les composés de *si*, **ainsi** (*ensi*), **alsi** (devenu *aussi*), et les synonymes d'*alsi*, **altresi**, **alsiment** (formé de *alsi* et du suffixe adverbial *ment*), **ensement** (qui signifie « de la même façon »), tous ces adverbes étaient également suivis de *comme*.

Chanson de Roland : « Laissez les morz tut *issi cum* il sunt. » Mot à mot : « Laissez les morts tout *ainsi comme* ils sont. » Nous dirions « *ainsi qu'ils sont* », ou, en sous-entendant l'adverbe de comparaison, « *comme ils sont* ». Car il est à remarquer que *comme* a conservé son ancienne valeur quand on sous-entend l'adverbe antécédent (voyez plus loin § 639).

§ 637. — Outre ses significations actuelles, **si** avait dans l'ancienne langue le sens de *ainsi* :

Chanson de Roland : « Et il *si* firent. » C'est-à-dire : « Et ils firent *ainsi*. »

On trouve *si que* dans le sens que nous donnons aujourd'hui à « si bien que ».

Joinville : « La barbacane n'estoit pas haute, *si que* li Turc lour traioient de visée à cheval. » C'est-à-dire : « La barbacane n'était pas haute, *si bien que* les Turcs leur tiraient en face, de leurs chevaux. »

Devant un adjectif, *si* a encore aujourd'hui le sens de « tellement » : « Il est *si* grand que..... », c'est-à-dire : « il est *tellement* grand. » De cette signification dérivait, par extension, le sens de « beaucoup, très », qui ne s'est conservé que dans certains patois. On trouve « il est *si* grand », au lieu de « il est *très* grand ».

§ 638. — Mais dans beaucoup de cas, le *si* de l'ancienne langue est une particule purement explétive, qu'on pourrait comparer au *êé* grec, et qu'on ne peut traduire.

Joinville : « La première partie *si* devise comment il se gouverna... La seconde partie dou livre *si* parle de ses

granz chevaleries... » On ne peut que supprimer les deux *si* en traduisant : « La première partie raconte comment il se gouverna... La seconde partie du livre parle de ses grandes prouesses. » Toutefois, dans cet exemple, « *si... si* » équivaut à peu près à : « d'une part... d'autre part... »

Le plus souvent *si* explétif n'est pas redoublé. Il unit quelquefois deux membres de phrases entre lesquels nous mettrions la conjonction *et*, et d'autres fois il s'ajoute à cette conjonction :

Chanson de Roland : « Il est mis filz et *si* tiendrat mes marches. » C'est-à-dire : « Il est mon fils et aura mes fiefs. »

§ 639. — **Comme** (ou *com*) est un adverbe de manière conjonctif, qui s'employait jadis, nous l'avons vu, avec les adverbes *tant*, *si*, *ainsi*, etc. Sans antécédent il équivaut à peu près à « de la façon que... » ou : « de quelle façon ». Exemple : « Il fait *comme* il peut ; vous voyez *comme* il fait. » Dans la seconde de ces acceptions, qu'il partageait autrefois avec *comment*, il est aujourd'hui presque hors d'usage. Nous le remplacerions par *comment*, dans ce vers de la *Chanson de Roland* :

« Oliviers frere, *cum* le purrum nus faire? »

§ 640. — A côté de **comment**, l'ancienne langue avait la locution adverbiale **com faitement**, qui signifiait aussi : « de quelle façon ».

Chanson de Roland : « *Cum faitement* purrai Rollant ocire ? »

V. — Adverbes d'affirmation, négation ou doute.

§ 641. — Parmi les adverbes d'affirmation, **certes** est employé dans l'ancienne langue comme de nos jours. On trouve aussi à **certes**. Mais cet adverbe a surtout des acceptions dérivées, telles que : « sérieusement, instamment ».

Joinville : « Madame la royne... me pria si à certes comme elle pot. » C'est-à dire : « Madame la reine me prie aussi *instamment* qu'elle put. »

§ 642. — Nous avons conservé le vieil adverbe **voire** avec le sens de « même ». *Voire* (ou *voir*, *voirs*) a eu d'abord le sens étymologique de *vraiment*.

Chanson de Roland : « Guenes respunt : Ja ne sai *veirs* nul huue... ». C'est-à-dire : « Ganelon répond : Je ne connais *vraiment* personne. »

D'ailleurs on a des exemples anciens de *voire* avec le sens de « même ».

§ 643. — *Même* avait un autre synonyme, qui était **neis**, **nis**. On l'employait surtout dans les phrases négatives, car le sens primitif de cet adverbe est « pas même ».

Joinville : « Ja... de la foi crestienne tu ne me osteras, nes se tu me feisses touz les membres tranchier. » C'est-à-dire : « Tu ne m'ôteras jamais de la foi chrétienne, *même* en me faisant trancher tous les membres. »

§ 644. — *Même* a servi à former l'adverbe **mêmement**, qui signifie aujourd'hui « de même », mais qui, dans l'ancienne langue, avait plutôt le sens de « surtout ». On peut d'ailleurs, dans ce sens, le rattacher au latin « maxima mente ».

§ 645. — L'indicatif **espoir** (d'*espérer*, 1^{re} pers. sing.) était employé adverbialement avec le sens de « peut-être ».

Joinville : « *Espoir* e'estoit uns Assacis. » Traduisez : « C'était *peut-être* un Assassin. »

§ 646. — L'ancienne forme de la négation **ne** est « **nen** ».

« **Ne** (ou *nen*)... **mie** » avait le même sens que « ne... pas » ou « ne... point ».

Chanson de Roland : « Il ne s'esveille *mie*. »

D'autre part, dans l'ancienne langue, *ne* (ou *nen*) s'em-

ployait plus librement qu'aujourd'hui sans être accompagné de *pas*, *point*, ou *mie*.

Chanson de Roland : « Jo *nen* ai ost ki bataille li dunget. » Nous dirions : « Je *n'ai pas* d'armée qui lui livre bataille. »

§ 647. — Le vieux mot **nient**, **noient**, a tantôt le sens de notre substantif *néant*, tantôt celui de *rien*. Il s'emploie aussi adverbialement avec la valeur de « nullement ».

Chanson de Roland : « Et dit al cunte : Jo ne vus aim *nient*. » C'est-à-dire : « Et il dit au comte : Je ne vous aime *nullement*, *en aucune façon*. »

CHAPITRE XII

SYNTAXE DE LA CONJONCTION

ET ET NI

§ 648. — De toutes les conjonctions, la plus employée est certainement *et*, qui marque une simple liaison de coexistence entre deux mots ou deux propositions qui se succèdent. Dans les phrases négatives, on remplace *et* par *ni* (*ne* ou *ni* dans l'ancienne langue), et généralement *ni* est répété devant chacun des termes unis : « son père *et* son frère sont venus; — *ni* son père *ni* son frère ne sont venus ».

§ 649. — L'ancienne langue employait quelquefois *ni* dans les phrases simplement dubitatives.

Froissart : « Adonc fut la dame moult esbahie, et requit tout en pleurant conseil à monseigneur Robert d'Artois quelle chose elle en pourroit faire, *ne* où se traire à garant *ne* à conseil. » Nous dirions : « *et* où elle pourrait trouver un protecteur *et* un conseiller. »

Villon : « Dites-moi où n'en quel pays... »

QUE

§ 650. — Après *et* et *ni*, la conjonction la plus employée est *que*, qui marque subordination d'une proposition à une autre. *Que* était quelquefois sous-entendu dans l'ancienne langue.

Chanson de Roland : « Ço sent Rollanz la veüe ad perdue. » C'est-à-dire : « Roland sent qu'il a perdu la vue. »

On sous-entendait aussi *que* dans les locutions conjonctives, après *tant*, après *encor*, etc.

§ 651. — *Que* a souvent le sens de « de sorte que », ou de « car ».

Chanson de Roland : « El camp estez *que* ne seium vencut. » C'est-à-dire : « Tenez le champ de bataille *de sorte que* nous ne soyons pas vaincus. »

Villehardouin : « La quarte bataille... moult ert grans et redoutée, *que* moult i avoit de bone gent et bons chevaliers. » C'est-à-dire : « Le quatrième corps de bataille était très fort et redouté, *car* il y avait beaucoup de bons soldats et de bons chevaliers. »

CONJONCTIONS FORMÉES AVEC « QUE »

§ 652. — *Que*, précédé d'un adverbe, ou de *ce* précédé lui-même d'une préposition, forme un grand nombre de locutions conjonctives.

Avant de dire « pour que », on a dit « pour ce que » ; et *pour ce que* avait souvent le sens que nous réservons aujourd'hui à *parce que*.

Joinville : « *Pour ce que* nous estiens cousin. »

§ 653. — On disait aussi *dès ce que*, *selon ce que*, etc., au lieu de « dès que, selon que ».

§ 654. — Nous avons perdu la locution *à ce que*, qui signifiait « de façon que ».

Joinville: « Tu ne me tenteras jà *à ce que* je ne croie fermement touz les articles de la foy. » C'est-à-dire : « Tu ne me tenteras jamais *au point que* je ne croie fermement tous les articles de la foi. »

§ 655. — Nous avons perdu aussi les locutions *combien que*, *comment que*, *encore que*, *jà soit ce que*, qui avaient généralement le sens de « quoique », *dementre que*, qui signifiait « pendant que », et quelques locutions semblables, dont la signification se déduira facilement du sens des adverbcs composants.

§ 656. — Outre sa signification actuelle, *puisque* avait le sens plus ancien de « après que ».

Joinville: « Salehadin, qui dit que l'on ne devoit nul home occire *puis que* on li avoit donnei à mangier de son pain et de son sel. » Traduisez : « Saladin, qui dit qu'on ne devoit tuer nul homme *après qu'on* lui avait donné à manger de son pain et de son sel. »

AINS, AINÇOIS, CAR, JUSQUE, SINON

§ 657. — En dehors des conjonctions où entre *que*, il en est peu dont l'usage ancien diffère de l'usage actuel.

Les adverbcs *ains* et *ainçois* avaient pris, comme conjonctions, le sens de « mais », qu'ils ont conservé jusqu'au xvi^e siècle. Ils formaient aussi les locutions conjonctives *ains que* et *ainçois que*, qui signifiaient : « avant que ».

§ 658. — La conjonction *car* dérive d'un mot latin (*quare*) qui signifie « pour laquelle chose, donc ». Elle a d'abord eu en français la même valeur.

Chanson de Roland: « Cumpainz Rollanz, l'olifant *kar* sunez. » C'est-à-dire : « Compagnon Roland, sonnez *donc* l'olifant. »

Après « la raison est » ou « la cause est », *car* remplace souvent *que*.

Oresme : « La première reson porquoi il ont erré en ceste chose est *car* il n'ont pas regardé... »

§ 659. — *Jusque* se trouve souvent avec le sens de « jusqu'à ce que ».

Chanson de Roland : « *Jusque* il viengent el camp. » C'est-à-dire : « *Jusqu'à ce qu'ils* viennent sur le champ de bataille. »

§ 660. — Les deux parties de la conjonction *sinon* (*si* ou *se* et *non*) n'étaient pas inséparables comme aujourd'hui :

Vilchardouin : « Ne jà... ne sera recouvrée *se* par ceste gent *non*. » C'est-à-dire : « Et elle ne sera jamais recouvrée *sinon* par ces gens. »

DEUXIÈME PARTIE

SYNTAXE GÉNÉRALE

CHAPITRE PREMIER

ORDRE DES MOTS

ORDRE DES MOTS RELATIVEMENT AU VERBE

§ 661. — Nous étudierons : 1^o la place des deux éléments constitutifs du verbe (participe et auxiliaire) dans les temps dits composés ; 2^o la place du sujet et du complément direct ; 3^o celle du complément indirect et de l'attribut ; 4^o celle des sujets et compléments d'un verbe à l'infinitif et du verbe qui le régit.

Comme les pronoms personnels sont soumis à des règles particulières, nous étudierons aussi : 5^o la place du pronom personnel sujet ; 6^o celle des pronoms régimes ; 7^o spécialement celle des pronoms sujets ou régimes d'un infinitif.

Enfin 8^o nous traiterons de la place des adverbes.

I. — Place du participe et de l'auxiliaire

§ 662. — Dans les temps composés, le participe passé se plaçait souvent avant l'auxiliaire.

Sermons de saint Bernard : « L'ystore ke nos *encomenciet avons*. » Mot à mot : « L'histoire que nous *commencée avons*. »

Roman de Renard : « *Lessié avoit* le guerroyer. » C'est-à-dire : « Il *avait laissé* le guerroyer, il avait cessé de guerroyer. »

Chanson d'Aliscans : « *Receü ai hui damage si grant.* »
 Nous dirions : « *J'ai reçu aujourd'hui dommage si grand.* »

Froissart : « *Si cum ordonné estoit.* » C'est-à-dire :
 « *Comme c'était ordonné.* »

II. — Place du sujet et du complément direct.

§ 663. — La nécessité d'être clair nous oblige aujourd'hui le plus souvent à placer le sujet et le complément direct dans un ordre invariable relativement au verbe, puisque c'est la place de chacun d'eux qui indiquera quel est le sujet et quel est le régime. L'ancienne langue, marquant le sujet et le régime par des flexions spéciales, pouvait modifier à son gré l'ordre des mots, sans nuire à la clarté.

§ 664. — On pouvait mettre le sujet après le verbe et le complément avant :

Chanson de Roland : « *L'altre meitiet avrat Rollanz li ber.* » Mot à mot : « *L'autre moitié aura Roland le baron.* » Les flexions indiquent nettement que c'est *Roland* qui est le sujet.

Sermons de saint Bernard : « *La misericorde perdit assi li hom.* » Mot à mot : « *La miséricorde perdit aussi l'homme.* » C'est *miséricorde* qui est régime et *homme* qui est sujet. Nous dirions aujourd'hui nécessairement : « *L'homme perdit aussi la miséricorde.* »

Joinville : « *Car cest abit me lessa mes peres et ma mere.* » Mot à mot : « *Car cet habit me laissa mon père et ma mère.* » C'est *habit* qui est au cas régime.

Ailleurs dans *Joinville* : « *Mout de chevaliers et d'autres gens tenoient li Sarrazin.* » Mot à mot : « *Beaucoup de chevaliers et d'autres gens tenaient les Sarrazins.* » *Li Sarrazin* étant au cas sujet, il est évident que ce sont les Sarrazins qui tiennent, et les chevaliers et autres gens qui sont tenus.

§ 665. — On peut aussi trouver le sujet et le régime réunis avant ou après le verbe.

Livres des Rois : « Li Sires le humble eslieve. » Mot à mot : « Le Seigneur l'humble élève. » C'est-à-dire : « Le Seigneur élève l'homme humble. »

Sermons de saint Bernard : « Tot a primiers encombrent lo cuer sei propre vice. » Mot à mot : « Tout d'abord encombrent le cœur ses propres vices. »

Joinville : « Envoia li roys frere Raoul... à un amiral. » C'est-à-dire : « Le roi envoya frère Raoul à un amiral. »

§ 666. — Même dans les phrases où il n'y aurait pas de confusion possible, la langue française répugne aujourd'hui à l'inversion. Aussi changerions-nous l'ordre des mots dans les exemples suivants, pris entre beaucoup d'autres :

Joinville : « Et lors demanda li roys à ses freres. » Nous dirions : « Le roi demanda à ses frères. »

Ibidem : « En ces choses arcer mist-il jusques a midi. » Mot à mot : « En ces choses arranger mit-il jusqu'à midi. » Nous placerions *ces choses* après *arranger*, et *il* avant *mit* : « Pour arranger ces choses il mit jusqu'à midi. »

C'est seulement dans certaines locutions ou tournures consacrées que nous pouvons mettre aujourd'hui le régime direct avant le verbe (chemin faisant, ou le pronom sujet après le verbe (aussi mit-il, etc.).

§ 667. — Le sujet ou le complément direct pouvait être placé entre le participe passé et l'auxiliaire :

Sermons de saint Bernard : « Tel nurisee avoit Deus doucil a sa petite créature. » C'est-à-dire : « Dieu avait donné telle nourrice à sa petite créature. »

Chanson d'Aliscans : « Lors point avant, s'a la targe

saisie. » C'est-à-dire : « Alors il pique en avant, il *a saisi la targe.* »

Aujourd'hui nous pouvons encore placer le sujet entre l'auxiliaire et le verbe, mais seulement lorsque c'est un pronom et dans les phrases où par exception le sujet doit suivre le verbe : « Aussi *est-il parti.* »

§ 668. — Le complément d'un infinitif ou d'un gérondif peut être placé entre une préposition et cet infinitif ou ce gérondif.

Nous en avons vu un exemple, dans la phrase de Joinville ci-dessus, § 666 : « En ces choses aréer... »

Autre exemple du même : « Par la paix fesant. » C'est-à-dire : « En faisant la paix. »

§ 669. — Quand un verbe avait deux compléments directs coordonnés, on pouvait mettre l'un devant le verbe et l'autre après.

Joinville: « Et mon couvertour lessai à Berthelemin l'enfant, et quatre aunes de camelin qu'on m'avoit données. »

Mot à mot : « Et ma couverture je laissai à Barthélemy l'enfant, et quatre aunes de camelin qu'on m'avait données.

§ 670. — Dans les quelques cas où nous sommes tenus aujourd'hui de mettre le sujet après le verbe, l'ancienne langue pouvait le mettre avant.

Exemple cité par Diez : « Je nel puis faire, *li rois respont.* » Nous dirions : « Je ne le puis faire, *répond le roi.* »

III. — Place du complément indirect et de l'attribut.

§ 671. — Les cas où le complément indirect ou l'attribut peuvent précéder le verbe sont rares aujourd'hui. Dans les anciens textes cette inversion est fréquente.

Attribut (adjectif ou substantif).

§ 672. — *Villehardouin* : « Li dux de Venise, qui *vialz hom ere.* » Mot à mot : « Le doge de Venise, qui *vieil homme était.* »

Sermons de saint Bernard : « *Halz est voirement nostre Sires.* » Mot à mot : « *Haut est vraiment Notre Seigneur.* »

§ 673. — Quand deux attributs sont coordonnés, l'un peut précéder et l'autre suivre le verbe :

Roman de la Rose : « *Lède estoit et sale et foulée.* » Mot à mot : « *Laide elle était, et sale et foulée.* »

§ 674. — Le sujet et l'attribut peuvent être réunis après le verbe :

Chanson de Roland : « *Si est la citet sue.* » C'est-à-dire : « *La cité est sienne.* »

Ibidem : « *Si est sue la terre.* » C'est-à-dire : « *La terre est sienne.* »

Complément indirect.

§ 675. — *Livres des Rois* : « Li poples *del service Deu* se retraist. » Mot à mot : « Le peuple *du service de Dieu* se retira. »

Joinville : « Quant il *de celle périllouse terre* eschapoit. » C'est-à-dire : « Quand il échappait *de cette périlleuse terre.* »

Le complément indirect peut être placé aussi entre l'auxiliaire et le participe passé.

IV. — Sujets et compléments d'un verbe à l'infinitif et du verbe qui le régit.

§ 676. — L'infinitif peut précéder le verbe qui le régit : « Pendre les list. » C'est-à-dire : « Il les fit pendre. »

§ 677. — Le sujet d'un verbe à l'infinitif se met généralement aujourd'hui après l'infinitif : « Il laisse partir son

ami. » Dans l'ancienne langue, ce sujet est souvent placé avant le verbe, quelque long qu'il soit.

Joinville : « Je li ferai *la teste dou patriarche voler* en son giron. » C'est-à-dire : « Je lui ferai *voler la tête du patriarche* dans son giron. »

§ 678. — Le sujet du verbe principal et le régime de l'infinitif se trouvent souvent réunis après les deux verbes :

Joinville : « Lors envoya querre *li roys le légat.* » Mot à mot : « Lors envoya quérir *le roi le légat.* » Le sujet d'*envoya* (le roi) et le régime de *quérir* (le légat) sont réunis après les deux verbes.

§ 679. — Le régime de l'infinitif peut être placé entre les deux verbes :

Joinville : « Quant il vouloit aucune chose affermer. » Mot à mot : « Quand il voulait quelque chose affirmer. » C'est-à-dire : « affirmer quelque chose. »

§ 680. — Lorsque le verbe à l'infinitif est uni au verbe dont il dépend par une préposition, le régime de l'infinitif se met quelquefois avant la préposition :

Villehardouin : « Et comencent *la rive à aprochier.* » C'est-à-dire : « Et ils commencent à *approcher* (de) *la rive.* »

Joinville : « Li clers qui aidoit *la messe à chanter.* » Mot à mot : « Le clere qui aidait *la messe à chanter.* » C'est-à-dire : « à *chanter la messe.* »

V. — Le pronom personnel sujet.

§ 681. — Aujourd'hui le pronom personnel et le pronom indéfini « on » ne peuvent être séparés du verbe dont ils sont sujets que par la négation « ne » ou par d'autres pronoms : « je *le lui* ait dit. » Dans l'ancienne langue le pronom sujet pouvait être séparé du verbe par n'importe quels mots :

Sermons de saint Bernard : « Quand *il* les choses singulères enseut. » Nous dirions : « Quand *il* suit les choses singulières. »

Joinville : « Quant *il* de celle perillouse terre eschaçoit. »

Ibidem : « Liquex estoit uns des plus hardis homes que je onques veisse. » C'est-à-dire : « Lequel était un des hommes les plus hardis que j'eusse jamais vus. »

VI. — Les pronoms régimes.

§ 682. — Les pronoms régimes (non précédés de prépositions) se placent aujourd'hui devant le verbe ; il en est de même des pronoms adverbiaux *en* et *y*. L'ancienne langue pouvait aussi les placer après le verbe :

Chanson de Roland : « *Faites-le* vus de gret ? » Mot à mot : « *Faites-le* vous exprès ? »

Ibidem : « Il lancent *leur* e lances e espiez. » C'est-à-dire : « Ils *leur* lancent... »

Ibidem : « Met *sei* en piez. »

Livres des Rois : « Pur *destruire la*. » Nous dirions : « Pour *la détruire*. »

Poème de Tristan : « Pur *ouïr i* le grant servise. » C'est-à-dire : « Pour *y ouïr* le grand service. »

§ 683. — Dans quelques cas (avec un impératif non accompagné d'une négation), le français moderne met par exception le pronom régime après le verbe : « Tais-*toi*, viens-*y* ». L'ancienne langue pouvait dire : « *Te* tien (tiens-*toi*), *i* venez (venez-*y*). »

§ 684. — Aujourd'hui, lorsque le verbe doit être précédé de deux pronoms régimes, c'est le pronom de la troisième personne qu'on met le dernier : « Je vous le *ou* les donne, je te le conseille, je me le dis. » Quand les deux pronoms sont de la troisième personne, *le*, *la*, *les* se mettent avant

lui et leur : « Je le lui ou le leur répète. » Quand les deux pronoms suivent le verbe (après les impératifs), on met toujours *le, la, les* avant *lui et leur* ; mais si le pronom de la troisième personne est avec un pronom d'une autre personne, on peut suivre l'ordre qui est obligatoire devant le verbe, ou l'ordre inverse : « Donnez-nous-le » ou « donnez-le-nous ».

Dans l'ancienne langue, cet ordre inverse était possible même devant le verbe.

Chanson de Roland : « Jo l'vus parduins. » Mot à mot : « Je *le vous* pardonne. »

Sermons de saint Bernard : « Ensi nel (pour *ne le*) *te* mat om mies davant. » Mot à mot : « Ainsi *ne le te* met-on point devant. » Nous dirions : « On *ne te le* met point... »

Joinville : « Car je *le vous* doing, et si *le vous* garantirai. » Mot à mot : « Car je *le vous* donne et *le vous* garantirai. »

§ 685. — Nous plaçons *y* devant *en* : « Il *y en* a. » On lit dans *Joinville* : « Il *en y* ot de noyés. » Mot à mot : « Il *en y* eut de noyés. »

Ibidem : « Et *en y* avoit bien six ou sept. » C'est-à-dire : « Il *y en* avoit bien six ou sept. »

VII. — Pronoms sujets et régimes d'un infinitif.

§ 686. — Quand un pronom est sujet ou régime d'un verbe à l'infinitif, il se place généralement aujourd'hui avant l'infinitif et après le verbe qui régit cet infinitif : « Je veux *m'en* aller ; il voulut *le* poursuivre. » On pourrait dire cependant : « il *le* voulut poursuivre », et cette construction est obligatoire avec certains verbes : « Je *l'*entends accuser ; je *le* vois poursuivre ; il *le* lit tuer. » Le pronom sujet de l'infinitif se place de même avec ces verbes : « Je *l'*entends parler, je *le* vois courir. »

Dans l'ancienne langue, le pronom pouvait toujours être placé avant ou après les deux verbes.

§ 687. — D'autre part, nous avons vu que l'infinitif se mettait souvent avant le verbe qui le régissait (§ 676). Dans ce cas, le pronom sujet ou régime de l'infinitif se plaçait entre les deux verbes :

Chanson de Roland : « N'est hum qui l' veit et conoistre le set... » Mot à mot : « N'est homme qui le voit et connaît le sait. » C'est-à-dire : « Tout homme qui le voit et sait le connaître. »

Ibidem : « Aler vus en estoet. » Mot à mot : « Aller vous en il faut. » C'est-à-dire : « Il faut vous en aller. »

§ 688. — Lorsque l'infinitif est uni au verbe qui le régit par une préposition, nous plaçons toujours le pronom régime de cet infinitif entre la préposition et l'infinitif : « Ils commencèrent à le battre. » L'ancienne langue pouvait mettre le pronom régime avant le verbe principal.

Joinville : « Sa gent me commencierent a escrier. » Mot à mot : « Ses gens me commencèrent à appeler. » C'est-à-dire : « commencèrent à m'appeler. »

Ibidem : « Li menus peuples de la ville ne s'averoit pooir de deffendre sanz gouvernours. » Mot à mot : « Le peuple de la ville ne s'aurait pouvoir de défendre sans gouverneurs. » C'est-à-dire : « n'aurait pouvoir de se défendre. »

§ 689. — Quelquefois, dans la langue actuelle, le pronom sujet du verbe principal et le pronom régime de l'infinitif se trouvent réunis entre les deux verbes : « Veux tu me suivre? » L'ancienne langue pouvait intervertir l'ordre des deux pronoms, ou mettre le pronom régime de l'infinitif avant le verbe principal :

Sermons de saint Bernard : « Vuels me tu faire pastor de herbiz? » Mot à mot : « Veux me tu faire pasteur de brebis? »

Chanson d'Amis et Amiles : « Amis biax frere, sez noz tu conseillier. » C'est-à-dire : « Ami beau frère, sais-tu nous conseillier. »

Froissart : « A poinnes ne s'osoit il tenir en Flandres. »
Nous dirions : « A peine osait-il se tenir en Flandres. »

VIII. — Place des adverbes.

§ 690. — Aujourd'hui, les adverbes se placent ordinairement après le verbe; et, quand ils le précèdent, on n'a pas en général la faculté de les mettre après. Là comme partout ailleurs, l'ancienne langue était beaucoup plus libre :

Joinville : « Sa nef qui bien estoit une lieue devant la la nostre. » Nous dirions : « Sa nef qui était bien une lieue devant la nôtre. »

§ 691. — « Pas, plus » se mettaient quelquefois avant *ne*.

On lit dans un fableau : « Cest avoir pas ne li rendron. »
C'est-à-dire : « Nous ne lui rendrons pas cet avoir. »

ORDRE DES MOTS QUI NE SONT PAS EN RAPPORT IMMÉDIAT AVEC LE VERBE

§ 692. — Nous étudierons 1° la place des compléments relativement aux noms, adjectifs, pronoms ou adverbes qui les régissent, 2° la place de l'adjectif épithète, 3° celle de l'adverbe se rapportant à un adjectif ou à un autre adverbe, 4° celle des adjectifs déterminatifs.

I. — Compléments des mots autres que le verbe.

§ 693. — Le complément suit aujourd'hui le mot dont il dépend, sauf dans les inversions poétiques, par exemple dans ce vers de Corneille :

« Ainsi du genre humain l'ennemi vous abuse. »

Dans l'ancienne langue, le complément était plus souvent placé le premier :

Livres des Rois : « Deus est de science Sires. » C'est-à-dire : « Dieu est Seigneur de science. »

Chanson de Roland : « De tuz les mielz preisiez. » Mot à mot : « De tous les mieux prisés. » C'est-à-dire : « les mieux prisés de tous, les plus estimés. »

Ibidem : « Naimes li dux e des altres asez. » Ce qui veut dire : Le duc Naime et un grand nombre (assez) des autres.

§ 694. — Cette inversion était possible, même après une préposition ou un article, c'est-à-dire que le complément pouvait être placé entre la préposition ou l'article et le nom :

Serments de Strasbourg : « Pro Deo amur. » Mot à mot : « Pour de Dieu l'amour. »

Vie de saint Thomas de Cantorbéry : « Li Deu amis. » Mot à mot : « Le de Dieu ami. »

Joinville : « Messires Gobers d'Apremont ses freres, en cui compaignie... passames la mer. » Mot à mot : « Monseigneur Gobert d'Apremont, son frère, en de qui compaignie nous passames la mer. » C'est-à-dire : « en compagnie de qui. »

§ 695. — Le complément pouvait être séparé du mot dont il dépendait par plusieurs autres :

Chanson de Roland : « Mais des meilleurs voeil jo retenir treis. » C'est-à-dire : « Je veux retenir trois des meilleurs. »

Ibidem : « Des altres i out bien. » Mot à mot : « Des autres il y eut bien. »

II. — Place de l'adjectif épithète.

§ 696. — Aujourd'hui, nous plaçons l'adjectif épithète tantôt avant le nom, tantôt après. Dans l'ancienne langue, l'adjectif se mettait plus souvent avant le nom, et la valeur propre de cet adjectif n'était pas modifiée par sa place,

comme il arrive pour le français actuel, où « grand » n'a pas le même sens dans « grand homme » et dans « homme grand ».

Nous mettrions l'adjectif après le nom dans l'exemple suivant :

Chanson de Roland : « Par la *franceise gent*. »

Nous mettrions au contraire l'adjectif avant le nom dans ce vers de la chanson de Roland :

« Li empereres Carles de *France dulce*. »

§ 697. — On disait aussi « France la dulce », avec l'article entre le nom et l'adjectif. Aujourd'hui, on ne fait suivre un nom d'un adjectif précédé de l'article, que lorsqu'on veut déterminer et non pas seulement qualifier ce nom. Mais cette distinction n'existait pas dans l'ancienne langue : « France la dulce » était l'équivalent de « France dulce » ou de « dulce France ».

On plaçait de même après le nom le substantif épithète précédé de l'article.

Chanson de Roland : « Charles li reis » (Charles le roi) ; « Guenes li quens » (Ganelon le comte).

Dans ces exemples, il ne s'agit pas de distinguer Charles le roi d'un autre Charles, ni Ganelon le comte d'un autre Ganelon. Nous dirions donc aujourd'hui : « Le roi Charles » et « le comte Ganelon ».

§ 698. — Quand un nom était accompagné de deux adjectifs, il se plaçait quelquefois entre les deux, et alors le second adjectif était précédé de l'article :

Chanson de Roland : « Clere Espagne la bele. » C'est-à-dire : « La claire et belle Espagne. » L'ancienne construction mettait en relief le second adjectif.

§ 699. — L'adjectif pouvait être séparé du nom par d'autres mots.

Nous avons vu que le substantif, remplissant les fonctions de sujet, d'attribut ou de régime, pouvait se mettre avant ou après le verbe. Quand il était accompagné d'un adjectif, il en était souvent séparé par le verbe :

Chanson de Roland : « *Escuz unt genz.* » C'est-à-dire : « Ils ont de *beaux écus.* »

Ibidem : *Cors ad mult gent.* » C'est-à-dire : « Il a *le corps très beau.* »

Roman de Brut : « *Sor un ceval monta mult bel.* » C'est-à-dire : « Il monta sur *un cheval très beau.* »

III. — Adverbe se rapportant à un adjectif ou à un autre adverbe.

§ 700. — L'adverbe peut être séparé de l'adjectif ou de l'autre adverbe par un ou plusieurs mots, notamment par un verbe.

Châtelain de Couci : « *Touz jours m'est plus s'amours fresche et nouvelle.* » C'est-à-dire : « Tous les jours son amour est pour moi *plus frais et nouveau.* »

Chanson de Roland : « *Tere majur mult est loinz.* » C'est-à-dire : « Le grand pays est *très loin.* »

Ibidem : *Mult par est pruz sis cumpainz Oliviers.* » C'est-à-dire : « Son compagnon Olivier est *très preux.* »

Ibidem : « *Trop avez tendre coer.* » C'est-à-dire : « Vous avez le cœur *trop tendre.* »

Ibidem : « *N'est gueres granz, ne trop neu est petiz.* » C'est-à-dire : « Il n'est pas trop grand et n'est pas *trop petit.* »

Ibidem : « *Plus est isnels qu'esperviers ne aronde.* » C'est-à-dire : « Il est *plus rapide* qu'épervier ou hirondelle. »

Encore aujourd'hui on peut séparer *plus* ou *moins* de

l'adjectif auquel ils se rapportent, mais seulement lorsqu'on les met en tête de deux propositions opposées :

« *Plus on est sévère, plus on est aimé.* »

IV. — Place des adjectifs déterminatifs.

§ 701. — Les adjectifs déterminatifs occupent en général la même place que dans le français moderne. Toutefois *autre* se mettait souvent avant *tel* ou avant les noms de nombre. Encore au xvi^e siècle, on trouve dans H. Estienne : « *Autres telles choses,* » au lieu de « *telles autres choses.* » Joinville écrit : « Pour querre *autres quarante livres.* » Nous dirions : « *quarante autres livres.* »

CHAPITRE II

ORDRE DES PROPOSITIONS

§ 702. — Les propositions sont unies entre elles par les conjonctions et le pronom relatif. La conjonction, dans l'ancienne langue comme dans la langue moderne, se place ordinairement en tête de la proposition. Quant au pronom relatif, aujourd'hui il suit immédiatement son antécédent, ou s'en éloigne le moins possible; quand cet antécédent est le pronom *celui*, il ne peut en être séparé. Il résulte de ces règles que, si l'antécédent du pronom relatif est le sujet de la proposition principale, l'incidente se placera généralement au milieu de la proposition principale, séparant le sujet du verbe :

« L'homme *qui vous parle* est mon ami. »

§ 703. — Dans l'ancienne langue on pouvait toujours rejeter l'incidente après la proposition principale, en usant de l'un des deux procédés suivants :

1° En plaçant le sujet de la proposition principale après le verbe :

Villehardouin : « Mult esgarderent Constantinople cil qui onques mais ne l'avoient veue. » Mot à mot : « Regardèrent beaucoup Constantinople ceux qui jamais ne l'avaient vue. »

2° En séparant le relatif de son antécédent, ce qui est encore possible quelquefois :

Villehardouin : « Nule genz n'ont si grant pooir, qui sur mer soient. » Mot à mot : « Aucun peuple n'a si grand pouvoir, qui sur mer soit. » C'est-à-dire : « Aucun des peuples qui habitent sur les bords de la mer n'a une si grande puissance. »

Chanson de Roland : « Cil sunt montet ki le message firent. » Mot à mot : « Ceux sont montés qui le message firent. » C'est-à-dire : « Ceux qui firent le message sont montés. »

§ 704. — Aujourd'hui dans les phrases semblables, si, pour mettre en relief la proposition principale, nous voulons rejeter l'incidente à la fin, nous sommes obligés de reculer aussi l'antécédent, qui ne peut être séparé du relatif, et comme, d'autre part, le sujet doit précéder le verbe, nous remplaçons cet antécédent, devant le verbe de la proposition principale, par un pronom pléonastique : « Il est parti celui que ton cœur aimait tant », dit un refrain populaire.

§ 705. — La conjonction *que* est à l'origine un pronom relatif neutre. On l'emploie encore quelquefois avec un antécédent, qui est toujours l'un des pronoms neutres *il* ou *ce* : « Ce n'est pas sans raison que... Il fut décidé que... Il partit parce que... » Dans « parce que » la conjonction suit immédiatement son antécédent, tandis qu'elle en est séparée dans les deux premiers exemples. L'ancienne langue pouvait employer librement les deux constructions :

Sermons de saint Bernard : « *Ceu ke li Filz venist ne fut mies atorneit senz lo consoil de la sainte Triniteit.* » Mot à mot : « *Ce, que le Fils viendrait, ne fut pas décidé sans le conseil de la sainte Trinité.* » Nous dirions : « *Il ne fut pas décidé... que le Fils viendrait.* »

Cette construction se trouve encore dans Bossuet : « *Ce que Dieu est bon, c'est du sien et de son propre fonds.* » C'est-à-dire : « *C'est de son propre fonds que Dieu est bon.* » On remarquera seulement dans Bossuet la répétition de *ce* devant le verbe.

Joinville : « *Et maintenant les eussent attains et devorez, se ne fust ce que il lassoient cheoir aucune piesce de drap mauvais.* » Mot à mot : « *Et à l'instant ils (les lions) les eussent atteints et dévorés, si n'eût été ce que ils laissaient tomber quelque pièce de drap mauvais.* » C'est-à-dire : « *si ce n'eût été que.* »

§ 706. — Si nous séparons *ce* neutre de la conjonction *que*, nous ne pouvons le séparer du pronom relatif proprement dit, et nous disons : « *Donnez-moi ce que vous avez de monnaie* », plaçant l'incidente entre *ce* et son complément « *de monnaie* ». L'ancienne langue aurait pu dire : « *ce de monnaie que vous avez.* »

Joinville : « *Je jetai hors ce d'argent que j'y trouvai.* »

TROISIÈME PARTIE

VIEUX GALLICISMES

Nous ne pouvons songer, dans un livre élémentaire, à donner une étude détaillée de nos anciens gallicismes. Nous nous contenterons de signaler les plus importants.

Il y a, il n'y a pas.

§ 707. — Ce gallicisme a été de tout temps en usage dans la langue française. Les auteurs anciens l'emploient le plus souvent sous les formes « il a, y a, a ». Il était généralement suivi du cas régime; mais il semble qu'on ait le cas sujet dans cette phrase des *Livres des Rois* : « Il i out uns oriloges », c'est-à-dire : « Il y avait une horloge. »

Exemples de « il a » :

Sermons de saint Bernard : Teil dessevrance cum *il at* entre saint Pierre et saint Abraham. » Mot à mot : « Telle différence qu' *il y a* entre saint Pierre et saint Abraham. »

Joinville : « Là où *il avoit* huit de mes chevaux. » Nous dirions : « là où *il y avoit* huit de mes chevaux. »

Exemples de « y a » :

Chanson de Roland : « N'i at païen ki un sul mot respundet. » Mot à mot : « N'y a païen qui un seul mot réponde. »

Sermons de saint Bernard : « Totevoies *i avoit* ancor une chose. » C'est-à-dire : « Toutefois *il y avoit* encore une chose. »

Exemples de « a » :

Joinville : « En ces neis de Marseille *a* dous gouvernaus. »
C'est-à-dire : « Dans ces vaisseaux de Marseille *il y a* deux gouvernails. »

Ibidem : « Darieres son amiral *avoit* un bachelier bien atournei. » C'est-à-dire : « Derrière son émir, *il y avoit* un bachelier bien équipé. »

Notre adverbe *naquères* s'écrivait jadis « n'a guères », et équivalait à : « il n'y a guères », sous-entendu : « de temps ».

Faire à suivi d'un infinitif.

§ 708. — « Faire à louer » équivalait à « faire chose à louer » et par suite « être à louer, être digne d'éloge. »

Chanson de Roland : « Cil ki là sunt ne *funt* mie à *blasmer*. » Mot à mot : « Ceux qui là sont ne *font* point à *blâmer*. » C'est-à-dire : « ne *sont* point à *blâmer*. »

Sermons de saint Bernard : « *Font a repenre* cil ki presumptious sunt. » C'est-à-dire : « Ceux qui sont présomptueux *sont à* reprendre, doivent être repris, réprimandés. »

Faire que suivi d'un adjectif ou d'un substantif.

§ 709. — « Faire que fou » signifiait : « faire une chose que ferait un fou », par conséquent : « agir en fou. »

Chanson de Roland : « Naines li dux d'ïço *ad fait que pruz*. » C'est-à-dire : « Le duc Naines en cela *a agi en preux*. »

Joinville : « Il *firent* mout *que saige*. » C'est-à-dire : « Ils *agirent* beaucoup en *sages*, ils agirent très sage-ment. »

**Pour peu, pour peu que, a bien petit que,
par un peu que.**

§ 710. — On trouve « pour peu, pour peu que, a bien petit que, par un peu que » avec le sens de : « Il s'en faut peu que... »

Chanson de Roland : « *Pur poi d'ire ne fent.* » Mot à mot : « *Pour peu de colère ne se brise.* » C'est-à-dire : « *Peu s'en faut qu'il ne se brise de colère.* »

Ibidem : « *Pur poi qu'il n'est desvez.* » Mot à mot : « *Pour peu qu'il n'est rendu fou.* » C'est-à-dire : « *Peu s'en faut qu'il ne devienne fou.* »

Ibidem : « *A bien petit que il ne pert le sens.* » C'est-à-dire : « *Peu s'en faut qu'il ne perde le sens.* »

Villehardouin : « *Li Venitien se ferirent as vaissiaus, qui ains ains, qui mius mius, si que par un poi que li uns n'ocioit l'autre.* » C'est-à-dire : « *Les Vénitiens se jetèrent sur les vaisseaux à qui mieux mieux, si bien que peu s'en fallait qu'ils ne se tuassent les uns les autres.* »

Celui ou celui qui dans une proposition négative.

§ 711. — Dans les propositions négatives on trouve souvent « celui » ou « celui qui », que nous remplacerions aujourd'hui par « personne qui ».

Chanson de Roland : « *N'i ad celui ne plurt et se dement.* » Mot à mot : « *Il n'y a celui ne pleure et se lamente.* » C'est-à-dire : « *Il n'y a personne qui ne pleure et ne se lamente.* »

Ibidem : « *N'i ad celui ki mot sunt ne mot tint.* » Mot à mot : « *Il n'y a celui qui mot soume ni mot tinte.* » C'est-à-dire : « *Il n'y a personne qui fasse sonner ni tinter un mot.* »

Est qui dans le sens de quelqu'un (*quelqu'un est qui*).

§ 712. — *Chanson de Roland* : « S'est ki l'demandet... »
 Mot à mot : « Si est qui le demande. » Nous dirions : « Si
quelqu'un le demande. »

Ibidem : « Seit ki l'ociet ! » Mot à mot : « *Soit qui* le tue ! »
 C'est-à-dire : « Que *quelqu'un* le tue. »

**D'une chose à faire, pour une chose à faire, etc.,
 au lieu de de faire une chose, pour faire une
 chose, etc.**

§ 713. — *Roman de Brut* : « Se porpensa de sun frere a
 engeignier. » Mot à mot : « Il s'occupa de son frère à tromper. »
 C'est-à-dire : « de tromper son frère. »

Sermons de saint Bernard : « Se penat de lui a aniantir. »
 Mot à mot : « Il se peina de lui à anéantir. » C'est-à-dire :
 « Il s'efforça de l'anéantir. »

Ibidem : « Por lui a vengier. » C'est-à-dire : « pour le
 venger. »

§ 714. — On construisait aussi en rejetant le régime de
 la préposition après le verbe :

Chronique de Ph. Mousket : « Pour a rescoure Troie. »
 C'est-à-dire : « pour Troie à regagner, pour regagner
 Troie. »

§ 715. — On a fini par ne plus se rendre compte de l'o-
 rigine de ces locutions, et par considérer « pour à »
 comme une sorte de préposition composée qui a pris le
 sens de « au risque de ».

Froissart : « Li chevaliers, pour a morir, ne s'i fust ja-
 mis accordé. » C'est-à-dire : « Le chevalier, au risque de
 mourir, n'y eut jamais consenti. »

On disait aussi « sur à », à peu près avec le même sens.

PHONÉTIQUE ¹

DÉFINITIONS

§ 716. — La *phonétique* (du grec *φωνή*, voix, son) est l'étude des transformations des sons; elle nous apprend quels sons de notre langue correspondent aux différents sons (voyelles et consonnes) de la langue latine, et par quelles transitions chacun d'eux a passé.

§ 717. — On appelle *orthographe* ou plutôt *graphie* ² la manière de représenter les sons dans l'écriture, à l'aide des lettres. Malheureusement la même lettre ne représente pas toujours le même son. Antérieurement au xvi^e siècle nous n'avons que peu de renseignements sur la véritable prononciation des mots, et nous sommes souvent réduits à noter les graphies successives d'un même mot, sans pouvoir indiquer avec précision quels sons expriment ces graphies.

§ 718. — Les sons d'une langue se divisent en *voyelles*, *consonnes* et *diphthongues*. Entre une diphthongue et une syllabe composée d'une voyelle et d'une consonne, par exemple entre *ié* et *té*, il n'y a qu'une seule différence : c'est que, dans la diphthongue, le rôle de consonne est donné à une voyelle (*i* dans *ié*), prononcée plus rapidement qu'une voyelle ordinaire, et à la manière des consonnes.

L'orthographe actuelle contient plusieurs diphthongues

1. Logiquement, la phonétique devrait être placée avant l'étude des flexions. Nous l'avons rejetée ici parce qu'il nous a semblé que ceux qui n'ont aucune connaissance préalable du latin auraient intérêt à commencer par la grammaire proprement dite.

2. *Orthographe* signifie proprement « bonne graphie ».

apparentes, purement graphiques, qui sont en réalité, dans la prononciation, des voyelles simples : ainsi *au*, *eu*, *ai*. De même, dans le latin populaire qui a précédé la formation des langues romanes, « *æ*, *œ* » étaient depuis longtemps des diphtongues purement graphiques, et se prononçaient *e*.

Nous avons exposé ailleurs (§ 12 et suivants) les lois générales de la phonétique. Ici nous prendrons les uns après les autres les différents sons du latin, et nous montrerons ce qu'ils sont devenus en français.

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFORMATION DES VOYELLES ET DIPHTONGUES

GÉNÉRALITÉS

I. — Quantité des voyelles en latin.

§ 719. — Chaque voyelle latine avait deux prononciations différentes, la prononciation *brève* et la prononciation *longue*.

Or un *e* bref, par exemple, différait d'un *e* long non seulement par la quantité ou la durée du son, mais aussi par le timbre : l'*e* bref avait le timbre de notre *è* ouvert de *lèvre*, et l'*e* long, celui de notre *é* fermé de *bonté*. L'*a* est la seule voyelle latine dont le timbre ait été le même quelle que fût la quantité.

On comprend donc que les voyelles latines (sauf l'*a*) aient produit dans les langues romanes des sons différents suivant qu'elles étaient brèves ou longues.

II. — Quantité naturelle des voyelles suivies de plusieurs consonnes

§ 720. — La versification latine reposait sur la quantité. Un vers latin se composait d'un certain nombre de syllabes brèves et de syllabes longues groupées dans un ordre déterminé. Dans ce système, une voyelle suivie de deux ou plusieurs consonnes était assimilée à une voyelle longue, assimilation qui a fait croire pendant longtemps qu'une voyelle suivie de plusieurs consonnes avait toujours la prononciation longue. Il n'en est rien cependant. Ainsi l'*e*

de *teetum* (toit) et celui de *lectum* (lit) comptaient de même dans les vers, mais l'un était naturellement long et l'autre naturellement bref; ils ne se prononçaient pas de même et n'ont pas donné le même résultat en français.

III. — Influences diverses qui agissent sur la transformation des voyelles.

§ 721. — Les modifications subies par une voyelle latine dans son passage du latin au français dépendent non seulement de sa qualité de brève ou de longue, mais encore de sa place dans le mot, et, dans beaucoup de cas, des consonnes qui la précèdent ou de celles qui la suivent. Ainsi l'*e* long dans la syllabe tonique se change ordinairement en *ei* puis *oi* (*légem*, *lei*, *loi*), tandis qu'il devient le plus souvent *e* muet dans la première syllabe du mot (*debere*, *devoir*); le même *e* long, dans la syllabe tonique, devient et reste *ei* lorsqu'il est suivi d'un *n* (*plenum*, *plein*). Nous allons passer en revue quelques-unes de ces causes de variations.

Action des gutturales.

§ 722. — Les consonnes qui agissent le plus souvent sur la transformation des voyelles latines sont les gutturales (*c*, *g*). L'effet habituel de la gutturale est de produire un *i* semi-voyelle qui s'ajoute à la voyelle suivante ou à la voyelle précédente, quelquefois aux deux. Ainsi le *e* du latin *céra*, tout en se maintenant comme consonne sous forme d'un *c* doux, a produit un *i* semi-voyelle qui s'est placé devant la diphtongue *ei* dérivée de l'*e* long tonique: *céra* est donc devenu *cieire*, puis, la triphthongue *iei* s'étant contractée en *i*, *ciere*. Le *c* du latin *décem*, tout en se maintenant comme consonne sous forme d'une *s*, a produit aussi un *i* semi-voyelle qui s'est placé après la diph-

tongue *ié* dérivée de l'*e* bref tonique ; il en résulte que *décem* a donné d'abord *dieis*, puis, la triphthongue *iei* s'étant contractée en *i*, *dis* (écrit aujourd'hui *dix*). Dans *tractare* le *c* est tombé, mais en disparaissant il a produit un *i* semi-voyelle qui s'est en quelque sorte dédoublé, agissant à la fois sur le premier *a* qu'il a changé en *ai*, et sur le second qu'il a changé en *ié*. C'est ainsi que *tractare* a donné *traitier*. Plus tard la diphtongue *ie* s'est réduite à *é*, comme dans tous les infinitifs semblables, et la trace de l'influence du *c* latin sur l'*a* tonique a disparu.

Action de j, de e ou i consonnifiable, de i final.

§ 723. — La consonne *j*, et les voyelles *e*, *i*, quand elles sont suivies d'une autre voyelle, produisent des effets analogues à ceux des gutturales. L'*e* ou l'*i*, suivi d'une autre voyelle, offre en effet cette particularité de se changer en *i* semi-voyelle. Quelquefois cet *i* semi-voyelle est devenu une consonne chuintante : c'est ainsi que le *g* de *linge* vient de l'*e* du latin *lineum*. L'*e* et l'*i* latins placés dans ces conditions peuvent donc devenir consonnes, sont *consonnifiables*, si on nous permet ce néologisme : c'est le nom que nous leur donnerons désormais, pour les distinguer de l'*e* et de l'*i* suivis d'une consonne. L'*i* consonnifiable de *medietatem* se retrouve dans les deux *i* du mot français *moitié*, comme le *c* de *tractare* dans les deux *i* du vieux mot *traitier*.

§ 724. — Un *i* terminant le mot latin produit quelquefois des effets analogues ; dans la flexion *âvi* du prétérit des verbes en *âre*, l'*a* tonique est devenu *ai* sous l'influence de l'*i* final : je chantai (voy. § 311). Le nominatif pluriel de la seconde déclinaison se terminait toujours en *i* ; mais cet *i* n'a modifié le changement de la tonique qu'au cas sujet pluriel des pronoms *icil*, *icist*, *il*, et de l'adjectif indéfini *toz* (voy. §§ 126 et 157).

Action d'un u atone

§ 725. — Dans quelques cas assez rares les voyelles latines ont subi l'influence d'un *u* atone qui les suivait immédiatement ou dont elles n'étaient séparées en latin que par une consonne qui est tombée. C'est l'*u* atone de **habunt*, de *vadunt* et de **facunt*, qui, en se combinant avec l'*a* tonique, a produit l'*o* des mots *ont*, *vont*, *font*. Nous avons vu aussi, dans la grammaire proprement dite, comment l'*u* post-tonique a modifié la transformation de la voyelle tonique dans le prétérit des verbes *avoir*, *plaire*, *devoir*, etc. (§§ 315 et 316).

C'est encore à l'influence de l'*u* qu'on doit la transformation du substantif *clavum* en *clou*, tandis que *clavem* donnait *clef*. Expliquez de même *trou*, de **tráugum*, *fou* (vieux mot signifiant *hêtre*), de *fágum*, et les formes anciennes *fou* (feu) de *fócum*, *cous* (queux) de *cóquus*, etc. L'*u* de *Deum* se retrouve aussi dans le français *Dieu*.

La rareté de cette action de l'*u* nous dispensera de la comprendre dans les tableaux ci-dessous.

Action de plusieurs consonnes suivant immédiatement la voyelle.

§ 726. — Lorsqu'une voyelle est suivie de plusieurs consonnes, elle ne subit pas en général la même transformation que lorsqu'elle est suivie d'une seule consonne. Ainsi l'*a* tonique se change ordinairement en *é* (*sanitatem* : *santé*); mais le même *a* tonique suivi de plusieurs consonnes reste *a* (*pártit* : *part*). L'*a* de *ásinum* (asne, âne) est traité comme un *a* suivi de deux consonnes, parce que l'*i* atone qui séparait l'*s* de l'*u* était tombé avant la transformation du latin en français; nous indiquerons ce fait,

quand il y aura lieu, en plaçant la voyelle tombée entre parenthèses : *as(i)num*.

Pour les mots tels que « *as(i)num* », c'est-à-dire où les deux consonnes étaient séparées en latin, le français a quelquefois hésité, et il peut arriver qu'on trouve deux formes contradictoires pour un même mot.

§ 727. — Quand une voyelle n'est suivie que de deux consonnes, et que la seconde de ces consonnes est une liquide (*l* ou *r*), il arrive souvent que la voyelle est assimilée à celles qui sont suivies d'une seule consonne : ainsi l'*a* tonique de *pâtre* ma donné « *é* » français, comme celui de *tâlem* : père, tel. C'est que le *t* de *patrem* s'appuie sur l'*r* et non sur l'*a* précédent : on prononce « pa-trem » et non « patrem ». Une prononciation telle que « pa-trem » n'est possible que lorsque la seconde consonne est une liquide ; dans *partit*, par exemple, la première consonne s'appuie nécessairement sur la voyelle précédente : *par-tit*.

La langue a quelquefois hésité entre deux traitements pour les voyelles suivies de deux consonnes dont la seconde est une liquide. D'ailleurs certaines consonnes ne peuvent se lier avec les liquides, et, dans ce cas, la voyelle qui précède ne saurait être traitée comme si elle n'était suivie que d'une seule consonne. C'est ainsi que l'*a* tonique de *cám(e)ra* (chambre) a été traité non comme celui de *pâtre*m, mais comme celui de *ás(i)num*.

TABLEAUX DE PHONÉTIQUE VOCALIQUE

EXPLICATION DES TABLEAUX.

§ 728. — Les éclaircissements préalables que nous venons de donner nous permettront de présenter la phonétique des voyelles sous forme de tableaux. Les exemples que nous proposerons pour chaque voyelle seront répar-

tis sous douze numéros, représentant les principales conditions phonétiques qui peuvent modifier la transformation des voyelles.

Les huit premiers numéros nous montreront la voyelle à étudier séparée de la voyelle suivante par une seule consonne, ou en hiatus avec cette voyelle. Les quatre dernières divisions seront consacrées aux différents cas où la voyelle est séparée de la voyelle suivante par deux ou plusieurs consonnes.

Sous les numéros 1 à 3 et 9 à 11 la voyelle se trouvera soustraite à toute influence de gutturale, d'*e* ou *i* consonnifiable, ou d'*i* final.

Voici au surplus l'indication précise des conditions représentées par chaque numéro :

1° Voyelle suivie de toute autre consonne que *l*, *m* ou *n*, ou qu'une gutturale.

2° Voyelle suivie de *l*.

3° Voyelle suivie de *m* ou *n*.

4° Voyelle en hiatus avec *e* ou *i*, ou séparée de *e* ou *i* consonnifiable par toute autre consonne qu'un *c* ou un *t*, ou soumise à l'influence d'un *i* final.

5° Voyelle séparée de *e* ou *i* consonnifiable par un *c* ou un *t*.

6° Voyelle suivie d'un *g*, ou d'un *c* suivi lui-même de toute autre voyelle qu'un *e* ou *i* consonnifiable.

7° Voyelle précédée médiatement ou immédiatement d'une gutturale, d'un *j*, ou d'un *e* ou *i* consonnifiable.

8° Voyelle se trouvant en même temps dans les conditions du numéro 7 et de l'un des numéros 4, 5, 6, ou 12.

9° Voyelle suivie des deux consonnes *ns*.

10° Voyelle suivie de deux consonnes dont la seconde est une liquide.

11° Voyelle suivie de deux ou plusieurs consonnes, et soustraite à l'influence de toute gutturale et de tout *e* ou *i* consonnifiable.

12° Voyelle suivie de plusieurs consonnes et soumise à l'influence d'une gutturale ou d'un *e* ou *i* consonnifiable ¹.

§ 729. — Il va sans dire que chaque voyelle n'est pas susceptible de douze modifications différentes. Pour une voyelle déterminée des conditions diverses amènent souvent des modifications semblables, et plusieurs numéros auraient pu être réduits à un seul si les divisions que nous avons adoptées ne devaient pas simplifier plus tard la phonétique des consonnes. En outre, une voyelle déterminée peut être insensible à des influences qui agissent sur d'autres ; mais il est utile de comparer les effets divers d'une même cause, et nos tableaux permettront de faire aisément cette comparaison pour le traitement des voyelles.

On pourrait plutôt nous reprocher de n'avoir pas fait assez de divisions. Ainsi le n° 4 devrait être subdivisé, car il représente des conditions qui aboutissent quelquefois à des traitements divers d'une même voyelle. Mais nous avons craint de compliquer outre mesure un résumé qui doit rester élémentaire.

Enfin il nous arrivera souvent de laisser des numéros sans exemples, quand les conditions représentées par ces numéros se rencontrent dans un trop petit nombre de mots ou lorsque les exemples qu'on pourrait citer exigeraient une discussion.

§ 730. — Nous ne formulerons, pour la phonétique des voyelles, ni les règles ni les exceptions ; mais il sera facile de déduire les unes et les autres des exemples que nous avons réunis. Certaines exceptions sont, à proprement parler, des applications de lois différentes. D'autres s'ex-

1. Le *c* n'agit pas sur la voyelle qui précède, lorsqu'il est redoublé et suivi de *a*, *o* ou *u*. Voyez l'exemple de *vaccam*, § 733, 11°.

pliquent par une modification de la quantité dans le latin populaire ou par des influences analogiques, euphoniques ou savantes.

§ 731. — Dans les exemples latins ci-dessous tous les noms ou adjectifs seront mis à l'accusatif, parce que c'est la forme dérivée de l'accusatif latin qui s'est maintenue en français (Voy. § 80).

§ 732. — Pour chaque exemple français, la forme ancienne, quand elle diffère de la forme actuelle, ne sera donnée qu'à la partie du mot pour laquelle l'exemple est proposé¹.

§ 733. — **A tonique.**

1°

<i>cantare</i> :	chanter
<i>portatum</i> :	porté ²
<i>sanitatem</i> :	santé
* <i>comitatum</i> :	comté
<i>clavem</i> :	clef
<i>parem</i> :	per (<i>pair</i>)

2°

<i>malum</i> :	mal
<i>malos</i> :	mals, maux
<i>legalem</i> :	loyal
<i>hospitalem</i> :	hôtel
<i>capitalem</i> :	cheptel
<i>alam</i> :	ele (<i>aile</i>).

3°

<i>granum</i> :	grain
<i>manum</i> :	main
* <i>demane</i> :	demain
<i>amas</i> :	aimes.

1. Je dois avertir aussi que les *é* ou *è* français seront accentués conformément à la prononciation actuelle. Nous ne pouvons aborder ici la question délicate de la prononciation au moyen âge.

2. Dans une partie de l'Est, le produit de l'*á* latin (1°) est souvent *ei* au lieu de *é*. Joinville écrivait *porteï* au lieu de *porté*.

4°

<i>aerem</i> :	<i>air</i>
<i>habeam</i> :	<i>aie</i>
<i>sapio</i> ,	<i>sai</i> (indicat. prés. de <i>savoir</i>)
* <i>sapium</i> :	{ <i>saive</i> (autre forme de <i>sage</i>)
<i>sapiam</i> :	{ <i>sage</i>
<i>aream</i> :	<i>sache</i>
<i>paria</i> :	<i>aire</i>
* <i>quadrariam</i> :	<i>paire</i>
<i>januarium</i> :	<i>carrière</i>
<i>cantavi</i> :	<i>janvier</i>
<i>castaneam</i> :	<i>chantai</i>
* <i>montaneam</i> :	<i>châtaigne</i>
<i>extraneum</i> :	<i>montaigne, montagne</i>
<i>paleam</i> :	<i>étrange</i>
<i>valeat</i> :	<i>paille</i>
	<i>vaile.</i>

5°

<i>facio</i> :	<i>faz</i> (indicat. prés. de <i>faire</i>)
<i>faciam</i> :	<i>face</i> (<i>fasse</i>)
<i>plateam</i> :	<i>place</i>
<i>palatium</i> :	<i>palais.</i>

6°

<i>Cameracum</i> :	<i>Cambrai</i>
<i>pacat</i> :	<i>paye</i>
<i>facit</i> :	<i>fait</i>
<i>placet</i> :	<i>plaist, platt</i>
<i>pacem</i> :	<i>pais, paix</i>

7°

<i>medietatem</i>	<i>moitié</i>
<i>canem</i> :	<i>chien</i>
<i>caput</i> :	<i>chief, chef</i>
<i>tractare</i> :	<i>traïtier, traïter</i>
<i>luxare</i> :	<i>laïssier, laïsser.</i>

8°

<i>jacet</i> :	<i>gist, gît</i>
<i>ceraseum</i> :	<i>cerise.</i>

9°

<i>trans</i> :	<i>très</i>
<i>remansum</i> :	<i>remes</i> (part. passé du vieux verbe <i>remanoir</i>).

10°

<i>patrem</i> :	père
<i>labra</i> :	lèvre
<i>cam(e)ram</i> :	chambre
<i>mutab(i)lem</i> :	muable.

11°

<i>caballum</i> :	cheval
<i>vaccam</i> :	vache
<i>as(i)num</i> :	asne, âne
<i>male-sap(i)dum</i> :	maussade
<i>alterum</i> :	altre, autre
<i>annum</i> :	an
<i>corat(i)cum</i> :	courage.

12°

<i>grammat(i)cam</i> :	grammaire
<i>factum</i> :	fait
<i>plac(t)um</i> :	plaint
<i>gubernac(u)lum</i> :	gouvernaïl
<i>plac(e)re</i> :	plaire
<i>acrem</i> :	aigre
<i>macrum</i> :	maigre.

§ 734. — **A** de la syllabe initiale.

1°-3°

<i>habère</i> :	avoir
* <i>abante</i> :	avant
<i>ad</i> (proclitique) :	à (préposition)
<i>maritum</i> :	mari
<i>valère</i> :	valoir
<i>panarium</i> :	panier.
<i>m(e)am</i> (proclitique) :	ma
<i>natâlem</i> :	noel
* <i>pratêlum</i> :	prael, préau
* <i>habûtum</i> :	oû, eû, eu.

4°-6°

<i>habêtis</i> :	avez
<i>sapiâtis</i> :	sachiez
* <i>valeintem</i> :	vaillant
<i>faciëntem</i> :	faisant

<i>rationem</i> :	raison
<i>pacare</i> :	payer
<i>placébat</i> :	plaisait.
7°	
<i>caballum</i> :	cheval
* <i>caminum</i> :	chemin
* <i>canūtum</i> :	chanu, chenu
<i>calorem</i> :	chaleur.
8°	
<i>jacētem</i> :	gisant
<i>caryóphyllon</i>	girofle.
9°-11°	
<i>transvérsus</i> :	travers
<i>latrōnem</i> :	larron
* <i>partire</i> :	partir
<i>castéllum</i> :	chasteau, château
<i>cantāre</i> :	chanter.
12°	
<i>adjutāntem</i> :	aidant
<i>tractāre</i> :	traiter
<i>laxāre</i> :	laisser.

§ 735. — E long tonique.

1°	
<i>débère</i> :	deveir, devoir
<i>debet</i> :	deit, doit
<i>sérum</i> :	seir, soir
<i>crédit</i> :	creit, croit
<i>habébat</i> :	aveit, avoit, avait
<i>erétan</i> :	creie, creie, craie
2°	
<i>eandēlam</i> :	{ chandeile, chandoile { chandelle
<i>véla</i> :	veile, voile.
3°	
<i>uvénam</i> :	aveine, avoine
<i>vénam</i> :	veine
<i>plénun</i> :	plein.
4°	
<i>débeo</i> :	dei, doi

<i>débeam</i> :	deie, doie, (<i>doive</i>)
<i>sépiam</i> :	sèche
<i>fériam</i> :	feire, foire
<i>féci</i> :	fis.
3°	
* <i>tapétium</i> :	tapis.
6°	
<i>thécam</i> :	teie, toie, taie
<i>régem</i> :	rei, roi
<i>légem</i> :	lei, loi.
7°	
<i>céram</i> :	eire
<i>mercédem</i> :	merci
<i>placère</i> :	plaisir.
9°	
<i>ménsem</i> :	meis, mois
<i>ténsam</i> :	teise, toise
<i>pénsum</i> :	peis, pois (<i>poids</i>).
10°	
<i>fléb(i)lem</i> :	{ feible, foible, faïble { feble.
11°	
<i>déb(i)tam</i> :	{ deite, doite { dette
<i>véndere</i> :	vendre.
12°	
<i>diréctum</i> :	dreit, droit
<i>téctum</i> :	teit, toit
<i>eréscit</i> :	creist, croist, croï
§ 736. — E long de la syllabe initiale.	
1°-3°	
<i>de</i> (proclitique) :	de (préposition)
<i>debère</i> :	devoir
<i>desíderat</i> :	desire
<i>zelósum</i> :	jalous
<i>credébat</i> :	creoit, croyait.
4°-6°	
<i>debeátis</i> :	deiez, doyez (<i>deviez</i>)

<i>legálem :</i>	leial, loyal
<i>secúrum :</i>	seür, sûr.
9 ^o -11 ^o	
<i>pensáre :</i>	{ peser { penser.
12 ^o	
<i>tectúram :</i>	toiture.

§ 737. — E *bref tonique.*

1 ^o -3 ^o	
<i>bréxem :</i>	brief, bref
<i>sédet :</i>	siet (du verbe <i>seoir</i>)
<i>férum :</i>	fier
<i>pédem :</i>	piéd
<i>mél :</i>	miel
<i>fél :</i>	fiel
<i>vénit :</i>	vient
<i>ténet :</i>	tient
<i>gémit :</i>	gient (<i>geint</i>)
<i>trémit :</i>	crient (<i>cruint</i>).
<i>mé(u)m :</i>	mien
<i>méam :</i>	meie, moie.
4 ^o	
<i>ministérium :</i>	métier
<i>gigérium :</i>	gésier
<i>fériat :</i>	fierge (de <i>férir</i>)
<i>médiium :</i>	mi
<i>* sédium :</i>	siège
<i>ténui :</i>	tinc (<i>tins</i>)
<i>* perdédi :</i>	perdi (1 ^{re} pers. de l'ancien pré- térít)
<i>vénio :</i>	vieue (<i>viens</i>)
<i>véniat :</i>	vienge (<i>vienné</i>)
<i>mélius :</i>	miels, mieux
<i>mélior :</i>	mièdre, mièdre (cas sujet de <i>meilleur</i>).
5 ^o	
<i>spéciem :</i>	épice
<i>prétium :</i>	pris, prix
<i>Venétium :</i>	Venise.

6 ^o	<i>précat :</i>	pré
	<i>décom :</i>	dis, dix
	<i>légit :</i>	lit
7 ^o	<i>gélû</i>	<i>giel</i> (mot qui a servi à former <i>dégel</i>)
	<i>gémît</i>	<i>gient</i> (<i>geint</i>).
8 ^o	<i>ingénium :</i>	engin
	<i>evungélia :</i>	évangile.
10 ^o	<i>fëbrem :</i>	fièvre
	<i>lëp(o)rem :</i>	lièvre
	<i>gën(c)rum :</i>	gendre
	<i>trém(u)lat :</i>	tremble.
11 ^o	<i>sèptem :</i>	sept
	<i>infèrnum :</i>	enfer
	<i>pèrdere :</i>	perdre
	<i>tèstam :</i>	tuste, tête
	<i>novèllam :</i>	nouvelle
	<i>novèllos :</i>	nouveus, nouveaux
	<i>agnèllos :</i>	agnels, agneaux
	<i>méd(i)cum :</i>	{ mege, niège mire (sous l'influence du c).
	<i>tèrtium :</i>	tiers
	<i>quitérniô</i>	cahier
	<i>*néptiam :</i>	nièce
12 ^o	<i>péctus :</i>	pis
	<i>despèctum :</i>	dépît
	<i>lèctum :</i>	lit
	<i>*véc(u)lum :</i>	vieil

§ 738. — **E** bref de la syllabe initiale.

1^o-3^o

sedère : soir

<i>ferire</i> :	férir
<i>levare</i> :	lever
<i>venire</i> :	venir
<i>leónem</i> :	lion
<i>selebat</i> :	seoit, seyoit, soyait.

4°-6°

<i>medietatem</i> :	moitié, moitié
<i>meliorem</i> :	meilleur
<i>pretiare</i> :	preisier, proisier (<i>priser</i>)
<i>precare</i> :	preier, proier (<i>prier</i>)
<i>recentem</i> :	reísant, roísant (vieux mot qui a le sens de <i>récent</i>).

7°

<i>gelare</i> :	geler
<i>ceriseam</i> :	cerise.

10°-11°

<i>trem(u)lare</i> :	trembler
<i>februarium</i> :	février
<i>perdebat</i> :	perdait
<i>mercatum</i> :	marché
<i>per</i> (préfixe et prépo- sition) :	par
<i>bellitatem</i> :	belté, beauté.

12°

<i>*exutam</i> :	{ <i>eissue, oissue</i> { <i>issue</i>
<i>eccc-hic</i> :	ici
<i>ex</i> (préfixe) :	es, é.

§ 739. — *I long tonique.*

1°-3°

<i>ripam</i> :	rive
<i>auditum</i> :	ouï
<i>venire</i> :	venir
<i>occisum</i> :	occis
<i>filum</i> :	fil
<i>vilem</i> :	vil
<i>finem</i> :	fin
<i>livinum</i> :	devin

4°

<i>susprium</i> :	soupir
<i>tibiam</i> :	tige
<i>cervisiam</i> :	cerveise, cervoise
<i>artemisiã</i> :	armeise, armoise
<i>vineam</i> :	vigne
<i>lineam</i> :	ligne
<i>lineum</i> :	linge
<i>lilium</i> :	lis
<i>filiam</i> :	fille.

5°

<i>salsiciam</i> :	saucisse.
--------------------	-----------

6°

<i>sic</i> :	si (adverbe)
<i>dicat</i> :	die (<i>dise</i>)
<i>amicum</i> :	ami
<i>dicit</i> :	dit
<i>imperatricem</i>	empereris (vieux mot qui signifie <i>impératrice</i>).

7°

<i>gingivam</i> :	gencive
<i>vicinum</i> :	voisin.

10°

<i>libram</i> :	livre
<i>lib(e)rat</i> :	livre (de <i>livrer</i>)
<i>desid(e)rat</i> :	desire.

11°

<i>villam</i> :	ville
-----------------	-------

12°

<i>dixit</i> :	dist
<i>peric(u)lum</i> :	péril
<i>clavic(u)lam</i> :	cheville
* <i>somnic(u)lum</i> :	sommeil.

§ 740. — I long de la syllabe initiale.

1°-3°

<i>ridéntem</i> :	riant
<i>fidáre</i> :	fier
<i>hibérum</i> :	hiver

<i>vicētem</i> :	vivant
<i>divīnum</i> :	devin
<i>divīsat</i> :	devise
<i>filāre</i> :	filer
* <i>līmōnem</i> :	limon
<i>dimīdium</i> :	demi
<i>finire</i> :	fenir (<i>finir</i>).
4 ^o -6 ^o	
* <i>linēiticum</i> :	lignage
<i>filīastrum</i> :	filastre (beau-fils)
<i>dicēbat</i> :	disait
<i>vicīnum</i> :	veisin, voisin.
10 ^o -11 ^o	
<i>lib(e)rāre</i> :	livrer
* <i>villūnum</i> :	vilain.
12 ^o	
<i>dixisti</i> :	disis, desis (<i>dis</i> , 2 ^e personne du prétérit).

BREF (comparez avec l'e long).

§ 741. — I *bref tonique*.

1 ^o	
<i>viam</i> :	veie, voie
<i>bibit</i> :	beït, boït
<i>videt</i> :	veït, voït
<i>pira</i> :	peïre, poïre.
2 ^o	
<i>pilum</i> :	peïl, poïl.
3 ^o	
<i>minus</i> :	meïns, moïns
<i>sinum</i> :	seïn.
4 ^o	
<i>niveam</i> :	{ neige, noïge nege
<i>invidiam</i> :	envie
<i>tineam</i> :	teïgne
<i>mirabilia</i> :	merveille
<i>consilium</i> :	conseïl.

5°	<i>pigr̄itiam :</i>	parece, paresse
	<i>tristitiam :</i>	tristee, tristesse
	<i>servitium :</i>	servise, service
	<i>justitiam :</i>	justise, justice
	* <i>superpellicium :</i>	surplis
	<i>vitium :</i>	vice.
6°		
	<i>plicat :</i>	{ pleie, ploie { plie
	<i>picem :</i>	peis, pois, poix.
8°		
	<i>cilium :</i>	cil
	<i>exilium :</i>	exil.
10°		
	<i>pip(e)rem :</i>	peivre, poivre
	<i>vitrum :</i>	{ veïrre, voirre { verre
	<i>tonitru :</i>	{ toneïrre, tonoirre { tonnerre
	<i>ciu(e)rem :</i>	cendre.
11°		
	<i>mittere :</i>	mettre
	<i>vir(i)dem :</i>	vert
	<i>capillos :</i>	chevels, cheveux
	<i>illos :</i>	els, eux
	<i>missam :</i>	messe.
12°		
	<i>strictum :</i>	estreit, étroit
	<i>explic(i)tum :</i>	espleit, exploit
	<i>pingere :</i>	peindre
	<i>ingere :</i>	feindre
	<i>auric(u)lam :</i>	oreille
	<i>vermic(u)lum :</i>	vermeil
	<i>illi :</i>	il (ils)
	<i>conduxisti :</i>	conduisis.

§ 742. — **I** bref de la syllabe initiale.

4°-3°

videre : veoir (voir)

<i>miséllum</i> :	mesel (vieux mot qui signifie <i>misérable, lépreux</i>)
<i>pilāre</i> :	peler
<i>bilānciam</i> :	balance
* <i>mināre</i> :	mener
<i>vidēbat</i> :	veoit, voyait
<i>bibētem</i> :	bevant, buvant
* <i>fīnārium</i> :	femier, fumier.
4°-6°	
<i>titiōnem</i> :	tison
<i>plīcāre</i> :	{ plier, ployer { plier
<i>ligāmen</i> :	{ leien, loien { lien
<i>licēre</i> :	leisir, loisir.
10°-11°	
<i>it(e)rāre</i> :	errer (au sens d' <i>aller</i>)
<i>virtūtem</i> :	vertu
<i>silvāticum</i> :	salvage, sauvage.
12°	
<i>pisciōnem</i> :	peisson, peisson
<i>cinctūram</i> :	ceinture
<i>pingēbat</i> :	peignait
<i>figētem</i> :	feignant
<i>vig(i)lāre</i> :	veiller.

§ 743. — O long tonique.

1°	
<i>flōrem</i> :	flor ¹ , fleur
<i>horam</i> :	hore, heure
<i>plorat</i> :	plore, pleure
<i>sororem</i>	seror (cas régime de <i>sœur</i>)
<i>amorem</i> :	amor, amour
<i>rotum</i> :	vot, veu (<i>vœu</i>)
* <i>pietosum</i> :	pitos, piteux
<i>gloriosum</i> :	glorios, glorieux
<i>zelosum</i> :	jalos, jaloux.

1. Dans les textes anglo-normands, c'est un u qui correspond à l'o long tonique latin : flur, etc.

2°	<i>solum</i> :	sol, seul.
3°	<i>donum</i> :	don
	<i>Romam</i> :	Rome
	<i>leonem</i> :	lion
	<i>pavonem</i> :	paon.
4°	<i>dormitorium</i> :	dortoir
	<i>gloriam</i> :	gloire
	<i>cydonium</i> :	cooing (<i>coing</i>)
	<i>testimonium</i> :	témoin.
6°	<i>vocem</i> :	vois, voix.
7°	* <i>coperit</i> :	cuevre (<i>couvre</i>).
8°	<i>cogitat</i> :	cuide (de <i>cuidere</i> : penser).
9°	<i>tonsum</i> :	tos, teus (vieux mot qui signifie jeune garçon)
	<i>sponsum</i> :	époux.
10°	<i>rob(u)r</i> :	rovre, rouvre
	<i>cop(u)lum</i> :	cople, couple
	<i>pon(e)re</i> :	pondre.
11°	<i>nom(i)nat</i> :	nomme
	<i>or(u)lum</i> :	orle, ourle (d'où <i>ourlet</i>)
	<i>formam</i> :	forme, fourme (<i>forme</i>)
	<i>ornat</i> :	orne, ourne (<i>orne</i>)
	<i>cortem</i> :	cort, cour.
12°	* <i>boscum</i> :	bois.

§ 744. — O long de la syllabe initiale.

1°-2°	<i>plorire</i> :	plorer, plourer (<i>pleurer</i>)
	<i>nouire</i> :	noer, nouer
	<i>pro</i> (préposition) :	por, pour.

3°

<i>donáre</i> :	donner
<i>Románnum</i> :	Romain.

4°-6°

<i>potionem</i> :	poison
<i>otiosum</i> :	oiseux
<i>vocálem</i> :	voyel (voyelle).

7°

<i>copértum</i> :	covert, couvrir
<i>colire</i> :	coler, couler.

8°

<i>cogitáre</i> :	cuider.
-------------------	---------

9°

<i>sponsáre</i> :	esposer, épouser.
-------------------	-------------------

10°-11°

<i>cop(u)láre</i> :	copler, coupler
* <i>corténsen</i> :	cortois, courtois
<i>ornáre</i> :	orner, ourner (orner)
<i>nom(i)náre</i> :	nommer.

§ 745. — O bref tonique.

1°

<i>novem</i> et <i>novum</i> :	nuef, neuf ¹
<i>movet</i> :	muel, meut
* <i>potet</i> :	puet, peut
<i>soror</i> :	suer, seur (sœur).

2°

* <i>volit</i> :	vuel, veul
<i>scholam</i> :	école.

3°

<i>bonum</i> :	bon
<i>homo</i> :	hóm, on.

4°

<i>morio</i> :	{ muerc (<i>muirs</i>) { muir
----------------	------------------------------------

1. La diphtongue issue de l'o bref tonique est souvent écrite *oe* au lieu de *ue*.

<i>moriant</i> :	{ muergent (<i>meurent</i>) { muirent
<i>memoriam</i> :	memoire
<i>hodie</i> :	hui
<i>podium</i> :	pui (vieux mot : <i>montagne</i>)
* <i>voliam</i> :	vueille, veuille
<i>folia</i> :	fuedle, feuille
<i>oleam</i> :	huile.
5°	
<i>noceam</i> :	nuise.
6°	
<i>locat</i> :	leue (<i>loue</i>)
<i>focum</i> :	feu ¹
<i>locum</i> :	leu, lieu
<i>nocet</i> :	nuist, nuit.
7°	
<i>cor</i> :	euer, cœur
<i>comes</i> :	cuens (cas sujet de <i>comte</i>).
8°	
<i>coquit</i> :	cuit
<i>corium</i> :	cuir.
10° 11°	
<i>pop(u)lum</i> :	pueple, peuple
<i>com(i)tem</i> :	comte
<i>sol(i)dum</i> :	sol, sou
<i>follem</i> :	fol, fou
<i>portum</i> :	port
<i>portat, portam</i> :	porte
<i>fortem</i> :	fort.
12°	
* <i>pocsum</i> :	nuis (de <i>pouvoir</i>).
<i>noctem</i> :	nuit
<i>octo</i> :	huit
<i>ostream</i> :	huistre, huitre
<i>oc(u)lum</i> :	ueil, œil
* <i>aboc(u)lum</i> :	aveugle.

1. L'eu de *feu* est le produit de la combinaison de l'o tonique de *focum* avec l'u atone, après la chute du c. La forme antérieure à *feu* est *ou*.

§ 746. — O bref de la syllabe initiale.

1° <i>bovarium</i> :	bovier, bouvier.
<i>movère</i> :	moveir ¹ , mouvoir
<i>potère</i> :	poeir, pouoir, pouvoir
* <i>morire</i> :	morir, mourir
<i>sorórem</i> :	soror, seror (cas régime de <i>sœur</i>).
2° <i>colorem</i> :	coleur, couleur.
<i>voléntem</i> :	volant, voulant
<i>dolórem</i> :	dolor, douleur
<i>voláre</i>	voler.
3°	
* <i>vomire</i> :	vomir
<i>sonire</i> :	sonner.
4°	
* <i>[ad]podíre</i> :	[ap]poyer (<i>appuyer</i>)
6°	
<i>locáre</i> :	loer, louer
<i>focárium</i> :	foyer
<i>nocébat</i> :	nuisait.
7°	
<i>corona</i> :	coronne, couronne
* <i>coruticum</i> :	corage, courage
<i>colúbrum</i> :	coluevre, couleuvre.
8°	
<i>cochleáre</i> :	cuiller
10°-11°	
<i>com(i)tatum</i> :	comté
<i>op(e)rare</i> :	ovrer, ouvrir
<i>rot(u)lare</i> :	roller, rouler
<i>sol(i)lure</i> :	solder, souder
<i>portare</i> :	porter
<i>porcéllum</i> :	porcel, pourceau.

§ 747. U long tonique.

1°-3°

nudum : nu

1. Dans les textes anglo-normands, c'est un *u* qui correspond à l'*o* bref de la syllabe initiale.

<i>murum</i> :	mur
<i>plus</i> :	plus
<i>mulam</i> :	mule
<i>unum</i> :	un
<i>lunam</i> :	lune
<i>plumam</i> :	plume.
4°	
<i>*pertusium</i> :	pertui
<i>junium</i> :	juin.
5°	
<i>minutiat</i> :	menuise
<i>luceat</i> :	luise.
6°	
<i>lactucam</i> :	laitue
<i>conducit</i> :	conduit
<i>lucet</i> :	luist.
7°	
<i>cupam</i> :	cuve.
8°	
<i>acutiat</i> :	aiguise.
11°	
<i>*adlum(i)nat</i> :	allume
<i>consuetud(i)nem</i> :	coutume
<i>nullum</i> :	nul
<i>fustem</i> :	fust, fût.
12°	
<i>fructum</i> :	fruit
<i>destructum</i> :	détruit
<i>tructam</i> :	truite
<i>duc(e)re</i> :	duire.

§ 748. — U long de la syllabe initiale.

1°-3°	
<i>durire</i> :	durer
<i>*mulittum</i> :	mulet
<i>fumatam</i> :	fumée
4°-6°	
<i>*juliittum</i> :	juillet
<i>fusiónem</i> :	foison
<i>lucéntem</i> :	luisant

	<i>ducēbat :</i>	duisait (du vieux verbe <i>duire</i>)
	<i>mucēre :</i>	moisir.
7°	<i>junīperum :</i>	genièvre.
11°	[<i>ad</i>] <i>lum(i)nāre :</i>	[al] lumer
	* <i>nullūi :</i>	nului (datif de <i>nul</i>).
12°	<i>duxīsti :</i>	duisis.

U BREF (comparez avec l'o long).

§ 749. — U bref tonique.

1°-2°	<i>duas :</i>	does, deues (féminin de <i>deux</i>)
	<i>tuum :</i>	toe, teue (ancien féminin de <i>tien</i>)
	<i>gulam :</i>	gole, gueule
	<i>lupum :</i>	leu, loup.
3°	<i>sumus :</i>	sommes.
4°-6°	* <i>ebureum :</i>	ivoire
	<i>cuneum :</i>	coin
	<i>puteum :</i>	puits
	<i>nucem :</i>	nois, noix
	<i>crucem :</i>	crois, croix.
7°	<i>colubram :</i>	couleuvre, couleuvre
	<i>recuperat :</i>	recuevre (<i>recouvre</i>)
	<i>juvenem :</i>	juene, jeune.
8°	* <i>cupreum :</i>	cuivre.
10°	<i>lup(a)ram :</i>	lovre, louvre
	<i>num(c)rum :</i>	nombre.
11°	<i>columnam :</i>	colonne
	<i>dub(i)tut :</i>	dote, doute
	<i>turrem :</i>	lor, tour

<i>furnum</i> :	for, four
<i>diurnum</i> :	jor, jour
<i>gustum</i> :	gost, goust
<i>ulmum</i> :	orme, ourme (<i>orme</i>)
<i>multum</i> :	molt, moult
<i>luscam</i> :	losche, lousche.
12°	
<i>luscum</i> :	lois (vieux masculin de <i>louche</i>)
<i>angustiam</i> :	angoisse
<i>iunctum</i> :	joint
<i>veruc(u)lum</i> :	verouil, verrou
* <i>genuc(u)lum</i> :	genouil, genou.

§ 750. — U bref de la syllabe initiale.

1 ^e -2°	
<i>subinde</i> :	sovent, souvent
* <i>gulatam</i> :	golée, goulée.
3°	
<i>t(u)um</i> (mot proclitique) :	ton.
5°-6°	
<i>cruciatam</i> :	croisée
<i>nucálem</i> :	noal, noyau
7°	
<i>cubáre</i> :	cover, couver.
11°	
<i>dub(i)táre</i> :	dóter, douter
<i>currentem</i> :	corant, courant
<i>subtus</i> (préposition) :	sos, sous
<i>subvénit</i> :	sovient, souvient
<i>submónet</i> :	somont, semont
<i>succúrsum</i> :	socours, secours.

Y.

§ 751. — L'y est traité tantôt comme un *i*, tantôt comme un *u*. Ainsi *presbyterum* donne *preveire*, *provoire*, *prouvair*, comme si la voyelle tonique était *i* bref ; et *byrsa* donne *torse*, *bourse*, comme si on avait un *u* bref tonique.

*Diphthongues.*1. *Æ, œ.*

§ 752. — Ces deux diphthongues étaient devenues *e* dans le latin populaire, tantôt *e* bref et tantôt *e* long : *prædam*, devenu *prédam*, a donné *preie*, *proie*; *lætum*, devenu *létum*, a donné *lié* (joyeux), etc.

2. *Au.*

§ 753. — La diphthongue *au*, tonique ou à la syllabe initiale, est traitée comme un *o* bref suivi de plusieurs consonnes, c'est-à-dire qu'elle se change en *o* :

<i>causam</i> : chose	<i>auriculam</i> : oreille
<i>aurum</i> : or	* <i>ausare</i> : oser.

§ 754. — Suivie d'un *e* ou d'un *i* consonnifiable, cette même diphthongue devient *oi* :

<i>gaudia</i> : joie	<i>audiātis</i> : oyez
* <i>aucam</i> : oie ¹	<i>aucionem</i> : oison.

§ 755. — Il faut remarquer que *o* issu de *au* latin est devenu *ou*, toutes les fois qu'en français il s'est trouvé suivi d'une voyelle :

<i>laudat</i> : loe, loue	<i>audire</i> : oïr, ouïr.
---------------------------	----------------------------

§ 756. — Le mot *cauda* (français *coe*, *queue*) fait exception aux règles ci-dessus, parce que, dès l'époque latine, il s'était transformé en *coda*.

1. On trouve aussi la forme *oe*, puis *oue*, sans influence du *c*. *Oie* n'est peut-être qu'une modification euphonique de *oe*.

DEUXIÈME PARTIE

TRANSFORMATION DES CONSONNES

LOIS GÉNÉRALES DES CONSONNES

§ 757. — Sous réserve des exceptions que nous aurons l'occasion d'indiquer à propos de chaque consonne, on peut dire que la transformation des consonnes latines en consonnes françaises est soumise aux grandes lois suivantes :

1° Les consonnes latines se maintiennent quand elles sont au commencement des mots (ou après les préfixes), ou quand elles sont après une autre consonne et devant une voyelle :

<i>cor</i> :	cœur	<i>*vincutum</i> :	vaineu
[<i>de</i>] <i>gradum</i> :	[<i>de</i>]gré	<i>dub(i)tat</i> :	doute
<i>dicit</i> :	dit	<i>mordentem</i> :	mordant
<i>turrem</i> :	tour	<i>lectum</i> :	lit
<i>patrem</i> :	père	<i>imperatorem</i> :	empereur
<i>florem</i> :	fleur	<i>albam</i> :	aube.
[<i>sub</i>] <i>venit</i> :	[<i>sou</i>]vient		

2° Entre deux voyelles, ou après une voyelle et avant une autre consonne.

Les gutturales (*c g*) se changent en *y* (écrit *i* ou *y*).

Les labiales (*p, b, f, v*) se réduisent à *v* (sauf *f* qui se maintient).

Les dentales tombent, après s'être réduites à *d*.

Exemples :

Gutturales :	<i>pacare</i> :	payer
	<i>factum</i> :	fait

<i>Labiiales :</i>	fabam :	fève
	lep(o)rem :	lièvre
<i>Dentales :</i>	vitam :	vie (d'abord <i>vide</i>)
	patrem :	père (d'abord <i>pédre</i>).

3° Quelle que soit leur place, l's, les liquides (*l, r*) et les nasales (*n, m*) se maintiennent.

soror :	sœur	* cursam :	course
lunam :	lune	clavem :	clef
ripam :	rive	prædam :	proie
nomen :	nom	dec(i)mam :	dime
murum :	mur		
causam :	chose	pastam :	paste (pâte)
valere :	valoir	altum :	halt (haut)
perire :	périr	* partire :	partir
* panarium :	panier	man(i)cam :	manche.

4° Les liquides se prononcent difficilement après certaines consonnes, précisément après les consonnes énumérées sous le n° 3 (une *s*, une autre liquide¹, ou une nasale). Aussi ces groupes de consonnes ne se trouvent-ils pas dans la langue latine ; mais la chute des voyelles atones, dans la transformation du latin, a fait souvent que deux consonnes, qui étaient d'abord séparées par une voyelle, se sont trouvées réunies. Lorsqu'il était difficile de les prononcer ensemble, une nouvelle consonne s'est introduite entre les deux ; car il est plus commode de prononcer *stra* que *sra*.

Entre *l* ou *n* d'une part, et *r* de l'autre, la consonne euphonique est un *d* :

mól(e)re	donne	molde	(devenu <i>moudre</i>)
gén(e)rum	—	gendre .	

1. Toutefois *r* et *s* peuvent être suivis de *l* : parler, *masle* (devenu *mâle*).

Entre *s* et *r*, la consonne euphonique est un *t* :

antecéss(o)r : *ancestre*.

Entre *m* d'une part et *r* ou *l* de l'autre, la consonne euphonique est un *b* :

cám(e)ram : *chambre*

**insimul* : *ensemble*.

5° La cinquième loi générale, relative au cas où trois consonnes se suivent, sera formulée plus loin, § 823.

LOIS PARTICULIÈRES A CHAQUE CONSONNE

§ 758. — Nous allons maintenant examiner de plus près chacune des consonnes. Nous dirons d'abord quelques mots de l'aspiration *h*, et nous parlerons ensuite : 2° des gutturales, auxquelles nous joindrons le *j*; 3° des dentales; 4° des labiales; 5° des liquides; 6° des nasales; 7° de l'*s*; 8° de l'*x* et du *z*.

1° H.

§ 759. — L'*h* latine a disparu en principe, mais l'orthographe l'a maintenue ou rétablie au commencement d'un certain nombre de mots.

Au latin	<i>homo</i>	correspond le français	<i>on</i>
—	<i>habere</i>	—	<i>avoir</i>
—	<i>trahere</i>	—	<i>traire</i> .

Mais nous écrivons par une *h* : *honneur* (latin *honorem*), *herbe* (latin *herbam*), *heure* (latin *horam*), etc.

Une *h*, tantôt muette, tantôt aspirée, s'est aussi introduite, sous différentes influences, au commencement de plusieurs mots qui en latin n'avaient pas d'*h* : *huile*

(latin *olea*), *huit* (latin *octo*), *haut* (latin *altum*), etc.

§ 760. — L'*h* se trouve dans les mots latins après certaines consonnes, notamment après le *c*. Le *ch* latin se prononçait comme un *c* dur (k), et a été traité comme tel (voyez ci-dessous, § 761) : il est resté *c* dur dans *cour* (de *hortem*), il est devenu *ch* français dans *charte* (de *charta*). Il a été quelquefois maintenu ou plutôt rétabli dans l'orthographe française, même quand il avait conservé le son dur latin, par exemple dans *chœur* de *chorum*.

2° Les gutturales (c, g, q) et le j.

C.

§ 761. — Le *c* latin avait le son dur (k) devant toutes les voyelles. Dans les cas où il doit se maintenir (Voyez ci-dessus, § 757, 1°) il n'a conservé le son dur que lorsqu'il était suivi en latin d'un *o*, d'un *u*, ou d'une consonne : cœur (*cor*), cuve (*cupa*), clair (*clarum*). Devant l'*e* ou l'*i*, il a pris le son que nous nommons *c* doux (ou *s* dure), mais il a continué à s'écrire de même :

<i>celum</i> (cælum) :	<i>ciel</i>
<i>cinerem</i> :	<i>endre</i>
<i>mercedem</i> :	<i>merci</i>
<i>cilium</i> :	<i>cil</i>
<i>centum</i> :	<i>cent</i>
<i>eccistum</i> :	<i>icest, cel.</i>

§ 762. — Il résulte de ce qui précède que la lettre *c* a en français une double valeur : tantôt elle équivaut à un *k*, tantôt, quand elle est suivie d'une voyelle dérivée du latin *e* ou *i*, elle équivaut à une *s* dure. Comme les lettres dérivées de *e* ou *i* latin sont en français *e*, *i* ou *ie*¹, l'usage

1. L'*e* long tonique est bien devenu *oi* en principe; mais, quand il

s'est établi de donner toujours dans la prononciation la valeur de l's dure au *c* suivi de *e* ou *i*. Or l'*o* latin (ou l'*au* dans *cauda*) a quelquefois produit un son que nous écrivons *eu*; lorsque cet *o* était précédé d'un *c*, le *c* a conservé régulièrement le son de *c* dur (*k*), mais on n'a pu continuer à l'écrire par la lettre *c*, car cette lettre, placée devant l'*e* de *eu*, aurait dû, d'après l'usage, être prononcée *c* doux (*s* dure). Dans ce cas on a remplacé le *c* latin par *qu* (*queux* de *coquus*, *queue* de *cauda*), ou on a maintenu une ancienne graphie du son *eu* (*ue*), et le *c*, se trouvant alors devant un *u*, a pu être conservé (*cueille* de *colligit*), ou bien enfin on a mélangé une autre graphie du son *eu* (*oe*) avec la nouvelle orthographe *eu*, ou plutôt on a placé devant *eu* un *o* rappelant l'*o* du mot latin, en écrivant *œu*, et le *c* a pu encore être maintenu (*cœur* de *cor*).

§ 763. — Devant les voyelles dérivées de l'*a* latin, le *c* a pris un son spécial, qu'on a écrit par *ch* :

<i>caput</i> :	<i>chef</i>
<i>camera</i> :	<i>chambre</i>
<i>vaccam</i> :	<i>vache</i>
<i>caulem</i> :	<i>chou</i> .

§ 764. — Dans la partie nord-ouest de la France, le *c* placé devant l'*a* latin *a*, au contraire, conservé le son *dur*, et plusieurs des mots de ces dialectes sont entrés ensuite dans le français proprement dit. C'est ainsi que le mot *campum*, par exemple, est représenté aujourd'hui par deux mots français; *champ* et *camp*, qui d'ailleurs ont pris des sens différents.

§ 765. — Dans quelques mots le *c* latin initial, ou suivant était précédé d'un *c*, on a *i* au lieu de *oi* (voyez le tableau de l'*e* long, n° 7).

une consonne, s'est changé en *g* : *gonfler* (conflare), *girofle* (caryophylum), *gras* (crassum), *courage* (corat eum).

C précédé de *d* a produit *z* dans *douze* (duod(e)cim).

§ 766. — Lorsque la consonne qui précédait le *c* était une *s*, il y a eu souvent métathèse, le *c* a passé devant l'*s* : *pascit*, *cognoscat*, etc., ont été traités comme si on avait dit : *pacsit*, *cognocsat*. Une métathèse semblable explique les mots *chanoine* (canon(i)cum), *moine* (mon(a)chum); mais ces mots ne sont pas entièrement populaires. Comparez *manche*, de *man(i)cam*.

§ 767. — Comme nous l'avons dit dans la règle générale 2, le *c* entre deux voyelles, ou avant une autre consonne (et ne commençant pas le mot), s'est changé en un *y*, écrit *i* ou *y*, qui s'est ajouté à la voyelle précédente ou confondu avec elle, ou qui a mouillé la consonne suivante. On trouvera des exemples de ces faits dans les tableaux des voyelles, sous les n^{os} 6 et 12. On remarquera que lorsque la voyelle qui suivait était un *e* ou un *i*, le *c* a pu produire aussi une *s* : *placet* : *plaist*, *vicinum* : *voisin*, *deciman*, *disme*.

§ 768. — Lorsque le *c* était placé après un *o* ou un *u*, et avant un *a*, un *o* ou un *u*, il est complètement tombé : *loue* (locat), *laitue* (lactuca), etc. Après *e* ou *a*, le *c* tombe aussi devant *u*, dans *seür* (*sûr*) de *securum*, *pleü* (*phu*) de **placutum*, *font* de **facunt*.

§ 769. — Entre un *a* d'une part, et d'autre part un *o*, un *u* ou une *r*, le *c* a pu se changer en *g*, précédé ou non d'un *i* : *agu* ou *aigu* (acutum), *aiguïser* (acutiare), *maigre* (macrum).

§ 770. — Le *c* dans le corps des mots, suivi d'un *e* ou *i* consonnifiable (voyez § 723), a produit tantôt *is*, tantôt un *c* doux écrit souvent *ss* (ou un *z* à la fin du mot). Pour les exemples, voyez les tableaux des voyelles sous le n^o 5.

§ 771. — Quand deux *c* se suivent, le second est traité régulièrement, mais le premier tombe sans produire *y* : *vaccam* a donné *vache*, *siccum* : *sec*. Toutefois, quand le second *c* est placé devant *e* ou *i*, et doit par conséquent devenir *c* doux, le premier rentre dans la règle ordinaire et développe un *y* qui agit sur la voyelle précédente : *eccistum* a donné *icest*.

G.

§ 772. — Le traitement du *g* offre des exceptions analogues à celles qu'on rencontre pour le traitement du *c*.

Dans les conditions de la règle générale 1, c'est seulement devant les voyelles issues de *o* et *u*, et devant les consonnes, que le *g* a conservé le son dur latin : *goutte* (*gutta*), *goujon* (*gobionem*), *grand* (*grandem*). Devant les voyelles latines *a*, *au*, *e*, *i*, il s'est changé en *g* doux (écrit *g* ou *j*) :

<i>gambam</i> :	<i>jambe</i>
<i>gabatam</i> :	<i>joue</i>
<i>gaudia</i> :	<i>joie</i>
<i>generum</i> :	<i>gendre</i>
<i>gingivam</i> :	<i>gencive</i> ¹
<i>evangelia</i> :	<i>évangile</i> .

§ 773. — Lorsque la consonne qui précédait le *g* était une *n*, au lieu de se changer en *g* doux, le *g* latin a souvent mouillé l'*n* et changé en diphtongue la voyelle précédente : *plangebant* a donné « *plaignait* ». De même *plaignant* (*plangentem*) au participe présent. Le *g* s'est maintenu dans l'orthographe ; mais, suivi de l'*n*, il indique seulement que cette *n* est mouillée. Les verbes en *cindre*, *oindre*, *aindre* offrent tous des exemples semblables. *Longe* a

1. On devrait avoir *gencive*, mais le second *g* s'est changé en *c* par dissimilation.

aussi donné *loin*, anciennement écrit *loigu* : ici l'*n* mouillée a disparu dans la nasalisation de la voyelle précédente.

§ 774. — Conformément à la règle générale 2, le *g* entre deux voyelles ou avant une autre consonne (et ne commençant pas le mot) s'est changé en *y*, écrit *i* ou *y* : plaie (*plagam*), loyal (*legalem*), cuider (*cog(i)tare*), etc.

§ 775. — Le *g* tombe devant l'*u* dans *oür* (*eür*, *eur*, de bonheur), qui vient de *augürium*, dans le vieux mot *fou* (hêtre) qui vient de *fagum*.

§ 776. — Il tombe aussi devant l'*i*, dans *reïne* (*reine*), de *reginam*, *gäine* (*gaine*), de *vaginam*, *seel* (*sceau*) de *sigillum*, etc.

§ 777. — Placé devant l'*n*, le *g* a mouillé cette consonne : *agneau* (*agnellum*), *poing* (*pugnum*). Dans le second exemple, l'*n* mouillée a disparu en nasalisant la voyelle précédente. Cette nasalisation s'est produite toutes les fois que l'*n* mouillée terminait le mot : c'est ainsi que le masculin de *maligue* est aujourd'hui *malin*. En l'écrivant avec un *g*, comme *poing*, on rappellerait l'ancienne mouillure de l'*n*.

§ 778. — Dans *imaginem*, le *g* s'est changé en *g* doux, comme s'il était au commencement du mot, et le mot français a été d'abord *imajne* (écrit *imagine*); puis l'*n* est tombée, et on a eu : *image*. D'ailleurs ce mot n'est pas entièrement populaire.

Q

§ 779. — Cette gutturale latine était toujours suivie d'un *u*, dont le son précis n'a pu encore être parfaitement établi. Dans les conditions de la règle générale 1, *qu* a produit en français un *c* dur, écrit *c* ou *qu*, quelle que fût la voyelle qui suivait :

<i>quare</i> :	<i>car</i>
<i>qui</i> :	<i>qui</i>
<i>quindecim</i> :	<i>quinze</i>
<i>qu(i)ritare</i> :	<i>crier</i>
<i>quinguinta</i> :	<i>cinquante.</i>

§ 780. — Dans ce dernier exemple, le *qu* initial s'est changé par exception en *c* doux. De même « cinq », de « *quinque* ». Il faut remarquer que dans ces mots la syllabe suivante commençait aussi par *qu*; il y a eu un phénomène de dissimilation.

§ 781. — Par une exception encore plus rare, *qu* s'est changé en *ch* dans *chascun*, de *quisque-unum*.

§ 782. — Dans les conditions de la règle 2. le *qu* de *æqualem* (*igal*, *égal*) et de *aqu(i)lam* (*aigle*) a été traité comme le *c* de *acutum* (*aigu*) et de *macrum* (*maigre*)¹. Le *qu* de *coquus* (*queux*) est tombé comme le *c* de *focum* (*feu*), et celui de *coquit* (*cuit*) s'est changé en *y* (*i*) comme le *c* de *facit* (*fait*). *Qu* suivi d'un *e* consonnifiable dans *laqueat* (*lace*) a été traité comme le *c* de *faciat* (*face*, *fasse*). Quant aux différentes formes des mots *eau* (*aquam*) et *évier* (*aquarium*), et du verbe *suiere* (**sequere*), elles présentent des particularités dialectales qu'il serait trop long d'expliquer ici.

J.

§ 783. — Le *j* latin est devenu notre *j* français au commencement des mots : *jeune* (*juvenem*), *jouer* (*jocare*), *git* (*jacet*). Entre deux voyelles, ou avant une consonne, il a produit un *y* qui s'est joint à la voyelle précédente ou confondu avec elle : *maire* (de *majior*), *pis* (de *pejus*), *maieur* (de *majorem*); la forme actuelle « *majeur* » a subi une influence savante.

1. A moins qu'on ne voie dans le *g* de *égal* et de *aigle* le produit de l'*u* qui suit le *q*.

Les dentales (t, d).

Exceptions à la loi générale 1.

§ 784. — Le *d* initial disparaît devant l'*i* consonnifiable de *diurnum*, qui a donné *jour*. Après une consonne, le *d* disparaît aussi devant l'*e* consonnifiable dans *ordeum* qui a donné *orge*. Le *d*, lorsqu'il doit terminer le mot français, s'est changé en *t* : *grand(em)* a donné *grant* (nous avons rétabli le *d* latin dans l'orthographe de ce mot), et le gérondif (—ando) s'est confondu avec le participe présent (—antem); l'un et l'autre s'écrivent par un *t*. Le *t* initial s'est changé en *c* devant *r* dans *craindre*, de *tremere*.

§ 785. — Après un *b* ou après un *c*, séparé du *t* par une voyelle dans le latin classique, le *t* se change en *d* : soudain (*sub(i)tanum*), coude (*cub(i)tum*), plaide (*plac(i)tum*), plaider (*plac(i)tare*). Le *t* s'est maintenu par dissimilation (à cause du *d* initial) dans *doute* de *dub(i)tat* : toutefois à côté de *coude* (*cub(i)tum*) on trouve aussi la forme *coute*, qui ne peut s'expliquer par la dissimilation.

§ 786. — Le *t* est tombé par exception après une autre consonne dans *huis* (*ostium*), et dans les secondes personnes du singulier des prétérits : — *as* (de *asti*), — *is* (de *isti*).

Exceptions à la loi générale 2.

§ 787. — Entre deux voyelles, ou devant une autre consonne, les dentales ne sont pas tombées dès l'origine de la langue; on les trouve maintenues dans les plus anciens textes. Ainsi, avant *bonté* (*bonitatem*) on a eu *bontet*, avant *pié* (*pedem*) on a eu *piet*, *piet* (l'orthographe *piet* a reparu au xv^e siècle sous une influence savante); avant *receir* (*recevoir*, *voir*, de *videre*) on a eu *vedeir*; avant *chante* (de *cantat*) on a eu *chantet*. Quand la dentale ne terminait pas

le mot français, elle était toujours *d*, même à la place d'un *t* latin : *pedre* (père de patrem), *portede* (portée, de portatam).

§ 788. — Placée devant une *r*, la dentale, avant de tomber de la prononciation, s'est souvent assimilée à l'*r*, et est ainsi que nous écrivons encore : *larron* (latronem), *verre* (vitrum), etc.

§ 789. — Placées devant *s*, les dentales se sont ajoutées à l'*s* et ont formé un *z*, qui aujourd'hui n'a pas d'autre valeur qu'une *s*, et a été d'ailleurs remplacé par cette consonne dans un bon nombre de mots : *minat(o)s*, participe passé pluriel de **minare* (mener) a donné *menez*, puis *menés*; *minatis*, deuxième personne du pluriel de l'indicatif présent du même verbe, a donné aussi *menez*, forme où le *z* s'est conservé.

§ 790. — Placé devant *l*, le *t* s'est changé en *e* dans le latin populaire, et a été traité comme tel. C'est ainsi que *vet(u)lum*, devenu *veelum*, a produit le français *vieil*. Dans quelques mots anciens, qui sont d'origine savante, bien qu'ils présentent plusieurs des caractères des mots populaires, le *t* s'est maintenu devant l'*l*, qui s'est elle-même changée en *r* : *chapitre* (capit(u)lum), *titre* (tit(u)lum).

§ 791. — Le *t* s'était également confondu avec un *e* devant l'*e* ou l'*i* consonnifiable. *Te* et *ti* suivis d'une voyelle ont donc été traités comme *ee* et *ei* suivis aussi d'une voyelle (Comparez § 770).

4° Les labiales(*p, b, f, v*).

Exceptions à la loi générale 1.

§ 792. — Le *p* initial est tombé devant l'*s* dans les vieux mots *saume* (psalmm), *sautier* (psalterium). « Psaume » et « psautier » sont des formes savantes. Le *v* initial (ou sui-

vant une consonne) s'est changé en *f* dans **fois** (*vicem*), en *b* dans **brebis** (*vervecem*), en *g* dur dans **gué** (*vadum*), **guêpe** (*vespa*), **gâter** (*vastare*) et quelques autres mots.

Exceptions à la loi générale 2.

§ 793. — Les labiales sont tombées devant *u* dans **seū** (su) de ***saputum**, **deū** (dû) de ***debutum**, **ot** (eut) de **habuit**, **clou** de **clavum**, etc.

§ 794. — Les labiales sont aussi tombées devant *e* ou *i* consonnifiable : **ache** (de **apium**), **sache** (de **sapiam**), **aie** de **habeam**, **ayant** (de ***habentem**), **cage** (de **caveam**). Toutefois *p* a subi le changement habituel en *v* dans le vieux mot **saive** (autre forme de **sâge**), de ***sapium**.

§ 795. — *B* est également tombé dans les flexions **ébam**, **ébas**, etc., des imparfaits, flexions qui sont devenues en français **ie** (puis **oie**, **ais**), **eies** (**oies**, **ais**), etc.

§ 796. — Le *v* entre deux voyelles est tombé dans **viande** (de **vivenda**), **paon** (de **pavonem**), **ouaille** (de **oviculam**); mais il s'est maintenu dans **vivant**, **vivais**, de **viventem**, **vivebam**.

§ 797. — Lorsque la labiale, placée entre deux voyelles dans le mot latin, termine le mot français, elle est devenue *f* et non *v* : **clef** (de **clavem**), **chef** (de **caput**), **tref**, vieux mot qui signifie **tente**, (de **trabem**), **vif** (de **vivum**), **neuf** (de **novem** ou **novum**).

§ 798. — Devant *l*, le *b* se maintient, et le *p* se maintient ou se change en *b* : **muable** (de **mutab(i)lem**), **hièble** (de **eb(u)lum**), **peuple** (de **pōp(u)lum**), **double** (de ***duplum**.)

§ 799. — Devant les dentales et devant l's, les labiales tombent : **chetel** (écrit aujourd'hui **cheptel**), de **cap(i)tale**; **soudain**, de **sub(i)tanum**; **cité**, de **civ(i)tatem**; **oes**, vieux mot signifiant « besoin », de **op(u)s**. Elles tombent aussi devant une autre labiale : **abé** (aujourd'hui écrit **abbé**), de **abbatem**.

§ 800. — Les exceptions que nous venons d'énumérer sont si nombreuses que nous croyons utile de donner ici de nouveaux exemples de la règle 2 pour les labiales (changement des *p* et *b* en *v*, maintien de *v* et *f*) :

<i>capillum</i> :	cheveu	<i>capram</i> :	chèvre
<i>crepare</i> :	crever	<i>librum</i> :	livre
<i>ripam</i> :	rive	* <i>sep(e)rare</i> :	sevrer
<i>debere</i> :	devoir	<i>trif(o)lîum</i> :	trèfle
<i>caballum</i> :	cheval	* <i>hab(e)râbo</i> :	aurai (puis <i>aurai</i>).
<i>subinde</i> :	souvent		
<i>levat</i> :	lève		

5° Les liquides (l, r).

§ 801. — L'*r* tombe exceptionnellement devant l's dans *dorsum*, qui a donné *dos*.

§ 802. — L'*l* redoublée se réduit à une seule *l*, mais le plus souvent la consonne redoublée du latin a été rétablie dans l'orthographe : *elle* (anciennement *ele*, latin *illam*), *belle* (anciennement *bele*, latin *bellam*).

§ 803. — L'*l* devant une consonne s'est conservée quelque temps, puis s'est changée en *u*, et a formé diphtongue avec la voyelle précédente ou s'est confondue avec elle : *falcem* et *falsum* ont donné *fals*, puis *faus* (faux), *multum* a donné *molt*, *moult*, puis *mout*; *mal(o)s* : *mals*, puis *maus* (maux); **colit* : *vuelt*, *veult*, puis *veut*; *mal(e)dicere* : *maldire*, puis *mauldire*. Au pluriel des mots en *el* (sauf *ciel*), *ol*, *il*, l'*l* s'est maintenue devant l's ¹. Toutefois, dans plusieurs mots en *il*, par exemple dans *sourcil*, l'*l* est tombée de la prononciation, même au singulier, mais on continue à l'écrire.

§ 804. — L'*l* non suivie d'une autre consonne, mais cor-

1. Dans plusieurs dialectes de l'ancienne langue, on a dit *teus* (au lieu de *tels*), *queus* (au lieu de *quels*), *morteus* (au lieu de *mortels*), etc.

respondant à deux *l* latines, s'est changée en *u* à la fin des mots, dans *mou* (anciennement *mol*, latin *mollem*), *cheveu* (anciennement *chevel*, latin, *capillum*), *nouveau* (anciennement *nouvel*, *nouveal*, latin *novellum*), etc. Toutefois les formes avec *l* vocalisée en *u* se sont d'abord produites au cas sujet singulier et au cas régime pluriel, où l'*l* était suivie d'une *s*.

§ 805. — L'*l* mouillée est tombée après *ou* : **genūculum* a donné *genouil*, puis *genou*.

§ 806. — L'*l* s'est changée en *r* dans *Iusciniolum*, qui a donné *rossignol*, et, devant une nasale, dans *ulmum* qui a donné *orme*, *Olnam* qui a donné *Orne* (nom de rivière). Elle s'est changée en *n* dans *libellum*, qui a donné *niveau*.

§ 807. — L'*r* est devenue *l* dans *pèlerin* de *peregrinum*, *autel* de *altare*.

6° Les nasales (n, m).

§ 808. — L'*m* finale des mots latins, à de rares exceptions près (*rien* de *rem*, *mon* et *mien* de *meum*), n'a laissé aucune trace dans les langues romanes.

§ 809. — L'*m* suivie d'une autre consonne s'est changée en *n* : *conte* (aujourd'hui écrit *comte*) de *com(i)tem*.

§ 810. — *M* est encore devenue *n* au commencement des mots *mespilum* (nèfle) et *mappam* (nappe).

M suivie d'une autre consonne s'est maintenue (sans devenir *n*) quand on a intercalé une consonne de soutien : *cum(u)lum* a donné *comble*.

§ 811. — Deux *m* ou deux *n* consécutives se sont réduites à une seule; mais souvent les deux consonnes ont été ensuite rétablies dans l'orthographe : *annatam* donne *année* (année), *grammaticam* : *grammaire* (grammaire).

§ 812. — *Mn* se réduit à *m* : *hom(i)nem* a donné *homme*, puis *home* (homme).

§ 813. — *Nm* se réduit aussi à *m* dans *animam* qui a donné *âme*; mais l'*n* s'est conservée assez longtemps devant l'*m* de ce mot (*anme*, écrit quelquefois *aneme*), et s'est même changée en *r* dans certains dialectes : *arme*.

§ 814. — Dès le latin populaire, *n* était tombée devant *s* : *mensem* était devenu *mesem*, qui a donné *mois*.

§ 815. — *N* finale est tombée d'assez bonne heure après *r* : *diurnum* a donné *jorn*, *jor*, *jour*.

§ 816. — Aujourd'hui, *n* ou *m* suivies d'une autre consonne n'indiquent plus que la prononciation nasale de la voyelle précédente. Comme consonnes proprement dites elles ne se sont réellement conservées que seules entre deux voyelles ou après une consonne

7° S.

§ 817. — L'*s* est tombée, à une époque relativement récente, devant toutes les consonnes : *paste* est devenu *pâte*, *caresme* : *carême*, *esté* : *été*, etc. L'*s* ne s'est maintenue devant une autre consonne, que dans un certain nombre de mots qui ne sont pas d'origine populaire, ou qui ont subi une influence savante : *pasteur*, *dévaster*, etc.

§ 818. — Quand l'*s* au commencement d'un mot latin était suivie d'une consonne, on la trouve précédée d'un *é* dans le mot français correspondant : *scalam* est devenu *échelle*, *scutum* : *escu*, etc. L'*s* est ensuite tombée, sauf exceptions, mais l'*e* s'est maintenu : *échelle*, *éeu*.

§ 819. — L'*s* latine entre deux voyelles est devenue en français *s* douce : chose (*causam*), léser (**loesare*), etc.

§ 820. — L'*s* redoublée s'est conservée double jusqu'à nos jours dans l'orthographe; mais depuis très longtemps elle ne se prononce plus que comme une *s* simple (dure) : *passer* de **passare*.

8° x et z.

§ 821. — L'*x* se composant d'un *c* dur et d'une *s*, *laxare* a donné régulièrement *laisser* : l'*s* s'est maintenue (les deux *s* indiquant simplement la prononciation dure de la consonne), et le *c* a produit la diphtongaison de l'*a* précédent en *ai*. Quelquefois il y a eu métathèse des deux consonnes dont se compose l'*x*. Le même verbe *laxare*, prononcé *lascare* (au lieu de *lacsare*), a donné *lascher*; car le *c*, suivant une autre consonne, et placé devant un *a*, doit se changer en *ch* (§ 763).

§ 822. — Le *z*, dans les mots d'origine populaire, s'est changé en *j* : *zizyphum* a donné *jujube*, et *zelosum* : *jaloux*.

LES GROUPES DE PLUS DE DEUX CONSONNES

Loi générale 5.

§ 823. — Quand trois consonnes se suivent, la première et la dernière sont traitées d'après les lois générales 1, 2 et 3. Quant à celle du milieu, elle se conserve ou disparaît suivant qu'elle se lie facilement ou non avec les deux autres; quand elle disparaît, il peut arriver que la loi générale 4 soit appliquée.

Il serait trop long de passer en revue toutes les combinaisons possibles de consonnes; nous indiquerons seulement les plus importantes et les plus fréquentes.

Groupe commençant par deux consonnes semblables.

§ 824. — Si le groupe de trois consonnes commence par deux consonnes semblables, l'une des deux disparaît, et le groupe se trouve ainsi réduit à deux consonnes, aux-

quelles s'appliquent les règles ordinaires : *caball(o)s* donne *chevals*, *chevaux*, *ess(e)re* donne *estre*, etc.

Groupe finissant par une s.

§ 825. — Quand la dernière des trois consonnes est une *s*, ce qui arrive si souvent, notamment au cas sujet singulier et au cas régime pluriel des noms et adjectifs : 1° si la consonne du milieu est une dentale, elle s'unit à l'*s* pour former un *z*; 2° si cette consonne est une gutturale ou une labiale, elle disparaît; 3° si c'est une *l* précédée d'une gutturale, elle se maintient en se mouillant; 4° si c'est une *r*, elle se maintient, et un *e* muet de soutien se place entre l'*r* et l'*s*.

Exemples :

1° *grand(e)s* : *granz* (régime pluriel de *grand*); *fact(o)s* : *faiz* régime pluriel de *fait*).

2° *temp(u)s* : *tens* (aujourd'hui écrit *temps*); *corp(u)s* : *cors* (aujourd'hui écrit *corps*); *cerv(o)s* : *cers* (régime pluriel de *cerf*); *franc(o)s* : *frans* (régime pluriel de *franc*).

3° *Paric(u)l(o)s* : *pareils*.

4° *Patres* : *pères*; *petroselinum* : *peresil* (ensuite *persil*).

§ 826. — Il faut remarquer que la consonne du milieu, lorsqu'elle disparaît, n'est pas toujours tombée dès l'origine, et qu'elle a pu être rétablie plus tard dans l'orthographe; ainsi on trouvera *francs* (au lieu de *frans*) dans les plus anciens textes, et nous écrivons encore ainsi. De même nous écrivons *faits*, *grands*, etc., par « *ts*, *ds* » au lieu de *z*.

§ 827. — Nous avons vu (§ 805) que l'*l* mouillée qui termine le mot est tombée après *ou*; elle ne s'est pas conservée davantage lorsque, au lieu de terminer le mot, elle était suivie d'une *s* : * *genuculos* a donné *genouils*, puis *genoux*. Quant l'*l* mouillée suivait un *a*, elle est ordinairement

devenue sèche et s'est ensuite vocalisée en *u* devant l's : *trabac(u)l(o) s* a donné *travails* puis *travaux*.

§ 828. — L'*l* mouillée suivie d's s'est aussi vocalisée après *e*, et on trouve des formes telles que *soleus* ou *solaus* (cas sujet singulier et cas régime pluriel de *soleil*, latin *soliculus* et *soliculos*). Ces formes, avec vocalisation de l'*l*, n'ont pas persisté, et aujourd'hui le pluriel de *soleil* est *soleils*. Mais nous avons conservé *vieux* (pour *vieils*), en le faisant des deux nombres.

§ 829. — Quand une dentale est entre deux *s*, les trois consonnes se réduisent à *z* ou *s* (*hostes* = *oz*, *os*, pluriel du vieux mot *ost* : *eccistos* a donné *ieez*, *ces*), ou bien les trois consonnes se maintiennent et un *e* de soutien se place entre les deux dernières (*cantastis* : *chantastes*, *chantâtes*).

Groupe finissant par une liquide.

§ 830. — Quand la dernière des trois consonnes est une liquide (*l*, *r*), et que la première, d'après les règles générales, doit se maintenir, il peut se faire que celle du milieu ne puisse se lier facilement avec les deux autres, et que cependant les deux autres puissent se prononcer avec une consonne intermédiaire différente. Dans ce cas, la consonne du milieu tombe, mais elle est remplacée par une consonne euphonique d'après la règle ordinaire (Voyez la loi générale 4). C'est ainsi que *pulverem* a donné *pouldre* (ensuite *poudre*), *surgere* : *sourdre*, et *pascere* : *paistre*. Dans ce dernier exemple, la gutturale du milieu n'est pas tombée entièrement; elle a produit la diphthongaison de la voyelle précédente. Il en est de même dans *plaindre* (*plangere*), *croistre* (*crescere*), etc.

§ 831. — Il faut remarquer pour *plangere* (*plaindre*), *pascere* (*paître*), *crescere* (*croître*), que les gutturales médianes étaient placées en latin devant un *e*, et étaient arrivées

à se prononcer, le *c* : *ç*, et le *g* : *j*. Si elles avaient conservé le son dur latin (*k*, *gu*), elles auraient pu facilement se prononcer devant la liquide, et elles se seraient probablement maintenues ; c'est ainsi que les gutturales ont persisté dans ancre (*ancoram*), oncle (*avunculum*), angle (*angulum*), sangle (*cingulum*), parce que, suivies d'un *u* ou d'un *o* dans le latin, elles étaient demeurées dures.

§ 832. — Dans *angelum* (ange), le *g*, devenu doux devant l'*e*, s'est conservé quelque temps entre les deux consonnes, comme l'atteste l'orthographe *angele* (prononcez *an-ile*) ; puis, au lieu de disparaître pour céder la place à une consonne euphonique, le *g* a chassé l'*l* et est resté seul avec l'*n* : *ange*. Un fait analogue s'est produit dans *marge* (de *marginem*). Nous avons vu d'ailleurs que l'*n* était tombée après le *g* doux (même non précédé d'une autre consonne) dans *page*, *image* (§ 778).

§ 833. — Entre *s* et *l*, la gutturale est tombée dans *masc(u)lum* qui a donné *masle*, *mâle*, dans *misc(u)lare* qui a donné *mesler*, *mêler*.

§ 834. — Entre *c* et *r*, l'*s* est tombée dans *dux(e)runt* (= *dues(e)runt*) qui a donné *duirent*, et dans toutes les troisièmes personnes en *xerunt* (Voy. cependant § 327).

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LA VERSIFICATION FRANÇAISE

DU MOYEN AGE

PRINCIPE DE LA VERSIFICATION FRANÇAISE LA CÉSURE

§ 835. — Quand on parle, on ne prononce pas les phrases tout d'une haleine. Il y a des repos naturels de la voix, dont quelques-uns sont marqués dans l'écriture par la ponctuation; bien entendu, ces repos ne se placent jamais entre des mots intimement liés l'un à l'autre comme l'article et le nom, le pronom personnel sujet et le verbe, etc.

§ 836. — La différence essentielle, au point de vue de la forme, entre la poésie française et la prose, consiste en ce que, dans la poésie, il y a régulièrement des repos après un nombre déterminé de syllabes. Il en résulte une harmonie caractéristique. Arrangez les mots d'une phrase ou d'un membre de phrase pour qu'il y ait un repos après la quatrième syllabe et un autre après la dixième, vous aurez un vers de dix syllabes.

1 2 3 4 | 5 6 7 8 9 10
« Le duc Ogier | l'archevêque Turpin »

est un vers de la chanson de Roland.

Mettez un repos à la sixième syllabe et un autre à la douzième, vous aurez le vers alexandrin :

1 2 3 4 5 6 | 7 8 9 10 11 12
« Je vous entends, Néron | m'apprend par votre voix... »

§ 837. — Il y a donc deux repos nécessaires dans chacun de ces vers, l'un dans le corps du vers, l'autre à la fin. Celui du corps du vers prend le nom de *césure* ; ainsi le vers alexandrin a la césure à la sixième syllabe.

LA SYLLABE MUETTE A LA FIN DU VERS ET A LA CÉSURE

§ 838. — Pour obtenir l'harmonie qui résulte de cette disposition des repos, il faut que la dernière syllabe du vers ne soit pas une syllabe muette : ou du moins, le vers doit contenir le nombre de syllabes exigé, abstraction faite de la dernière si elle est muette :

1 2 3 4 5 6 | 7 8 9 10 11 12 13
Quoi ! vous vous arrêtez | aux songes d'une femme

Ce vers de Corneille a treize syllabes, mais est considéré comme n'en ayant que douze, parce que la dernière est muette : le repos est réellement après la douzième.

§ 839. — Pour la même raison, on doit admettre aussi à la césure une syllabe muette qui ne compte pas :

1 2 3 4 5 6 | | 7 8 9 10 11 12
Où je viens dans son tem|ple | adorer l'Éternel.

Mais d'après les règles actuelles, la syllabe muette n'est admise à la césure que si le mot suivant commence par une voyelle, et si l'e muet n'est suivi d'aucune consonne. On ne dirait pas :

Où je viens dans son temple *supplier* l'Éternel.

ni

Où je viens dans ses temples adorer l'Éternel.

§ 840. — Dans l'ancienne langue, ces restrictions

n'existaient pas. A la césure, comme à la fin du vers, on admettait une syllabe muette qui ne comptait pas, même quand le mot suivant commençait par une consonne. Ainsi dans la *Chanson de Roland* on trouve, entre beaucoup d'autres, ce vers de dix syllabes avec césure à la quatrième :

1 2 3 4 | 5 6 | 7 8 | 9 | 10
 Beau sire Guè | ne, | dit Mar | si | le | le | roi.

Il faudrait aujourd'hui que la seconde partie du vers commençât par une voyelle, par exemple :

Beau sire Guène, a dit le roi Marsile.

L'ASSONANCE ET LA RIME

§ 841. — Après le nombre des syllabes et la place de la césure dans le vers, le principal élément de la versification française consiste dans la répétition d'un même son à la fin de deux ou plusieurs vers, consécutifs ou séparés par d'autres vers. Cette répétition se nomme *assonance* ou *rime*, suivant qu'elle porte seulement sur la dernière voyelle (tonique) du vers, ou sur cette voyelle et sur les consonnes qui la suivent. Ainsi un vers terminé par *homme* assone, mais ne rime pas, avec un autre terminé par *couronne* ; les deux voyelles toniques sont les mêmes (*o*), mais elles sont suivies de consonnes différentes dans les deux mots.

§ 842. — La plus ancienne versification française ne connaissait que l'assonance, encore pratiquée aujourd'hui dans les chansons populaires. Mais il faut remarquer que, par suite des modifications de la prononciation, bien des mots qui assaient dans l'ancienne langue n'assoneraient plus aujourd'hui. Dans la *Chanson de Roland*, *puien*

assone avec *chevalier*, avec *fier* (adjectif) et avec *Michel* : c'est que l'*e* de *païen* n'était pas encore nasalisé, que l'*e* de *chevalier* et celui de *fier* se prononçaient de même, et qu'on disait *Michiel* et non *Michel* ; dans tous ces mots il y avait la même diphtongue *ie*.

L'ÉLISION

§ 843. — Les règles de l'élosion n'étaient pas, dans l'ancienne versification, les mêmes que de nos jours. Nous ne pouvons employer dans le corps d'un vers les mots à terminaison féminine dont l'*e* muet est précédé immédiatement d'une voyelle ou d'une diphtongue (*joie*, *aimée*), à moins que cet *e* muet ne soit élidé. Il en résulte que le pluriel de *joie*, « *joies* », et les formes verbales telles que « *s'écrient* » ne peuvent jamais entrer dans le corps d'un vers, parce que l'*e* muet, étant suivi de consonnes, ne peut être élidé. D'après ces règles, le vers suivant de la *Chanson de Roland* serait incorrect :

Devant Marsile il s'écrie moult haut.

Ainsi l'*e* muet précédé d'une voyelle pouvait ne pas être élidé, et comptait dans la mesure du vers.

L'HIATUS

§ 844. — En général l'élosion était facultative. On trouve par exemple l'article *le*, la conjonction ou le pronom *que*, comptant comme une syllabe devant un mot commençant par une voyelle :

Chanson de Roland : « Ma bonne épée *que ai* ceinte au côté. »

On craignait donc fort peu la rencontre des voyelles. Aussi l'hiatus est-il fréquent.

Chanson de Roland : « Jusqu'à un an aurons France saisie. »

VARIATION DU NOMBRE DES SYLLABES DANS CERTAINS MOTS

§ 845. — Ce sont là les principales différences entre la versification du moyen âge et la versification moderne. Il faut ajouter que certains mots comptent aujourd'hui pour une syllabe de plus ou de moins que dans l'ancienne langue ; ainsi *destrier*, aujourd'hui de trois syllabes, n'en avait que deux à l'origine, tandis que *chrétien*, qui ne compte que pour deux syllabes, en avait trois dans les poésies du moyen âge.

FIN

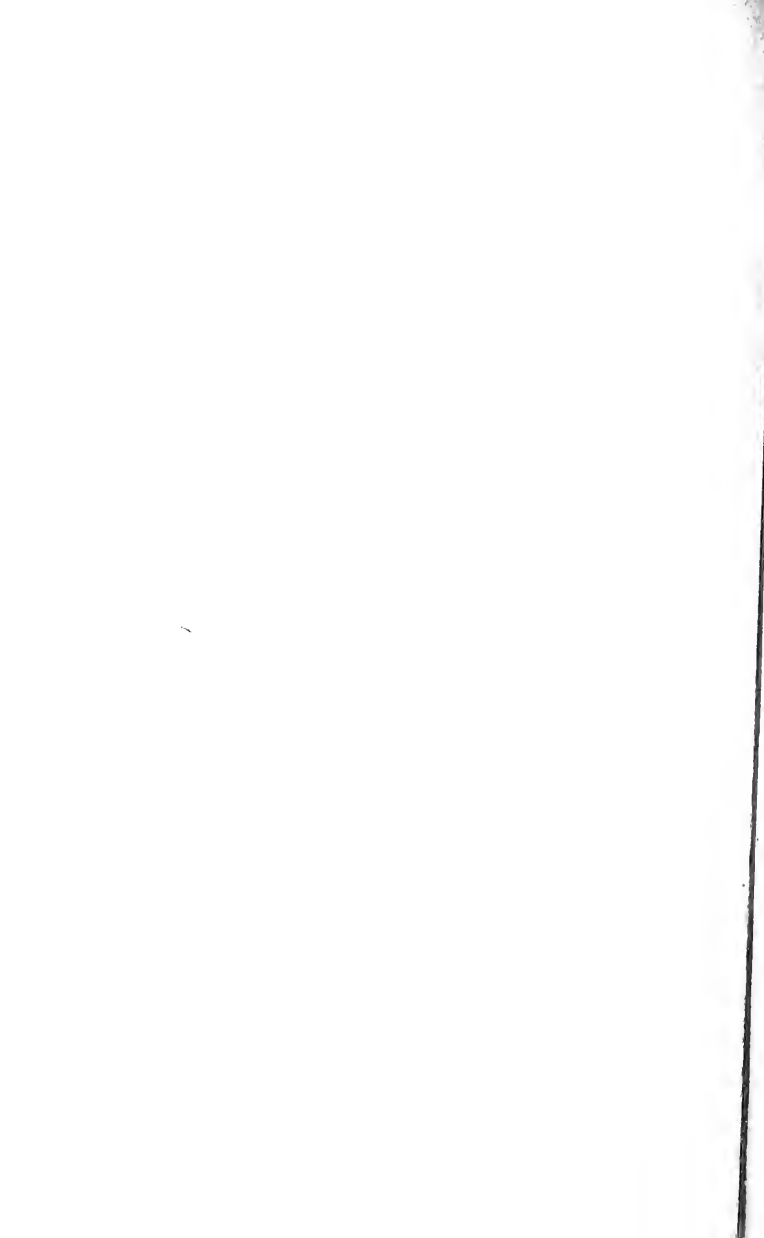


TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

PRÉFACE.....	v
INTRODUCTION ET NOTIONS PRÉLIMINAIRES.....	1
CHAPITRE I ^{er} . — <i>La langue</i>	1
ORIGINE DE LA LANGUE FRANÇAISE.....	1
FORMATION DU VOCABULAIRE.....	2
I. — <i>Époques et procédés de formation</i>	2
Origines diverses des mots français.....	2
Mots savants et mots populaires.....	3
Mots de formation latine et mots de formation française.	
Préfixes et suffixes.....	5
II. — <i>Règles générales de transformation des mots latins en</i>	
<i>mots français, ou lois générales de la phonétique.</i>	14
Accent tonique et accent secondaire. Place de l'accent to-	
nique en latin et en français.....	14
Loi de la chute des atones. Exceptions.....	15
CHAPITRE II. — <i>L'orthographe</i>	18
GÉNÉRALITÉS.....	18
COMPARAISON DE L'ORTHOGRAPHE ACTUELLE ET DE L'ORTHOGRAPHE	
DU MOYEN ÂGE.....	20
I. — <i>Diphthongues et voyelles</i>	20
O <i>i</i> , a <i>i</i>	20
A <i>u</i> , e <i>au</i>	20
E <i>u</i> , œ <i>u</i>	21
O <i>u</i>	22
U <i>i</i> , o <i>i</i>	22
A.....	23
É.....	23
U.....	23

O.....	24
Y, i.....	24
II. — <i>Consonnes</i>	24
Consonnes chuintantes et gutturales.....	24
Dentales.....	25
Labiales et liquides.....	26
Nasales.....	26
S, X et Z.....	26
Consonnes redoublées.....	27
ORTHOGRAPHE DU QUINZIÈME SIÈCLE.....	28
ORTHOGRAPHES DIALECTALES.....	29
TABLEAU SYNOPTIQUE.....	30

ÉTUDE DES FLEXIONS

CHAPITRE I ^{er} . — <i>Du nom</i>	33
LA DÉCLINAISON EN LATIN, GÉNÉRALITÉS.....	33
LA DÉCLINAISON EN VIEUX FRANÇAIS.....	34
I. — <i>Noms féminins</i>	35
Dérivation de la première déclinaison latine.....	35
Pluriels neutres transformés en noms féminins.....	36
Noms féminins dérivés des autres déclinaisons latines....	37
Résumé.....	39
II. — <i>Noms masculins</i>	40
Dérivation de la seconde déclinaison latine.....	40
Les quatrième et cinquième déclinaisons latines, et par- tiellement la troisième.....	41
Les noms masculins qui n'avaient pas d's en latin au no- minatif singulier.....	42
Noms neutres devenus masculins.....	43
La troisième déclinaison latine.....	44
Résumé. — Les noms masculins dans la langue actuelle.	48

III. — <i>Noms indéclinables</i>	49
Observation générale sur les noms.....	51
CHAPITRE II. — <i>De l'adjectif</i>	51
LES DIVERSES DÉCLINAISONS DES ADJECTIFS EN VIEUX FRANÇAIS...	51
Type « bonus ».....	51
Type « talis ».....	54
Type « cantans ».....	56
Adjectifs indéclinables.....	57
1. Adjectifs terminés par une s.....	57
2. Adjectifs en <i>or</i>	58
Observation générale sur les adjectifs.....	59
DEGRÉS DE COMPARAISON; TRACES DU COMPARATIF ET DU SUPERLATIF LATINS.....	59
CHAPITRE III. — <i>Des noms de nombre</i>	62
NOMS DE NOMBRE CARDINAUX.....	62
NOMS DE NOMBRE ORDINAUX.....	63
CHAPITRE IV. — <i>Des adjectifs et pronoms démonstratifs et de l'article défini</i>	65
LE DATIF LATIN.....	65
LE PRONOM LATIN « ILLE ».....	65
I. — <i>L'article défini</i>	65
Origine et déclinaison de l'article.....	65
L'article neutre.....	67
Particularités phonétiques des formes de l'article.....	67
Articles contractes.....	68
II. — <i>L'adjectif pronom « icil, cil »</i>	68
Origine et déclinaison de « <i>icil</i> ».....	68
Le neutre <i>cel</i>	69
Particularités phonétiques des formes de « <i>icil</i> ».....	69
LE PRONOM LATIN « ISTE » ET LE PRONOM FRANÇAIS « ICIST, CIST ».	70
LE DÉMONSTRATIF NEUTRE « ÇO, CE ».....	71
CHAPITRE V. — <i>Des pronoms personnels</i>	71
LES PRONOMS PERSONNELS DES DEUX PREMIÈRES PERSONNES.....	71
I. — <i>En latin</i>	71
II. — <i>En français</i>	72

LE PRONOM DE LA TROISIÈME PERSONNE.....	74
LE PRONOM RÉFLÉCHI.....	75
PRONOMS CONTRACTES.....	75
CHAPITRE VI. — <i>Des adjectifs et pronoms possessifs</i>	76
PREMIÈRE PERSONNE DU SINGULIER.....	77
DEUXIÈME ET TROISIÈME PERSONNES DU SINGULIER.....	78
PREMIÈRE ET DEUXIÈME PERSONNES DU PLURIEL.....	79
TROISIÈME PERSONNE DU PLURIEL.....	80
CHAPITRE VII. — <i>Du pronom relatif et interrogatif</i>	81
CHAPITRE VIII. — <i>Des adjectifs et pronoms indéfinis</i>	82
CHAPITRE IX. — <i>Du verbe</i>	83
NOTIONS PRÉLIMINAIRES.....	83
I. — <i>Du rôle de l'analogie dans la formation des verbes français</i>	83
II. — <i>Division des verbes en conjugaisons</i>	85
La conjugaison en <i>er</i> et la conjugaison en <i>re, oir, ir</i>	85
La conjugaison inchoative.....	85
Résumé. — Les deux conjugaisons vivantes.....	87
LES VARIATIONS DU RADICAL DES VERBES.....	88
I. — <i>Variations dues au traitement différent des voyelles latines toniques et des mêmes voyelles atones. Radical tonique et radical atone</i>	88
II. — <i>Variations dues à la présence dans la flexion latine d'un e ou i consonnifiable</i>	94
Radical terminé par un <i>d</i>	95
Radical terminé par une labiale.....	97
Radical terminé par une <i>l</i>	99
Radical terminé par <i>r</i> ou <i>n</i>	100
Radical terminé par <i>c</i> ou <i>t</i>	101
Formes exceptionnelles.....	102
Traces de toutes ces formes dans la conjugaison actuelle.....	103
III. — <i>Variations dues aux traitements divers du (c) final du radical</i>	104
IV. — <i>Verbes français en aindre, eindre, oindre</i>	105
V. — <i>De la vocalisation de l' (l) dans les formes verbales</i> ..	106
VI. — <i>Des consonnes euphoniques introduites dans la conjugaison</i>	108

LES FLEXIONS DU VERBE.....	110
<i>La flexion (ons) des premières personnes du pluriel.....</i>	110
<i>Les flexions de chaque temps.....</i>	111
I. — <i>Infinitif.....</i>	111
II. — <i>Participe présent et gérondif.....</i>	113
III. — <i>Participe passé.....</i>	115
Participes en <i>é, i</i> , des verbes en <i>er, ir.....</i>	115
Participes en <i>t.....</i>	115
Participes en <i>u.....</i>	118
1. Verbes en <i>oir.....</i>	119
2. Verbes en <i>re.....</i>	119
Participes en <i>s.....</i>	120
Participes exceptionnels en <i>i</i> et en <i>ait.....</i>	121
Résumé.....	122
IV. — <i>Présent de l'indicatif.....</i>	123
Conjugaison en <i>er.....</i>	123
Conjugaison en <i>re, oir, ir.....</i>	124
Conjugaison inchoative.....	128
V. — <i>Présent du subjonctif.....</i>	128
Conjugaison en <i>er.....</i>	128
Conjugaison en <i>re, oir, ir.....</i>	130
VI. — <i>Imparfait de l'indicatif.....</i>	132
Imparfaits en <i>ève</i> et en <i>oe.....</i>	132
Imparfaits en <i>oie, ais.....</i>	134
Imparfaits en <i>ive.....</i>	135
VII. — <i>Futur et conditionnel.....</i>	135
Formation du futur et du conditionnel.....	135
Redoublement de l' <i>r.....</i>	138
Substitution exceptionnelle, au futur et au conditionnel, du radical tonique au radical atone.....	139
VIII. — <i>Impératif.....</i>	139
IX. — <i>Prétérit de l'indicatif.....</i>	141
Prétérits en <i>ai.....</i>	141
Prétérits en <i>i.....</i>	142
Prétérits français dérivés des prétérits latins en <i>evi, ui.....</i>	142
Prétérits dérivés des prétérits latins en <i>si.....</i>	146
Prétérits dérivés des prétérits latins en <i>i.....</i>	149

Prétérits se rattachant à <i>dedi</i>	150
X. — <i>Imparfait du subjonctif</i>	151
XI. — <i>Le temps archaïque dérivé du plus-que-parfait latin</i>	152
LA CONJUGAISON DU VERBE « ÊTRE ».....	154
Infinitif.....	154
Participe présent et participe passé.....	154
Indicatif présent.....	154
Subjonctif présent.....	155
Imparfait de l'indicatif.....	155
Futur et conditionnel.....	156
Impératif.....	157
Prétérit de l'indicatif et imparfait du subjonctif.....	157
CHAPITRE X. — <i>Des mots invariables</i>	158
L's adverbiale.....	158
Modifications intérieures subies par les adverbes en <i>ment</i>	158
Formes contractes où entre l'adverbe <i>en</i>	159
L'interjection « hélas! ».....	159

SYNTAXE



PREMIÈRE PARTIE

SYNTAXE PARTICULIÈRE

REMARQUES COMMUNES AUX NOMS, ADJECTIFS ET PRONOMS : EMPLOI DES CAS.....	161
I. — <i>Cas sujet et cas régime</i>	161
II. — <i>Ellipse des prépositions « de » et « à » devant le cas régime</i>	162
CHAPITRE I ^{er} . — <i>Syntaxe du nom</i>	163
GENRE FRANÇAIS DES NOMS NEUTRES EN LATIN.....	163
NOMS FÉMININS DE LA DEUXIÈME DÉCLINAISON LATINE.....	164
NOMS LATINS EN « OR, OREM ».....	164
RÈGLE GÉNÉRALE DU GENRE PRIMITIF DES NOMS EN FRANÇAIS. CAU- SES DE VARIATION.....	164

LISTE DE NOMS A GENRE VARIABLE.....	166
CHAPITRE II. — <i>Syntaxe de l'adjectif</i>	168
EMPLOI ANCIEN DES FORMES FÉMININES ANALOGIQUES.....	168
ADJECTIFS INVARIABLES PAR POSITION.....	169
CHAPITRE III. — <i>Syntaxe des noms de nombre</i>	169
ARTICLE DEVANT LES NOMS DE NOMBRE CARDINAUX.....	169
CHAPITRE IV. — <i>Syntaxe de l'article et des adjectifs et pronoms démonstratifs</i>	170
L'ARTICLE.....	170
I. — <i>Emploi des noms sans article et sans « de » partitif</i> ...	170
II. — <i>Emploi de l'article après le « de » partitif</i>	171
III. — <i>Non-emploi de l'article devant les noms de pays</i>	171
LES ADJECTIFS ET PRONOMS DÉMONSTRATIFS.....	172
I. — <i>Les différents cas de « icist, cist »</i>	172
II. — <i>Emploi de « icist, cist » comme pronom</i>	173
III. — <i>L'adjectif pronom « icil, cil »</i>	173
IV. — <i>« Cist » et « cil » employés au lieu de l'article</i>	174
V. — <i>« Cist » opposé à « cil »</i>	175
VI. — <i>Le pronom neutre « cc »</i>	175
CHAPITRE V. — <i>Syntaxe des pronoms personnels</i>	176
Pronom personnel non exprimé.....	176
Pronom pléonastique.....	177
<i>Je, tu, il</i> au lieu de <i>moi, toi, lui</i>	177
<i>Moi, toi, soi, lui</i> au lieu de <i>me, te, se, le</i>	178
Emploi de <i>lei</i> et <i>li</i>	179
Emploi de <i>leur</i>	179
<i>Lui, eux</i> au lieu de <i>se</i>	180
CHAPITRE VI. — <i>Syntaxe des adjectifs et pronoms possessifs</i>	181
Cas de l'adjectif possessif.....	181
<i>Nostre, vostre</i> au cas sujet masculin pluriel de l'adjectif possessif, au lieu de <i>nos, vos</i>	181
<i>Nos, vos, no, vo</i> au lieu de <i>nostre, vostre</i>	182
<i>Ma, ta, sa</i> devant un nom commençant par une voyelle..	183
<i>Le mien, le tien</i> , etc., employés comme adjectifs.....	183
Emplois exceptionnels de différentes formes de l'adjectif possessif.	184

CHAPITRE VII. — <i>Syntaxe du pronom relatif et interrogatif</i>	184
<i>Cui</i> ou <i>qui</i> au lieu de <i>que</i> , à <i>qui</i>	184
<i>De</i> supprimé devant le pronom relatif.....	185
Pronom relatif avec un nom de chose pour antécédent....	185
<i>Que</i> pronom neutre sujet.....	186
<i>Cui</i> ou <i>qui</i> interrogatif au lieu de à <i>qui</i>	186
<i>Que</i> neutre interrogatif entre deux verbes.....	187
CHAPITRE VIII. — <i>Syntaxe des adjectifs et pronoms indéfinis</i> ...	187
CHAPITRE IX. — <i>Syntaxe du verbe</i>	193
EMPLOI DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE VERBES.....	193
I. — <i>Verbes auxiliaires « être » et « aller » suivis du gérondif-participe</i>	193
II. — <i>Verbe suppléant « faire »</i>	194
III. — <i>Verbes transitifs, intransitifs et réfléchis</i>	194
Variations générales dans les acceptions des verbes.....	194
Auxiliaires qui servent à conjuguer les verbes transitifs, intransitifs et réfléchis.....	198
EMPLOI DES DIFFÉRENTES FLEXIONS DU VERBE.....	199
I. — <i>Nombres et personnes</i>	199
II. — <i>Modes et temps</i>	200
Infinitif et gérondif.....	200
1. Particularité commune à l'emploi du gérondif et de l'infinitif.....	200
2. Infinitif pour l'impératif.....	200
3. Infinitifs pris substantivement.....	200
4. Infinitif après la préposition <i>en</i>	201
5. Temps de l'infinitif.....	201
6. Gérondif.....	202
Participe présent.....	203
Participe passé.....	203
1. Accord du participe employé avec l'auxiliaire <i>avoir</i> ..	203
2. Participe avec <i>être</i> dans la conjugaison des verbes neutres et des verbes réfléchis.....	204
Indicatif.....	205
1. Imparfait.....	205
2. Passé défini et passé indéfini.....	205
3. Passé antérieur.....	206
Subjonctif.....	207

1. Imparfait	207
2. Emploi du mode subjonctif.....	208
Accord des temps.....	209
1. Accord de coordination et de subordination non complétive.....	209
2. Accord de subordination complétive.....	210
CHAPITRE X. — <i>Syntaxe de la préposition</i>	210
A	211
1. — <i>Principales valeurs de la préposition « à »</i>	211
II. — <i>Divers sens de « à » se rattachant à l'idée de « mouvement vers, tendance »</i>	211
Sens général.....	211
A devant le complément indirect.....	212
A marquant le rapport de possession.....	212
A au lieu de <i>pour</i> devant un infinitif.....	213
A et non <i>de</i> devant un infinitif.....	213
A au lieu de <i>pour</i> dans le sens de <i>pour une durée de</i>	214
A au sens de <i>à titre de, comme</i>	214
A dans le sens distributif.....	215
III. — <i>Divers sens de « à » se rattachant à l'idée de « séjour, situation, état »</i>	215
Sens général.....	215
A devant un infinitif ou un gérondif au lieu de <i>en</i> suivi du gérondif.....	216
A sans idée de mouvement, se rapportant à la durée.....	216
A au lieu de <i>avec</i>	217
A suivi d'un adjectif.....	218
IV. — <i>Divers sens de « à » se rattachant à l'idée de « mouvement hors de, origine »</i>	218
A au lieu de <i>par</i> après un verbe passif ou pris dans un sens passif.....	218
A au sens de <i>selon, d'après</i>	219
AÎNÇOIS, ANCEIS, ENCEIS.....	219
AINS.....	220
APROF.....	220
AS, ES.....	220
A TOUT.....	220

AVERS.....	220
CONTRE.....	221
DE.....	221
Principales valeurs de la préposition <i>de</i>	221
<i>De</i> marquant le rapport de possession.....	222
<i>De</i> et non à devant un infinitif.....	222
<i>De</i> relativement à la durée.....	223
1. <i>De</i> au sens de <i>depuis</i>	223
2. <i>De</i> au sens de <i>pendant</i>	223
2. <i>De</i> marquant le moment de l'action.....	223
<i>De</i> signifiant <i>de la part de, au nom de</i>	224
<i>De</i> au lieu de <i>par</i> après un participe passé.....	224
<i>De</i> marquant l'instrument, la manière.....	224
<i>De</i> marquant restriction de l'idée exprimée par le verbe ou l'adjectif.....	226
<i>De</i> marquant le moyen.....	227
<i>De</i> marquant la cause.....	227
<i>De</i> signifiant <i>au sujet de</i>	228
<i>De</i> précédant l'infinitif ou le nom sujet logique d'une proposition.....	229
<i>De</i> au lieu de <i>que</i> après un comparatif.....	229
<i>De</i> séparant un adjectif ou un substantif qualificatif du nom qualifié.....	229
DECOSTE.....	230
DEDANS.....	230
DEFORS.....	230
DEJUSTE, DEJOSTE.....	230
DELEZ.....	230
DÈS.....	231
DESSOUS, DEDESSOUS.....	231
DESUR, LESSUS.....	232
DEVANT, DEDEVANT.....	232
EMPRÈS.....	232
EN.....	232
ENCEIZ.....	233
ENCONTRE.....	233
ENCOSTE.....	233
ENDREIT, ENDROIT.....	234
ENMI.....	234

ENSEMBLE.....	234
ENS EN.....	235
ENTOUR.....	235
ENTRE.....	235
ENTRESQUE A.....	236
ENVERS.....	236
ENVIRON.....	236
ES.....	236
FORS.....	237
JUSTE, JOSTE.....	237
LEZ, LÈS.....	237
LONG.....	237
NE MAIS QUE, NE MAIS.....	237
O.....	238
OUTRE.....	238
PAR.....	238
PARMI.....	240
PUIS.....	240
QUE EN, QUE A.....	241
SELON.....	241
SUR.....	241
TRESQUE A, TRESQUE EN, TRES.....	242
VERS.....	242
CHAPITRE XI. — Syntaxe de l'adverbe.....	242
ADVERBES QUI SONT AUSSI PRÉPOSITIONS.....	242
ADVERBES PROPREMENT DITS.....	244
I. — <i>Adverbes de lieu</i>	244
II. — <i>Adverbes de temps</i>	248
III. — <i>Adverbes de quantité</i>	252
IV. — <i>Adverbes de manière</i>	255
V. — <i>Adverbes d'affirmation, négation ou doute</i>	257
CHAPITRE XII. — Syntaxe de la conjonction.....	259
ET et NI.....	259
QUE.....	260
CONJONCTIONS FORMÉES AVEC « QUE ».....	260
AINS, AINÇOIS, CAR, JUSQUES, SINON.....	261

DEUXIÈME PARTIE

SYNTAXE GÉNÉRALE

CHAPITRE I. — <i>Ordre des mots</i>	263
ORDRE DES MOTS RELATIVEMENT AU VERBE.....	263
I. — <i>Place du participe et de l'auxiliaire</i>	263
II. — <i>Place du sujet et du complément direct</i>	264
III. — <i>Place du complément indirect et de l'attribut</i>	266
Attribut	267
Complément indirect.....	267
IV. — <i>Sujets et compléments d'un verbe à l'infinitif et du verbe qui le régit</i>	267
V. — <i>Le pronom personnel sujet</i>	268
VI. — <i>Les pronoms régimes</i>	269
VII. — <i>Pronoms sujets et régimes d'un infinitif</i>	270
VIII. — <i>Place des adverbes</i>	272
ORDRE DES MOTS QUI NE SONT PAS EN RAPPORT IMMÉDIAT AVEC LE VERBE.....	272
I. — <i>Compléments des mots autres que le verbe</i>	272
II. — <i>Place de l'adjectif épithète</i>	273
III. — <i>Adverbe se rapportant à un adjectif ou à un autre adverbe</i>	275
IV. — <i>Place des adjectifs déterminatifs</i>	276
CHAPITRE II. — <i>Ordre des propositions</i>	276

TROISIÈME PARTIE

VIEUX GALLICISMES

<i>Il y a, il n'y a pas, il a, y a, a</i>	279
<i>Faire à suivi d'un infinitif</i>	280
<i>Faire que suivi d'un adjectif ou d'un substantif</i>	280
<i>Pour peu, pour peu que, a bien petit que, pour un peu que</i>	281
<i>Celui ou celui qui dans une proposition négative</i>	281
<i>Est qui dans le sens de quelqu'un (quelqu'un est qui)</i>	282
<i>D'une chose à faire, pour une chose à faire, etc., au lieu de de faire une chose, pour faire une chose, etc.</i>	282

PHONÉTIQUE

DÉFINITIONS	283
-------------------	-----

PREMIÈRE PARTIE

TRANSFORMATION DES VOYELLES ET DIPHTONGUES

GÉNÉRALITÉS.....	285
I. — <i>Quantité des voyelles en latin</i>	285
II. — <i>Quantité naturelle des voyelles suivies de plusieurs consonnes</i>	285
III. — <i>Influences diverses qui agissent sur la transformation des voyelles</i>	286
Action des gutturales.....	286
Action de <i>j</i> , de <i>c</i> ou <i>i</i> consonnifiable, de <i>i</i> final.....	287
Action d'un <i>u</i> atone.....	288
Action de plusieurs consonnes suivant immédiatement la voyelle	288
TABLEAUX DE PHONÉTIQUE VOCALIQUE.....	289
<i>Explication des tableaux</i>	289
<i>A</i> tonique.....	292
<i>A</i> de la syllabe initiale.....	294
<i>E</i> long tonique.....	295
<i>E</i> long de la syllabe initiale.....	296
<i>E</i> bref tonique.....	297
<i>E</i> bref de la syllabe initiale.....	298
<i>I</i> long tonique.....	299
<i>I</i> long de la syllabe initiale.....	300
<i>I</i> bref tonique.....	301
<i>I</i> bref de la syllabe initiale.....	302
<i>O</i> long tonique.....	303
<i>O</i> long de la syllabe initiale.....	304
<i>O</i> bref tonique.....	305
<i>O</i> bref de la syllabe initiale.....	307
<i>U</i> long tonique.....	307
<i>U</i> long de la syllabe initiale.....	308
<i>U</i> bref tonique.....	309

<i>U</i> bref de la syllabe initiale.....	310
<i>Y</i>	310
<i>Diphthongues</i>	311
1. <i>Æ, œ</i>	311
2. <i>Au</i>	311

DEUXIÈME PARTIE

TRANSFORMATION DES CONSONNES

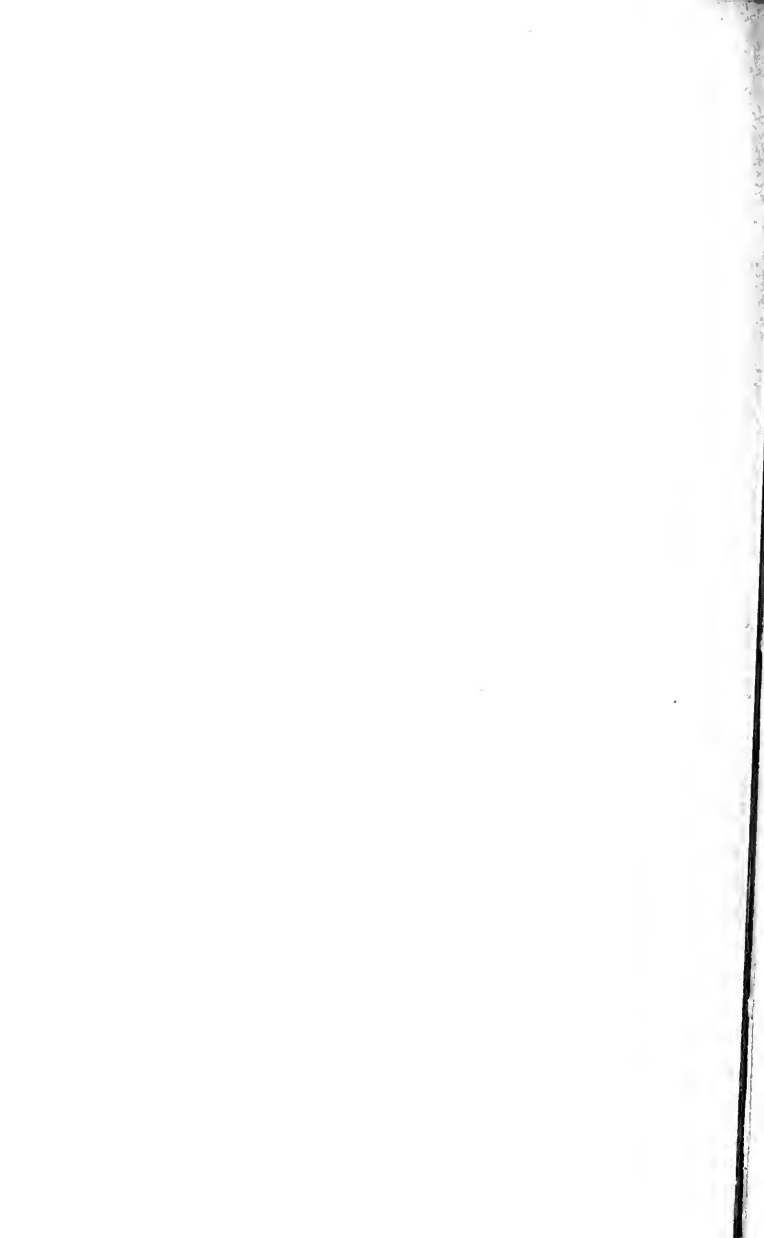
LOIS GÉNÉRALES DES CONSONNES.....	312
LOIS PARTICULIÈRES A CHAQUE CONSONNE.....	314
1° <i>H</i>	314
2° Les gutturales et le <i>j</i>	315
<i>C</i>	315
<i>G</i>	318
<i>Q</i>	318
<i>J</i>	320
3° Les dentales.....	321
Exceptions à la loi générale 1.....	321
Exceptions à la loi générale 2.....	321
4° Les labiales.....	322
Exceptions à la loi générale 1.....	322
Exceptions à la loi générale 2.....	323
5° Les liquides.....	324
6° Les nasales.....	325
7° <i>S</i>	326
8° <i>X</i> et <i>Z</i>	327
LES GROUPES DE PLUS DE DEUX CONSONNES.....	327
Loi générale 5.....	327
Groupe commençant par deux consonnes semblables.....	327
Groupe finissant par une <i>s</i>	328
Groupe finissant par une liquide.....	329

NOTIONS GÉNÉRALES SUR LA VERSIFICATION FRANÇAISE

DU MOYEN AGE

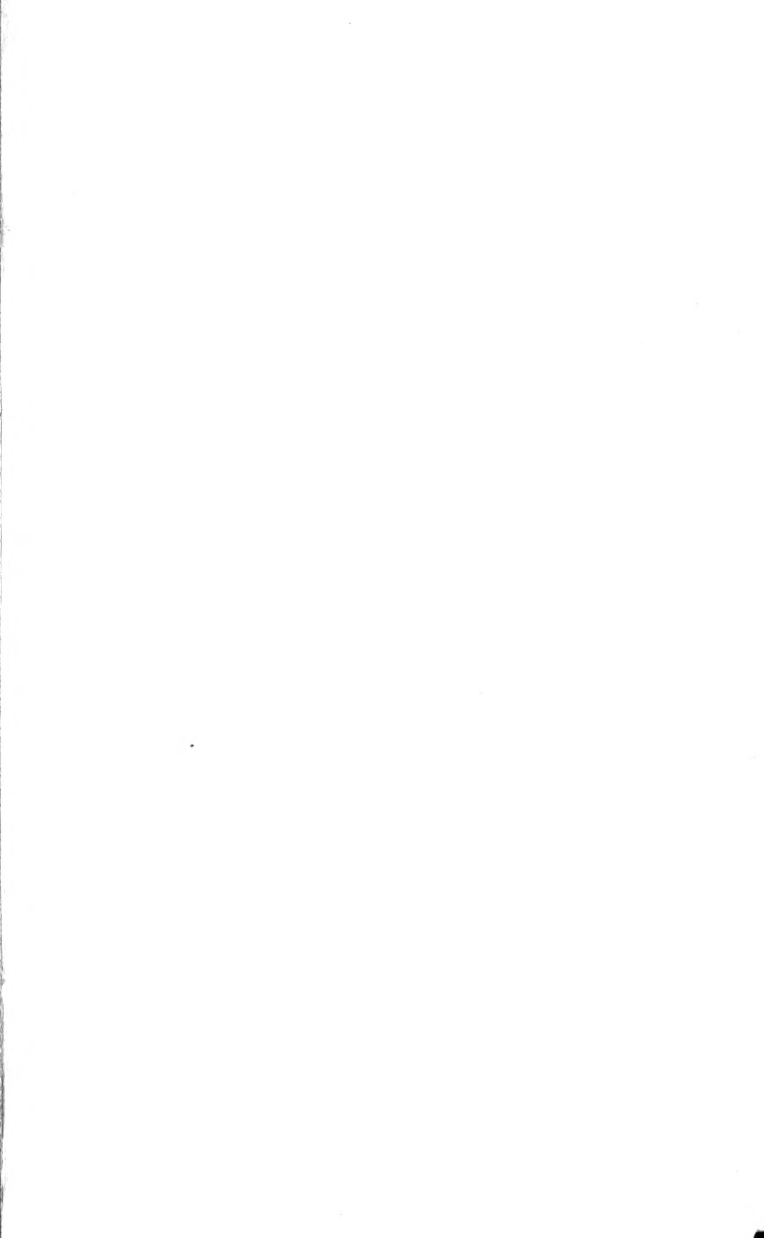
PRINCIPE DE LA VERSIFICATION FRANÇAISE. LA CÉSURE.....	331
LA SYLLABE MUETTE A LA FIN DU VERS ET A LA CÉSURE.....	332
L'ASSONANCE ET LA RIME.....	333
L'ÉLISION.....	334
L'HIATUS.....	334
VARIATION DU NOMBRE DES SYLLABES DANS CERTAINS MOTS.....	335

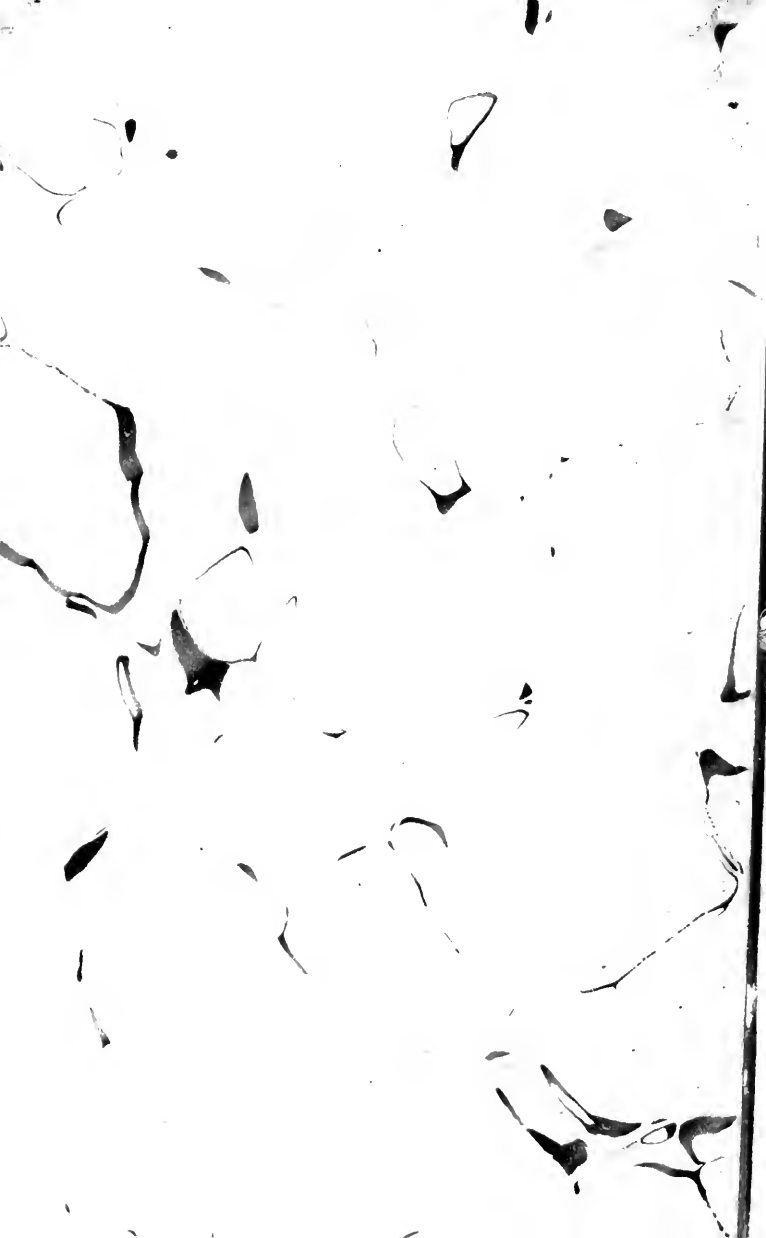
FIN DE LA TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES.











3
4121
30

Alphonse, éon
Grammaire élémentaire de la
vieille langue française

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

